ÉDITION 2014

2013
Guadeloupe

IEDOM
Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer

Photo de couverture : Porte d'Enfer, site naturel © Nicolas Digard.

INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Guadeloupe

Rapport annuel

2013

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

Pages

Avant-propos 9

La Guadeloupe en bref 10

Synthèse 2013 12

CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES 15

Section 1 - Géographie et climat 16

1. Aperçu géographique 16
2. Climat 16

Section 2 - Repères historiques 17

1. Les origines et la découverte 17
2. La période coloniale 17
3. La période contemporaine 18

Section 3 - Cadre institutionnel 19

1. Dans le paysage administratif français 19
2. Dans le paysage communautaire 21

Section 4 - L'archipel de Guadeloupe 23

1. Marie-Galante 23
2. Les Saintes 24
3. La Désirade 25

CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE GUADELOUPÉENNE 27

Section 1 - La population 28

Section 2 - Les principaux indicateurs économiques 31

1. Les comptes économiques 31
2. L'emploi et le chômage 37
3. Les revenus et salaires 43
4. Les prix 48
5. Le commerce extérieur 52

Section 3 - Les politiques et finances publiques 58

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre 58
2. Le système fiscal 62
3. Les finances publiques 67

CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ 73

Section 1 - Aperçu général 74

Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche 76

1. Aperçu structurel 76
2. L'agriculture 76
3. L'élevage 80
4. La pêche et l'aquaculture 81

Section 3 - L'industrie et l'artisanat 83

1. L'industrie 83
2. L'artisanat 85
3. La filière canne - sucre - rhum 86

Section 4 - Les déchets, l'énergie et l'eau 88

1. Aperçu structurel 88
2. La gestion des déchets 88
3. L'énergie 91
4. L'eau 93

Section 5 - Le bâtiment et les travaux publics 95

1. Aperçu structurel 95
2. L'activité du BTP en 2013 96
3. L'habitat 97

Section 6 - Le commerce 100

Section 7 - Le tourisme 102

1. Aperçu structurel 102
2. L'activité du tourisme en 2013 102
3. Le tourisme de séjour 103
4. Le tourisme de croisière et de plaisance 105

Section 8 - Les transports 107

1. Aperçu structurel 107
2. Les activités portuaires 107
3. Les activités aéroportuaires 111
4. Le transport terrestre 113

Section 9 - Les services marchands 115

Section 10 - Les services non marchands 116

1. Aperçu structurel 116
2. L'éducation 116
3. La santé et l'action sociale 119

CHAPITRE IV - L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE 121

Remarques méthodologiques 122

Section 1 - La structure du système bancaire et financier 123

1. Les faits marquants de l'année 123
2. L'organisation du système bancaire 129
3. La densité du système bancaire 134
4. Les moyens de paiement 138
5. L'activité des fonds de garantie 141

Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire 142

1. Les taux d'intérêt 142
2. Le bilan agrégé des banques locales 149
3. Les performances financières des banques locales 150
4. Les tarifs bancaires 153

Section 3 - L'évolution de la situation monétaire 155

1. Les avoirs financiers des agents économiques 155
2. Les concours à la clientèle 159
3. La circulation fiduciaire 163
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité 165
5. Le surendettement 168

ANNEXES 171

1. Statistiques économiques 173
2. Statistiques monétaires et financières 178
3. Chronologie des principaux évènements de l'année 2013 183
4. Liste des publications de l'IEDOM 186

Avant-propos

L'économie guadeloupéenne souffre, depuis 2009, d'un manque de lisibilité qui affecte fortement la confiance des agents économiques. Après l'essoufflement de l'activité en 2012, qui a limité les ressorts d'une consolidation rapide de la sortie de crise, l'année 2013 montre de timides signes de redressement à partir du deuxième semestre. Néanmoins, le bilan reste contrasté et les acteurs publics et privés peinent à identifier les nouveaux leviers d'une croissance solide et créatrice d'emploi.

Les différents indicateurs portent la marque d'un environnement économique changeant et fragile, caractérisé par des tensions persistantes sur le marché du travail et un essoufflement de la consommation, malgré le contexte peu inflationniste. Tous les secteurs d'activité ne bénéficient pas de l'amélioration observée en fin d'année et le BTP en particulier reste en souffrance.

Au regard de cette évolution, l'activité bancaire révèle les difficultés et les inquiétudes des acteurs locaux. Les financements des entreprises progressent peu et la stagnation des crédits à la consommation des ménages reflètent le ralentissement de la demande. Comme en 2012, la progression des actifs financiers collectés traduit l'attentisme des agents.

Toutefois, la crise semble avoir permis une prise de conscience collective des fragilités structurelles du territoire. La Guadeloupe poursuit et multiplie les initiatives associant les acteurs privés et publics pour la redynamisation du territoire. L'amélioration de l'attractivité de l'île et le renouvellement de l'offre de produits touristiques restent un chantier majeur dont les premiers résultats ont d'ores et déjà eu un impact positif. Le renforcement des relations banques/entreprises, notamment avec les TPE, se concrétise par la mise en place de nouveaux partenariats et de rencontres dédiées.

Avec ce rapport annuel ainsi que les autres publications, élaborés avec le concours des différents acteurs publics et privés de l'île, l'IEDOM se donne pour objectif d'apporter aux responsables politiques et économiques ainsi qu'à la société civile des éléments utiles de réflexion, de diagnostic et de décision.

Le Directeur,

Jean-Marie PAUGAM

La Guadeloupe en bref

Indice des prix à la consommation
(En glissement annuel)

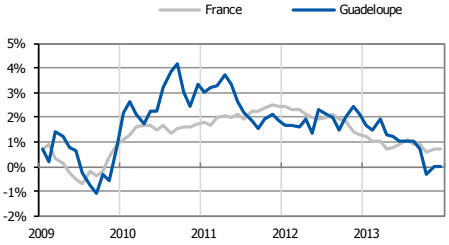

Source : Insee

Évolution des concours bancaires

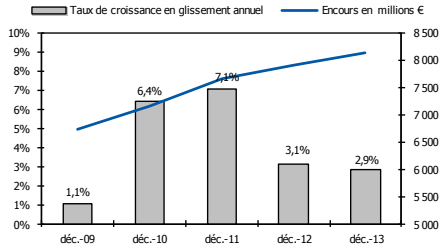

Source : Iedom

Consommation de ciment

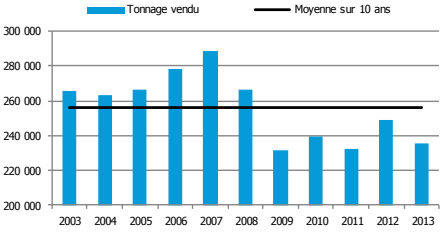

Source : Ciment Antillais, yc Iles du Nord

Encours sectoriels
au 31 décembre 2013 (en %)

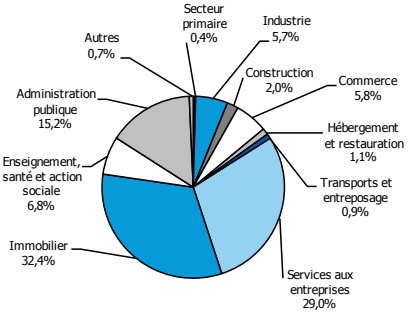

Source : Service central des risques – Banque de France

Indicateur du climat des affaires

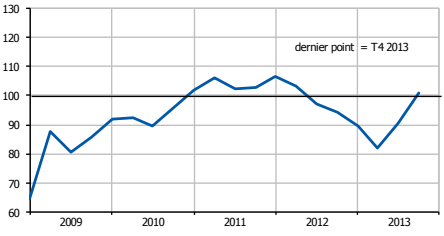

Source : Iedom

Pyramide des âges de la population
au 1er janvier 2013

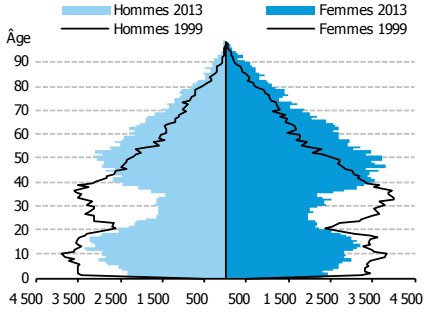

Source : Insee - Recensement de la population 1999, Estimation de la population 2013

Les chiffres clés de la Guadeloupe

	2000	2013	Métropole 2013
Indicateurs sociaux			
Population[(e)] (hors îles du Nord, en milliers, millions pour la France, au 1er janvier)	388	406	65,8
Taux de croissance annuel de la population	0,8%[(1)]	0,2 %	0,6 %
Taux de natalité (‰)	17,1	12,9*	12,3
Taux de réussite au baccalauréat	73,5 %	85,5 %	86,2 %
Espérance de vie des hommes à la naissance	74,6	77,0*	78,7
Espérance de vie des femmes à la naissance	81,6	84,1*	85
Nombre de médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	73	72	106
Indicateur de développement humain (IDH)	0,85	0,82***	0,88**
Environnement			
Superficie totale en km^2	1 628	1 628	552 000
Surface agricole utilisée (en milliers d'hectares)	41,7	31,4 ***	27 088 ***
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	9,5 %	17,4 %	16,1 %
Économie			
PIB à prix courant (en milliards d'€)	5,6	8,0 *	2032,3*
Taux de croissance du PIB en volume	5,0 %	0,6 %*	0,0 %*
PIB / habitant (en €)	13 097	19 593*	31 076*
Taux d'inflation (en glissement annuel)	0,0 %	0,0 %	0,9 %
Taux de chômage BIT	25,7%	26,2 %	10,2 %
Nombre de DEFM A à fin décembre (yc Iles du Nord)	51 340	60 570	-
Créations d'entreprises (hors auto-entreprises)	3 763	4 960	-
Importations (en millions d'€)	1 832,3	2 747,4	-
Exportations (en millions d'€)	139,0	264,5	-
Taux de couverture des échanges	7,6 %	9,6 %	-
Indicateurs sectoriels			
Ventes de ciment (en tonnes, hors îles du Nord)	280 157	235 704	-
Immatriculations de véhicules neufs	13 497	16 038	-
Nombre de passagers à l'aéroport (hors transit en milliers)	1 975	1 963	-
Consommation électrique (en GWh)	1 225	1 793	-
Nombre de touristes	623 000	395 000 **	-
Taux d'occupation moyen des hôtels	68,4 %	57,4 %	-
Expéditions de bananes (en tonnes)	87 820	65 661	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 854	2 592	1 653 **
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 070	1 044	1 085 **
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,2	2,9	3,8 **
dont comptes à vue	*0,7*	*1,1*	-
dont compte d'épargne	*1,5*	*1,9*	-
Monnaie en circulation (en valeur, millions €)	-	1 149	-
Emissions nettes cumulées de billets	-	*1 121*	-
Emissions nettes cumulées de pièces	-	*28,3*	-
Dépôts bancaires (en millions €)	3 484	7 399	-
Ménages	*2 645*	*5 458*	-
Entreprises	*586*	*1 461*	-
Autres agents	*254*	*479*	-
Crédits bancaires sains tous établissements confondus (encours en millions €)	4 738[(3)]	8 124	-
Ménages	*1 761*	*3 161*	-
Entreprises	*2 363*	*3 736*	-
Collectivités locales	*512*	*891*	
Autres agents	*101*	*337*	-
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux	10,5 %[(3)]	6,8 %	-

* Données 2012 ** Données 2011 *** Données 2010 AFD

[(1)]en 2003 (e) estimations

[(3)]données 2004

Sources : Insee, Eurostat, AFD, DAAF, Douanes, EDF, Banque de France, IEDOM, DIECCTE

Synthèse 2013

LA REPRISE SE RENFORCE MAIS N'EST PAS EXEMPTE DE FRAGILITÉS

En 2013, la croissance mondiale s'est située selon les prévisions les plus récentes du FMI aux alentours de +3,0 %, soit pratiquement au même niveau qu'en 2012 (+3,2 %). Un renforcement a été observé au second semestre de l'année, imputable au raffermissement de la demande finale dans les pays avancés, au rebond des exportations dans les pays émergents et à une demande intérieure plus dynamique en Chine. Dans les économies avancées, la croissance a été globalement favorisée par l'amélioration des conditions de financement et un regain de confiance des agents économiques. Les économies émergentes ont quant à elles été pénalisées par une séquence d'accroissement de la volatilité sur les marchés financiers, qui, malgré la stabilisation qui s'est ensuite opérée, souligne la persistance d'éléments de vulnérabilité.

Au sein des pays avancés, on note toujours des écarts significatifs entre les rythmes de croissance des États-Unis, du Japon et de la zone euro. Tandis que la croissance économique des États-Unis s'est inscrite à 1,9 % en 2013, une sortie de récession s'est amorcée dans la zone euro, même si le taux de croissance moyen de l'ensemble de la zone reste négatif au cours de l'année écoulée (-0,5 %). Un léger rebond de l'activité a été observé au Japon (+1,5 %). Les pays émergents et en développement bénéficient toujours d'une croissance soutenue, de l'ordre de 4,7 %.

Le FMI table sur une progression de la croissance mondiale à 3,6 % en 2014. La croissance économique des États-Unis devrait s'accélérer et la zone euro confirmer sa sortie de récession. Le rythme de hausse de la production des pays émergents et en développement s'inscrirait quant à lui aux alentours de 5 %.

Un climat conjoncturel fragile

En 2013, l'économie de la Guadeloupe reste fragile. L'évolution de la plupart des indicateurs économiques est globalement marquée par l'attentisme et l'incertitude.

Le climat des affaires se redresse

Après avoir atteint, au deuxième trimestre, son plus bas niveau depuis 2009, l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est redressé au troisième trimestre pour retrouver en fin d'année sa moyenne de longue période. Cette remontée (de près de 20 points) permet à l'ICA d'effacer cinq trimestres de baisse consécutive entamée depuis mi-2012.

L'inflation reste faible

Comme en 2012, l'évolution des prix reste contenue. L'inflation est en moyenne de +0,9 % en 2013, sensiblement inférieure à celle de 2012 (+1,9 % en moyenne), et se situe au même niveau que celle de la France entière en 2013.

La consommation des ménages est plus prudente

Face aux tensions persistantes du marché du travail et dans un contexte économique fragile, la consommation des ménages s'est montrée plus prudente en 2013 et orientée à la baisse. Les importations de produits agroalimentaires s'inscrivent en repli de 4,8 % par rapport à 2012 et les importations de biens de consommation de 3,6 %. La prudence des ménages est également attestée par l'évolution des encours de crédits à la consommation qui stagnent (-0,1 %).

L'investissement redémarre difficilement

L'investissement est mieux orienté qu'en 2012 bien que pénalisé par un contexte économique jugé incertain et changeant par les entrepreneurs. Tout au long de l'année 2013, les chefs d'entreprise ont dû s'adapter et réajuster leurs projets d'investissement. Ce constat est corroboré par l'évolution du solde d'opinion relatif à l'investissement qui fluctue et qui n'affiche pas de tendance claire. Les importations de biens d'équipement connaissent une hausse significative (+18,2 %) et dépassent même leur niveau d'avant-crise. L'encours des crédits d'investissements accordés aux entreprises est en légère progression (+0,9 % à fin décembre). L'investissement immobilier progresse mais à un rythme ralenti (+3,9 % sur un an après +8,2 % en 2012).

Les échanges commerciaux progressent sur l'année

Les importations et les exportations avaient débuté l'année 2013 par des résultats historiquement élevés. À partir de mi-2013, les échanges commerciaux se sont repliés. Toutefois, en cumul annuel, les importations et les exportations progressent respectivement de 3,8 % et 8,0 % (hors produits pétroliers pour les exportations).

L'évolution de l'activité est inégale selon les secteurs

Le bilan est mitigé dans l'agriculture et l'industrie

En 2013, l'activité du secteur primaire est contrastée. Malgré un bon démarrage et une richesse saccharine en hausse, la campagne cannière s'est révélée décevante et a dû subir un arrêt précoce du fait des conditions climatiques défavorables. En revanche, le secteur de la banane réaffirme son redressement : les exportations sont en hausse de 8,9 %. Dans les industries manufacturières, après un premier semestre difficile, le courant d'affaires se relève au second semestre mais la plupart des principaux soldes de gestion restent dégradés. Les exportations de produits agroalimentaires sont relativement stables par rapport à 2012 (+0,6 %, CVS[1]).

Le BTP recule

L'année 2013 se solde par une baisse globale de l'activité du bâtiment et des travaux publics (BTP) selon les professionnels du secteur. La baisse des effectifs salariés (-704 emplois) se poursuit et les ventes de ciment sur le marché local reculent de 5,5 %, se rapprochant des plus bas niveaux observés en 2011 et durant la crise sociale de 2009. Le nombre de permis de construire diminue de 8,1 % soit un déficit annuel de 360 logements. Le manque de projets structurants se fait toujours ressentir.

Le tourisme reste dynamique

L'activité touristique progresse en 2013. À l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers hors transit augmente de 2,0 % sur un an et atteint 1 925 047 passagers en cumul à fin décembre. La fréquentation hôtelière des hôtels classés est stable en 2013. Le nombre de nuitées diminue de 0,6 % mais le taux d'occupation moyen des chambres gagne 0,9 point pour atteindre 57,4 %. Avec 158 354 croisiéristes en 2013, le secteur de la croisière est stable (+0,04 %) comparé à 2012, qui était une année jugée satisfaisante par les professionnels du secteur. La saison 2013-2014 paraît bien orientée avec un nombre d'escales accru.

[1] Corrigées des variations saisonnières

L'activité commerciale se redresse en fin d'année

Le courant d'affaires des entreprises du secteur du commerce se redresse, en particulier sur les deux derniers trimestres de l'année, et les prévisions des chefs d'entreprise pour le début 2014 sont positives.

La croissance de l'activité bancaire se maintient

L'activité de financement est ralentie

À 8,1 milliards €, l'encours sain des crédits enregistre une hausse de 2,9 % sur un an, soit une évolution proche de celle observée en 2012 (+3,1 %) mais nettement en deçà des taux de croissance relevés en 2011 (+7,1 %) et en 2010 (+6,4 %). Les financements consentis aux entreprises progressent peu (+0,6 %), impactés par les difficultés rencontrées dans la plupart des secteurs. L'activité de crédit aux ménages, essentiellement portée par les crédits à l'habitat, ralentit à fin 2013 (+4,1 % après +4,9 % en 2012).

Les créances douteuses sont en repli

La sinistralité de la place bancaire locale s'est améliorée tout au long de l'année : l'encours des créances douteuses brutes s'inscrit en net repli (-10,6 %) pour s'établir à 492,3 millions € et la proportion de ces créances douteuses dans l'ensemble des crédits consentis diminue sensiblement, à 6,8 % (-0,9 point).

Les actifs financiers restent bien orientés

La collecte nette de dépôts et placements reste dynamique : à 7,4 milliards €, les actifs financiers des agents économiques augmentent de 4,3 % (+301,3 millions €). Cette évolution, proche de celle de 2012 (+4,7 %), est davantage imputable aux ménages qui connaissent une progression de 3,6 % de leurs actifs. Le rythme de croissance des actifs des entreprises est plus modéré (+2,1 % après +3,2 % en 2012) tandis que celui des autres agents s'accélère (+20,1 % après +17,0 %). Les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents (35,0 %), affichent une hausse plus soutenue qu'en 2012 (+6,8 % après +4,0 % en 2012). En revanche, les placements liquides ou à court terme enregistrent une croissance modérée (+3,0 %), impactés par une nouvelle baisse des placements indexés sur les taux de marché.

Perspectives mitigées pour l'année 2014

Après plusieurs trimestres de ralentissement, l'économie guadeloupéenne présente depuis le deuxième semestre 2013 quelques signes d'embellie dans un contexte de reprise de la croissance française et de la zone euro.

Cependant, l'environnement dans lequel évolue l'ensemble des acteurs économiques guadeloupéens est particulièrement changeant et fragile, et nécessite, faute de visibilité, une adaptation permanente des entreprises et de leur offre.

La consolidation des signaux en 2014 reste notamment conditionnée par le renforcement de l'activité dans certains secteurs tels que l'agriculture et l'industrie, par l'impulsion d'une nouvelle dynamique pour d'autres secteurs comme le BTP et par la confirmation de la croissance française et internationale. Dans le tourisme, l'année 2014 s'annonce prometteuse avec un bon démarrage de la saison de croisière et la tenue de l'évènement « Route du Rhum – Destination Guadeloupe » qui, au-delà d'une fréquentation accrue, contribuera à valoriser l'image de la Guadeloupe.

CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1
Géographie et climat

1. Aperçu géographique

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 628 km² située dans la zone Caraïbe à quelques 7 000 km de la France hexagonale, 140 km de la Martinique et 2 000 km des États-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : la Grande-Terre (590 km²), où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre (848 km²), où se trouve la ville de Basse-Terre, chef-lieu administratif du département. L'archipel compte également 3 dépendances :

- l'archipel des Saintes, 14 km², au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas ;
- la Désirade, 22 km², à l'est de la Grande-Terre ;
- Marie-Galante, 158 km², au sud de la Grande-Terre.

Les « îles du Nord », Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à respectivement 260 et 230 km au nord de la Guadeloupe, anciennes communes de cette dernière, sont devenues collectivités d'Outre-mer le 15 juillet 2007.

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de la formation d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres), alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne. En raison de ses caractéristiques géologiques, l'archipel de la Guadeloupe est classé en zone de forte sismicité (zone III). Il est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque nord-américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse annuellement de 2 cm environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe. Le dernier séisme important de la Caraïbe est celui survenu le 12 janvier 2010 à Haïti. Bien que d'une magnitude de 7 à 7,3 sur l'échelle de Richter, il n'aura pas été ressenti en Guadeloupe en raison de l'éloignement de son épicentre (10 km de profondeur à 15 km de la capitale de Haïti, Port-au-Prince) mais aura causé à Haïti d'importants dégâts humains et matériels. Ce séisme, qui fait suite au séisme intra-plaque du 29 novembre 2007 en Guadeloupe et en Martinique d'une magnitude de 7,3, a rappelé brutalement l'exposition aux risques sismiques dans la zone Caraïbe.

2. Climat

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'Est par l'anticyclone des Açores. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche appelée Carême de décembre à mai, durant laquelle les averses sont peu fréquentes, des températures de 25°C en moyenne et les alizés généralement bien établis ; cette saison correspond à la haute saison touristique ;
- une saison plus humide appelée hivernage de juillet à octobre, accompagnée de périodes de pluies fréquentes et intenses et de températures moyennes supérieures à 26°C, au cours de laquelle surviennent des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

Section 2
Repères historiques

1. Les origines et la découverte

Les traces des premiers habitants présents en Guadeloupe, originaires d'Amérique du Sud, remontent à 3 500 avant J.C. Après une vague de migration du peuple huécoïde, en provenance des Andes précolombiennes autour de 700 av. J.C., les Indiens Arawaks, peuple pacifique vivant de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, arrivent à leur tour sur l'île. Autour du IX^{e} siècle, les Indiens Caraïbes ou « Kalinas » prennent possession de l'île. Ce peuple, originaire de la région amazonienne, la baptise du nom de Karukera, qui signifie « l'île aux belles eaux ».

Après s'être rendus à Marie-Galante, l'amiral Christophe Colomb et sa flotte débarquent le 4 novembre 1493 à Sainte-Marie sur la Basse-Terre. Il nomme l'île « Guadeloupe », en hommage au monastère de Santa María de Guadalupe au sud de l'Espagne. Au XVI^{e} siècle, les Espagnols firent quelques tentatives pour conquérir la Guadeloupe et furent repoussés par les Indiens Caraïbes.

2. La période coloniale

Au XVII^{e} siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, des marchands français fondent la Compagnie des Iles d'Amérique qui organise la colonisation. Mandatés par la compagnie, Charles Liénard de l'Olive et Jean Duplessis d'Ossonville sont les premiers français à entreprendre l'occupation de l'île. En juin 1635, ils prennent possession de l'île, la plupart des Indiens Caraïbes sont décimés alors que les survivants immigrent à la Dominique. Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la compagnie et reçoit de Louis XIV le titre de marquis de Guadeloupe.

Vers 1644 se dessine la vocation économique de la Guadeloupe avec la culture de la canne à sucre qui exige une importante main-d'œuvre. Cette dernière sera issue du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et le continent américain, fournissant aux planteurs des esclaves originaires d'Afrique. En 1656, on estime à 3 000 le nombre d'esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre en Guadeloupe. En 1664, l'archipel passe sous la tutelle de la Compagnie des Indes occidentales, puis est rattaché au domaine royal en 1674 en tant que colonie du Royaume.

Le XVIII^{e} siècle est marqué par les rivalités franco-britanniques pour la conquête des îles caribéennes. De 1693 à 1703, les Anglais occupent la Basse-Terre et Marie-Galante. Ils amènent en Guadeloupe plus de 18 000 esclaves supplémentaires. L'île est reprise par les Français en 1703 puis est à nouveau anglaise entre 1759 et 1763, date de la signature du traité de Paris qui met fin à la guerre. La Guadeloupe redevient administrativement française de 1763 à 1794. Elle est dotée d'une assemblée coloniale acquise aux intérêts des planteurs en 1787, provoquant ainsi une forte croissance du nombre d'esclaves (près de 90 000) dans les années qui suivent.

En avril 1794, profitant des troubles provoqués par la Révolution française, les Britanniques reprennent possession de l'île pour une courte durée, vaincus par Victor Hugues, commissaire de la Convention, qui proclame l'abolition de l'esclavage en application de la Convention du 4 février 1794. Un régime de terreur s'installe et les planteurs ne se soumettant pas aux lois de la Convention sont traduits devant un tribunal révolutionnaire, poussant ainsi une partie des colons d'origine aristocratique à émigrer vers la Martinique, toujours anglaise à l'époque. En 1802, Louis Delgrès, colonel de l'armée française, affecté à la protection de la Guadeloupe, résiste avec Joseph Ignace aux troupes du général Richepance, envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage. Le 23 mai 1802, Delgrès et 300 compagnons se suicident à l'explosif à Matouba. Rétabli en 1802, ce n'est qu'en avril-mai 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli, au terme de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme aux Antilles menée notamment par Victor Schoelcher.

Entre 1854 et 1885, l'économie étant toujours fondée sur la culture de la canne à sucre, plus de 45 000 indiens provenant des comptoirs de l'Inde viennent travailler aux Antilles. Nombreux sont ceux qui restent sur place à la fin de leur contrat quinquennal. Alors que l'entrée dans la III^{e} République en 1870 apporte un réel progrès sur le plan des droits politiques, le niveau de vie de la population ne connut une amélioration significative que vers le milieu du XX^{e} siècle. De 1870 à 1914, la crise sucrière affecte fortement la Guadeloupe, les propriétés se concentrent au profit des usines appartenant aux industriels métropolitains. L'économie sucrière poursuit son développement, alors que l'exportation de la banane et du rhum commence à concurrencer la canne à sucre avant la première Guerre Mondiale.

3. La période contemporaine

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale érige la colonie de Guadeloupe en département français d'Outre-mer (DOM). Ce nouveau statut provoque de profonds bouleversements de la société guadeloupéenne. Il transforme sa structure économique, permet de développer ses infrastructures et modifie progressivement les conditions sociales.

Au cours des décennies 70 et 80, la Guadeloupe est affectée par deux catastrophes naturelles : en 1976, le réveil de l'activité volcanique de la Soufrière et, en 1989, le passage du cyclone Hugo qui dévasta l'archipel dans la nuit du 16 septembre.

L'adoption de la loi du 31 décembre 1982 [1] fait de la Guadeloupe une région monodépartementale qui devient l'une des 26 régions françaises.

En mars 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République instaure la possibilité d'évolutions statutaires des collectivités ultra-marines. Le 7 décembre 2003, une consultation de la population est organisée en Guadeloupe sur un projet d'évolution institutionnelle vers une collectivité unique se substituant au département et à la région. Le « non » l'emporte à 72,5 %. Dans le même temps, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont consultées sur la création, dans chacune de ces îles, d'une collectivité d'Outre-mer se substituant à la commune, au département et à la région. Les électeurs approuvent cette perspective à respectivement 76,2 % et 95,6 % des voix. La loi du 21 février 2007, portant les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, en prend acte et crée les deux nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

[1] Loi n° n°82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.

Section 3
Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République [1]. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d'Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la constitution[2].

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DÉPARTEMENT ET UNE RÉGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues de France métropolitaine, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine, dans le cadre défini par le conseil des communautés européennes, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer.

Au même titre que les départements et les régions de l'Hexagone, les collectivités des DROM, ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'État depuis le 1er janvier 2005[3]. Dès lors, ces collectivités interviennent chacune dans les domaines suivants : aménagement du territoire, transport, environnement, voirie, logement social, éducation et culture. Elles disposent de domaines dans lesquels elles tiennent un rôle de coordinateur : le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale et la région est coordinatrice du développement économique, de la formation professionnelle et du tourisme.

Le 27 juillet 2011 a été renouvelée l'habilitation en matière d'énergie de la Région Guadeloupe, seule collectivité de France à avoir mis en œuvre la faculté de délibérer dans ce domaine de la loi.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La constitution prévoit désormais pour les départements et régions d'Outre-mer, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (départements français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives à l'évolution institutionnelle et à de nouveaux transferts de compétences.

---

[1] L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et de 2004.

[2] Collectivité d'Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'Outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

[3] Suite à la loi du 13 août 2004.

L'instauration d'une collectivité unique a été proposée par voie de consultation le 7 décembre 2003 [1] aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 73 % et à 50,5 %). Un nouveau vote sur l'évolution institutionnelle a été organisé les 10 et 24 janvier 2010 en Martinique et en Guyane. Après avoir rejeté le passage à une collectivité d'Outre-mer régie par le principe de spécialité législative (article 74 de la Constitution), les populations se sont prononcées -à respectivement 68,3 % et 57,6 % des suffrages exprimés- en faveur d'une collectivité unique régie par le principe d'identité législative (article 73 de la Constitution).

Le devenir institutionnel de la Guadeloupe s'inscrit dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation. L'abrogation le 20 novembre 2012 de la loi du 16 décembre 2010 prévoyant la mise en place des conseillers territoriaux clos le débat sur leur nombre et leur mode d'élection dans l'île.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'Outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'État est propriétaire (domaine privé de l'État) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.

- la fiscalité [2] : les taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la TVA est appliquée en Guyane au taux de 0 % ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe en revanche un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes).

---

[1] À l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région.

[2] *Voir Chapitre 2, section 3, Le système fiscal.*

1.4 DES COMPÉTENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer[1] dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'Outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

La CEPALC, Commission régionale du Conseil économique et social des Nations Unies a accepté le 31 août 2012 la demande d'adhésion de la Martinique et de la Guadeloupe. Concernant l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe Orientale) et la CARICOM [2] (Communauté caribéenne), l'instruction de la demande d'adhésion des deux régions est en cours. La demande de modification du statut de ces collectivités au sein à l'AEC[3] (Association des États de la Caraïbe) déposée en 2012 par la France auprès de l'organisation a été validée le 14 février 2014 : elles sont désormais des membres associés de l'AEC en leur nom propre.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques[4] (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'Union Européenne (UE) tolère, par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'Outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées[5] de l'Union. Les DROM disposent ainsi au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2 696 millions € à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP[6], soit un total de 3 178 millions € sur la période 2007-2013 (contre 2 885 millions € pour la période 2000-2006).

---

1 Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

2 La Région Guyane a posé sa candidature à la CARICOM et au CARIFORUM (Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique).

3 La France est membre associé de l'AEC depuis sa création le 24 juillet 1994. Les DFA ne disposent pas actuellement d'une représentation propre au sein de cette organisation mais y participent au travers de la délégation française qui représente la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

4 Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des sept régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Voir *« L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? »* - Étude CEROM, mars 2008.

5 Les régions éligibles à l'objectif « convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

6 En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE (RUP)

L'Union Européenne (UE) compte huit régions ultrapériphériques : les Canaries (Espagne) ; les Açores et Madère (Portugal) ; la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Saint-Martin. Les RUP font partie intégrante de l'UE et, à ce titre, leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie).

Le statut de RUP permet aux départements et collectivité d'Outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers, les fonds structurels au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées [1] de l'UE.

Dans le cadre des Programmes Opérationnels (PO) 2007-2013, la Guadeloupe remplit les conditions d'éligibilité pour quatre fonds. Premièrement, elle est bénéficiaire du Fonds social pour l'emploi (FSE) et du Fonds de développement régional (FEDER). Elle est également éligible à l'objectif « convergence » de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne[2]. Par ailleurs, du fait de sa structure économique, l'archipel bénéficie des financements issus du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Fonds européen agricole de développement durable (FEADER).

L'enveloppe globale des Programmes Opérationnels 2007-2013 s'élève à 951,2 millions € pour la Guadeloupe et les Iles du Nord[3].

Cependant, si le statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1er janvier 2012. Mayotte est devenue le 1er janvier 2014 la 9e région ultrapériphérique aux côtés des quatre autres DOM français (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) et de Saint-Martin, mais aussi de l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne et des archipels des Açores et de Madère qui font parties du Portugal.

[1] Concernant les régions ultrapériphériques, le but est de faciliter leur intégration dans le marché intérieur et de prendre en compte leurs contraintes spécifiques, et notamment les surcoûts liés à leur éloignement.

[2] Les principaux objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union sont la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

[3] Ce montant est calculé hors financement privé des projets, c'est-à-dire hors apport privé des maîtres d'ouvrage.

Section 4
L'archipel de Guadeloupe

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, la Basse-Terre et la Grande-Terre, séparées par un étroit bras de mer, et trois dépendances : Marie-Galante, l'archipel des Saintes et la Désirade.

1. Marie-Galante

D'une superficie de 158 km², Marie-Galante constitue la troisième île la plus importante de l'archipel guadeloupéen, après la Basse-Terre et la Grande-Terre. Située à 30 km des côtes de la Guadeloupe dite « continentale », elle est desservie par des liaisons maritimes quotidiennes. Les trois communes (Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre) se sont regroupées en intercommunalité dès 1965 de manière à répondre aux défis de la « double insularité », pénalisant le développement économique du territoire.

La population de Marie-Galante a reculé de 7,2 % entre 1999 et 2010 pour s'établir à 11 561 habitants. La densité moyenne est estimée à 73 habitants par km², elle est plus de trois fois inférieure à celle relevée dans le département. Sur la période 1999-2010, le taux de natalité s'établit à 12,9 ‰, inférieur au niveau guadeloupéen (16 ‰). En revanche, le taux de mortalité est plus élevé (11,0 ‰ contre 6,7 ‰), traduisant le vieillissement de la population.

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie

Les actifs représentent 69,2 % de la population active en 2010 soit 4 748 personnes, dont 387 travaillent comme agriculteurs exploitants (8,1 %). Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) atteint 1 564 fin 2013. Des disparités demeurent en matière de revenus : le revenu net imposable moyen est de 11 159 €, en augmentation de 3 % sur un an, mais très en deçà de la moyenne de la Guadeloupe (15 883 € en 2011, +2,7 % sur un an). Les conditions de vie des ménages sont légèrement moins favorables avec des taux d'équipement des logements en retrait par rapport à la Guadeloupe.

Historiquement à dominante agricole, l'économie marie-galantaise s'appuie encore largement sur la culture de la canne et, dans une moindre mesure, sur la pêche. L'île compte sur son territoire l'une des deux sucreries de Guadeloupe encore en activité : l'usine de Grand'Anse à Grand-Bourg. Environ 40 % des actifs dépendent de la filière canne-sucre-rhum. Toutefois, la production cannière est en perte de vitesse avec 62 752 tonnes en 2013 (contre 79 673 tonnes en 2012 et 110 085 en 2011). Avec 6 091 tonnes de sucre, Marie-Galante connaît en 2013 la plus faible production enregistrée par le Centre technique de la canne à sucre depuis sa création en 1953.

Parmi les emplois salariés, le secteur tertiaire non marchand constitue le principal employeur de l'île et mobilise 53,4 % des 2 478 emplois recensés sur le territoire en 2011. Le secteur tertiaire marchand rassemble quant à lui 27,5 % des emplois. Les emplois non salariés s'élevaient à 192 à fin 2011. En 2013, 81 nouvelles entreprises ont été créées dans l'île, portant le tissu économique à 987 entreprises.

Dans la période récente, Marie-Galante s'est progressivement ouverte aux activités touristiques, bénéficiant d'un accroissement des dessertes depuis la Guadeloupe. La destination concentre 79 % du trafic inter-îles et inter-archipel. En 2013, 577 695 passagers ont emprunté la liaison Pointe-à-Pitre/Marie-Galante, un chiffre stable par rapport à 2012. Le développement d'un tourisme durable constitue un axe fort de la stratégie économique du territoire.

La présence bancaire

En plus de la Banque Postale, trois autres établissements bancaires sont implantés à Marie-Galante (BFCAG, BNPG et la Caisse Régionale du Crédit Agricole). Dix distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) sont implantés dans l'île. Par ailleurs, la Caisse Régionale du Crédit Agricole a mis en place un point de retrait (Point vert) chez un commerçant permettant de réaliser sur place de petites opérations et des retraits de 20 à 100 euros. Fin 2013, 84 entreprises et institutions étaient recensées au Service central des risques (SCR) de la Banque de France avec un encours total de crédit de 57,6 millions €. Trois secteurs d'activité mobilisent 81,5 % de l'encours de risques déclarés : l'administration publique (51,7 %), l'industrie (21,9 %) et le commerce (7,8 %).

2. Les Saintes

L'archipel des Saintes est composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-bas, d'une superficie totale de 14 km². Elles se situent au sud de la Guadeloupe dite « continentale », à laquelle elles sont reliées par des liaisons maritimes quotidiennes. L'archipel des Saintes est célèbre pour sa baie, considérée comme l'une des plus belles du monde et classée par l'UNESCO.

Depuis 1967, date des premiers recensements de la population par l'Insee, la population saintoise tend à décroître. Entre 1999 et 2010, elle a reculé de 3,8 % pour s'établir à 2 882 habitants. Avec 229 habitants au kilomètre carré en 2010, l'archipel des Saintes apparaît légèrement moins densément peuplé que la Guadeloupe dite continentale. Le taux de natalité a reculé, pour s'établir à 11,1 ‰ sur la période 1999-2010. Le taux de mortalité passe de 6,5 ‰ sur la période 1990-1999 à 7,4 ‰ entre 1999 et 2010.

Les actifs représentent 67,2 % de la population active en 2010, dont 50,8 % occupent un emploi. Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) atteint 278 fin 2013. Le revenu net imposable moyen est de 12 559 €, en augmentation de 7,6 % sur un an, contre 15 459 € en Guadeloupe en 2011.

Le secteur marchand, moteur de l'économie

En 2013, 27 entreprises ont été créées (contre 31 en 2012), portant le tissu économique à 294 unités. Le secteur marchand regroupe 75,9 % des 294 entreprises saintoises. La filière construction en représente 11,6 % et l'industrie 9,2 %. La sphère non marchande en concentre 3,4 %. La faible pluviométrie et le relief de l'île sont peu favorables au développement des cultures et à l'élevage et il s'agit surtout d'activités de pêches traditionnelles : en 2012, 36 navires ont pour port d'exploitation principal[1] le port de Terre-de-Haut et 11 celui de Terre-de-Bas.

[1] Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.

Bénéficiant d'un climat tempéré et d'une image favorable, l'île s'est progressivement ouverte aux activités touristiques. Le trafic maritime desservant Pointe-à-Pitre/les Saintes a progressé de 6,1 % entre 2012 et 2013 pour s'établir à 43 577 passagers.

La présence bancaire

En plus de La Banque Postale, la Caisse Régionale du Crédit Agricole a implanté un point de retrait chez un commerçant. La SGBA dispose également de deux distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB). Fin 2013, 36 entreprises et institutions étaient recensées au SCR de la Banque de France avec un encours total de 64,4 millions €. Le secteur de l'enseignement, la santé et l'action sociale mobilise, en 2013, 85 % de l'encours des risques déclarés.

3. La Désirade

Longue de 11 km et large de 2 km, l'île de la Désirade se situe à l'est de la Grande-Terre. Deux compagnies maritimes assurent le transport des passagers depuis Saint-François : Archipel Ferries avec l'Archipel 1 (280 places) et La Somade avec le Colibri (150 places). Devenus réserve naturelle depuis 1998, les deux îlets de Petite-Terre sont situés à 12 km de la Désirade à laquelle ils sont rattachés administrativement.

La population de la Désirade s'établit à 1 579 habitants en 2010. Elle a reculé de 2,6 % entre 1999 et 2010. La densité moyenne est de 75 habitants au km^2 en 2010, soit un niveau similaire à celui de Marie-Galante. Le taux de natalité est de 11,5 ‰ sur la période 1999-2010 alors qu'il était de 14,4 ‰ entre 1990 et 1999. Le taux de mortalité augmente, passant des 6,8 ‰ à 9,1 ‰ dans le même temps.

Les actifs représentent 65,9 % de la population active en 2010 soit 661 personnes. Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) atteint 223 fin 2012. De fortes disparités en matière de revenus sont observées: le revenu net imposable moyen est de 10 072 €, en augmentation de 1,6 % sur un an, contre 15 883 € en Guadeloupe en 2011.

En 2013, 7 entreprises ont été créées, portant le tissu économique à 109 unités. Le secteur marchand regroupe 69,7 % des 109 entreprises de l'île. Si l'industrie représente 12,8 % des entreprises, la filière construction en regroupe 10,1 %. La sphère non marchande concentre quant à elle 3,4 % des unités. La pêche représente une part importante de l'économie de l'île : en 2012, 74 navires ont pour port d'exploitation principal le port de la Désirade.

La présence bancaire

Seule La banque Postale est présente sur l'île. Fin 2013, 19 entreprises et institutions étaient recensées au SCR de la Banque de France avec un encours total de 9,9 millions €. Trois secteurs d'activité mobilisent 72 % de l'encours de risques déclarés : l'administration publique (38 %), le transport et entreposage (19 %) et les services aux entreprises (15 %).

CHAPITRE II

Panorama de l'économie guadeloupéenne

Section 1
La population

Au 1er janvier 2013, la population de la Guadeloupe[1] (hors Iles du Nord) est estimée à 405 739 habitants, soit 20 130 habitants de plus qu'en 1999. La région concentre 21,5 % de la population totale des départements d'Outre-mer et 0,6 % de la population nationale. Sur la période 2006-2013, le taux de croissance annuel moyen de la population s'est considérablement réduit par rapport à celui relevé entre 1990 et 1999 (1,0 % par an), pour s'établir à 0,2 %. Le rythme de croissance démographique annuel est désormais sensiblement inférieur à celui du territoire national (+0,5 %) et il est dû exclusivement à la contribution du solde naturel (+0,7 %), le solde migratoire étant déficitaire (-0,5 %).

Les dynamiques de population présentent de fortes disparités entre les communes. L'agglomération pointoise ne cesse de se dépeupler (Pointe-à-Pitre -21,6 %, les Abymes -7,0 % en 11 ans), au profit des communes situées au nord-est de la Basse-Terre. En effet, entre 1999 et 2010, ces dernières ont connu une nette hausse de leur population (Lamentin +18,5 %, Baie-Mahault +29,3 %, Petit-Bourg +13,0 % et Goyave +59,4 %). Sur la même période, les communes situées au sud de la Grande-Terre, plus touristiques, ont également vu leur population augmenter, comme par exemple à Saint-François (+39,0 %).

La croissance démographique s'essouffle

Selon les projections de l'Insee, la population devrait rester stable à l'horizon 2040. Entre 2011 et 2030, la population connaîtrait une croissance atone jusqu'à atteindre 410 000 habitants, puis entamerait une lente décroissance.

Population des DFA sur longue période

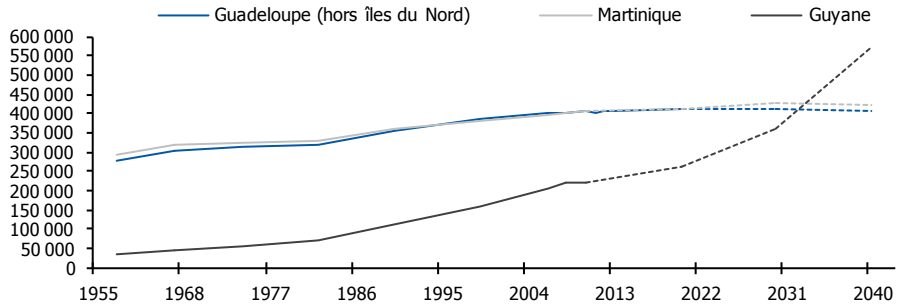

Source : Insee ; La population pour 2012 est une estimation. Projections en pointillé selon scénario central 2007

Le vieillissement s'accélère

La population de la Guadeloupe vieillit rapidement : en 2013, les moins de 20 ans représentent 27,9 % de la population (contre 24,4 % en France) alors qu'en 1990, les jeunes représentaient 37,6 % de la population. L'âge moyen est estimé à 38,9 ans (contre 40,6 ans dans l'Hexagone).

[1] À titre de comparaison, la population de la Martinique est de 386 486 habitants et celle de l'ensemble des 9 pays membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale est de 715 847 habitants (source : CIA World Factbook).

Selon les projections établies par l'Insee, d'ici 2040, les moins de 20 ans ne représenteraient plus que 22 % de la population, tandis que le nombre de personnes de plus de 60 ans devrait plus que doubler pour atteindre environ 40 % de la population, sous l'effet de l'arrivée aux grands âges des générations les plus nombreuses aujourd'hui et de l'installation de retraités dans le département. Le départ des jeunes adultes, pour se former ou trouver un emploi devrait également contribuer au vieillissement accéléré de la population, dont l'âge moyen passera de 36,2 à 47,7 ans en 2040. À cette date, la Guadeloupe sera la troisième région la plus âgée de France derrière la Corse et la Martinique.

Principaux indicateurs démographiques (hors îles du Nord)

	1999	2009	2011	2012 Provisoire	Var. 2012/2011
Nombre de naissances (a)	6 481	5 487	5 384	5 233	-2,8%
Nombre de décès (b)	2 505	2 857	2 835	2 873	1,3%
Accroissement naturel ou solde naturel (c = a – b)	3 976	2 630	2 549	2 360	-7,4%
Solde migratoire (d)	ND	-1 113	-3 365	-1 961	41,7%
Variation totale de la population (c + d)	ND	1 517	-816	399	148,9%
Taux de fécondité	2,10%	2,14%	2,17%	2,16%	-0,01 pt
Espérance de vie à la naissance des hommes	73,7	75,8	77,0	77,0	0 an
Espérance de vie à la naissance des femmes	81,6	83,1	83,7	84,1	+0,4 an

Source: Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Des naissances plus nombreuses que les décès

Entre 2006 et 2013, l'accroissement annuel moyen de la population guadeloupéenne s'établit à 0,2 %. Cette évolution est due essentiellement à un excédent naturel positif (+0,7 %) à savoir un nombre de naissances supérieur au nombre de décès.

Sur la période de 2000 à 2012, le nombre de naissances diminue de 19,3 % alors que les décès augmentent de 14,7 %, de sorte que le taux d'accroissement naturel chute de 10,7 ‰ en 2000 à 5,8 ‰ en 2012. Selon les projections de l'Insee, à l'horizon 2040, les naissances devraient encore diminuer alors que les décès continueraient à croître.

Accroissement de la population guadeloupéenne

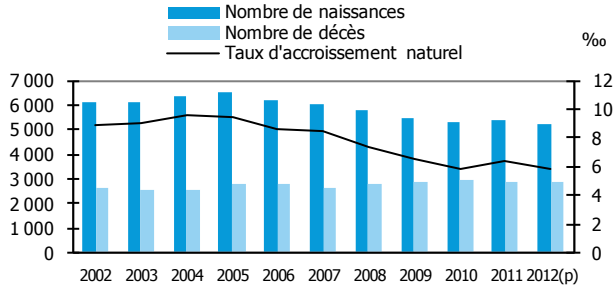

Source : Insee

Mais le fléchissement de la natalité se poursuit

Entre 2000 et 2012, le taux de natalité a chuté en Guadeloupe d'environ 4 points, passant de 17,1 ‰ à 13,0 ‰, mais il reste supérieur au niveau national (12,6 ‰). En 2012, le nombre de naissances s'établit à 5 233, soit 1 431 naissances de moins qu'en 2000. Le tassement des naissances est lié à la baisse du nombre de femmes en âge de procréer. La fécondité se maintient depuis 2010. Avec 2,18 enfants par femme en moyenne en 2012, la Guadeloupe reste l'une des régions françaises les plus dynamiques en termes de fécondité. L'âge moyen des mères à la naissance a augmenté au cours de la dernière décennie : il atteint 29,8 ans en 2012 mais reste légèrement inférieur à celui de la métropole (30,2 ans).

En 2012, le nombre de décès domiciliés dans la région est de 2 873. Par rapport à 2000, le taux de mortalité fléchit légèrement pour s'établir à 7,1 ‰. Il demeure inférieur à celui de la France métropolitaine (8,7 ‰). L'espérance de vie à la naissance des guadeloupéens stagne pour les hommes et augmente sensiblement pour les femmes. Elle reste inférieure à la métropole de 1,7 an pour les hommes et 0,9 an pour les femmes. Les femmes nées en 2012 peuvent espérer vivre 84,1 ans et les hommes 77 ans.

Recul de la vie en couple

Sur la période 1999-2010, la Guadeloupe enregistre une augmentation du nombre de ménages de 13,0 %. Cette évolution résulte du phénomène dit de « décohabitation » lié notamment à un départ plus précoce du foyer parental, se traduisant par une réduction du nombre de personnes par ménage qui passe de 2,9 en 1999 à 2,5 en 2010, proche de la moyenne nationale qui est de 2,3. Dans les départements d'Outre-mer, les ménages sont plus souvent composés d'une seule personne. En Guadeloupe, 31,3 % des ménages sont composés d'une seule personne en 2010 contre 24,4 % en 1999. En France métropolitaine, la part des ménages d'une seule personne est de 33,8 % en 2010.

Peu d'étrangers dans la population

En 2010, la population de nationalité étrangère en Guadeloupe s'établit à 4,3 %, un taux inférieur à celui de la France métropolitaine (5,9 %). Il s'agissait du deuxième taux le plus élevé des DOM[1], après la Guyane (35,5 %) mais devant la Martinique (1,7 %) et la Réunion (0,9 %). La majorité des étrangers (88,4 %, soit 15 299 personnes) viennent du bassin caribéen, principalement des Haïtiens (66 %) et des Dominiquais (18,4 %).

DÉFINITIONS

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **taux brut de solde migratoire** est le taux d'accroissement de la population imputable au solde migratoire, pour 1 000 habitants.

Le **taux d'excédent naturel (ou accroissement naturel)** est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

L'accroissement total (ou variation totale) de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différences sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de fécondité** est le nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année et de mortalité.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

[1] En 2010, la France compte quatre départements d'Outre-mer. Mayotte est devenue le cinquième département d'Outre-mer le 31 mars 2011.

Section 2
Les principaux indicateurs économiques

UNE ÉCONOMIE TERTIARISÉE ENCORE LOIN DU NIVEAU DE RICHESSE NATIONAL

La Guadeloupe présente les caractéristiques d'une économie moderne, marquée par le poids du secteur tertiaire, une forte salarisation des revenus et un niveau de développement humain parmi les plus élevés de la zone. Elle affiche en revanche un taux d'ouverture de ses échanges (45 %) aussi faible que celui des petits états insulaires voisins peu intégrés au commerce international. Elle connaît également un chômage élevé ainsi que de fortes disparités des revenus.

En 2012, la reprise amorcée en Guadeloupe depuis 2010 peine à se poursuivre : le produit intérieur brut (PIB) régional augmente de +0,6 %, contre +1,3 % en 2011 et +2,3 % en 2010[1]. Compte tenu de la croissance démographique quasi nulle (+0,1 %), le PIB par habitant progresse dans les mêmes proportions (+0,5 % en 2012).

1. Les comptes économiques[2]

1.1 LE PIB

L'activité ralentit à nouveau en 2012

En 2012, l'activité économique de la Guadeloupe poursuit sa progression dans de moindres proportions. Le PIB régional augmente de 0,6 % en volume sur l'année contre +1,3 % en 2011. Malgré cette progression, le PIB à prix constant reste en deçà de son niveau de 2008 (-1,1 point) et s'établit à 8 033 millions € en valeur pour l'année 2012.

La croissance repose principalement sur les dépenses publiques en nette augmentation (+2,6 %) et sur la consommation des ménages qui semble toutefois manquer de souffle avec une hausse de 0,8 %. À l'inverse, l'investissement, en progression en 2010 et 2011, est désormais orienté à la baisse (-2,1 %) et contribue de manière négative à l'évolution du PIB. De même, les échanges avec l'extérieur sont en recul, les importations et les exportations baissent respectivement de 3 % et de 7,6 % en volume, tirés par la diminution des importations de biens d'équipement pour l'un, et par celle des exportations de produits pétroliers pour l'autre.

Cependant, la croissance régionale est supérieure à celle enregistrée au niveau national et en Martinique où cette dernière est nulle dans les deux cas (+0 %).

[1] Le taux de croissance pour l'année 2010 est de 2,3 % en base 2005 alors qu'il était de 2,7 % en Base 95, estimation provisoire. Les comptes économiques des DOM sont désormais élaborés, comme au niveau national, en Base 2005. Ce changement de base a été l'occasion d'introduire de nombreuses améliorations dans la mesure de l'action sociale, des activités des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) ou encore des échanges extérieurs. Les nomenclatures des produits et branches ont également été revues. Par ailleurs, les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont désormais exclues du champ géographique couvert. Pour ces raisons, les données publiées ici ne sont pas directement comparables avec celles diffusées les années précédentes.

[2] Les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. Afin de réduire ce délai, le partenariat comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) entre l'AFD, l'IEDOM et l'Insee permet depuis 2003 de publier une estimation provisoire des principaux agrégats économiques pour l'année précédente N-1.

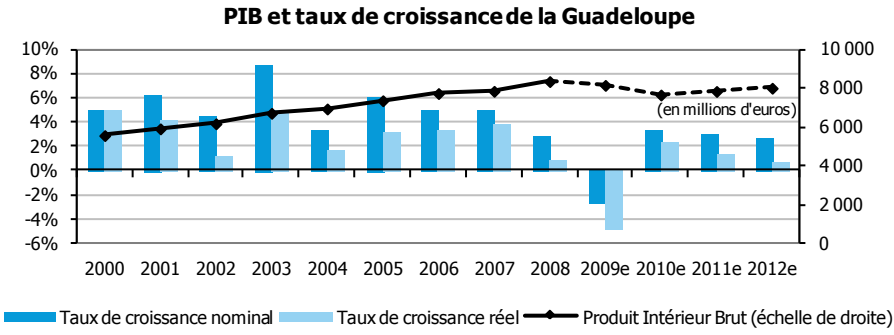

Source : Insee - CEROM - Comptes économiques rapides ; (e) estimations
Note : À compter de 2010 les données sont en Base 2005, celles des années antérieures en Base 95

Le PIB par habitant poursuit son rattrapage du niveau national

Le PIB régional par habitant s'élève à 19 810 € courants en 2012 contre 26 974 € en moyenne en province (hors Île-de-France). Avec une croissance démographique quasi nulle (+0,1 %), il augmente au même rythme que le PIB, +0,5 % sur un an. La richesse par habitant à la Guadeloupe se situe au dessus de la moyenne des départements et collectivités d'Outre-mer.

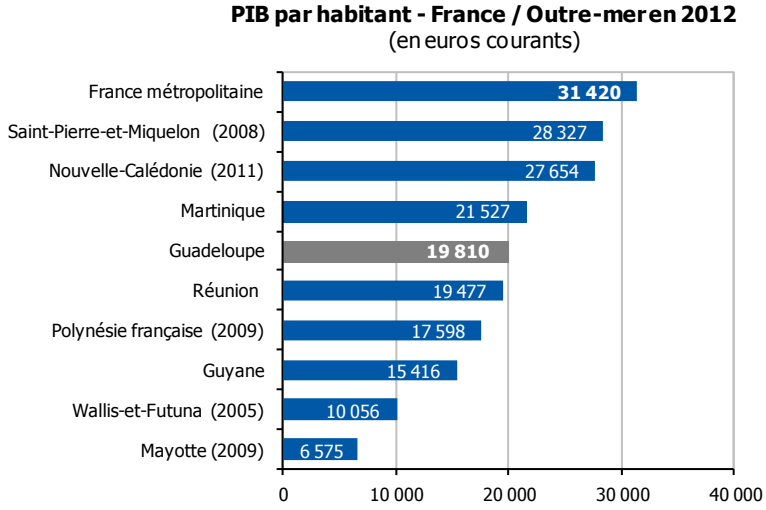

Sources : CEROM, ISEE, ISPF, Insee, IEDOM, AFD ("Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ?" Document de travail n°129)

En 2012, le PIB par habitant de la Guadeloupe reste inférieur de 27 % à la moyenne des régions françaises hors Île-de-France et de 15 % à celui du département métropolitain le moins riche (le Limousin). Sur longue période, le rattrapage est cependant marqué : en 1994, le PIB par habitant de la Guadeloupe était inférieur de 63 % au niveau national.

Un PIB par habitant et un développement humain parmi les plus élevés de la zone

En 2012, en parité de pouvoir d'achat, le PIB par habitant de la Guadeloupe figure parmi les plus élevés de la zone, après celui de la Barbade et de la Martinique.

PIB par habitant - Zone Caraïbes en 2012

en dollars international, à parité de pouvoir d'achat

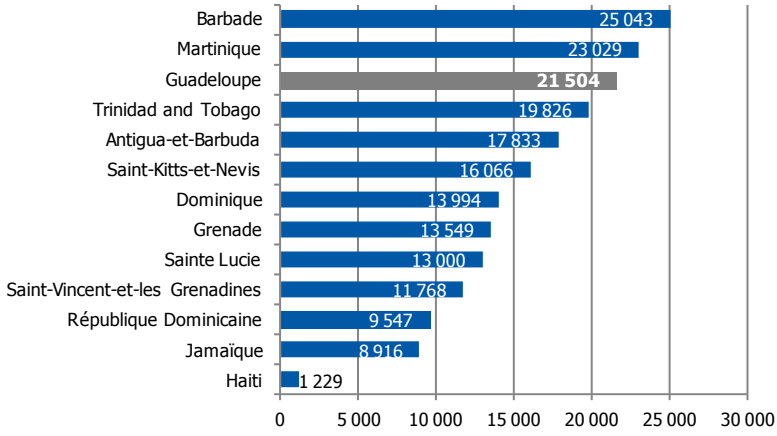

Sources : Insee , CEROM, FMI (estimations) - Calculs IEDOM

En 2010, l'indice de développement humain (IDH) de l'île figure parmi les plus élevés de la zone Caraïbe avec un niveau de 0,822.

La Guadeloupe et la Martinique sont, avec la Barbade, les seules îles de la zone à figurer dans la catégorie « développement humain très élevé ». Les autres sont des pays à développement humain élevé à l'exception de la République dominicaine à « développement humain moyen » et de Haïti qui demeure le pays ayant le niveau de développement le plus faible de la région. Dans les territoires français ultramarins, l'IDH est majoritairement tiré par l'amélioration des conditions sociales des populations.

L'Indice de Développement Humain (IDH)

Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit l'indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux de développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

La progression de la consommation des ménages, quoique moins dynamique et l'augmentation de la dépense publique, sont les principaux déterminants de la croissance en 2012.

La consommation des ménages, en hausse de 0,8 %, contribue à hauteur de 0,5 point à la croissance. Cette hausse s'explique par des revenus salariaux en légère progression sur l'année. La consommation des ménages reste toutefois fragile, pénalisée par l'attentisme des ménages et un marché du travail qui ne cesse de se dégrader.

La consommation finale des administrations augmente de 2,6 % en 2012 après une augmentation de 1,0 % l'année précédente. Cette évolution concerne les collectivités locales et repose sur l'augmentation des charges externes et les charges de personnel. La consommation finale des administrations contribue à hauteur de 1,1 point à la croissance, elle est le moteur principal de l'activité.

L'équilibre emplois-ressources

En millions d'euros	2001	*part*	2011e	2012e	*part*	*Var. 11/12 en valeur*	*Var. 11/12 en volume*
Ressources							
PIB	5 940	*100%*	7 867	8 033	*100%*	*2,1%*	*0,6%*
Importations (biens et services)	2 059	*35%*	2 700	2 686	*33%*	*-0,5%*	*-3,0%*
Emplois							
Consommation finale des ménages	3 935	*66%*	4 766	4 895	*61%*	*2,7%*	*0,8%*
Consommation finale des administrations	2 148	*36%*	3 428	3 572	*44%*	*4,2%*	*2,6%*
Formation brute de capital fixe	1 406	*24%*	1 427	1 419	*18%*	*-0,6%*	*-2,1%*
Exportations (dont dépenses touristiques)	553	*9%*	872	808	*10%*	*-7,3%*	*-7,6%*

Sources : Insee - CEROM - Comptes économiques rapides

Note : (e) estimations ; Les données 2011et 2012 sont en Base 2005, celles de l'année 2001en Base 95

En 2012, le déficit commercial atteint 2,5 milliards €, quasiment stable sur un an (+1,0 %). Les importations se contractent (-3,0 % en volume), après un net ralentissement en 2011 (+1,8 % contre +11,7 % en 2010). En parallèle, les exportations reculent fortement en 2012 (-7,6 % en volume), une évolution principalement imputable aux réexportations de produits pétroliers raffinés.

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

La Guadeloupe présente les caractéristiques d'une économie moderne dont les services constituent la principale source de création de richesse : le secteur tertiaire réalise 85,3 % de la valeur ajoutée totale en 2009[1], contre 79,3 % au plan national.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée en 2009

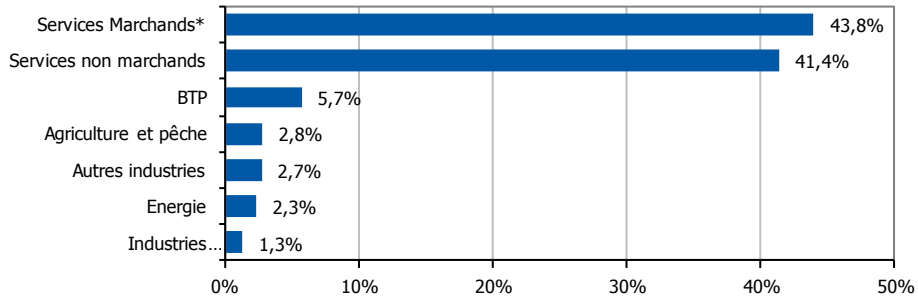

** Ils comprennent les secteurs des transports, de l'hôtellerie-restauration, du commerce et les autres services marchands*

Source : Insee - Comptes définitifs

[1] Derniers comptes économiques définitifs disponibles.

Un secteur public omniprésent

Le secteur tertiaire guadeloupéen se distingue par l'importance des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale), qui contribuent pour 37,7 % à la richesse de l'île, alors qu'ils ne représentent que 22,4 % du PIB métropolitain. Cet écart tend à s'accentuer, le rythme de croissance des services administrés étant plus élevé en Guadeloupe, en raison du développement rapide des services de santé et d'action sociale.

Le poids des services administrés, lié à l'insularité et à la petite taille du territoire ainsi qu'à la faiblesse relative des secteurs marchands, n'est toutefois pas une spécificité domienne : ils constituent 30,5 % de la valeur ajoutée en Corse et 30,7 % dans le Limousin en 2009.

Un essor dynamique des services du secteur privé

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

Les services marchands, y compris le commerce, constituent en 2009 la première source de création de richesse, avec 47,6 % de la richesse produite, contre 56,9 % en moyenne nationale.

Les activités immobilières et le commerce sont les deux principales activités de services : elles représentent respectivement 26,6 % et 22,8 % de la valeur ajoutée des services marchands.

Les services aux entreprises, encore sous-représentés (7,4 % des services marchands), progressent deux fois plus vite qu'au niveau national, avec 3,0 % de croissance annuelle moyenne depuis 1999. Parallèlement, les poids de l'agriculture (2,8 %), de l'industrie (2,7 %) et du BTP (5,7 %) se sont réduits au fil des ans.

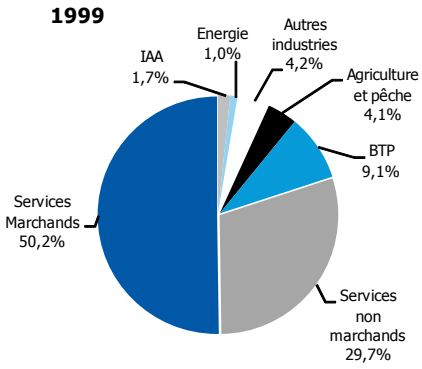

Source: Insee, Comptes définitifs

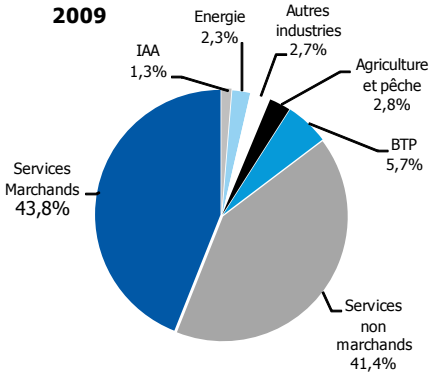

Source: Insee, Comptes définitifs

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES À LA GUADELOUPE

En 2013, l'économie de la Guadeloupe reste fragile. L'évolution de la plupart des indicateurs économiques est globalement marquée par l'attentisme et l'incertitude. Après avoir atteint, au deuxième trimestre, son plus bas niveau depuis 2009, l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est redressé au troisième trimestre pour retrouver en fin d'année sa moyenne de longue période. Cette remontée (de près de 20 points) permet à l'ICA d'effacer cinq trimestres de baisse consécutive entamée depuis mi-2012.

Indicateur du climat des affaires
(100 = Moyenne de longue période)

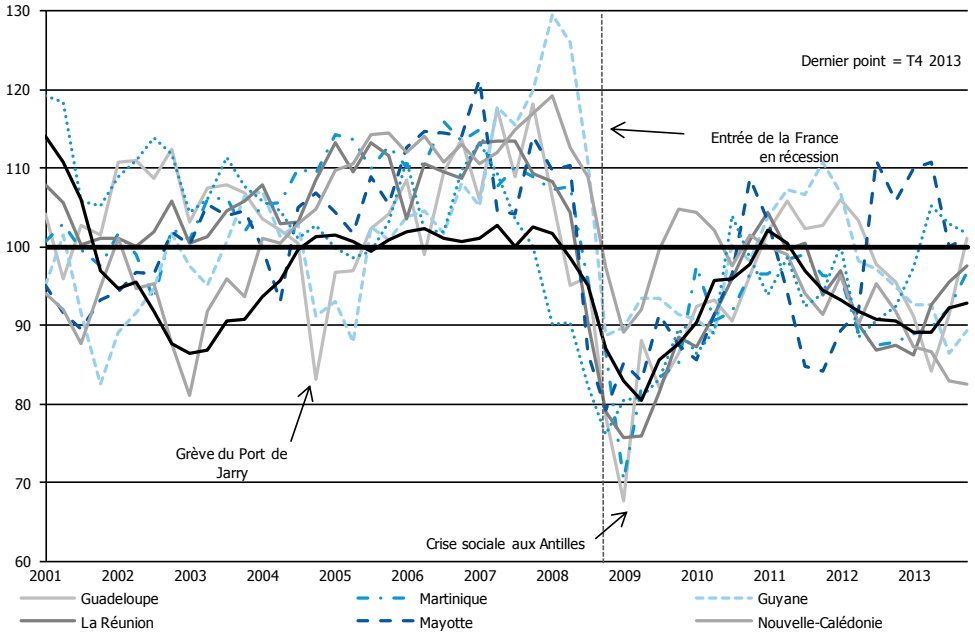

Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (resp. inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le site www.ieom.fr sur le lien http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf

2. L'emploi et le chômage

UN MARCHÉ DU TRAVAIL TOUJOURS SOUS TENSION

En 2013, le nombre de demandeurs d'emploi continue de croître mais à un rythme moins marqué que les années précédentes : il s'élève à 60 393 en fin d'année (+1,4 % sur un an). En parallèle, l'offre d'emploi continue de diminuer et atteint son plus bas niveau historique avec 9 830 offres collectées par Pôle Emploi (-24,7 % par rapport à 2012). En 2013, le taux de chômage en Guadeloupe s'élève à 26,2 %[1] soit un taux 2,5 fois plus élevé qu'en France métropolitaine et le double de celui de l'UE28. La part du chômage de longue durée s'élève à 79,5 % en Guadeloupe contre 47,5 % en moyenne dans l'UE28.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

Selon l'enquête Emploi 2013 de l'Insee, la population active[2] de la Guadeloupe est estimée à 170 630 personnes, dont les trois quart sont des actifs occupés (126 017 personnes). La composante féminine de la population active est majoritaire (51,7 %). Par ailleurs, la tranche d'âge des 25-49 ans est la plus représentée (58,9 % des actifs). Les moins de 25 ans, fréquemment en études, ne représentent que 7,2 % des actifs, contre 33,0 % pour les seniors (âgés de 50 à 64 ans).

Le taux d'emploi[3] des 15-64 ans s'élève à 48,2 %. Ce taux reste stable par rapport au deuxième trimestre 2012. Il est près de 16 points inférieur au niveau métropolitain (64 %) et traduit le déficit d'emploi d'une économie fortement importatrice.

Répartition de la population active

	2002	2012	2013	var 13/12	Var moyenne 2002/2013
Population active	**161 484**	**163 368**	**170 630**	**4,4%**	**0,5%**
Hommes	84 167	76 986	82 379	7,0%	-0,2%
Femmes	77 317	86 382	88 251	2,2%	1,2%
Population active occupée	**120 006**	**126 035**	**126 017**	**0,0%**	**0,4%**
Hommes	65 164	61 242	62 748	2,5%	-0,3%
Femmes	54 852	64 793	63 269	-2,4%	1,3%
Taux d'activité (en %)	54,8%	50,9%	52,7%		
Hommes	61,0%	53,8%	56,5%		
Femmes	49,4%	48,6%	49,6%		

Source : Insee, estimations localisées d'emploi.

[1] Sources : Enquête Emploi, avril 2014, Insee et communiqué de presse, Eurostat 15 avril 2014.

[2] La population active au sens du BIT regroupe la population active occupée (appelée aussi population ayant un emploi) et les chômeurs.

[3] Le taux d'emploi est le rapport entre la population disposant d'un emploi et la population totale d'âge correspondant.

2.2 L'EMPLOI

2.2.1 Le secteur tertiaire, pilier de l'emploi en Guadeloupe

Selon les estimations d'emploi réalisées par l'Insee, la Guadeloupe compte 126 216 emplois (salariés et non salariés) en 2012 dont 118 432 emplois salariés (93 % de l'emploi total). Comme en 2011, l'évolution de l'emploi salarié reste quasiment stable (-0,3 % sur un an en 2012). Cette évolution résulte d'une baisse des effectifs salariés dans presque tous les secteurs alors qu'ils augmentent légèrement dans le secteur des services non marchands (+0,8 % soit +386 emplois).

Répartition par secteur des emplois salariés

	1999	2011	2012	Part en 2012	Var. 2012/2011
Agriculture et pêche	2 135	1 789	1 752	1,4%	-2,1%
Industrie et énergie	7 115	8 426	8 292	7,0%	-1,6%
BTP	4 040	6 462	6 389	5,4%	-1,1%
Commerce	12 745	15 121	14 924	12,6%	-1,3%
Autres services marchands	27 849	35 813	35 484	30,0%	-0,9%
Services non marchands	43 858	51 205	51 591	43,6%	0,8%
Emplois salariés	**97 742**	**118 816**	**118 432**	**100,0%**	**-0,3%**
Emplois non salariés	8 529	8 478	7 784		**-8,2%**
Emploi total	**106 271**	**127 294**	**126 216**		**-0,8%**

Source : Insee, estimations localisées d'emploi.

L'emploi salarié reste marqué par la prédominance du secteur tertiaire qui représente 86,1 % des effectifs salariés en 2012 (contre 79,5 % en 1999). L'emploi du secteur primaire poursuit son déclin : il ne regroupe plus que 1,5 % des salariés guadeloupéens contre 2,2 % en 1999. La part de l'industrie s'est maintenue (7,0 %) tandis que le secteur de la construction représente 5,4 % des effectifs salariés en 2012.

Quatre zones d'emploi composent le territoire de la Guadeloupe. Trois d'entre elles existaient antérieurement et une quatrième « l'Est Grande-Terre[1] » a été créée en 2011. La zone de Pointe-à-Pitre concentre la majorité de l'emploi salarié en Guadeloupe (68,4 %), suivie de Basse-Terre (18,5 %) et de Marie-Galante (11,1 %). L'Est Grande-Terre ne regroupe que 2,0 % de l'emploi salarié régional.

Les zones d'emploi en Guadeloupe

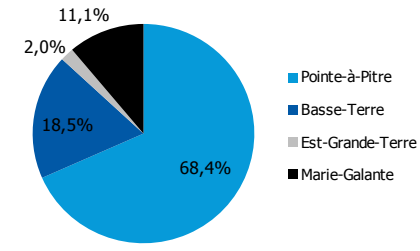

Source : Insee, estimations localisées d'emploi.

[1] L'Est Grande-Terre regroupe les communes d'Anse-Bertrand, La Désirade, Le Moule, Petit-Canal, Port-Louis, Sainte-Anne et Saint-François

2.2.2 Augmentation du nombre de fonctionnaires

En 2011, le nombre de personnes travaillant dans la fonction publique en Guadeloupe a progressé de 3,3 % pour s'établir à 37 260 agents. Le taux d'administration s'élève à 9,2 %, l'un des plus élevés de France (8,5 % pour la moyenne nationale).

Les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique (État, hospitalière et territoriale) représentent 22,7 % de la population active guadeloupéenne. Ce taux, plus élevé que celui de la France métropolitaine (18,7 %), résulte en partie de la faiblesse des taux d'activité dans les départements d'Outre-mer comparativement à la France métropolitaine (56,5 % contre 51,9 % en Guadeloupe).

Effectifs de la fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

	2006	2010	2011	Var. 2011/2006	Var. 2011/2010
Fonction publique de l'Etat, agents civils	16 165	15 151	15 952	0,3%	5,3%
Fonction publique territoriale	13 748	14 618	14 933	5,6%	2,2%
Fonction publique hospitalière	6 492	6 304	6 375	-1,9%	1,1%
Total	**36 405**	**36 073**	**37 260**	**2,0%**	**3,3%**

Sources : Insee, Fonction publique d'État, Enquête annuelle collectivités territoriales - DREES, SAE

La fonction publique d'État est le plus principal employeur de la fonction publique. Elle concentre 43 % des fonctionnaires. Elle est suivie de près par la fonction publique territoriale qui regroupe 40 % des fonctionnaires. Les agents de la fonction publique hospitalière sont les moins nombreux (17,5 % des fonctionnaires).

2.3 LE CHÔMAGE ET LA DEMANDE D'EMPLOI

Le chômage au sens du BIT

Selon la définition du Bureau International du Travail (BIT), la Guadeloupe compte 44 613 chômeurs en 2013, soit 7 000 chômeurs de plus en un an. Le taux de chômage[1] au sens du BIT s'élève à 26,2 % en 2013. Il est en hausse de 3,5 points par rapport à 2012. Le taux de chômage en France métropolitaine étant de 9,9 % en 2013. La Guadeloupe est le deuxième département d'Outre-mer le plus touché par le chômage, après la Réunion (29,0 %). Parmi les 272 régions NUTS niveau 2[2] de l'UE28, La Guadeloupe fait partie des 27 régions présentant un taux supérieur à 21,6 %, soit le double de celui de l'UE28.

Si toutes les classes d'âge sont touchées par la hausse du chômage, les 25-49 ans subissent la plus forte augmentation (+5 points). Le chômage touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans. Leur taux de chômage atteint 59,7 %. Il est de 29,3 % pour les 25-49 ans et de 13,7 % pour les 50-64 ans. Les femmes sont également très exposées. Elles représentent 56,0 % des chômeurs et leur taux de chômage est sensiblement plus élevé que celui des hommes (28,3 % contre 24,1 %).

[1] Source : Insee

[2] Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS), telle que modifiée en janvier 2011. La NUTS 2010 fournit une ventilation uniforme et cohérente des unités territoriales pour la production des statistiques régionales de l'UE. Le niveau 2 de la nomenclature distingue 272 régions – Source : Eurostat

Un faible niveau de formation constitue également un frein d'accès à l'emploi. A titre d'illustration, le taux de chômage des actifs sans diplôme s'établit à 32,4 %, alors que celui des personnes diplômées à BAC+2 est de 11,5 %.

D'après l'Insee, 16 000 personnes inactives en 2013 souhaitent et/ou sont à la recherche d'un emploi. Il s'agit souvent de personnes découragées par la recherche et qui considèrent que leur chance d'avoir un emploi est quasi nulle. Elles sont une composante importante du « halo[1] » autour du chômage. L'âge et le genre expliquent en bonne partie l'appartenance au halo du chômage. Les femmes y sont majoritaires avec 64 % et plus de la moitié des individus du halo ont entre 25 et 49 ans.

En 2013, Pôle Emploi indemnise 22 804 chômeurs, dont 14 838 au titre du régime d'assurance-chômage (par le biais de l'Allocation de Retour à l'Emploi, l'Allocation Unique Dégressive ou l'Allocation Chômeurs Âgés) et 7 966 au titre du régime de solidarité essentiellement via l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS).

La demande d'emploi au sens de Pôle Emploi

La détérioration du marché du travail se poursuit en 2013. Néanmoins, le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) augmente moins rapidement que les années précédentes : il atteint 60 393 inscrits, soit une augmentation de +1,4 % en 2013 après +4,6 % en 2012 et +6,3 % en 2011.

La catégorie des seniors (50 ans et plus) contribue très nettement à la dégradation du marché de l'emploi. En hausse de 13,4 %, leur nombre s'établit à 12 100 DEFM A. En revanche, les jeunes et les adultes voient leur nombre diminuer, respectivement de 0,6 % et 2,2 % sur un an. Si la majorité des demandeurs d'emploi (DEFM A) sont des femmes (56,7 %), leur nombre diminue légèrement en 2013 (-0,3 %) alors qu'il progresse de 3,7 % chez les hommes.

Demandeurs d'emploi et offres d'emploi collectées
(en données CVS)

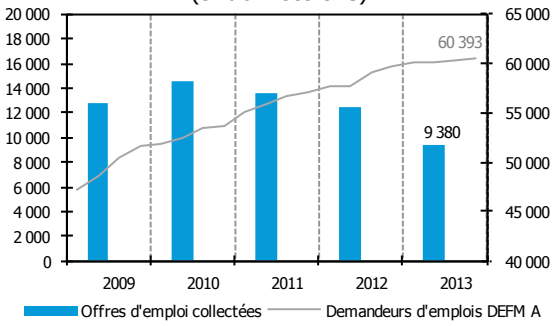

Source : DIECCTE

La hausse globale est également observée pour les demandeurs d'emploi de catégorie ABC, dont le nombre s'établit fin 2013 à 67 937 inscrits (+1,8 % sur un an). En 2013, l'ancienneté moyenne d'inscription atteint désormais 820 jours, soit près de 27 mois contre 787 jours (26 mois) en 2012. Elle est encore plus importante pour les demandeurs d'emploi de longue durée (45,3 mois).

En parallèle, le nombre d'offres d'emplois collectées reste sur une tendance baissière depuis 2009. Au total, 9 380 offres d'emploi ont été déposées à Pôle Emploi en 2013, soit le plus bas niveau depuis l'année 2000. Le recul est historique en 2013 (-24,7 %) après une baisse de 8,2 % en 2012 et de 6,4 % en 2011. En comparaison, la baisse en 2009 avait été de 21,0 %.

[1] La définition du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est telle qu'il demeure un espace incertain et ambigu à l'intersection des notions d'emploi, de chômage et d'inactivité, appelé le « halo autour du chômage ».

Demandeurs d'emplois de fin de mois de catégorie A

	2012	2013	Part	Var. 2013/2012
DEFM catégorie A	**59 545**	**60 393**	**100,0%**	**1,4%**
Hommes	25 228	26 165	43,3%	3,7%
Femmes	34 317	34 228	56,7%	-0,3%
Moins de 25 ans	8 043	7 994	13,2%	-0,6%
Entre 25 et 49 ans	38 576	37 742	62,5%	-2,2%
50 ans et plus	12 926	14 657	24,3%	13,4%
Catégories A,B,C	66 766	67 937	100,0%	1,8%
dont longue durée	*36 022*	*37 157*	*54,7%*	*3,2%*

Source : DTEFP (Pôle Emploi)

CONCEPTS ET DÉFINITIONS

Les **demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** sont les personnes inscrites à Pôle Emploi. Elles peuvent être indemnisées ou non, exercer une activité réduite ou non. Les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi sont construites à partir des fichiers administratifs utilisés par Pôle Emploi dans le cadre de son activité.

Les **catégories de demandeurs d'emploi.** Conformément aux recommandations du CNIS sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi, la DARES et Pôle Emploi présentent les données relatives aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des cinq catégories (A,B,C,D,E). Pour plus d'informations : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Definitions-2.pdf

LES INTENTIONS D'EMBAUCHE AUGMENTENT POUR LA SECONDE ANNÉE CONSÉCUTIVE

D'après les résultats de l'enquête « Besoins en main-d'œuvre 2014 », un établissement sur cinq se déclarent prêt à embaucher au cours de l'année 2014, soit 21,9 % des établissements répondants contre 19,3 % en 2013. Les besoins en main-d'œuvre augmentent de 9,8 % en un an pour atteindre 10 700 projets estimés. La propension à recruter augmente particulièrement dans les plus petites structures (0 salarié) ainsi que dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Ces résultats concernent les activités de services et le commerce avec 1 500 embauches supplémentaires dans les services et 180 dans le commerce. Après une année 2013 marquée par une forte augmentation des projets de recrutement dans l'industrie manufacturière, ce secteur retrouve un niveau d'emploi proche de ceux des années antérieures.

Les recrutements jugés difficiles sont en repli et concerne désormais 30 % des projets (-8 points sur un an). La baisse est particulièrement sensible dans l'industrie manufacturière (-9 points) ainsi que dans les services (-8 points). La part des embauches à caractère saisonnier diminue également en 2014 et s'établit 18,2 % (-6 points sur un an).

Source : « Enquête besoins en main-d'œuvre 2013 », CREDOC, Pôle emploi.

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS

Un recours accru aux contrats aidés en 2013

Les politiques en faveur de l'emploi se composent de dispositifs nationaux et de mesures spécifiques aux DOM. Elles sont menées de manière concertée par l'État, la Région et le Département et s'articulent autour de trois objectifs principaux : l'appui à l'insertion des jeunes, la promotion de la création d'emplois dans le secteur privé et le retour à l'activité des personnes vulnérables.

Près de 7 640 contrats aidés ont été signés en 2013 (+14,8 % sur un an). Le nombre de contrats signés dans le secteur marchand (1 870) diminue de 7,7 % alors qu'il augmente sensiblement dans le secteur non marchand (5 770 contrats : +23,8 % par rapport à 2012). Cette progression est imputable à la montée en puissance des emplois d'avenir entrés en vigueur depuis novembre 2012. 1 326 contrats de ce type ont été enregistrés en 2013.

Les associations et les établissements publics sont les principaux signataires des contrats aidés du secteur non marchand respectivement 56 % et 31 % des contrats enregistrés. Le contrat unique d'insertion (CUI), principal contrat du secteur non marchand enregistre 4 400 signatures en 2013 (soit 210 contrats de moins qu'en 2012). Les communes n'emploient qu'un petit nombre de contrats en 2013 (11 %).

Les autres mesures de soutien indirect à l'emploi s'adressent particulièrement aux jeunes et aux bénéficiaires de minima sociaux créateurs d'entreprise ou d'activité (ACCRE, NACRE, PIJ). Les mesures d'insertion comprennent principalement l'accompagnement des jeunes avec le contrat CIVIS et l'allocation ACM.

Les politiques d'emploi et de formation en Guadeloupe

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
ACCRE (Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entreprise)	923	1 356	1 268	1 149	1 181	2,8%
NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)	287	479	424	459	340	-25,9%
Contrats de formation en alternance						
Contrats d'apprentissage	597	782	778	806	962	19,4%
Contrats de professionnalisation	477	745	769	568	143	-74,8%
Contrats aidés secteur marchand						
Contrats d'accés à l'emploi (CUI-CAE Dom)	813	819	449	655	536	-18,2%
Contarts aidés secteur non marchand						
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	4 195	4 166	4 067	4 614	4 404	-4,6%
Insertion et formation des jeunes						
CIVIS	2 001	1 868	1 778	1 796	1 905	6,1%
Projet d'Initiative Jeune (PIJ)	1 207	1 315	128	104	77	-26,0%
dont Création d'Entreprise	*96*	*123*	*128*	*104*	*77*	-26,0%
*dont PIJ Mobilité**	*1 111*	*1 192*	-	-	-	-
Allocation complémentaire de mobilité (ACM)	-	-	*1 400*	*870*	*nd*	nd

Sources : Dares, DIECCTE, Mission local, ASP, Urssaf

**Dispositif supprimé en 2011et remplacé par l'ACM*

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS FISCAUX

Les chiffres présentés ci-après portent sur les revenus 2011 pour les foyers fiscaux[1] et sur les revenus 2010 pour la répartition des foyers déclarants par catégorie de revenu (données 2011 non disponibles).

Des disparités de revenus importantes

Selon la Direction générale des finances publiques (DGFiP), le nombre de foyers fiscaux recensés à la Guadeloupe s'établit à 234 875 en 2011, pour un revenu fiscal de référence de 3,8 milliards €, soit 21,9 % du montant total des départements d'Outre-mer qui s'élève à 17 milliards €. Le revenu fiscal moyen déclaré s'établit à 15 883 €. La part des foyers fiscaux non imposables atteint 70,1 % en Guadeloupe contre 43,8 % au niveau national.

Selon les données de la DGFiP, un peu plus de la moitié des contribuables guadeloupéens (50,7 %) déclarent un revenu inférieur à 10 000 € contre 24,4 % en France métropolitaine. Ce chiffre a tendance à se réduire: en 2007, il s'établissait à 52,6 %. Les foyers fiscaux qui déclarent des revenus supérieurs à 50 000 € représentent 5,7 % des foyers fiscaux du département et concentrent 29,6 % du revenu fiscal de référence.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2012 (revenus de 2011)

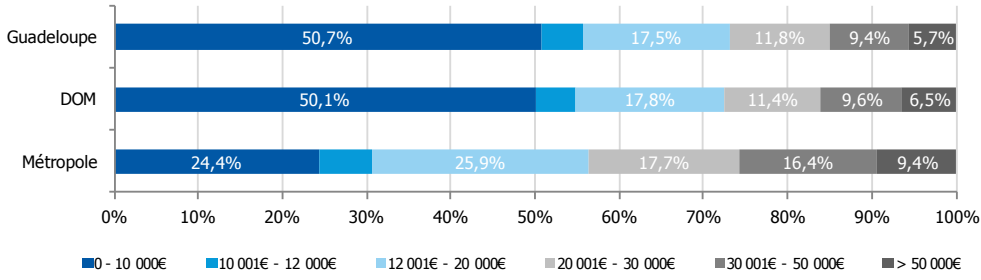

Source : DGFiP

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) concernait 253 foyers fiscaux en Guadeloupe en 2011[2] (ce qui représente 12,4 % des foyers fiscaux domiens soumis à l'ISF) pour des recettes s'établissant à 4 millions €. La Réunion représente à elle seule 65,4 % des contributeurs à l'ISF des DOM.

Une prépondérance des revenus d'activité salariaux

En 2010, le nombre de foyers déclarants s'élève à 297 570. Quatre foyers sur dix déclarent percevoir un traitement ou un salaire. Par ailleurs, près de trois ménages sur dix

[1] Une distinction doit être faite entre les foyers déclarants et les foyers fiscaux. Les foyers fiscaux sont comptabilisés sans double compte tandis que les foyers déclarants peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon les différents types de revenu catégoriel.

[2] Relèvement du seuil d'imposition de 0,8 millions € à 1,3 millions € par la loi de finances rectificative 2011.

déclarent des revenus du capital[1] : si la part des foyers fiscaux déclarant des revenus issus de la rémunération des capitaux mobiliers est quasi identique entre la Guadeloupe et la France métropolitaine (respectivement 26,5 % et 26,4 %), une nette différence est observée sur la part des revenus tirés des rentes foncières (3,0 % en Guadeloupe contre 6,2 % en France métropolitaine). Enfin, deux foyers sur dix font mention de pensions et retraites.

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus en 2011 (revenus 2010)

Guadeloupe

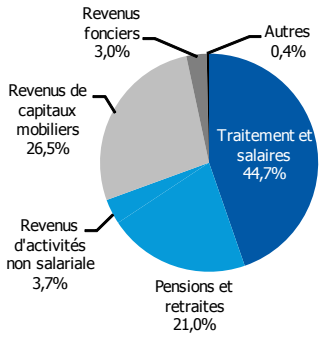

France métropolitaine

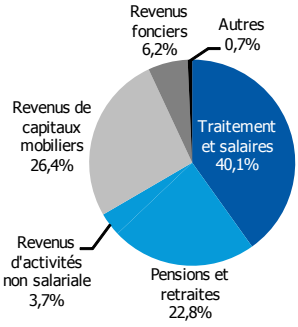

Source : DGFiP

En 2010, les revenus des foyers déclarants guadeloupéens s'élèvent à 4,3 milliards €, en progression de 6,0 % par rapport à 2010. Le poste traitements et salaires représente la part la plus importante des revenus déclarés en Guadeloupe (70,9 %). Ce niveau est à peu près similaire à celui de l'ensemble des DOM (71,4 %), mais il diffère sensiblement de celui de la France métropolitaine (62 %). Cette prépondérance des revenus salariaux est liée à la jeunesse de la population. Ainsi, seul 18,9 % des revenus déclarés sont des pensions et retraites (26,1 % des revenus en France métropolitaine).

Répartition des revenus déclarés par catégorie (en millions €)

	2008	2009	2010	Var. 10/09	Part en 2010
Traitements et salaires	2 800	2 869	3 022	5,3%	70,9%
Revenus non salariaux	265	248	277	11,5%	6,5%
Bénéfices agricoles	*12*	*9*	*9*	*4,9%*	*0,2%*
Bénéfices industriels et commerciaux	*136*	*128*	*143*	*11,9%*	*3,4%*
Bénéfices non commerciaux	*117*	*111*	*124*	*11,6%*	*2,9%*
Pensions et retraites	722	752	804	6,9%	18,9%
Revenus des capitaux mobiliers	58	42	46	8,9%	1,1%
Revenus fonciers	91	95	99	3,3%	2,3%
Autres*	12	13	13	-2,1%	0,3%
Total	**3 948**	**4 020**	**4 260**	**6,0%**	**100,0%**

**La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC et BNC non professionnels)*

Source : DGFiP

[1] Les revenus du capital comprennent essentiellement les revenus du capital mobilier et les revenus fonciers.

3.2 LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Le revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine et a été généralisé à l'ensemble des départements d'Outre-mer depuis le 1er janvier 2011.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Il permet principalement de garantir un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels[1]. Il a été institué par la loi dite « TEPA »[2] (pour loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée[3] le 1er juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1er janvier 2011[4] dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1er janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA Socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- Le RSA Activité, versé aux personnes exerçant une activité professionnelle lorsque leur revenu est inférieur au « revenu garanti ». Il permet ainsi de cumuler les revenus du travail avec une part de l'allocation. Il est conçu comme une avance de la prime pour l'emploi qui peut être perçue l'année suivante. Il est financé par l'État ;
- Le RSA Jeunes actifs, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans, soit au moins 3 214 heures ;
- Le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. A composition familiale équivalent, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint Barthélémy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'Outre-mer, et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien des travailleurs aux revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel.

Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1er janvier 2011, dans la plupart des géographies d'Outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

1 Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC mensuel.
2 Loi n° 2008-1249 du 22 août 2007
3 Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008
4 Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010

Dans les DOM, le RSA bénéficie à 229 306 foyers en 2013 dont 46 553 sont en Guadeloupe (20,3 %). Le nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA progresse de 7,5 % en Guadeloupe (+3 249 allocataires sur un an). Parmi eux, 10,5 % relèvent du régime RSA Activité et 83,8 % du RSA Socle.

En 2013, la progression dynamique de la composante RSA Activité (+26,9 %) est liée en partie à l'extinction du revenu de soutien temporaire à l'activité (RSTA).

Les bénéficiaires du RSA dans les DOM sont principalement des personnes seules sans enfant (47,5 %) et des familles monoparentales (33,6 %). Les couples (avec ou sans enfants) représentent les 18,9 % restant. Un peu plus de la moitié des allocataires ont entre 30 et 49 ans.

La part des bénéficiaires du RSA représente 11,5 % de la population totale de la Guadeloupe[1] (contre environ 3,2 % pour la France entière).

Répartition des foyers bénéficiaires du RSA

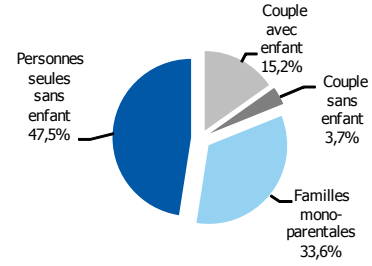

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA

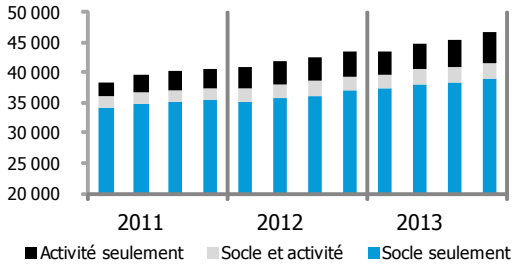

Source : Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

3.3 LES SALAIRES

3.3.1 Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

En Guadeloupe, depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est aligné sur celui de la France métropolitaine. Le SMIC est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

[1] 405 739 habitants : population estimée au 1er janvier 2012 (source : Insee)

Au 1er janvier 2014, le SMIC a été revalorisé à 9,53 euros l'heure (contre 9,43 € au 1er janvier 2013), pour s'établir à 1 445,38 € mensuel (base 35 heures).

Évolution du SMIC

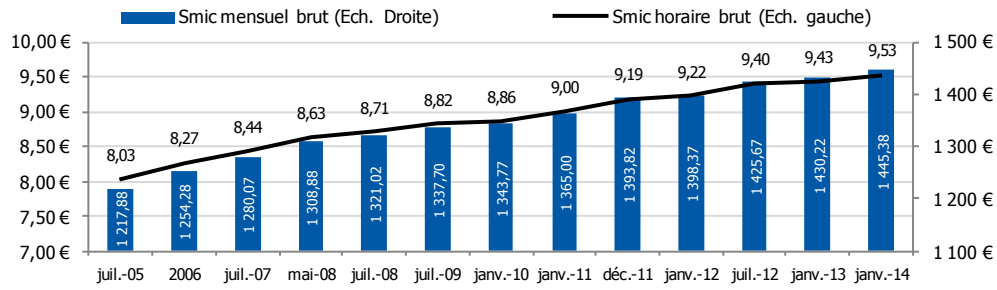

Source : Journal officiel de la République

3.3.2 Les autres salaires

Selon l'Insee, le salaire net annuel moyen du secteur privé en Guadeloupe s'établit à 23 080 euros en 2010 : il est inférieur de 7 % à celui de la métropole. Cela peut s'expliquer par le faible nombre de cadres employés dans nos départements. La Guadeloupe bénéficie cependant de la plus forte hausse de salaires dans les DOM (+1,4 % en moyenne annuelle) entre 2005 et 2010.

L'analyse des salaires par catégorie socioprofessionnelle montre des écarts favorables pour les cadres. Le manque de main-d'œuvre qualifiée contraint les entreprises à recruter sur le marché hexagonal et à proposer des salaires attractifs. En Guadeloupe, les ouvriers et employés ont vu leurs salaires progresser de +3,8 % et 2 % sur un an.

Salaires nets annuels moyens en 2010 (en euros courants)

	Secteur privé					
	Ensemble	**Cadres***	**Professions intermédiaires**	**Employés**	**Ouvriers**	**Évolution annuelle de l'ensemble entre 2005 et 2010 en euros constants (%)**
Guadeloupe	**23 080**	**48 180**	**26 420**	**18 670**	**17 960**	**1,4**
Guyane	24 480	49 840	29 380	18 830	18 370	0,0
Martinique	23 140	48 250	27 140	18 560	18 070	0,9
Réunion	22 150	47 200	26 770	18 100	17 970	1,1
France métropolitaine	25 020	47 550	25 710	18 080	18 840	0,8
France entière	24 980	47 560	25 730	18 090	18 820	0,8

* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Source : Insee, DADS définitif (exploitation au 1/12) et fichier de paie des agents de l'État.

4. Les prix

DÉCÉLÉRATION DE L'INFLATION EN 2013

L'inflation est modérée en 2013, en moyenne de +0,9 %, et stable en fin d'année. Elle est en forte décélération par rapport à celle de 2012 et se situe au même niveau que celle de la France entière. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des prix de l'énergie et la stabilisation des prix des services. Les produits manufacturés et l'alimentation contribuent pour leur part à la légère hausse des prix.

Décélération de l'inflation en 2013

L'inflation est modérée en 2013 : elle est en moyenne de +0,9 %, sensiblement inférieure à celle de 2012 (+1,9 %) et se situe au même niveau que celle de la France entière en 2013 (+0,9 %). Elle atteint 0,0 % en glissement annuel à fin décembre contre +0,7 % au niveau national.

Au premier semestre, l'inflation moyenne reste relativement élevée (+1,5 %). En revanche, sur le deuxième semestre, le rythme de l'inflation en Guadeloupe se démarque de la hausse observée au plan national (+0,4 % en moyenne contre +0,8 %). En particulier, les prix évoluent à la baisse au début du quatrième trimestre (-0,3 % en glissement annuel) pour rester stables en fin d'année.

Indice des prix à la consommation
(en glissement annuel)

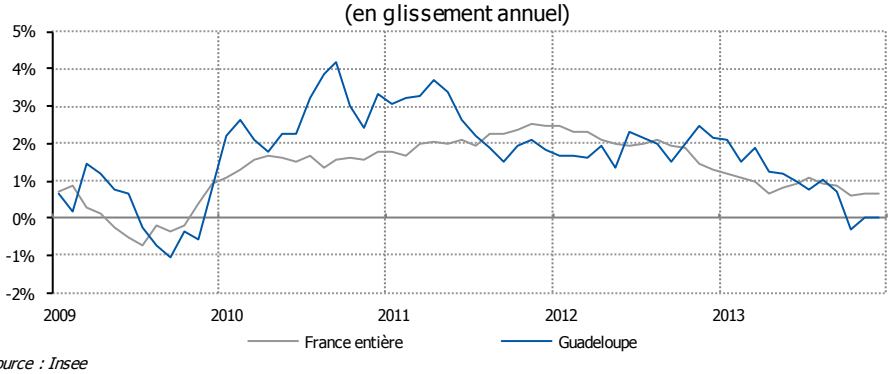

Source : Insee

Baisse des prix de l'énergie

Les prix de l'énergie sont les principaux contributeurs à la décélération de l'indice des prix. Ils diminuent de 3,4 % en glissement annuel, en particulier les prix des produits pétroliers affichent une baisse de 6,1 % sur un an[1].

[1] Le décret n° 2013-1314 réglementant les prix des produits pétroliers ainsi que le fonctionnement des marchés de gros pour la distribution de ces produits dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique a été publié le 27 décembre 2013.

Premier poste de dépenses des ménages (41,3 %), les prix des services restent stables (0 % en glissement annuel). La baisse des prix des transports et des communications (-2,2 % sur un an) est en effet compensée par la hausse des autres postes, notamment celui des loyers et services rattachés (+1,0 %).

Indice des prix à la consommation (IPC)

	Pondération 2013	Fin 2012	Fin 2013	Glissement 13/12
Indice général	10 000	129,4	129,3	0,0%
Indice général hors tabac	9 953	127,8	127,8	0,0%
Indice général hors énergie	9 039	125,8	126,2	0,3%
Alimentation	1 852	133,5	134,5	0,8%
Produits frais	*378*	*130,1*	*125,0*	*-3,9%*
Produits manufacturés	3 007	108,1	108,6	0,5%
Services	4 133	132,0	132,0	0,0%
Transports et communications	*756*	*121,2*	*118,5*	*-2,2%*
Loyers et services rattachés	*813*	*136,8*	*138,2*	*1,0%*
Services de santé	*194*	*132,5*	*133,0*	*0,3%*
Énergie	961	166,3	160,6	-3,4%
Produits pétroliers	*748*	*185,0*	*173,6*	*-6,1%*
Tabac	47	441,1	448,5	1,7%
Indice France entière		126,8	127,6	*0,7%*
Indices autres DOM				
Indice général - Martinique		*129,1*	*130,0*	*0,7%*
Indice général - Guyane		*126,3*	*127,6*	*1,0%*
Indice général - Réunion		*129,5*	*130,6*	*0,8%*

Source : Insee

Une hausse des prix tirée par les produits manufacturés et l'alimentation

Les produits manufacturés, deuxième poste de dépenses des ménages (30,1 %), et l'alimentation contribuent à la hausse des prix à hauteur de 0,1 point chacun. La hausse des prix de l'alimentation est tempérée par la baisse significative des prix des produits frais (-3,9 % sur un an). Hors produits frais, les prix des produits alimentaires augmentent de 2,0 %.

Indice des prix par poste de consommation à la Guadeloupe

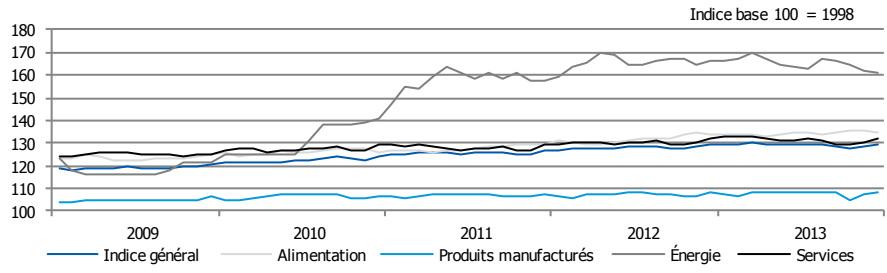

Source : Insee

La répercussion de la progression des prix du tabac (+1,7 %) sur l'inflation reste marginale (0,01 point) en raison de la faible pondération de ce produit dans l'indice global.

Contribution des différents postes à l'évolution des prix
(en glissement annuel à fin décembre 2013)

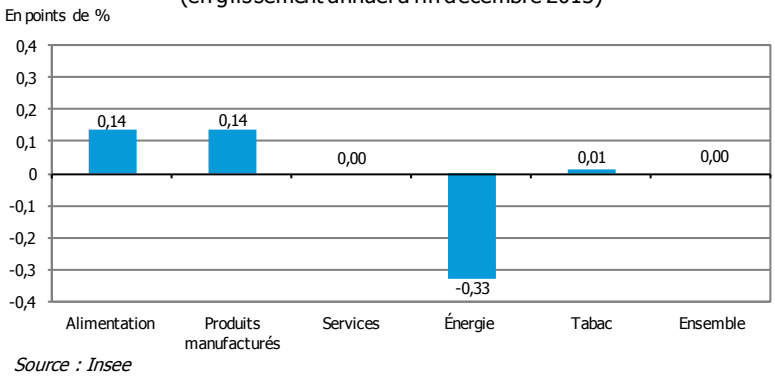

Source : Insee

Renforcement du suivi avec l'Observatoire des prix, des marges et des revenus

Les observatoires des prix et des revenus (OPR) d'Outre-mer ont été créés par décret[1] en 2007 dans l'ensemble des départements ultramarins ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils rassemblent dans chaque territoire une grande diversité d'acteurs politiques, économiques et sociaux (élus, représentants de l'État et de ses établissements publics, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires).

Pensées comme un lieu d'échange et de dialogue, permettant de disposer d'une information contradictoire sur la détermination du pouvoir d'achat, ces structures *ad hoc* ont pour mission d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus, ainsi que d'informer régulièrement les pouvoirs publics de leur évolution.

Initialement sous l'autorité du Préfet, un décret paru en juillet 2010[2] précise que leur présidence, est désormais confiée dans chaque territoire à un magistrat de la Cour régionale des comptes, de manière à renforcer leur indépendance. La loi du 23 juillet 2010 confère aux présidents le pouvoir de saisir l'Autorité de la concurrence sur toute question de concurrence relevant de la formation des prix.

Avec la loi du 20 novembre 2012, les OPR, devenus observatoires des prix, des marges et des revenus, voient leurs missions s'élargir[3]. Dans le cadre du nouveau dispositif d'accords annuels de modération des prix de produits de grande consommation, dit « bouclier qualité-prix », également créé par cette loi, les observatoires sont saisis par le Préfet pour avis préalable à la négociation entre le représentant de l'État et les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement et de distribution du secteur du commerce.

1 Décret 2007-662 du 2 mai 2007.

2 Décret n° 2010-763 du 6 juillet 2010.

3 Par arrêté du 1er août 2013, M. Jean-Luc Maron, premier conseiller à la Chambre régionale des comptes de Guadeloupe-Guyane-Martinique, est nommé Président de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

Les observations et propositions émises doivent porter sur l'évolution du coût de la vie, sur les prix des produits de consommation courante et sur l'élaboration de la liste des produits faisant l'objet de l'accord.

Le renforcement du rôle de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus dans les Outre-mer s'effectue sur trois points principaux : (1) l'intégration de l'observatoire des marges afin d'améliorer la connaissance des mécanismes de formation des prix, (2) le rôle des associations de consommateurs devenues désormais membres à part entière et (3) l'élection d'un vice-président parmi les membres dans chaque région.

LOI RELATIVE À LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER (DITE LOI « CONTRE LA VIE CHÈRE »)

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer, dite loi « contre la vie chère », a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'État, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler dans les Outre-mer les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur.

Le texte :

- permet au gouvernement de prendre par décret des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail ;

- crée, pour les Outre-mer, une nouvelle infraction de concurrence destinée à réprimer les accords exclusifs d'importation, sauf lorsque l'opérateur pourra démontrer que cet accord est le seul moyen de faire bénéficier les consommateurs d'une économie de coût effective et véritable ;

- permet aux collectivités territoriales de saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs ;

- abaisse le seuil pour le contrôle des concentrations dans le commerce de détail, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m² ;

- dote l'Autorité de la concurrence du pouvoir d'adresser des « injonctions structurelles » aux opérateurs de la grande distribution Outre-mer.

Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier-type) avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, de négociation et de mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012-1459 du 26 décembre 2012.

5. Le commerce extérieur

LÉGÈRE CONTRACTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les importations et les exportations avaient entamé l'année 2013 avec des résultats historiquement élevés. Au premier semestre, les importations étaient supérieures à leur niveau d'avant-crise. À partir de mi-2013, les échanges commerciaux se replient. En cumul annuel, les importations progressent toutefois de 3,0 % par rapport à 2012 tirées par une meilleure orientation de l'investissement des entreprises. Les exportations sont en forte hausse (+24,6 %), en raison de mouvements atypiques sur les produits pétroliers (+7,8 % hors produits pétroliers).

Avertissement : *Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après ont un caractère provisoire. Ces données produites par les Douanes sont susceptibles d'être modifiées sur les deux derniers exercices. Il s'agit de données brutes, non corrigées des variations saisonnières : elles peuvent ainsi légèrement différer de celles présentées dans d'autres publications. Enfin, les mouvements concernant les hydrocarbures, marqués par des phénomènes de stockage et de réexportation, doivent être interprétés avec prudence.*

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Les importations de biens progressent en 2013 (+3,0 % par rapport à 2012) et atteignent leur plus haut niveau de la décennie. Hors produits pétroliers (bruts et raffinés), les importations augmentent de 3,8 %, pour atteindre 2,7 milliards €. Cette hausse tient essentiellement à la progression des importations de biens d'équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques (+26,9 %) et, dans une moindre mesure, à celle de matériels de transport (+1,2 %). À l'inverse, la demande de produits provenant des industries agroalimentaires diminue (-5,4 %).

Les principaux produits importés (données brutes en millions €)

	2011	2012*	2013*	var. 13/12
Autres produits industriels	872,9	927,2	925,2	-0,2%
dont Produit métallurgiques et métalliques	*146,7*	*155,0*	*164,0*	*5,8%*
Produits pharmaceutiques	*148,7*	*158,8*	*154,4*	*-2,8%*
Textiles, habillement, cuir et chaussures	*126,4*	*121,1*	*123,4*	*1,9%*
Produits pétroliers raffinés et coke	527,5	552,9	551,6	-0,2%
Équipements mécaniques et matériel électrique	468,6	404,9	513,8	26,9%
Produits des industries agroalimentaires	424,0	435,8	412,4	-5,4%
Matériels de transport	268,3	234,4	237,3	1,2%
Produits agricoles et de la pêche	46,9	50,5	50,9	0,9%
Autres produits	41,1	60,6	62,9	3,7%
Total hors produits pétroliers	2 144,9	2 115,5	2 195,8	3,8%
Total	**2 672,4**	**2 668,4**	**2 747,4**	**3,0%**

Source : Direction Nationale Statistique du Commerce Exterieur (DNSCE)

**Données provisoires*

Évolution des importations en valeur
Ventilation par famille de produits (en millions €)

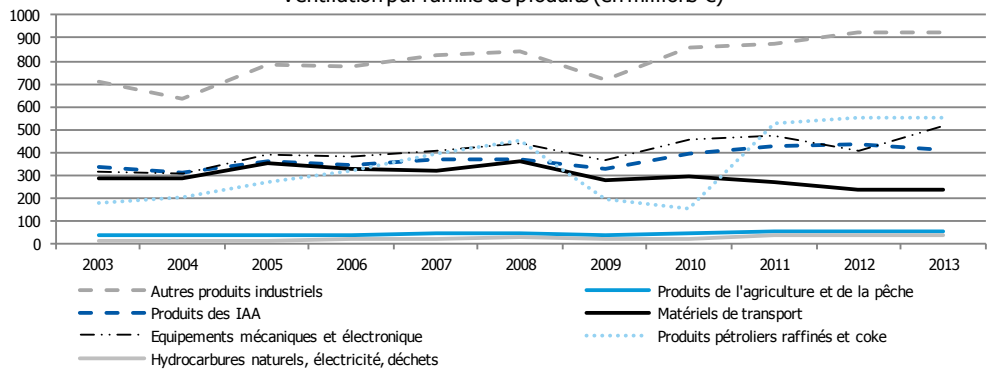

Source : DNSCE

La structure des importations, qui a peu évolué sur la dernière décennie, reflète l'absence d'un véritable secteur industriel local. En 2013, les autres produits industriels demeurent le poste d'importations le plus important (en valeur), soit 33,5 %, suivi des équipements mécaniques et électroniques (20,0 %), des produits agroalimentaires (18,7 %) et des matériels de transport (15,0 %).

Structure des importations en 2003

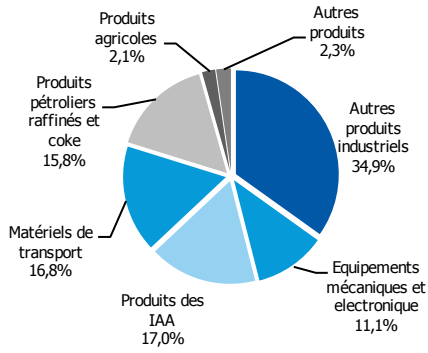

Source : DNSCE

Structure des importations en 2013

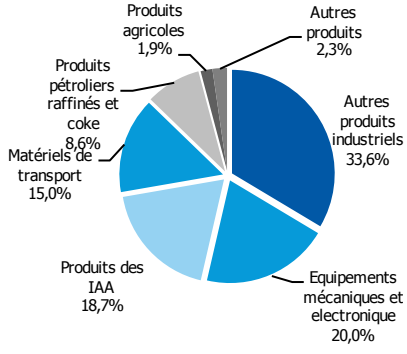

Source : DNSCE

5.1.2 Les principaux fournisseurs

En 2013, la France métropolitaine demeure le principal fournisseur de la Guadeloupe, totalisant 1,4 milliard € de biens importés, soit 52,8 % des importations du territoire. Les autres pays de la Communauté européenne sont partenaires à hauteur de 386 millions € (soit 14,0 % du total). L'Amérique du Nord représente 11,2 % des importations du département. La part des importations en provenance de l'Asie se développe difficilement (6,5 % des entrants). Les pays de la Caraïbe ne pèsent que pour 5,8 % de la valeur des biens importés en 2013.

Évolution des importations
Ventilation par zone géographique

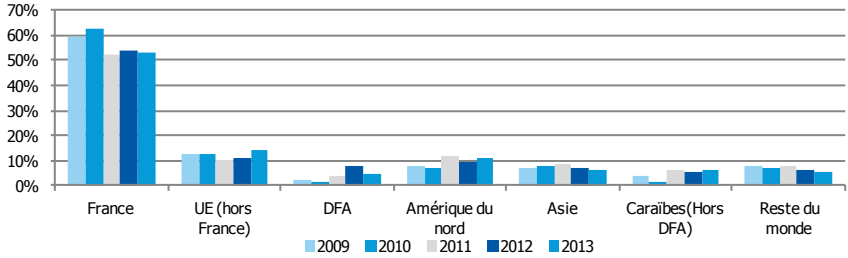

Source : DNSCE

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Les exportations de marchandises progressent de 24,6 % en 2013. Hors produits pétroliers (bruts et raffinés), elles augmentent de 7,8 % et s'élèvent à 216,2 millions €. Ce résultat est essentiellement lié à la forte hausse des exportations de matériels de transport (+56,3 %) mais également aux exportations de produits manufacturés (+33,7 %).

Les principaux produits exportés (données brutes en millions €)

	2011	2012	2013*	var.13/12
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	57,2	61,4	61,7	0,6%
Autres produits industriels	45,2	42,2	46,3	9,8%
dont Produits chimiques, parfums et cosmétiques	*10,3*	*9,1*	*12,0*	31,1%
Produits manufacturés divers	*8,2*	*10,4*	*13,9*	33,7%
Produits métallurgiques et métalliques	*11,8*	*9,0*	*9,4*	4,6%
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	30,4	36,0	38,0	5,4%
Équipements mécaniques ; matériel électrique, électronique et informatique	21,9	23,2	25,8	11,0%
Matériels de transport	19,7	19,1	29,8	56,3%
Hydrocarbures naturels, électricité, déchets	15,7	17,0	13,7	-19,2%
Autres produits**	46,6	13,4	49,2	266,7%
Total hors produits pétroliers	**191,7**	**200,5**	**216,2**	**7,8%**
Total	**236,7**	**212,3**	**264,5**	**24,6%**

Source : DNSCE

**Données provisoires*

***Il s'agit pour l'essentiel de réexportations de produits pétroliers raffinés*

Évolution des exportations en valeur
Ventilation par famille de produits (en millions €)

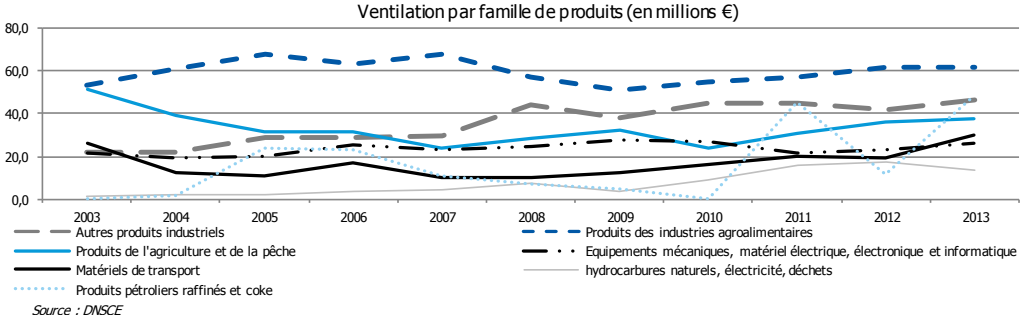

Source : DNSCE

En dix ans, la structure des exportations a nettement évolué, au détriment des produits de l'agriculture et de la pêche, qui représentaient 28,7 % des exportations en 2003 contre 12,7 % en 2013. La part des produits pétroliers est par ailleurs très volatile et doit ainsi être interprétée avec prudence.

Structure des exportations en 2003

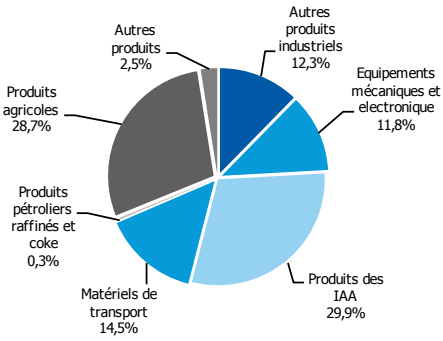

Source : DNSCE

Structure des exportations en 2013

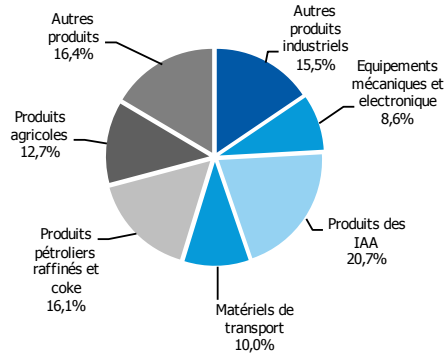

Source : DNSCE

5.2.2 Les principaux clients

En 2013, la part la plus importante des exportations (45,8 % soit 120 millions €) est destinée aux DFA et aux collectivités voisines de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. La France métropolitaine occupe la seconde place et représente 38,5 % des exportations de biens de la Guadeloupe. Les ventes vers l'Union européenne et vers la Caraïbe restent faibles, avec respectivement 10 millions € et 2,7 millions € des exportations (soit 3,8 % et 1,0 % du total).

Évolution des exportations
Ventilation par zone géographique

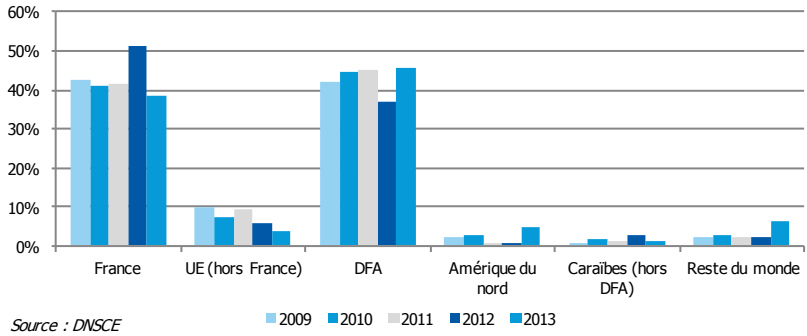

Source : DNSCE

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Le déficit commercial des échanges reste quasiment stable en 2013 pour atteindre 2,4 milliards €. Les principales branches d'activité sont déficitaires. Le solde des secteurs des équipements mécaniques, électriques et informatiques (-488 millions €) et de l'énergie (-541,1 millions €) se creuse par rapport à 2012, mais cette baisse est atténuée par la progression enregistrée dans les autres secteurs.

Hors énergie, le déficit commercial diminue de 3,6 % et s'établit à 1,9 milliard €. Le taux de couverture des importations de biens par les exportations de biens progresse en 2013 (10,9 % contre 7,8 % en 2012) mais reste structurellement faible.

Balance commerciale hors services

en millions €	2011	2012*	2013*	var. 13/12
Importations	**2 672,4**	**2 668,4**	**2 747,4**	3,0%
Exportations	**236,7**	**207,1**	**299,0**	44,4%
Solde de la balance commerciale	**-2 435,7**	**-2 461,3**	**-2 448,4**	-0,5%
Taux de couverture	*8,9%*	*7,8%*	*10,9%*	40,3%
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	-20,1	-14,1	-13,3	-6,0%
Industries agricoles et agro-alimentaires	-366,8	-374,4	-350,7	-6,3%
Équipements mécaniques, matériel électrique et informatique	-446,7	-381,7	-488,0	27,9%
Autres produits industriels	-827,7	-885,1	-878,8	-0,7%
Matériels de transport	-248,6	-215,4	-207,5	-3,7%
Énergie	-525,9	-525,9	-541,1	2,9%

Source : DNSCE

**Données provisoires*

Balance commerciale (en millions €) et taux de couverture (%)

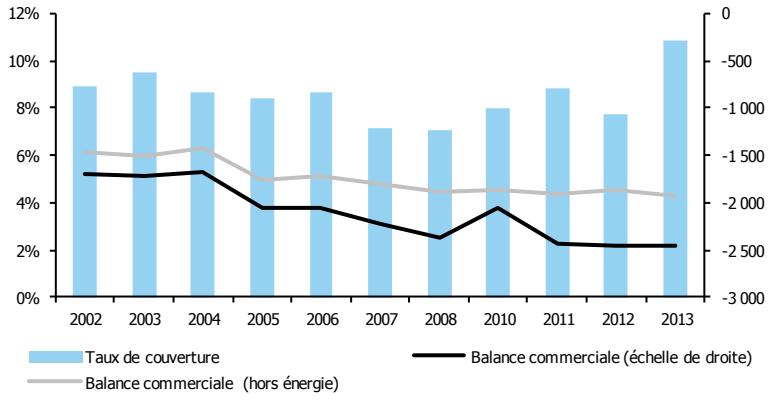

Source : DNSCE

5.4 LES RELATIONS RÉGIONALES

La Guadeloupe échange peu avec son environnement régional. Les exportations à destination des États de la Caraïbe (hors DFA) sont très faibles (2,7 millions €, soit 1,0 % des exportations totales). Les importations en provenance des États de la Caraïbe (hors DFA), d'un montant de 154 millions €, pèsent 5,6 % des importations totales et celles en provenance des DFA 2,4 %. Les échanges avec l'Amérique du Nord concernent essentiellement des produits pétroliers en provenance de Porto-Rico et s'élèvent en 2013 à 256,3 millions €, soit 9,6 % des importations en Guadeloupe.

L'INTÉGRATION RÉGIONALE

La CARICOM

La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun entre les États de la Caraïbe. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, le Guyana, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, les Îles vierges britanniques, les Îles Cayman et les Îles Turks-et-Caicos). Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres. L'organisation souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes. Le 34e sommet de la CARICOM, qui s'est déroulé à Port-au-Prince en février 2013, a permis d'évoquer les questions de libre circulation des biens et des personnes et de lutte contre la criminalité et le trafic de drogue. Les chefs d'État et de gouvernement présents ont également adopté une résolution officialisant le français comme deuxième langue de travail de la CARICOM, satisfaisant ainsi à la demande formulée par la République d'Haïti.

L'OECO

L'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO) a été créée en 1981 au sein de la CARICOM pour succéder au marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, capitale de Sainte-Lucie, comprend 11 membres, dont 6 États (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et 3 territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Iles vierges britanniques). Le principal objectif de l'OECO est de promouvoir la coopération économique entre ses membres, au niveau régional et international, et de les assister dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droit international. L'OECO est également dotée d'une banque centrale qui supervise les opérations ayant trait à l'utilisation de l'East Carribean Dollar. En janvier 2012, la Martinique et la Guadeloupe ont entamé les démarches d'admission en qualité de membres associés de l'OECO.

La CEPALC

Créée en 1984, la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) est une commission régionale du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La CEPALC comprend 41 États membres et 7 membres associés. Elle a pour mission de contribuer au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et est chargée de produire une expertise sur des problématiques de développement communes aux pays de sa zone d'intervention. En août 2012, lors de la 34e session de la CEPALC, la Martinique et la Guadeloupe ont été admises en tant que membres associés.

LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

Les économies des DFA sont pleinement concernées par l'Accord de partenariat économique (APE) signé entre l'UE et 15 États caribéens[1] (CARIFORUM) en octobre 2008. Ces accords prévoient l'instauration progressive d'une zone d'échange libérée des barrières douanières et de contingentement entre l'UE et le CARIFORUM. Certaines dispositions en faveur des économies des DFA ont cependant été négociées afin de protéger la production locale de la concurrence internationale. Ces clauses protectionnistes portent sur les produits de la canne et de la banane.

[1] Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, le Suriname, Trinité-et-Tobago et la République Dominicaine.

Section 3
Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

L'action publique en direction des territoires s'inscrit notamment dans le cadre de politiques contractuelles. En Guadeloupe, celles-ci sont principalement mises en œuvre à travers les instruments de programmation pluriannuelle que sont le Contrat de projets État-Région (CPER) et les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013. L'archipel est également éligible au programme INTERREG IV Caraïbes 2007-2013 favorisant la coopération transnationale dans la Caraïbe.

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ÉTAT-RÉGION (CPER)

Le CPER 2007-2013 contractualise pour sept ans les engagements de financement de l'État et de la Région. D'autres partenaires comme le Département y sont associés. L'objectif est de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union européenne et dans son environnement régional en faisant porter l'effort sur les secteurs d'avenir tout en poursuivant sa nécessaire modernisation.

La programmation sur la période 2007-2013 était initialement de 332,7 millions €. En 2012, à l'issue de la révision du CPER à mi-parcours, cette enveloppe a été ramenée à 327,1 millions €. Les contributions de l'État, de la Région et du Département s'élèvent respectivement à 163,9 millions €, 115,4 millions € et 47,8 millions €.

Répartition des contributions du CPER 2007-2013

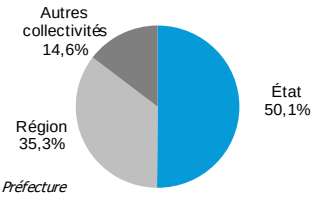

Source : Préfecture

LES AXES D'INTERVENTION DU CPER

L'axe prioritaire « compétitivité et attractivité »
L'objectif est de faire de la Guadeloupe une région ultrapériphérique européenne attractive et compétitive. Les enjeux sont triples : développer la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation, promouvoir la destination Guadeloupe et valoriser un tourisme de qualité, développer une gestion durable de l'agriculture.

L'axe d'intervention 2 « environnement »
Étant donnée la grande fragilité du patrimoine naturel de l'archipel, plusieurs objectifs ont été déclinés : mise à niveau des infrastructures de gestion des déchets, d'alimentation en eau potable, de traitement des sites pollués et des eaux résiduaires, mise en œuvre du programme régional de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables et gestion durable de la biodiversité des milieux naturels.

L'axe d'intervention 3 « cohésion sociale et territoriale »
Les axes d'intervention sont les suivants : promotion de l'emploi, du capital humain, de l'inclusion sociale, de la culture et du sport, l'accompagnement du développement urbain, mise aux normes des infrastructures de santé publique et le développement des activités de transport pour un désenclavement des populations.

Le volet territorial accompagne le développement des nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et la définition d'une politique d'aménagement équilibrée et durable de ces territoires.

CPER 2007-2013 Axes d'intervention	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 31/12/2013		Crédits versés au 31/12/2013	
millions d'euros			en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts
1. Compétitivité et attractivité	110,5	63,9	57,8%	45,3	41,0%
2. Environnement	82,0	29,0	35,4%	15,6	19,0%
3. Cohésion sociale et territoriale	127,9	47,1	36,8%	18,8	14,7%
4. Volet territorial	6,7	4,6	68,8%	3,6	53,8%
Total	**327,1**	**144,6**	**44,2%**	**83,3**	**25,5%**

Source : Préfecture, logiciel PRESAGE

Au 31 décembre 2013, 604 projets ont été programmés pour un engagement de 144,6 millions €, soit 44,2 % des crédits ouverts. Le taux de versement s'élève à 25,5 %[1] soit 83,3 millions €.

Le « volet territorial », réservé aux Iles du Nord, a été amputé de 5,6 millions €[2] de crédits ouverts. Le taux d'engagement est de 68,8 % et le taux de versement atteint près de 54 % à fin 2013.

En Guadeloupe, hors le volet territorial, le taux de versement de l'axe Compétitivité et attractivité est le plus élevé (57,8 % des crédits ouverts), en raison notamment du soutien aux projets de l'enseignement supérieur et de recherche (64,5 % des crédits engagés de l'axe concerné et près de 350 projets).

Le prochain contrat de projet, pour la période 2014-2020, s'inscrira dans la stratégie communautaire Europe 2020[3].

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

En remplacement du Document unique de programmation (DOCUP), les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'État. Dès lors, les États membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens.

Dans le cadre des PO 2007-2013, la Guadeloupe remplit les conditions d'éligibilité pour quatre fonds. Premièrement, elle est bénéficiaire du Fonds social pour l'emploi (FSE) et du Fonds de développement régional (FEDER). Son PIB par habitant étant inférieur à 75 % de la

[1] Les crédits ouverts sur 2007-2013 correspondent aux engagements de tous les partenaires du CPER sur 7 ans. Chaque année, un budget est programmé pour chaque axe en fonction de la stratégie et du calendrier d'intervention choisis. Des appels à projets sont lancés. Des crédits sont engagés pour les projets retenus, mais leur versement n'est pas immédiat, ce qui explique l'absence de correspondance systématique entre crédits engagés et crédits versés pour l'année en cours.

[2] Ce montant correspond à la réduction de la contribution de l'État au CPER Guadeloupe.

[3] En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur 10 ans, destinée à relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci vise à développer une croissance "intelligente, durable et inclusive" s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes. Fruit d'une large consultation publique lancée du 24 novembre 2009 au 15 janvier 2010 par le secrétariat général de la Commission européenne, la stratégie Europe 2020 est le reflet de l'évaluation par l'Union des besoins et demandes des citoyens européens et des gouvernements.

moyenne communautaire, elle est également éligible à l'objectif « Convergence »[1] de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne[2] pour la période 2007-2013. Par ailleurs, du fait de sa structure économique, l'archipel bénéficie également des financements issus du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Fonds européen agricole de développement durable (FEADER).

LES FONDS EUROPÉENS DU PO

Le Fonds de développement régional (FEDER) comporte six axes : compétitivité et attractivité, environnement, cohésion sociale et territoriale, volet territorial (accompagnement spécifique du développement de Saint-Martin et Saint-Barthélemy), surcoûts de fonctionnement et surcoûts d'investissement.

Le Fonds social européen (FSE) comporte pour sa part quatre axes : l'amélioration et le développement de l'accès à l'emploi, la valorisation des ressources humaines ainsi que l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations. Le dernier axe regroupe ces trois thématiques pour le cas particulier de la collectivité de Saint-Martin.

Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), anciennement FEOGA, a pour but de redynamiser l'agriculture autour des quatre axes que sont la compétitivité, l'environnement, la qualité de la vie et l'initiative communautaire LEADER, qui vise principalement à mettre en œuvre les mesures du développement rural dans le cadre de stratégies intégrées bâties par les acteurs locaux.

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), anciennement IFOP, dédié dans son ensemble au développement des activités de la pêche, est composé de quatre axes, en soutien à la politique européenne de la pêche par l'adaptation de la flotte de pêche, le développement de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation.

Chaque fonds bénéficie d'une enveloppe dédiée à l'assistance technique.

L'enveloppe globale des programmes opérationnels 2007-2013, qui ont été lancés officiellement le 1er avril 2008, s'élève à 876,2 millions € pour la Guadeloupe et les Iles du Nord[3]. Au terme de l'année 2013, 847,1 millions € ont été engagés (soit 97,1 % des crédits ouverts) et 397,2 millions € versés.

PO 2007-2013	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 31/12/2013		Crédits versés au 31/12/2013	
millions d'euros			en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts
FEDER	542,7	514,9	94,9%	260,3	48,0%
FSE	185,2	209,6	113,2%	63,9	34,5%
FEADER	141,8	116,5	82,1%	70,1	49,4%
FEP	3,1	6,2	202,5%	2,9	93,8%
TOTAL	**872,8**	**847,1**	**97,1%**	**397,2**	**45,5%**
INTERREG IV	63,8	64,9	101,7%	37,8	59,2%

Sources : Préfecture Cellule Europe, Conseil régional, DAAF, CRPMEM

Le programme INTERREG IV vise l'extension de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les États de la Caraïbe[4] et, plus spécifiquement pour les

[1] L'objectif « Convergence » concerne, pour la France, les quatre régions d'Outre-mer.

[2] Les trois objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union sont la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

[3] Ce montant est calculé hors financement privé des projets, c'est-à-dire hors apport privé des maîtres d'ouvrage.

[4] La zone de coopération du programme couvre la quasi-totalité des pays ayant une façade avec la mer des Caraïbes.

régions d'Outre-mer, à la meilleure intégration de celles-ci au sein de leur espace géographique en réduisant les barrières qui limitent les possibilités d'échanges avec les pays de leur environnement.

Il a été approuvé par la Commission européenne le 27 mars 2008. Financé à 75 % au titre du FEDER et à 25 % par les Régions de Guadeloupe, Martinique et Guyane, l'État et l'autofinancement privé, il dispose d'un budget de 63,8 millions €.

En 2013, 64,9 millions € de crédits étaient engagés contre 57,9 millions € en 2012 : un seul projet éligible à l'axe 3 a reçu un avis favorable en 2013. Depuis 2007, 65 projets ont été agréés.

À fin 2013, le programme [1] fait apparaître de bons résultats avec des taux de programmation et d'engagement supérieurs à 100 % et un taux de paiement de 59,2 % par rapport à la maquette globale. En termes de programmation, la contribution de chacun des trois premiers axes apparaît relativement équilibrée. Ainsi, l'axe 1 consacré au développement économique, au tourisme et à l'innovation y participe pour près de 28 %. L'axe 2, dédié à la protection de la gestion durable du patrimoine naturel ainsi qu'à la prévention des risques contre les catastrophes naturelles, a un taux de contribution d'environ 35 %. L'axe 3, regroupant les projets de la santé, de la mobilité des populations et de la coopération entre institutions, participe à hauteur de 32 %. L'axe 4 dont le budget s'élève à 3,8 millions € est consacré à l'assistance technique.

La préparation de la nouvelle génération de programmes européens a débuté dès 2012 à l'échelle européenne par des négociations sur le cadre financier pluriannuel et le règlement technique des fonds.

[1] Source : Secrétariat Technique Commun, Interreg Caraïbes

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'Outre-mer se distingue de celle de l'Hexagone sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements[1].

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Ces allégements fiscaux spécifiques se traduisent par :

- **une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane et le Département de Mayotte ;
- l'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer[2], qui est venue alléger les prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en instaurant des abattements sur les bénéfices imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et sur les bases imposables à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la taxe foncière sur les propriétés bâties et des exonérations en matière de taxe foncière sur propriété non bâties. Ces avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires. Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

2.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

À côté de la fiscalité locale directe de droit commun[3], il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le Fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de

[1] Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

[2] Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14.

[3] Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

consommation est fixé par délibération des Conseils généraux et son produit est affecté au budget du département.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les cinq DROM (Mayotte depuis le 1er janvier 2014) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et par le Conseil général pour Mayotte compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer et pour les communes, elle constitue une part significative de leur ressource fiscale ;
- encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (notifiés auprès de la Commission européenne et répertoriés par leur code douanier aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, pour chacune des cinq régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé au 1er juillet 2014 la validité de ce dispositif, dont la prorogation et les modalités sont en cours de négociation entre la Commission européenne et l'Etat français.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPÉCIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leurs résultats imposables).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la Loi pour le développement économique des outre-mer[1] (LODEOM). Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit,

[1] Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- l'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- l'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- la suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs :

- le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013.
- le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et prêt locatif social (PLS), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.
- le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29% pour une location d'une durée de 9 années.

Par ailleurs, depuis la loi de finances pour 2011, l'industrie photovoltaïque n'est plus éligible au dispositif de défiscalisation.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 € (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 € ou 10% du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, pour les dispositifs de défiscalisation outre-mer, ce plafond global est fixé à 18 000 € après la décision du Conseil constitutionnel.

La loi de finances pour 2014 a réformé le dispositif en le modernisant et le moralisant, sa préservation s'accompagnant d'une rénovation de ses modalités. Deux crédits d'impôt, destinés respectivement aux investissements productifs et au logement social, ont été créés.

S'agissant des investissements productif, le choix est donné aux entreprises exploitantes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions d'euros d'opter pour le crédit d'impôt ou pour l'ancien dispositif (sans possibilité de cumul). Au-dessus de ce seuil, le crédit d'impôt est obligatoire. Pour ce qui concerne le logement social, les organismes de logements sociaux auront le choix entre le crédit d'impôt et le régime de défiscalisation (toujours sans possibilité de cumul). L'entrée en vigueur de la réforme est fixée au 1er juillet 2014.

2.3.2 Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, la LODEOM maintient outre-mer un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 et la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003. Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par le précédent dispositif, les entreprises éligibles sont différenciées selon trois catégories : soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible, soit lorsqu'elles relèvent de secteurs prioritaires (entreprises éligibles aux zones franches globales d'activité, ZFA). Le seuil de base de l'exonération a été fixé 'à un plafond unique à 1,4 SMIC pour les deux premières catégories.

Au-delà, une exonération linéairement dégressive est appliquée avec son annulation lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises prioritaires (cf. les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités), le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

Par ailleurs, les entreprises de moins de 11 salariés ainsi que les entreprises éligibles aux ZFA bénéficient d'un allégement supplémentaire : lorsque la rémunération est comprise entre 1,4 SMIC et 2,2 SMIC pour les premières et entre 1,6 SMIC et 2,5 SMIC pour les secondes, le montant des exonérations est égal à celui calculé pour une rémunération égale respectivement à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC.

La loi de finances pour 2014 modifie le dispositif en diminuant pour les entreprises de moins de 11 salariés et les entreprises des secteurs prioritaires, les seuils de salaires (1,8 SMIC et 2,2 SMIC) à partir desquels l'exonération maintenue à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC devient dégressive, puis s'annule. L'effectif de l'entreprise (inférieur ou supérieur à 11 salariés) et le caractère prioritaire ou non de l'activité sont maintenus. Le nouveau régime s'applique uniquement aux entreprises éligibles au Crédit d'impôt compétitivité emploi (C.I.C.E).

2.3.3 L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

1) Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'Outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme dans l'Hexagone mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % dans l'Hexagone) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % ou 10% pour le taux intermédiaire dans l'Hexagone).

En Guyane et dans le Département de Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA[1]. Ce régime dérogatoire en matière de différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2012 à environ 64 000 entreprises domiennes et représente un coût moyen de 1,16 milliards € en 2012.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services[2]. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

2) La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé TVA non perçue récupérable (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

[1] Cf. article 295-1 CGI.

[2] Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques

3.1 APERÇU GÉNÉRAL

Les administrations publiques locales sont, par leurs compétences et leur budget, au cœur du développement économique local et de la vie du territoire. Avec 312 millions € de dépenses d'équipement en 2012, les collectivités territoriales auxquelles sont associés les regroupements de communes jouent un rôle moteur dans l'activité économique. Depuis 2011, leurs finances sont marquées par la mise en œuvre intégrale de la réforme de la fiscalité locale[1].

La capacité d'autofinancement (CAF)[2] globale des collectivités locales de Guadeloupe est en baisse de 23,0 % en 2012 et atteint 154 millions €, sous l'effet de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement qui progressent, mais à un rythme inférieur à celui des dépenses réelles de fonctionnement, notamment pour le Département et les communes. La Région représente, à elle seule, 44 % de la capacité d'autofinancement des collectivités de la Guadeloupe.

Rapporté au nombre d'habitants, leurs dépenses d'investissements restent en deçà des niveaux moyens constatés, à l'exception du Département. Le niveau de leurs dépenses de fonctionnement par habitant est en revanche sensiblement supérieur aux niveaux moyens constatés, à l'exception des communes.

Dépenses par habitant (en euros)	**2006**	**2012**	**Var 12/06**	**Référence 2012***
Région				
Fonctionnement	290	592	104,1%	515
Investissement	468	450	-3,8%	695
Département				
Fonctionnement	1 086	1 474	35,7%	1 021
Investissement	272	394	44,9%	382
Communes				
Fonctionnement	1 093	1 343	22,9%	1 587
Investissement	318	475	49,4%	596

* La moyenne des régions d'Outre-mer pour la Région.

La moyenne des départements de taille équivalente (250 000 à 499 999 habitants) pour le Département.

La moyenne des communes de 10 000 à 20 000 habitants pour les communes.

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFiP

[1] La réforme de la fiscalité locale dessine une nouvelle carte des ressources financières et fiscales des collectivités locales. Après la suppression en 2010-2011 de la taxe professionnelle, les collectivités ont perçu pour la première fois en 2011 de nouveaux impôts économiques : la contribution économique territoriale (CET), et les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER). La CET est composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Une redistribution des produits des taxes ménages selon les différents niveaux de collectivités s'opère. Pour compenser la baisse des recettes fiscales directes engendrée par cette réforme, des créations et des transferts d'impôts et de taxes d'État vers les collectivités ont été décidés.

[2] La CAF ou épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles. Cet excédent de liquidités récurrentes permet en à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital puis de financer tout ou une partie de l'investissement. La CAF permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Elle se distingue de la CAF nette ou épargne nette, destinée à financer les investissements, qui correspond à la CAF déduction faite des remboursements en capital d'emprunts.

3.2 ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Structure financière des collectivités locales

	Région		Département		Communes	
en millions d'euros	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Recettes totales	**447,5**	**415,9**	**750,0**	**798,3**	**777,2**	**750,2**
Recettes de fonctionnement	256,2	266,1	609,9	621,3	573,0	586,7
Recettes fiscales	178,5	171,6	402,3	414,6	412,6	421,4
Dotations et participations reçues	71,2	77,8	193,0	205,1	139,8	141,2
Recettes d'investissement	191,3	149,8	140,1	177,0	204,1	163,5
Dotations et subventions reçues	55,1	51,1	46,1	35,9	76,7	66,6
Emprunts	20,0	20,0	0,0	20,0	46,5	39,7
Dépenses totales	**392,8**	**418,2**	**694,6**	**749,9**	**737,8**	**731,4**
Dépenses de fonctionnement	236,7	237,6	551,9	591,9	533,7	556,1
Achats et charges externes	33,8	35,7	24,9	27,8	104,3	111,4
Charges de personnel	44,7	45,9	94,7	102,3	305,7	317,1
Subventions et contingents versés	99,2	96,6	410,6	415,1	80,2	81,4
Dépenses d'investissement	156,1	180,6	142,7	158,0	204,1	175,3
Dépenses d'équipement	79,9	86,4	84,1	93,1	140,5	132,7
Subventions d'équipement	46,1	57,9	23,2	26,4	nd	nd
Remboursement en capital d'emprunts	21,8	21,1	10,3	11,2	21,6	28,5
Résultat	**54,7**	**-2,3**	**55,4**	**48,4**	**39,4**	**18,8**
Solde d'épargne						
CAF	67,3	67,0	73,0	42,4	60,7	45,2
CAF nette	45,5	45,9	62,8	31,2	31,2	19,7
Dette						
Dette en capital au 1er janvier	224,2	223,0	100,4	109,2	310,0	324,9
Annuités de la dette	27,6	27,5	13,8	15,3	31,6	45,2

Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFiP

3.2.1 Analyse des finances de la Région

En 2012, les dépenses et les recettes totales connaissent une évolution inverse avec respectivement une hausse de 6,5 % et une baisse de 7,1 %. Si la Région affiche un résultat d'exercice déficitaire de 2,3 millions €, le résultat après report n'en reste pas moins excédentaire de 14,4 millions €.

Les **dépenses de fonctionnement** sont stables entre 2011 et 2012, pour atteindre 237,6 millions €, soit 592 € par habitant contre 515 € pour la moyenne des régions d'Outre-mer. Elles pèsent davantage que les dépenses d'investissement soit 56,8 % des dépenses totales en 2012 contre 60,3 % en 2011. Cette dynamique est en partie portée par les dépenses d'intervention : premier poste de dépenses de fonctionnement avec 96,6 millions € (52 % des charges de fonctionnement réelles), elles reflètent les actions de la collectivité dans les compétences qui lui ont été dévolues ou transférées dans le cadre de la décentralisation. En un an, si les aides à la personne (aides à la formation professionnelle, bourses) ont diminué de 2,6 %, elles restent cependant bien supérieures à leur niveau de 2010 (+12,0 %) et les subventions versées restent stables. Avec 45,9 millions €, les charges de personnel progressent (+2,7 %) et représentent 25 % des charges de fonctionnement réelles. Les charges à caractère général s'inscrivent également en hausse (+5,6 %).

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 3,8 % pour atteindre 266,1 millions €. Ces recettes proviennent essentiellement des dotations qui progressent à 77,8 millions € et de la fiscalité qui atteint 171,6 millions € en 2012.

Les recettes fiscales, principal produit de fonctionnement, enregistre pour la deuxième année consécutive un recul de 3,8 % par rapport à 2011. La fiscalité directe se stabilise à 15,9 millions € mais reste inférieure à son niveau de 2010 (-26,5 %), notamment en raison de la perte d'autonomie fiscale des Régions générée par la réforme de la fiscalité locale. Le poids de la fiscalité indirecte reste prépondérant (64,5 % des produits de fonctionnement) mais est également en baisse de 4,2 % pour atteindre 155,8 millions € dont 74 millions € relatifs à l'octroi de mer régional.

En 2012, et après deux années consécutives de baisse, les **dépenses d'investissement** augmentent pour atteindre 180,6 millions €. Outre les projets en cours d'achèvement (projets routiers, formation professionnelle, école de la deuxième chance), la Région a lancé des projets importants comme la construction du barrage de Moreau et le Mémorial ACTe. Après le redressement de 2011, les **recettes d'investissement** sont en baisse de près de 22 %.

La **capacité d'autofinancement (CAF)** régionale se stabilise à 67 millions € en 2012. De même, la CAF nette des remboursements de dettes, après avoir diminué régulièrement entre 2008 et 2011, reste stable entre 2011 et 2012, à près de 46 millions €. Les remboursements en capital d'emprunt de la région représentent 31,4 % de sa CAF contre 27,2 % en 2010 et l'encours de la dette diminue légèrement pour atteindre 223,1 millions €.

3.2.2 Analyse des finances du Département

Le budget du Département reste dynamique en 2012, en lien avec la poursuite de l'augmentation de ses recettes (+6,5 % après +9,1 % en 2011) et la croissance de ses dépenses (+8,0 % après +4,4 % en 2011). Le Département affiche un résultat excédentaire de 48,4 millions €.

Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de 7,2 % en 2012 (après +6,8 % en 2011). Elles atteignent 591,9 millions €, soit 1 474 € par habitant contre 1 021 € pour la moyenne des départements français de référence[1]. Cela tient notamment à la hausse de 11,2 % des charges à caractère général puis de 8,0 % des charges de personnel, deuxième charge importante de fonctionnement (17,3 % des dépenses de fonctionnement). Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement concernent, pour près de 50 % (280,5 millions €), les dépenses sociales d'aide à la personne (dont RSA) qui progressent sous l'effet de la dégradation de la situation économique.

Les **recettes de fonctionnement** progressent en 2012 (+1,9 %) mais à un rythme moins soutenu qu'en 2011 (+6,8 %). À 621,3 millions €, elles représentent 77,8 % des recettes totales. Les recettes fiscales continuent de croître (+3,1 % après +8,8 % en 2011) pour s'élever à 414,6 millions € : la fiscalité directe (25 % des recettes fiscales) et la fiscalité indirecte (75 % des recettes fiscales) progressent respectivement de 4,3 % et 2,6 %.

[1] Départements de 250 000 à 499 999 habitants

Les **dépenses d'investissement** progressent de 10,7 % entre 2011 et 2012, pour atteindre 158 millions €. Elles portent principalement sur les dépenses directes d'équipement (+10,7 %). Après une baisse de 21,1 % enregistrée en 2011, les subventions d'équipement, progressent (+13,8 %) et sont principalement destinées au secteur communal. Elles représentent 17 % des dépenses d'investissement.

S'agissant des **recettes d'investissement**, le recours à l'emprunt reste maîtrisé (20 millions € en 2012 après l'absence d'emprunt en 2011 et 11 millions € en 2010), notamment grâce à un niveau élevé de disponibilités.

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 42,4 millions € en 2012, en baisse de 42 %. Comparé à ses homologues, le Département affiche une faible dette de 109,2 millions € et sa capacité de désendettement est de 2,6 ans.

3.2.3 Analyse des finances des communes

La Guadeloupe compte 32 communes pour une population totale de 408 090 habitants[1] : 14 d'entres elles comptent plus de 10 000 habitants. La plus peuplée est la commune des Abymes avec 59 633 habitants et la plus petite est la commune de Terre-de-Bas avec 1 110 habitants. Les 32 communes de la Guadeloupe connaissent en 2012 une diminution des recettes totales (-3,5 %) et des dépenses totales (-0,9 %). La situation financière de la majorité des communes reste fragile et est marquée par une richesse inégalement répartie sur le territoire, concentrée sur le pôle urbain de la région pontoise.

Les **dépenses de fonctionnement** communales progressent de 4,2 % et totalisent 556,1 millions €. Elles sont constituées à 57 % de charges de personnel qui représentent une part prédominante des charges d'exploitation.

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de 2,4 % en 2012 et s'élèvent à 586,7 millions €. La fiscalité représente près de 72 % des ressources d'exploitation des communes dont 39 % sont générées par la fiscalité indirecte comme l'octroi de mer et les taxes sur les carburants, 33 % par la fiscalité directe et 24 % par la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les autres participations.

Les **dépenses d'investissement** sont en baisse de 14,1 % (175,3 millions €) dont 76 % consacrées à l'équipement brut, lui-même en baisse de 5,6 % par rapport à 2011.

S'agissant des **recettes d'investissement**, elles diminuent de manière significative (-19,9 %) en raison de la baisse des recettes destinées à financer les emplois d'investissement dont les subventions reçues (-13,2 %) et les emprunts (-14,6 %). Elles s'élèvent à 163,5 millions €.

Contrairement à 2011 qui avait enregistré une embellie, la **capacité d'autofinancement (CAF)** des communes diminue de 14;4 % pour atteindre 45,2 millions € et révèle, pour les petites communes, un autofinancement insuffisant. Le poids des remboursements en capital d'emprunt dans la CAF enregistre une nette augmentation et représente 63 % (contre 40,9 % en 2011). L'encours de la dette bancaire continue de croître et s'élève à 324,9 millions € en 2012.

[1] Base Insee – Populations légales des communes au 1er janvier 2012

3.3 LES INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses directes d'équipement, les subventions d'investissement, versées à des organismes externes, et les remboursements d'emprunts. La structure de ces dépenses varie selon les collectivités. Les dépenses d'équipement représentent la part la plus importante des dépenses d'investissement : en 2012, elles représentent 75,7 % des dépenses d'investissement des communes, 58,9 % de celles du Département et 47,8 % de celles de la Région.

En 2012, les dépenses d'équipement brut de l'ensemble des collectivités locales de l'île (la Région, le Département et les 32 communes) s'élèvent à 312,2 millions €, soit une hausse de 13,4 % par rapport à 2011. Cette augmentation des investissements concerne la Région et le Département, les communes enregistrant une baisse de 5,6 %.

Malgré cette baisse, les communes restent les principaux investisseurs parmi les collectivités locales, finançant 42,5 % des équipements bruts.

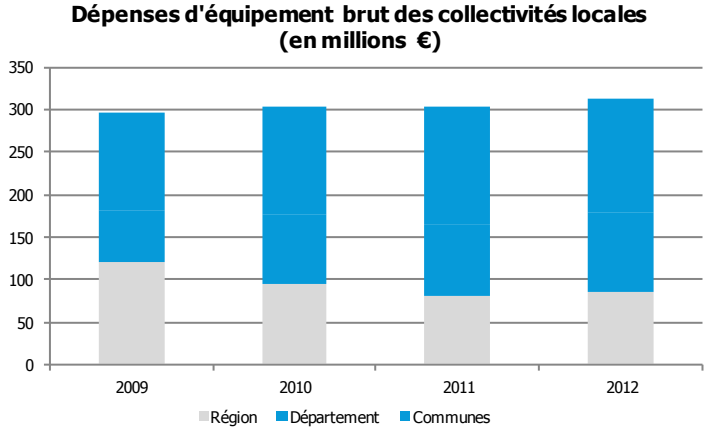

Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie; DRFiP

L'effort d'équipement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement diffère selon la collectivité. Ainsi, la Région enregistre le ratio le plus élevé avec 34,1 % de taux d'effort d'équipement, en hausse de 2,4 points sur un an. Le taux d'effort pour l'ensemble des communes s'élève à 22,7 % en 2012, en baisse de 2 points sur un an, tandis que ce rapport est plus faible pour le Département qui s'élève à 16,2 %, en hausse de 2,4 points.

CHAPITRE III

Les secteurs d’activité

Section 1
Aperçu général

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

La structure de l'économie est marquée par la prépondérance du secteur tertiaire qui concentre 85,3 % de la valeur ajoutée et 86,4 % des emplois salariés en 2009. Ce secteur se distingue par l'importance des services administrés (administration publique, éducation, santé et action sociale), qui contribuent pour 37,7 % à la richesse de l'île, alors qu'ils ne représentent que 22,4 % du PIB métropolitain. Cet écart tend à s'accentuer, leur rythme de croissance étant plus élevé en Guadeloupe, en raison du développement rapide des services d'éducation, de santé et d'action sociale.

Comme au niveau national, les services marchands (commerce, services aux particuliers, services aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports) constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne, avec 47,6 % de la richesse produite. Le commerce et les activités immobilières sont les deux principales activités de services : elles représentent respectivement 23 % et 27 % de la valeur ajoutée des services marchands.

De très nombreuses petites entreprises

Le tissu économique guadeloupéen se compose de 45 776 établissements en 2013. Il se distingue par une forte proportion de petites entreprises : 80,3 % des établissements n'ont aucun salarié et seulement 2,8 % en ont plus de neuf (contre respectivement 66,7 % et 6,2 % au niveau national). Cette atomicité concerne l'ensemble des secteurs d'activité : 73 % des entités du secteur industriel et 92 % des entités des activités immobilières n'ont pas de salarié.

Nombre d'établissements par taille et par activité au 1er janvier 2013

Activité économique de l'entreprise	Aucun salarié *	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total*
Industrie manufacturières, extractives et autres	2 899	643	218	184	15	3 959
Construction	5 649	831	169	146	10	6 805
Commerce	13 300	2 627	660	458	49	17 094
Information et communication	982	133	21	21	10	1 167
Activités financières et assurances	793	232	56	55	6	1 142
Activités immobilières	1 785	138	8	8	2	1 941
Activités scientifiques, techniques, administratifs	5 670	863	182	172	17	6 904
Administration publique, enseignement, santé	3 461	516	73	90	19	4 159
Autres activités de services	2 200	347	38	17	3	2 605
Total	**36 739**	**6 330**	**1 425**	**1 151**	**131**	**45 776**

* dont établissements à effectif non déclaré

Source : Insee Sirene

Poursuite de la baisse des créations

Le nombre d'établissements nouvellement implantés poursuit sa diminution. En 2013, le tissu économique guadeloupéen (hors îles du Nord) compte 4 960 nouveaux établissements, soit 12,4 % de moins qu'en 2012. Cette tendance généralisée touche en particulier les services non marchands (-16,6 %) et le commerce (-15,0 %). Les secteurs du commerce et des services marchands demeurent les premiers gisements de création.

Créations d'établissements par secteur

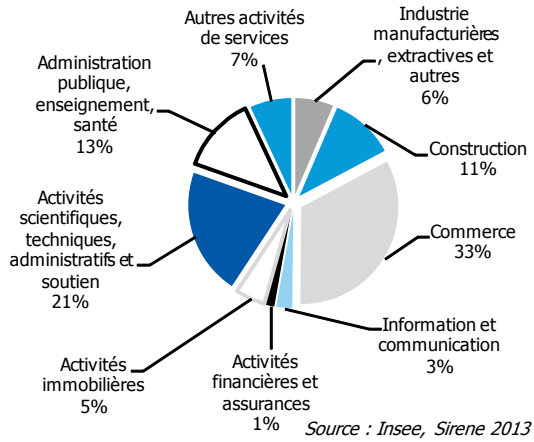

Source : Insee, Sirene 2013

Évolutions sectorielles récentes

Selon le recensement agricole de 2010, la surface **agricole** utile des exploitations guadeloupéenne a perdu un quart de sa superficie en 10 ans et leur nombre a diminué d'un tiers. En revanche, la taille des exploitations tend à progresser, traduisant la rationalisation des pratiques culturales et la modernisation des techniques de production. En 2013, l'activité du secteur primaire est contrastée. Malgré un bon démarrage et une richesse saccharine en hausse, la campagne cannière s'est révélée décevante et a dû subir un arrêt précoce du fait des conditions climatiques défavorables. En revanche, le secteur de la banane réaffirme son redressement avec 65 661 tonnes de bananes exportées (+9,8 % sur un an).

L'industrie guadeloupéenne est relativement jeune, son développement datant d'une trentaine d'années. Le courant d'affaires dans les industries manufacturières se relève au second semestre 2013, après un premier semestre difficile mais la plupart des principaux soldes de gestion reste dégradée.

Le **tourisme** constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. En 2013, les résultats relatifs à la fréquentation touristique s'améliorent comme en attestent les évolutions du nombre de passagers hors transit à l'aéroport Pôle Caraïbes en hausse de 2,0 % par rapport à 2012 et du nombre de croisiéristes qui se stabilise à un niveau élevé. La fréquentation des hôtels demeure stable.

En revanche, dans le secteur du **bâtiment et les travaux publics** (BTP), l'année se solde par une baisse globale de l'activité. La baisse des effectifs salariés se poursuit. Depuis 2009, le secteur a perdu 6 926 salariés. La consommation de ciment sur le marché local recule de 5,5 % et se rapproche de ses plus bas niveaux historiques. Le nombre de logements autorisés suit également cette tendance. Le manque de grands projets structurants se fait toujours ressentir et le secteur reste fortement dépendant de la commande publique.

Ces dernières années, le développement du **paysage commercial** guadeloupéen s'est traduit par l'apparition de nouvelles formes de distribution et une densification de l'équipement commercial. En retrait depuis 2012, le courant d'affaires dans le secteur du commerce retrouve un peu de dynamisme à partir du second semestre 2013. Le commerce automobile est fortement déprimé.

Section 2
L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Aperçu structurel

Le secteur primaire représente 2,8 % de la richesse créée sur le territoire en 2009[1] avec une valeur ajoutée estimée à 184 millions €. En 2012, il mobilise 1,5 % des effectifs salariés[2].

2. L'agriculture

UN BILAN MITIGÉ DANS L'AGRICULTURE EN 2013

En 2013, le secteur de la banane confirme son redressement. Par ailleurs, les productions de légumes et de fruits (hors banane) continuent de diminuer. Concernant l'élevage, la production guadeloupéenne issue des abattages contrôlés est stable, mais reste loin de couvrir l'ensemble des besoins de la population.

2.1 UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION

Une surface agricole utile réduite d'un quart en dix ans

Selon le recensement agricole 2010[3], la surface agricole utile (SAU) des exploitations a perdu 24,6 % de sa superficie en dix ans pour s'établir à 31 401 hectares. La culture cannière prédomine et occupe 45 % de la surface agricole depuis la dernière décennie. La surface plantée en bananes représente 7,7 % de la SAU (contre 12 % en 2000). Les légumes frais occupent 6 % des terres agricoles.

Des exploitations plus grandes mais moins nombreuses

Parallèlement, le nombre d'exploitations agricoles continue de baisser : il a diminué d'un tiers en dix ans (7 852 en 2010 contre 12 099 en 2000). Cette baisse s'explique principalement par des départs à la retraite et l'abandon de certaines parcelles, notamment les petites exploitations. La concentration du foncier se mesure par la taille des exploitations qui progresse de 0,6 hectare en moyenne[4] en dix ans, reflétant la rationalisation des pratiques culturales et la modernisation des techniques de production.

[1] Source : Insee, CEROM.

[2] De nombreux travailleurs agricoles exercent leurs activités au sein d'exploitations familiales et ne sont pas comptabilisés.

[3] Ces données sont issues du recensement agricole mené en 2010 par le Ministère de l'agriculture. Une campagne est lancée tous les dix ans sur l'ensemble du territoire national.

[4] L'exploitation guadeloupéenne a une SAU moyenne de 4,1 hectares contre 3,5 hectares dix ans plus tôt.

Une population agricole réduite d'un tiers depuis 2000

En 2010, 24 146 exploitants sont recensés. Seuls 54,1 % sont régulièrement présents sur les exploitations (66,3 % en 2000) dont 32,5 % sont des chefs d'exploitation, 13,3 % des actifs familiaux et 7,8 % des salariés permanents.

L'ensemble de la population agricole représente 14 166 unités de travail (UTA) soit une quantité de main-d'œuvre réduite de 40 % en dix ans.

La reprise de la production agricole en 2011

La valeur de la production agricole[1] atteint 269,3 millions € en 2011, en hausse de 5,8 % après un repli de 2,0 % en 2010. Cette évolution est principalement portée par le dynamisme de la filière végétale (+8,9 %) qui totalise 82,6 % de la production. Les fruits et plantes industrielles restent en tête des produits agricoles (respectivement 35 % et 16,8 %). Après avoir été fragilisée par les aléas climatiques en 2010, la production de fruits est le principal moteur de la reprise du secteur (+31,6 %). À l'inverse, la filière animale se contracte de 6,8 % en raison principalement de la baisse de la production de bétail (-8,9 %).

La production agricole en Guadeloupe	**2010**		**2011**		
en millions €	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Var 11/10
Légumes	37,3	14,7%	36,5	13,5%	-2,2%
Fruits (dont bananes d'exportation)	71,7	28,2%	94,4	35,0%	31,6%
Plantes industrielles (dont canne à sucre)	46,6	18,3%	45,1	16,8%	-3,1%
Divers (fleurs, plantes…)	31,3	12,3%	30,7	11,4%	-2,0%
Total production végétale	**204,4**	**80,3%**	**222,6**	**82,6%**	**8,9%**
Bétail (bovins, caprins, ovins, porcins)	38,6	15,2%	35,2	13,1%	-8,9%
Autres animaux	10,6	4,2%	10,6	3,9%	0,1%
Produits des animaux	1,0	0,4%	1,0	0,4%	0,0%
Total production animale	**50,2**	**19,7%**	**46,8**	**17,4%**	**-6,8%**
Production agricole totale	**254,6**	**100%**	**269,3**	**100%**	**5,8%**

Trois dispositifs principaux de soutien au secteur agricole

Le programme européen pour les pays ultrapériphériques POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité) vise à améliorer la compétitivité des filières agricoles en prenant en compte les contraintes spécifiques de ces régions. L'enveloppe du POSEI a été augmentée régulièrement en intégrant successivement des budgets spécifiques aux secteurs de l'ananas, du sucre et de la banane. Elle a atteint 65 millions € en 2012.

Le secteur bénéficie également d'un soutien européen à travers certains crédits du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) qui s'élèvent à 143,1 millions € pour la période 2007-2013.

Le Fonds de garantie, géré par l'AFD dédié exclusivement aux professionnels des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de la filière bois (FOGAP), hors canne et banane, a traité 20 dossiers en 2013 pour un encours de risques de près de 775 000 € correspondant à 1,1 million € de crédits bancaires.

[1] Y compris les aides directes.

2.2 LA FILIÈRE BANANE

La banane demeure la principale activité agricole du département. Elle est à l'origine de 16,5 % de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche[1].

Une campagne 2013 bien orientée

Le secteur de la banane confirme son net redressement : la production commercialisée en 2013 est de 71 512 tonnes de bananes dont 69 715 tonnes à l'export et 1 797 tonnes au niveau local. Ce tonnage n'avait jamais été atteint depuis près de dix ans, époque où la Guadeloupe comptait deux fois plus de producteurs et de surface cultivée en banane, 4 000 ha contre 2 100 ha aujourd'hui.

Le chiffre d'affaires progresse de 6,0 % passant de 38,5 millions € en 2012 à 41 millions € en 2013. L'aide POSEI versée aux producteurs s'est élevée à 31,3 millions € et a été complété d'une aide, unique et limitée à 2013, d'un montant de 4,2 millions €. Cette dernière, versée par l'Union européenne, vient compenser les concessions tarifaires accordées aux producteurs de banane de la zone dollar (accords de Genève signés en 2009, accords UE-Pérou et Colombie signés en 2010).

La cercosporiose noire[2], détectée pour la première fois en 2012 en Guadeloupe, mobilise la filière afin de faire face à de nouvelles contraintes liées au traitement des surfaces et à la propagation de la maladie.

Des perspectives diverses de développement du secteur

Pour maintenir son positionnement sur les marchés européens[3], la filière se structure depuis une quinzaine d'années. Il en résulte une professionnalisation accrue, une concentration des exploitations et une augmentation de leur taille moyenne. Le recensement agricole de 2010 relève 604 exploitations bananières, correspondant à une SAU de 2 453 hectares. Cette surface est en repli de 51 % sur la décennie.

Les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique se sont fédérés en 2003 au sein de l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes (UGPBAN) qui maîtrise la commercialisation directe de bananes des deux îles. En Guadeloupe, les producteurs sont réunis au sein du Groupement des Bananiers de Guadeloupe, dénommé SICA LGP.

Depuis plusieurs années, la filière est engagée dans une démarche qualité et dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette volonté s'appuie sur le plan Banane Durable lancé pour la période 2008-2013 par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche. Ce projet vise à encourager les producteurs à réduire l'usage des produits phytosanitaires. Il a été accompagné par la création de l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), dont la mission est d'améliorer la résistance et la compétitivité de la banane

[1] Valeur ajoutée 2009.

[2] Cette maladie, due à un champignon, envahit progressivement l'ensemble des pays producteurs de bananes, jusqu'aux deux derniers, la Guadeloupe et la Dominique, touchées en 2012. Elle a été détectée pour la première fois en Martinique en septembre 2010.

[3] La banane antillaise est largement soumise à la concurrence des producteurs latino-américains (banane « dollar »), bénéficiant de coûts de production inférieurs, et des pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), disposant d'un accès préférentiel au marché européen.

antillaise. Ces évolutions se sont traduites par une croissance du volume de production certifié GLOBALGAP[1] . En 2012, sept nouvelles exploitations ont été certifiées.

Parallèlement, des recherches sur la valorisation de la banane dans l'alimentation animale sont en cours. En avril 2010, une convention a été signée entre les producteurs, l'INRA et les Grands Moulins des Antilles (GMA) pour initier la fabrication de farine de banane destinée à l'alimentation animale. La banane pourrait progressivement remplacer le maïs d'importation aujourd'hui utilisé par les GMA.

2.3 LES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION

Les productions végétales

La production de légumes[2] continue de diminuer. Elle s'élève en 2013 à 25 678 tonnes (contre 52 700 tonnes en 2009). Exposée à la pollution par le chlordécone, la production de tubercules, racines et bulbes poursuit son déclin pour s'établir à 3 657 tonnes.

La production de fruits (hors banane) atteint 5 771 tonnes en 2013, contre 12 626 tonnes en 2012. La production d'ananas, uniquement destinée à la consommation locale, est de 2 447 tonnes en 2013.

Production végétale

	En tonne	En hectare
Tomate	4 620	308
Banane Plantain	1 287	130
Melon	4 773	291
Concombre	3 968	342
Pasteque	2 693	141
Ananas	2 448	199
Mangue	351	45
Citrons, limes, combavas	893	77
Mandarine, Clementines	413	96

Source : Agreste, données 2013 provisoires

En mai 2009, la filière a créée une interprofession végétale, IGUAFLHOR afin de se structurer.

Le melon, un exemple réussi de diversification

La filière du melon, dont l'origine remonte au début des années 80 avec la création de l'Association des Producteurs de Melon, est bien structurée. La filière a obtenu en mars 2012 une indication géographique protégée « melon de Guadeloupe » lui permettant de conforter son positionnement sur le marché local et le marché export.

Avec une production de 4 772 tonnes en 2013, la filière s'emploie à retrouver son niveau de production d'avant 2010 (7 950 tonnes en 2009) marquée par l'épisode des cendres du volcan de Montserrat. Quatrième produit exporté après le rhum, la banane et le sucre, le melon est majoritairement destiné à l'Hexagone, à contre-saison de la production européenne, mais doit lutter contrer la concurrence croissante des producteurs marocains et sénégalais.

[1] GLOBALGAP est un organisme de certification du secteur privé qui définit un référentiel de bonnes pratiques agricoles reconnues et applicables partout dans le monde.

[2] Source : Agreste, données 2013 provisoires.

3. L'élevage

Le chiffre d'affaires du secteur de l'élevage s'élève à 50,2 millions € en 2010, représentant 19,7 % des recettes agricoles totales. D'un volume de 3 174 tonnes en 2013, la production guadeloupéenne issue des abattages contrôlés n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins de la population. Le département est fortement dépendant de l'approvisionnement extérieur. Toutefois, ces chiffres doivent être nuancés car ils ne prennent pas en compte l'abattage clandestin qui concernerait 30 % de la production locale.

Un secteur en développement, soumis à de nombreux obstacles

La Guadeloupe compte deux abattoirs multi-espèces : l'abattoir du Moule, géré par la SAS GESTAG, qui concentre 92 % de la production locale, et l'abattoir de Marie-Galante, géré par la CCMG. En 2013, les conditions d'une mise en service du nouvel abattoir situé dans la commune de Gourbeyre ne sont toujours pas remplies.

Depuis le début des années 2000, la filière animale a engagé une profonde restructuration, qui s'est concrétisée en 2004 par la création d'une interprofession, IGUAVIE (Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage). Cette structure de concertation permet de rassembler les producteurs, les distributeurs et les transformateurs en vue de réglementer et de promouvoir leurs relations. L'objectif de la profession est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire sur le territoire. Pour y parvenir, elle a développé l'acquisition de nouveaux matériels spécifiques pour les ateliers de découpe[1] et la lutte menée par les services vétérinaires contre l'abattage clandestin.

Un exemple de production locale : la viande bovine

La Guadeloupe détient l'un des plus importants cheptels bovins des DOM, estimé à près de 45 000 têtes[2]. La Grande-Terre détient l'essentiel du cheptel bovin (58 %) devant Marie-Galante (17 %) et le Nord Basse-Terre (14 %). La race créole est la base du cheptel, et des croisements sont fréquemment réalisés avec des races européennes.

Les abattoirs de Guadeloupe ont traité 1 850 tonnes de viande bovines en 2013. Le taux de couverture du marché atteint sur la période 2007-2013 38 % du marché local et 73 % de l'approvisionnement en viande fraîche. Les importations sont en baisse et passent de 4 425 tonnes en 2012 à 3 130 tonnes en 2013. La consommation de viande bovine a sensiblement diminué en 2013, avec 12,5 kg de consommation annuelle par habitant contre 15,4 kg en 2012.

[1] Un atelier de découpe a été créé à l'abattoir du Moule en 2008 et un autre à celui de Marie-Galante en 2010.

[2] Source : L'observatoire économique des filières animales de Guadeloupe, la lettre n°2 : la production bovine, IGUAVIE.

4. La pêche et l'aquaculture

UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT SOUS-ESTIMÉ

En dépit de ressources halieutiques significatives, la pêche professionnelle de l'archipel ne permet pas d'offrir une production à la hauteur des besoins de la population. La filière poursuit sa structuration.

4.1 LA PÊCHE

Le choix d'une valorisation artisanale des ressources halieutiques

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture produit 12,4 % de la richesse créée par le secteur primaire en 2009[1], pour un total de 22,8 millions €. La profession compte 1 440 marins-pêcheurs[2]. La production, évaluée à 1 100 tonnes par an[3] pour une consommation estimée à 1 600 tonnes, est exclusivement artisanale[4].

En 2012[5], la profession dispose de 1 007 navires, dont 70,9 % sont actifs à la pêche. Par ailleurs, parmi les 714 navires actifs, 244 sont inactifs à la pêche au moins un mois dans l'année. La flotte est principalement composée de navires de moins de 12 mètres. Entre 1998 et 2012, le nombre de navires est en baisse de -12 %.

Les principaux ports d'exploitation de ces navires [6] sont localisés dans les communes de la Désirade (74 navires), Saint-François (65), Sainte-Rose (34), Deshaies (32) et Port Louis (30).

Évolution de la flotte

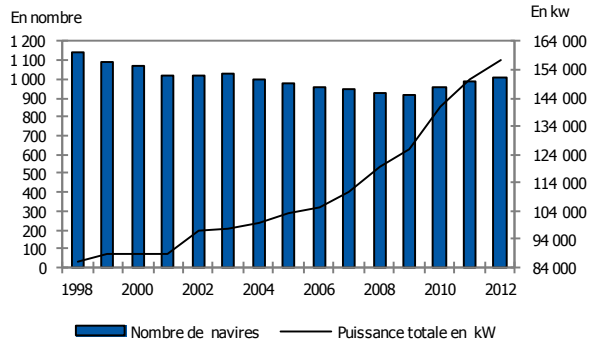

Source : IFREMER

La majorité des navires (61 %) exercent plus de 75 % de leur activité dans les 12 milles et sont qualifiés de côtiers, 29 % des navires disposent d'une activité mixte et 10 % exercent leur activité au large. Ces navires sont polyvalents en termes de techniques de pêche. Les engins utilisés sur le plateau sont les casiers (56 % des navires), la ligne traînante (51 %) et le filet maillant fixe (32 %).

[1] Y compris l'aquaculture, source : Insee, CEROM.

[2] Nombre approximé à partir du nombre moyen de marins présents à bord des navires les mois où ces derniers sont actifs, source : IFREMER - 2014.

[3] Source : France AgriMer 2011, Chiffres 2008.

[4] Source : CRPMEM.

[5] Source : IFREMER.

[6] Le port d'exploitation correspond au port le plus fréquenté par un navire au cours de l'année.

Le renforcement de la filière

Hormis le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Guadeloupe (CRPMEM), la filière est peu organisée. L'absence dans l'archipel de groupements de producteurs et de fédérations interprofessionnelles pèse sur son développement. Par conséquent, la pêche guadeloupéenne dispose d'un réseau de commercialisation limité[1] et reste très exposée à la concurrence des produits importés, mais également aux pratiques informelles. Ses capacités de financement sont donc relativement faibles et nombre d'entreprises sont financièrement fragiles.

À ces difficultés s'ajoutent l'apparition en 2009 d'une espèce invasive, le poisson lion, la contamination de zones de pêche par le chlordécone et la flambée du coût de l'avitaillement. Cependant, le secteur a connu des avancées notamment avec l'amélioration des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

Afin de poursuivre sa modernisation, le secteur s'appuie notamment sur le Fonds européen pour la pêche (FEP) et l'assistance technique qu'apporte depuis 2008 le CRPMEM aux professionnels de la filière. La Guadeloupe a programmé 104 % des 5,2 millions € de crédits ouverts, soit 5,4 millions €. Une réserve de performance de 1,1 million € a été attribuée en 2012 pour la période 2007-2013.

4.2 L'AQUACULTURE

L'aquaculture, malgré son potentiel, est pénalisée par la pollution d'une partie des eaux douces au chlordécone et par la fréquence des évènements cycloniques. Ainsi, le volume produit représente le tiers des capacités de production. En décembre 2004, les aquaculteurs guadeloupéens se sont regroupés pour créer le SYPAGUA (Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe) avec la volonté de relancer le développement de la filière aquacole. Neuf sites de production sont enregistrés, regroupés principalement à Goyave, à Sainte Rose, au Lamentin, à Saint Claude et à Pointe-Noire. Leur activité est orientée sur la production d'ouassous, de tilapias rouges et d'ombrines ocellé. Tous les élevages sont alimentés par l'écloserie de Pointe-Noire.

La production aquacole locale oscille depuis plusieurs années entre 12 et 20 tonnes/an, alors que la demande est très supérieure. La production d'ouassous ne couvre qu'une faible partie de la consommation locale. Estimée à environ 50 tonnes dans les années 1980, elle n'enregistre plus que 6 tonnes en 2011. Les productions d'ombrines et de tilapias se chiffrent respectivement à 2 et 4 tonnes.

Deux avancées majeures pour la filière en 2011 et 2012 peuvent être mentionnées : (1) la création d'une structure pilote de cages *offshore* immergeables adaptée aux conditions d'exploitation artisanales permettant de sécuriser les structures en cas de cyclones et (2) un chantier de modernisation de l'écloserie de Pointe Noire pour faire face aux exigences de la production d'alevins et fournir les producteurs.

[1] Selon le CRPMEM, 70 % de la production est écoulée par des circuits de proximité (port de pêche, marchés, etc.). Renforçant l'organisation de l'aval de la filière, une structure de mareyage a ouvert en 2011 dans l'agglomération pointoise (SEGK), puis une autre en 2012 à Saint-François (Fetida-pêche-mareyeur). Une troisième ouverture est prévue courant 2013 afin notamment de recevoir la production des Saintes.

Section 3
L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie

BILAN MITIGÉ DE L'INDUSTRIE EN 2013

Selon les données de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM, dans les industries manufacturières, après un premier semestre difficile, le courant d'affaires se relève au second semestre mais la plupart des principaux soldes de gestion restent dégradés. L'activité des industries agroalimentaires est mal orientée en 2013, la production de sucre diminue de 15,0 % et celle de rhum de 9,8 %. Les exportations de produits agroalimentaires sont relativement stables par rapport à 2012

1.1 APERÇU STRUCTUREL

L'industrie guadeloupéenne (hors filière canne à sucre) est relativement jeune, son développement date d'une trentaine d'années. Sa faible présence dans le paysage économique local s'explique par les nombreux obstacles structurels auxquels elle est confrontée, qui limitent sa compétitivité et par conséquent, le développement de ses capacités de production : étroitesse du marché, éloignement géographique et insularité.

La branche industrielle contribue à hauteur de 4 % à la production de richesse sur le territoire en 2009, contre 6,5 % en 1993. Composée de 3 844 établissements[1] en 2013, elle rassemble 8,4 % des structures locales[2] et 7,0 % de l'effectif salarié[3]. Un tiers des effectifs salariés de l'industrie dépend d'un centre de décision (siège social ou tête de groupe) situé à l'extérieur de la Guadeloupe[4]. Pour soutenir ce secteur, de nombreux dispositifs régionaux, nationaux et européens ont été mis en place (fonds européens, lois successives pour l'Outre-mer, etc.). En particulier, les programmes de défiscalisation ont largement favorisé, au travers de la réduction de leurs coûts, les investissements industriels.

Nombre d'établissements dans l'industrie par taille et activité au 1er janvier 2013

	Aucun salarié	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total*
Industries agricoles et alimentaires	697	225	86	51	17	1076
Industries de biens et de consommation	611	52	7	1	5	676
Industrie des biens d'équipement	687	140	42	16	6	891
Industries des biens intermédiaires**	859	203	71	37	31	1201
Total	**2 854**	**620**	**206**	**105**	**59**	**3 844**

* dont établissements à effectif non déclaré

** dont Industries d'extractions

Source : Insee, SIRENE

[1] Selon la définition de l'Insee, un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.

[2] Source : Insee, démographie des entreprises en 2012, hors énergie.

[3] Source : Insee, estimations localisées d'emploi, 2012.

[4] Source : Dossier « L'industrie en Guadeloupe », Insee et DRIRE, novembre 2010.

La création d'établissements est en retrait dans l'industrie : 332 structures ont été créées en 2013[1], soit une baisse de 7,8 % par rapport à 2012. Ces nouvelles structures représentent 6,7 % du volume total de création d'établissements en 2013 en Guadeloupe, soit une proportion inférieure à celle du secteur dans le tissu économique. Le taux de pérennité à trois ans de ces structures est de 84,5 %, le plus élevé, tous secteurs confondus (76,9 % dans la construction, 62,3 % dans le commerce et les services et à 66,6 % dans l'action sociale)[2]. Il est de 16,6 points supérieur au niveau hexagonal. Toutefois, les entreprises industrielles sont le plus souvent des unités de petite taille : 74,2 % d'entre elles n'emploient aucun salarié. Cette dimension limite les capacités d'investissement des entreprises du secteur.

Nombre de créations d'établissements

	2009	2010	2011	2012	2013
Industries agricoles et alimentaires	112	137	116	108	102
Industrie des biens de consommation	24	76	32	74	68
Industrie des biens d'équipement	86	99	106	93	91
Industries des biens intermédiaires	63	38	102	85	71
Total	**285**	**350**	**356**	**360**	**332**

Source : Insee, SIRENE (hors énergie, eau, assainissement et gestion des déchets).

Les industries des biens intermédiaires et agroalimentaires créent la plus grande part de la valeur ajoutée du secteur[3], respectivement 38 % et 25 %. Le secteur agroalimentaire est dominé par la filière traditionnelle de production de sucre et de rhum ainsi que par les activités de boulangerie-pâtisserie. Il concentre le quart des entreprises. Le secteur de la construction constitue le principal débouché de l'industrie des biens intermédiaires (métallurgie, construction de métaux) et également de l'industrie des biens d'équipement. Quant à l'industrie des biens de consommation, son poids dans l'économie locale demeure plus limité : elle correspond à 19 % de la valeur ajoutée et des effectifs du secteur.

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre 2013 »[4], les intentions de recrutement dans le secteur s'améliorent. L'industrie manufacturière déclare 643 projets de recrutement en 2013 (484 en 2012). Les industries agroalimentaires en annoncent 479 (628 en 2012).

1.2 LES PRINCIPALES ZONES INDUSTRIELLES

La Guadeloupe compte une dizaine de zones industrielles réparties sur une surface de près de 460 hectares. Toutefois, ces zones d'activités sont très hétérogènes (en termes de contenu et de taille) et la majorité des établissements sont concentrés sur le site de 300 hectares de Jarry, véritable poumon économique de l'île. Situé dans la commune de Baie-Mahault, sa proximité avec Guadeloupe Port Caraïbes a favorisé le développement des activités industrielles. En 2013, la commune de Baie-Mahault rassemble 938 établissements, soit 23,7 % des établissements du secteur en Guadeloupe.

Dans un effort de rééquilibrage du territoire, la Guadeloupe entend favoriser l'émergence de nouvelles zones d'activités artisanales et commerciales éloignées de l'agglomération pointoise telle que celle de Damencourt au Moule.

1 Source : Insee, démographie des entreprises en 2012, hors énergie.

2 Source : Insee, enquête Sine 2011 sur la génération 2006.

3 Source : Dossier « L'industrie en Guadeloupe », Insee et DRIRE, novembre 2010.

4 Source : Pôle Emploi, Crédoc, 2013.

2. L'artisanat

UN SECTEUR ARTISANAL EN PROGRESSION

La place de l'artisanat dans l'activité économique de l'archipel se conforte en 2013. Le secteur de la construction demeure le plus représenté avec 5 610 entreprises et le plus dynamique avec 40,1 % des créations d'entreprises artisanales.

Au 31 décembre 2013, l'Insee dénombrait 11 603 entreprises artisanales sur le territoire. La Guadeloupe est la deuxième région française, après la Corse, où ce secteur est le plus représenté proportionnellement à sa population. Il s'agit d'un secteur dynamique qui a comptabilisé 1 075 nouvelles entreprises immatriculées en 2013. Le taux de survie à trois ans des entreprises artisanales est de 81 % contre 67 % pour l'ensemble de la Guadeloupe. Le secteur de la construction est prépondérant parmi l'ensemble des branches professionnelles, il regroupe près de la moitié des entreprises (5 610 soit 48,3 %), loin devant les industries (2 521 entreprises, soit 27,1 %). Il a également été à l'origine de 40,1 % des créations d'entreprises dans l'artisanat en 2013. Le poids des activités de construction se traduit par la forte présence d'artisans du bâtiment sur le territoire : le nombre de maçons, d'électriciens et de menuisiers/charpentiers/serruriers est deux à trois fois supérieur à celui de France métropolitaine, en proportion de la population.

Les entreprises artisanales par domaine d'activité

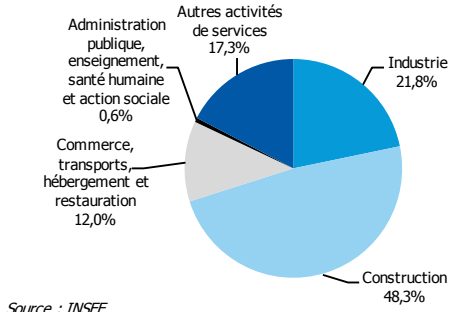

Source : INSEE

Pour soutenir le secteur, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Guadeloupe mène de nombreuses actions (formation, accompagnement des porteurs de projets, etc.). Elle a facilité la mise en place en 2012 de la Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissement (SIAGI), un nouveau dispositif national de caution destiné aux artisans.

En parallèle, l'Université régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) a ouvert ses portes à la rentrée 2012. Cette nouvelle structure pédagogique, d'un coût de 25,2 millions €, offre aux artisans, salariés et apprentis un enseignement technique professionnel notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène, des services à la personne et des métiers d'art : diplômes de niveau V (équivalent au CAP) au niveau II (BAC+4). En 2013, 150 formations diplomantes ont été délivrées, 561 formations courtes spécifiques métiers et 186 formations courtes interprofessionnelles. La direction de la formation continue de l'URMA propose une offre de services, principalement destinée aux chefs d'entreprises artisanales (825 stagiaires en 2013). Depuis la labellisation URMA, la part des demandeurs d'emploi et des salariés augmente pour atteindre en 2013, respectivement 35 et 32 stagiaires.

3. La filière canne - sucre - rhum

UNE CAMPAGNE 2013 DÉCEVANTE

En 2013, malgré un bon démarrage et une richesse saccharine en hausse, l'arrêt précoce de la récolte cannière mine la campagne. Le volume de cannes livrées est ainsi inférieur de 23,5 % à celui de la campagne 2012. La production de sucre diminue de 15,3 % et celle de rhum de 9,8 %.

La canne à sucre constitue la deuxième activité agricole du département après la banane et occupe, selon le dernier recensement agricole 2010, 45 % de la surface agricole utilisée. Sur les 7 852 exploitations que compte la Guadeloupe, 55 % ont des surfaces en canne. La culture de la canne contribue au maintien de l'emploi dans les bassins agricoles puisqu'elle mobilise 5 000 planteurs et induit 500 emplois directs et 1 000 emplois indirects[1].

La récolte de l'année 2013 s'annonçait prometteuse avec un démarrage de la campagne cannière dès le 24 janvier en Guadeloupe continentale et le 14 mars à Marie-Galante, avec une richesse saccharine de 9,26 % en moyenne. Cependant, compte tenu des mauvaises conditions climatiques, la récolte s'est arrêtée précocement : le 18 mai à Gardel et le 17 mai à Marie-Galante, soit 6 semaines plus tôt qu'en 2012. Le bilan 2013 de la récolte est en baisse de 23,5 % en volume par rapport à l'année précédente.

Plusieurs paramètres peuvent expliquer cette importante baisse de la production en 2013 : (1) le climat très sec, de novembre 2012 à février 2013, (2) les conditions pluvieuses des récoltes de 2010 à 2012 avec le tassement des sols et, (3) la dégradation des souches ainsi que le faible taux du renouvellement de la sole cannière des dernières années. L'interprofession s'est mobilisée pour mettre en place un programme de replantation afin d'enrayer le manque d'entretien.

3.1 L'INDUSTRIE SUCRIÈRE

En 2013, les sucreries[2] ont broyé 448 022 tonnes de canne : 385 270 l'ont été à Gardel, en diminution de 23,8 % sur un an, et 62 752 à la Sucrerie-Rhumerie de Marie-Galante (SRMG), en chute de 21,2 %, soit une baisse globale de 23,5 % par rapport à 2012. La production de cannes broyées est considérée comme l'une des plus faibles de la décennie. Il faut remonter à l'année 1998 pour atteindre un tonnage inférieur (431 238 tonnes) suite à la sécheresse de la fin 1997 qui avait désorganisé la récolte de la canne.

La richesse saccharine moyenne s'est améliorée de près de 1 point par rapport à la dernière récolte, passant de 8,33 % à 9,26 %, soit la richesse la plus élevée depuis 2007. Cependant, la quantité de sucre produite en 2013 diminue de 15,3 % par rapport à 2012 pour s'établir à 45 366 tonnes et la quantité de mélasse chute de 9 562 tonnes. En 2013, le chiffre d'affaires de la vente cannière est en baisse de 17,5 % sur un an, hors rémunération bagasse[3].

1 Source : IGUACANNE, association interprofessionnelle pour la canne, le sucre et le rhum.

2 Dans les années 60, les restructurations intervenues dans le secteur ont entraîné la fermeture d'un nombre important d'usines sucrières. Sur la quinzaine que comptait la filière, seules deux demeurent aujourd'hui en activité : l'usine de Gardel au Moule en Grande-Terre et celle de Grande-Anse à Grand-bourg de Marie-Galante.

3 Depuis la récolte 2010, une prime bagasse est accordée aux planteurs pour les cannes livrées à la sucrerie de Gardel dont la bagasse sert à produire de l'électricité dans la centrale thermique du Moule, couplée à la sucrerie. Cette rémunération est due au titre de la valorisation de la biomasse comme ressource énergétique. En 2013, son montant est de 9,09 € par tonne contre 11,96 € par tonne en 2012.

À Marie-Galante, en dépit d'une richesse saccharine de 10,35 %, le rendement industriel[1] est moindre, 9,7 % contre 10,2 % en Guadeloupe continentale, notamment en raison de la vétusté de l'appareil industriel. Avec 6 091 tonnes de sucre, Marie-Galante connaît en 2013 une des plus faibles productions enregistrées par le Centre technique de la canne à sucre. L'approvisionnement de l'usine est compromis par les dysfonctionnements liés aux difficultés mécaniques des opérateurs comme en 2012.

La production continentale diminue de 16 % à 39 275 tonnes de sucre. L'usine de Gardel a connu une interruption suite aux fortes pluies entre le 5 et le 9 mai, soit un total de 82 jours de broyage en 2013 contre 104 l'année précédente. La production de mélasse s'élève à 16 632 tonnes (contre 23 108 en 2012).

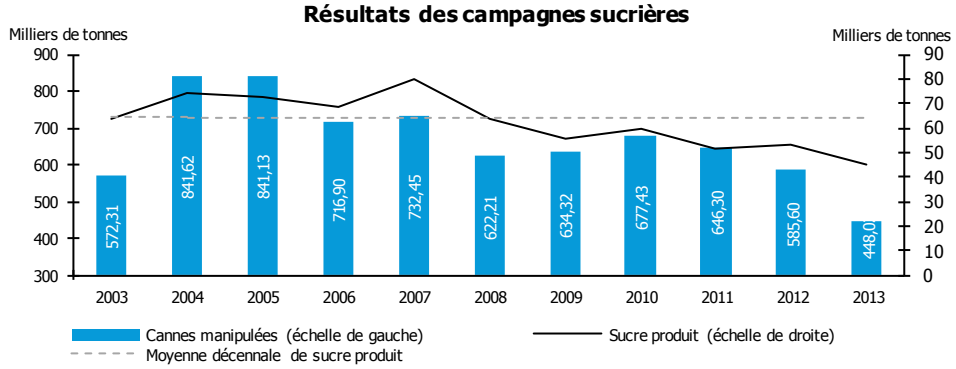

Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)

3.2 L'INDUSTRIE RHUMIÈRE

Le rhum de Guadeloupe se décline en un rhum agricole, eau de vie issue de la distillation du jus de canne fermenté, et un rhum industriel (ou de sucrerie), boisson spiritueuse obtenue par fermentation de mélasses ou de sirops issus de la fabrication du sucre de canne. Douze unités de production sont recensées sur le territoire.

En 2013[2], la production totale de rhum s'établit à 73 938 HAP (hectolitre d'alcool pur), soit une baisse de 9,8 % sur un an. Parallèlement, la commercialisation de rhum diminue de 27,3 % et les exportations de 35,8 %. Les ventes sur le marché local affichent une hausse de 3,1 %. L'activité du secteur est globalement tournée vers l'exportation qui représente 69 % de la commercialisation annuelle. C'est essentiellement le rhum industriel qui est vendu à l'extérieur, avec 73,8 % des exportations, à destination des liquoristes et des producteurs de punchs situés en métropole et en Europe. Le rhum agricole occupe 95,4 % du marché local.

[1] Il correspond au rapport entre les tonnes de sucre fabriqué et les tonnes de cannes broyées.

[2] Source : Douanes.

Section 4
Les déchets, l'énergie et l'eau

1. Aperçu structurel

La branche « déchets, énergie et eau » génère 2,3 % de la valeur ajoutée totale en 2009, soit 154, 9 millions €. Elle rassemble 1,1 % des entreprises du département et représentent 0,4 % des créations d'entreprises en 2013.

2. La gestion des déchets

POURSUITE DE LA MUTATION DE LA FILIÈRE DÉCHETS EN 2013

La période récente est marquée par des avancées importantes dans le traitement des déchets, telles que la collecte sélective et le renforcement de la structuration de la filière. Les travaux de réhabilitation d'un certain nombre de décharges communales se poursuivent. De nouvelles déchèteries apparaissent.

Trois documents stratégiques planifient la gestion des déchets dans l'archipel :

- Un plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND)[1] révisé en 2014 sous la conduite du Conseil général. Il ne s'agit plus d'un plan limité aux seuls déchets ménagers et assimilés, mais d'un plan portant sur l'ensemble des déchets non dangereux.
- un plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux (PREGEDD), adopté en mars 2010 par le Conseil régional ;
- un plan de gestion départementale des déchets du BTP (PGDDBTP) établi en 2008 à la demande de l'État, et désormais sous l'égide du Conseil général.

2.1 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS[2]

Accélération de la production de déchets ménagers

La fermeture des décharges non conformes au profit d'unités autorisées permet de quantifier les déchets produits sur le territoire.

En 2012, 19 installations assurent le traitement ou le tri des 357 002 tonnes de déchets. 42 % des déchets entrant dans les installations sont des ordures ménagères résiduelles (OMR), soit 148 663 tonnes de déchets.

[1] Ancien PDEDMA (plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés)

[2] Source : Observatoire des déchets, Rapport annuel 2012

Répartition des déchets entrant dans les installations de traitements en 2012

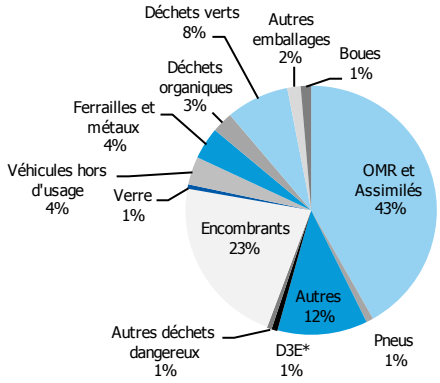

**Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers*
Source : Observatoire des déchets

Le service public de collecte de déchets est assuré par les collectivités locales. On distingue deux méthodes usuelles de collecter les déchets :

- En *porte à porte* : les déchets sont collectés au domicile de l'usager. En 2012, 214 975 tonnes de déchets ont pu être récoltés par ce biais, soit 1,46 kilogrammes par habitant et par jour. La quantité de déchets récoltés est en baisse de près de 7 % par rapport à 2011. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent 60,9 % des déchets récoltés, soit une production moyenne de 324 kg d'OMR par habitant et par an. Ce ratio est supérieur à la moyenne nationale (288 kg par habitant et par an) mais est proche de celui constaté en Martinique (344 kg/hab/an).

- L'*apport volontaire* : l'usager vient lui-même déposer ses déchets dans des bornes d'apport volontaire installées dans les lieux publics ou déchèteries. Sur le réseau de 30 déchèteries planifiées, l'archipel n'en dispose en 2013 que de sept[1]. Ce service a permis de collecter 16 243 tonnes de déchets en 2012 dont 75 % sont des déchets verts et encombrants.

Les modes de traitement des déchets

Les déchets peuvent être réemployés après remise à l'état neuf, réutilisés ou recyclés dans le cadre de la valorisation matière. En 2012, les unités de tri du territoire ont pris en charge 22 % du total des déchets collectés, soit 77 596 tonnes de déchets qui ont été au préalable triés, conditionnés avant d'être envoyés dans les unités de recyclage. 9,5 % des déchets ont été valorisés sur le territoire, essentiellement des déchets verts (59 %), des déchets organiques (29 %), des pneus (10 %) et des palettes (2 %). 12,3 % des déchets ont été envoyés vers des filières de valorisation hors du département, principalement des matériaux (34 %), des véhicules hors d'usage (29 %), des emballages dont papier et plastique (10 %).

[1] En 2013, la deuxième déchèterie de la Communauté d'agglomération Nord Basse-Terre située au Lamentin a été mise en service (après celle de Deshaies en 2009).

LA RÉHABILITATION DES DÉCHARGES

Le programme de réhabilitation des décharges est en cours. Il a pour objectif de stopper les impacts sur le milieu naturel. En 2013, sept décharges sont en cours de réhabilitation ou ont été réhabilitées. Il reste à ce jour six décharges à réhabiliter. La décharge de la Gabarre à Grand Camp est considérée comme étant la plus grande décharge publique à ciel ouvert de l'île. Débutée en 2011, la réhabilitation du site est en cours. Parallèlement, les premières démarches ont été entamées pour permettre une prolongation de l'autorisation d'exploitation[1] de ce centre d'enfouissement pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2013, ce qui devrait correspondre à la fin des travaux de réhabilitation des 13 hectares du site[2]. Le site devrait ainsi progressivement disparaître pour accueillir une plateforme multi-filières d'ici 2016.

En 2013, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères) de la Guadeloupe change de nom et devient le Syndicat de valorisation des déchets (SYVADE) qui se donne pour objectif d'agir sur les comportements vis-à-vis de la filière.

La structuration de la filière

Depuis 2011, l'organisation de la filière s'est renforcée par la création de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) correspondant à un regroupement des services de la DRIRE, la DIREN, la DDE et d'une partie de la DAAF. Ce nouveau dispositif permet une meilleure coordination, notamment en termes d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, de suivi des financements FEDER et de la politique des déchets dans le département.

Le 18 décembre 2013, l'ADEME, la Région Guadeloupe, le Conseil général et la DEAL, lancent l'Observatoire des déchets de la Guadeloupe. L'enjeu pour les acteurs publics étant de suivre et d'évaluer l'ensemble des actions menées sur le territoire s'agissant du traitement et de la valorisation des déchets.

2.2 LA GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux collectés proviennent en grande partie des entreprises. Il s'agit pour près de 12 880 tonnes de véhicules hors d'usage (VHU), de 2 712 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), dont 5,8 tonnes de lampes à décharge (lampes basse consommation et tubes luminescents essentiellement). Les autres déchets dangereux tels les huiles usagées, les médicaments et les piles s'élèvent à 2 128 tonnes.

Plusieurs filières de collecte sont déjà en place : pour les huiles, les DEEE, les fluides, les piles électriques, les fluides frigorifiques, les pneus, les lampes et les médicaments. Leur structuration se poursuit afin d'en accroître les capacités de traitement. En 2010 et 2011, le Conseil régional, le Conseil général et l'État se sont mobilisés pour financer des opérations de collectes de VHU. De même, l'ADEME a lancé une campagne de mobilisation auprès du grand public pour améliorer la collecte des huiles usagées. En 2012, l'accent a été mis sur la filière VHU avec la mise en place de centres dédiés et la filière DASRI-PAT (déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement) à travers la définition d'un maillage de points de collecte. Cette dynamique s'est poursuivie en 2013 par la mise en place de nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur), à savoir les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et les déchets diffus spécifiques (DDS).

[1] Arrêté préfectoral du 14/03/2013

[2] Dans ce cadre, huit alvéoles de stockage des déchets doivent être réalisées.

3. L'énergie

Les principales sources d'approvisionnement énergétiques de la Guadeloupe sont d'origine fossile importées principalement d'Europe. Celles-ci sont composées à 72,2 % de produits pétroliers et à 20,4 % de charbon. Le taux de dépendance énergétique s'établit depuis 2008 à plus de 90 % (contre 54,5 % en France métropolitaine en 2006).

Le PRERURE[1] et le schéma régional climat air énergie (SRCAE) inscrivent l'archipel dans une démarche d'indépendance énergétique proche de 50 % à l'horizon 2030 et d'autonomie énergétique à l'horizon 2050. L'observatoire régional de l'Énergie et du Climat (OREC), lancé le 18 décembre 2013, a pour objectif d'accompagner les décideurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique et climatique de la Guadeloupe.

Après une très forte progression entre 2000 et 2010 (plus de 40 %), les consommations d'énergie finale semblent depuis 2011 se stabiliser (-1 %). Les premières formes d'énergie finale consommées en 2012 sont le carburant dans le domaine des transports (qui représente 68 % de la consommation totale d'énergie) et l'électricité (25 %).

Consommation d'énergie finale
(hors chaleur)

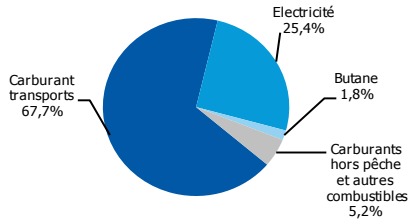

Source : Observatoire de l'energie 2013

3.1 LES HYDROCARBURES

Les besoins en hydrocarbures sont assurés essentiellement par l'importation de produits raffinés en Martinique par la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA), en situation quasi-monopolistique. Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit la révision, chaque mois, des prix des produits pétroliers et du gaz en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatées lors du mois précédent.

En 2013, la consommation d'hydrocarbures en provenance de la SARA enregistre une légère hausse (+0,3 %) après avoir diminué de 4,0 % en 2012. Le recul de la consommation de carburant dans le secteur des transports routiers (-1,0 % pour le gazole ; -2,0 % pour l'essence) et des transports aériens (-0,4 % pour le kérosène) est compensé par la progression de la consommation de gazole par EDF (+11,9 %) et des autres postes (gazole et fioul : +9,9 %).

[1] Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Depuis 2008, ce plan définit la politique régionale de demande et d'offre énergétique dans une perspective de développement durable.

3.2 L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

3.2.1 La consommation d'électricité

Depuis le milieu des années 80 et jusqu'en 2010, la consommation d'électricité a enregistré une hausse quasi continue, excepté en 2009 où l'activité en Guadeloupe avait faibli, fortement affectée par le mouvement social. Cette augmentation globale de la consommation d'électricité (de plus de 30 % entre 2000 et 2010) s'explique par la croissance démographique, la décohabitation et la progression des taux d'équipement des ménages. À partir de 2010, l'énergie électrique livrée au réseau amorce une stabilisation pour s'élever à 1 729 GWh en 2013.

3.2.2 La production d'électricité

La production d'électricité s'élève à 1 728 GWh en 2013 contre 1 220 GWh en 2000, soit une augmentation de plus de 40 % sur la période. L'électricité produite provient principalement des énergies fossiles (82 %). La production d'électricité relevant des énergies renouvelables continue de progresser depuis 2011. Elle s'établit à 301 GWh en 2013, représentant 17,4 % du mix électrique contre 15 % en 2012 et 9,5 % en 2000. Le département s'appuie à la fois sur les énergies intermittentes (éolien et photovoltaïque) et les énergies stables (géothermie, biomasse et hydraulique)[1].

L'énergie *éolienne* s'est fortement développée depuis l'installation en 1993 du premier parc éolien raccordé au réseau électrique. En 2013, l'électricité produite à partir des éoliennes représente 3 % de la production totale d'électricité (56,7 GWh).

L'énergie *photovoltaïque* raccordée au réseau procure 6 % de l'électricité produite en 2013, (98,6 GWh). Encore marginale dans le mix énergétique avant 2011, elle constitue désormais la principale source d'énergie renouvelable en Guadeloupe.

La production d'électricité à partir de la *géothermie* a débuté en 1996. Elle constitue en 2013 la deuxième source d'énergie renouvelable de l'île avec 80,7 GWh, soit 5 % de la production énergétique. La centrale de Bouillante est la première centrale géothermique qui produise industriellement de l'électricité en France. Elle dispose de deux unités d'une capacité de 4 et 11 MW mises en service respectivement en 1986 et en 2004. L'ouverture d'une troisième unité est actuellement à l'étude et pourrait accroître le potentiel de la centrale. En 2013, des travaux de rénovation ont porté sur la première unité.

L'énergie *hydraulique* contribue à hauteur de 1 % à la production d'électricité en 2013 avec 19,2 GWh. Le développement de mini-centrales est limité par la localisation d'une partie du gisement sur le territoire du Parc national, ainsi que par le niveau élevé des coûts de raccordement et de défrichement.

L'énergie *tirée de la combustion de la bagasse* (résidu fibreux obtenu après le broyage des cannes à sucre) contribue en 2013 à 3 % de la production énergétique (45,8 GWh). Elle est fournie par la Centrale thermique du Moule, fonctionnant en étroite collaboration avec l'usine sucrière de Gardel. Afin d'améliorer la valorisation de la biomasse, la construction d'une centrale bagasse-biomasse est envisagée à l'horizon 2018 à Marie-Galante.

[1] Les énergies intermittentes produisent une puissance fluctuante qui connaît des variations brutales. Les énergies stables (biomasse, géothermie, et hydraulique) ont un profil de production garantie et peu fluctuante.

4. L'eau

LE FIL DE L'EAU EN 2013

La Guadeloupe bénéfice d'un réseau hydrographique très varié grâce à la diversité de ses reliefs et à la disparité de ses précipitations. Or, cette abondante ressource en eau souffre d'une répartition irrégulière dans l'espace et dans temps : les prélèvements proviennent en majorité des cours d'eau de la Basse-Terre, alors que les besoins sont principalement localisés sur la Grande-Terre. De plus, la ressource devient rare pendant la période sèche du Carême.

Afin de gérer ces contraintes et face aux besoins croissants en eau liés à l'évolution des conditions de vie de la population et au développement des activités économiques, les collectivités locales, en partenariat avec l'État, initient une politique de gestion durable de l'eau. Elle s'appuie sur le comité de bassin, regroupant acteurs privés et publics du domaine, qui a dressé en 2009 le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Guadeloupe 2010-2015 (SDAGE). L'Office de l'eau (ODE), rattaché au département, en est aussi l'un des piliers.

4.1 LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Chaque année, 63 millions m³ d'eau sont prélevés pour la production d'eau potable, 15 millions m³ pour l'irrigation et 3 millions m³ pour l'industrie. Pour fonctionner, les centrales hydroélectriques nécessitent également 40 millions m³ d'eau par an. L'alimentation en eau potable s'organise autour de 64 points de captage : 25 prises d'eau en rivière assurent 72 % des volumes produits, les 28 % restants proviennent de 39 prélèvements en eau souterraine.

Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour mieux gérer les déficits chroniques d'alimentation en eau ainsi que pour traiter les problèmes de pollution, liés majoritairement au chlordécone[1]. 90 réservoirs d'eau potable sont exploités par la Générale des Eaux[2], qui assure la distribution en eau de vingt communes. Les autres ont délégué cette responsabilité à une autre entreprise privée, la Compagnie guadeloupéenne des services publics (CGSP), ou à une régie. L'archipel dispose également de six conduites de transfert pour acheminer l'eau prélevée en Basse-Terre vers la Grande-Terre[3]. Six barrages sont également en service. Le barrage Dumanoir à Capesterre-Belle-Eau est opérationnel depuis 2010 et bénéficie d'une capacité de stockage de 630 000 m³. Le barrage de Moreau construit en 2011 à Goyave, permet de retenir un volume d'eau d'environ 1 000 000 m³.

Actuellement, 98 % des logements du territoire sont alimentés par un réseau collectif en eau potable. Les communes ont pour la plupart transféré leurs compétences en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale[4]. Cependant, en raison de l'existence de nombreux maîtres d'ouvrage entre les points de prélèvement et ceux de distribution, de la vétusté des équipements, ainsi que de la fraude sur le réseau, la distribution de l'eau connaît de sérieux dysfonctionnements.

1 Il s'agit d'un pesticide utilisé aux Antilles dans les bananeraies jusqu'en 1993, date à laquelle il a été interdit.

2 Groupe Veolia Environnement (fermier ou gérant de syndicat).

3 Les îles de la Désirade et des Saintes sont reliées au réseau continental par des canalisations sous-marines et Marie-Galante est alimentée à partir de forages dans la nappe phréatique.

4 À l'exception de 5 communes sur 32 : Deshaies, Lamentin, Sainte-Rose, Trois-Rivères et Vieux-Fort.

Par conséquent, il existe de nombreuses perditions et le taux de rendement technique moyen des réseaux de distribution et d'adduction d'eau est faible en 2012 et s'élève à 51 %.

En 2013, la consommation globale d'eau potable atteint 18,3 millions m³, en baisse de 11,9 % par rapport à l'année précédente. Le volume d'eau consommé tend à diminuer depuis 2004 en raison du changement des habitudes de consommation des ménages. Le nombre d'abonnés est également en recul en 2013 (-9,9 %).

Rendement du réseau Guadeloupe (hors Iles du Nord)

	2009	2010	2011	2012	2013	var. 13/12
Nombre d'abonnés	145 093	147 518	144 420	162 358	146 259	-9,9%
Volume consommé (en millions de m³)	21,93	21,50	21,74	20,77	18,29	-11,9%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

* Ces données représentent les 20 communes gérées par la Générale des Eaux, dont la Désirade, les Saintes. Depuis 2010, le réseau de la communauté de communes de Marie-Galante n'est plus géré par cet opérateur.

4.2 LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES[1]

En 2012, l'archipel compte 19 grandes stations d'épuration des eaux usées (STEU) de plus de 2 000 équivalents habitants (EH)[2]. Ces infrastructures communales ont une capacité totale de traitement de 160 000 EH pour une population raccordée de 200 000 à 250 000 EH. 40 % seulement de la population est raccordée au réseau d'assainissement collectif.

L'archipel recense près de 400 micro-stations collectives et non-collectives, d'une capacité totale estimée à 50 000 EH, dont près de 200 de capacité comprise entre 200 et 2 000 EH. Ces dernières installations sont souvent inadaptées à un traitement efficace des eaux usées, ne faisant ainsi qu'amplifier les pressions exercées sur le milieu naturel et les problèmes de santé publique. Cette situation devrait s'améliorer avec le développement des capacités des stations d'épuration collectives de plus de 2 000 EH et la mise en place progressive des contrôles de ces dispositifs par les Services Publics d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).

[1] Source : DEAL

[2] L'équivalent habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration en fonction de la charge polluante. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Section 5
Le bâtiment et les travaux publics

LES DIFFICULTÉS PERSISTENT DANS LE BTP

L'activité dans le bâtiment et les travaux publics (BTP) est de nouveau en repli en 2013. La plupart des indicateurs relatifs au secteur sont dégradés. Le secteur, qui reste fortement dépendant de la commande publique, souffre d'un manque de grands projets structurants. Début octobre 2013, les difficultés du secteur se sont cristallisées dans un conflit : un protocole d'accord a été signé entre les entrepreneurs du BTP et les pouvoirs publics.

1. Aperçu structurel

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribue pour 5,7 % à la formation de la valeur ajoutée brute en 2009[1]. La filière concentre 6 389 salariés, soit 5,4 % de l'emploi salarié total et rassemble 15,7 % des entreprises du département. Depuis 2010, la création d'entreprises est moins dynamique : 496 entreprises ont été créées en 2013 (-10,3 % sur un an) contre 685 en 2009. Le secteur du BTP est caractérisé par son atomicité : seuls 2,4 %[2] des entreprises emploient plus de 10 salariés.

Poids du secteur dans ...

... la démographie des entreprises (2013)
(source : INSEE)

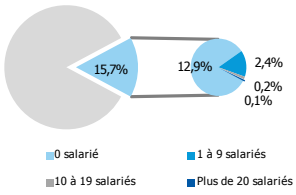

... les effectifs salariés (2012)
(source : INSEE)

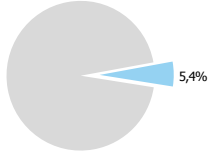

... les créations d'entreprises (2013)
(source : INSEE)

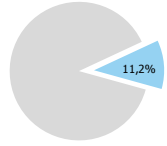

L'activité du BTP a bénéficié jusqu'en 2008 de deux moteurs de développement : d'une part, une commande publique importante qui a soutenu des projets structurants d'envergure et, d'autre part, des avantages fiscaux liés aux dispositifs successifs de défiscalisation en faveur de la construction neuve privée (lois Pons et Paul en 1986 et 2001, loi Girardin en 2003).

Depuis 2009, le marché privé s'essouffle en lien avec l'entrée en vigueur de la loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM) qui, entre autres, réoriente la défiscalisation vers le logement social et intermédiaire. Le mouvement social de 2009 a également accentué les difficultés de la filière qui souffre du durcissement de la concurrence, du report de certains chantiers relevant de la commande publique et de la rareté des appels d'offres.

[1] Comptes économiques définitifs – Insee

[2] Source : Insee – Fichier SIRENE – 1er janvier 2013.

2. L'activité du BTP en 2013

L'année 2013 enregistre une baisse globale de l'activité du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les ventes de ciment sur le marché local reculent de 5,5 % : en cumul depuis le début de l'année, 219 589 tonnes de ciment ont été vendues sur le marché local, contre 232 425 tonnes en 2012. Ce chiffre est proche des plus bas niveaux observés en 2011 et durant la crise sociale de 2009.

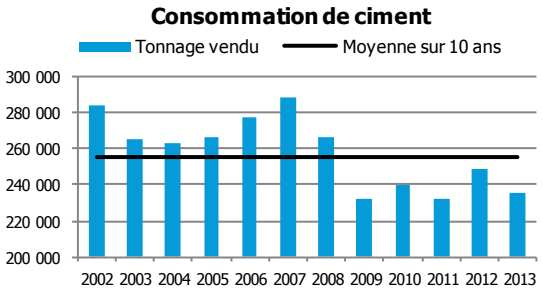

Source : Ciments Antillais, yc Iles du Nord

La baisse des effectifs salariés dans le secteur se poursuit (-704 emplois en 2013 après -3 176 en 2012[1]). Le nombre de logements autorisés diminue de 8,1 %, soit un déficit annuel de 360 logements. Les difficultés de trésorerie rencontrées par les entreprises de la filière demeurent très importantes. Elles sont liées à l'allongement des délais de règlement de la clientèle, malgré une amélioration observée au dernier trimestre 2013.

Les crédits à l'habitat continuent de progresser mais à un rythme ralenti : l'encours augmente de 3,9 % après une croissance de 8,2 % en 2012. L'évolution observée est imputable à la croissance des crédits à l'habitat des ménages qui progressent de 6,0 % (après +7,1 % en 2012). En revanche, les crédits immobiliers des entreprises enregistrent un taux de croissance historiquement bas à +1,7 % (+35,3 millions €), s'éloignant ainsi des niveaux observés les années précédentes (+9,3 % en 2012 et +11,1 % en 2011).

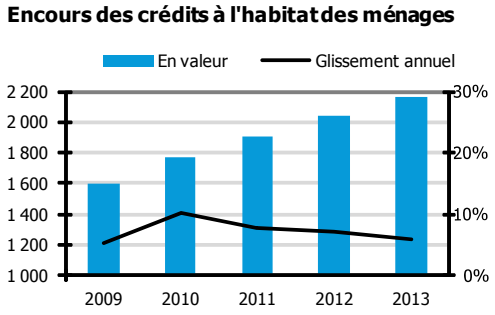

Source : IEDOM

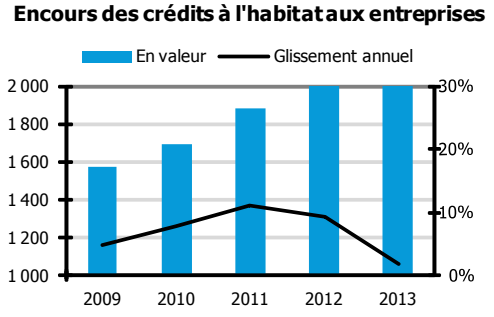

Source : IEDOM

[1] Source : congés BTP - Caisse des Antilles et de la Guyane

3. L'habitat

3.1 LE PARC DE LOGEMENTS

En 2009, la Guadeloupe compte 201 514 logements dont 160 772 résidences principales, soit une augmentation de 22 % par rapport à 1999 (+28 556 résidences principales). Plus d'un tiers des résidences principales sont situées dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre (Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault et Gosier).

L'habitat en Guadeloupe se distingue de celui de la France métropolitaine par une prédominance de maisons individuelles qui représentent les trois quart des habitations en 2009 (contre 56 % en France métropolitaine).

La qualité et le confort des logements continuent de s'améliorer. Ainsi, les habitations de fortune et les cases traditionnelles ne représentent plus que 3,9 % des résidences principales en 2009 contre 15 % en 1999. Néanmoins, selon le recensement 2009 de l'Insee, environ 3 300 ménages vivent sans électricité et 4 700 sans salle de bain ni douche.

S'agissant du risque sismique, selon des études partielles, seul un tiers des constructions serait aux normes en Guadeloupe, un deuxième tiers nécessiterait des analyses complémentaires et des travaux de sécurisation limités, et le dernier tiers des bâtis serait considéré comme présentant un danger. S'agissant du risque d'inondation, 3 400 logements sont situés en zone d'aléa moyen à élevé.

Des besoins en logements liés à l'évolution de la population[1]

Selon les projections de l'Insee, la croissance du nombre de ménages à l'horizon 2040 impliquerait une augmentation de la production de logements. La Guadeloupe compterait en effet 36 000 ménages de plus qu'en 2010, soit une hausse de 22 % sur la période. Pour répondre à cette augmentation et satisfaire les attentes des ménages déjà en place, il conviendrait de livrer entre 2 500 et 3 200 logements par an d'ici 2040, soit au total entre 78 000 et 100 000 logements sur la période.

En 2006, le nombre moyen de pièces des logements est de 3,3 pour les personnes seules et de 4,1 pour les couples avec ou sans enfant. Les logements de une et de deux pièces sont peu nombreux et représentent, respectivement 2 % et 9 % des logements. Selon les projections, les besoins en logement plus petit devraient se confirmer avec l'augmentation du nombre de ménages constitués d'une seule personne (+61 % entre 2010 et 2030 et +79 % entre 2010 et 2040).

3.2 LA RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Un pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PHI) a été officiellement installé dans le Département en décembre 2011 afin d'identifier et améliorer les situations des familles concernées par l'habitat indigne. En Guadeloupe, le nombre de logements concernés par l'insalubrité est estimé à près de 15 000 selon la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), dont 7 000 se situent à Pointe-à-Pitre et aux Abymes.

[1] « Le logement aujourd'hui et demain en Guadeloupe », Insee, décembre 2013

Les opérations de Résorption de l'habitat insalubre (RHI) se poursuivent en 2013. 318 logements ont été livrés sur les sites RHI (contre 508 en 2012) et 57 ont été mis en chantier en 2013 (contre 408 en 2012).

3.3 LA RÉNOVATION URBAINE

Les projets de rénovation urbaine de la zone Pointe-à-Pitre (RUPAP) et de la zone Abymes ont été lancés respectivement en février 2006 et juillet 2009 par la signature de conventions partenariales avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Le coût global de des opérations s'élèverait à près de 968 millions €[1].

À Pointe-à-Pitre, 337 logements ont été démolis, notamment dans le quartier Henri IV de la RUPAP et à Orban dans le quartier de Lauricisque. Fin 2014, la démolition programmée des trois tours Gabarre à Lauricisque et de la barre AA à Henri IV portera ce bilan à 1 043 logements sociaux démolis. En 2013, le nombre de logement sociaux livrés atteint 363 auxquels s'ajoutent 94 logements étudiants livrés pour la rentrée 2013 sur le foncier du stade. Tous financements confondus (crédits ANRU, crédits de l'État), les opérations de rénovation urbaine à Pointe-à-Pitre sont engagées à hauteur de 71 %.

Aux Abymes, les premières démolitions ont modifiées l'image du quartier des Plaines et 200 logements locatifs sociaux ont été financés en défiscalisation, assurant ainsi le relogement. Tous financements confondus, les opérations sont engagées à hauteur de 71 % sur le projet des Abymes.

Avancement opérationnel des projets de rénovation urbaine

	Construction		Réhabilitation		Résidentialisation		OPAH-RU
Projets	Prévus	Livrés ou en cours	Prévus	Livrés ou en cours	Prévus	Livrés ou en cours	Livrés ou en cours
Pointe-à-Pitre	1 468	602	650	140	1 567	1 567	143
Abymes	1 715	388	1 607	951	1 409	1 015	-

Source : DEAL - Bilan avril 2014

3.4 LE LOGEMENT SOCIAL

Au titre de l'année 2013, le parc locatif compte 31 600 logements, en progression de 3,8 % sur un an. 3,2 % de ces logements ont été mis en service en 2013 et 30 600 sont offerts à la location en 2013. Le taux de vacance des logements proposés à la location s'élève à 5,5 % en Guadeloupe contre 3,2 % en France métropolitaine et 3,3 % pour l'ensemble des DOM. Ce taux est en progression par rapport à l'année dernière (3,8 %).

Le parc social est relativement récent. En 2011, la moitié des logements a moins de 14 ans d'âge. Le nombre de logements anciens, construits avant 1980, représentent un cinquième du parc et sont principalement concentrées dans l'agglomération pointoise. Le parc social s'est adapté à l'évolution de la taille des ménages. Les logements de trois pièces sont les plus nombreux et représentent 46 % du total. En raison de la réduction de la taille des ménages, les logements de cinq pièces sont devenus rares et ne représentent plus que 5 % du parc.

[1] Source : Conseil départemental de l'Habitat (CDH), Rapport annuel 2013

La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par cinq bailleurs. Trois d'entre eux gèrent 89 % du parc. La SIG est l'opérateur le plus important rassemblant 44 % du parc locatif social en 2013, la SEMSAMAR et la SIKOA représentent respectivement 23 % et 22 % du parc.

3.5 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

L'aide de l'État au logement social s'inscrit dans une ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété) et les améliorations de l'habitat. Les logements évolutifs sociaux (LES) constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'Outre-mer. La Région et le Département se portent garants, aux côtés des communes et de la Caisse des Dépôts et Consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

En dépit d'une diminution par rapport à 2012 (-6,3 %), les engagements de l'État en faveur du logement social se maintiennent à un niveau élevé. Les crédits d'engagement s'élèvent à 57,8 millions € et les crédits de paiement s'élèvent pour leur part à 53,1 millions € en 2013, en hausse de 6,2 % sur un an.

L'ensemble des crédits engagés et mandatés ont permis, en 2013, la livraison de 2 378 logements (1 374 logements neufs et 1 004 en amélioration).

Évolution de la dotation de la LBU

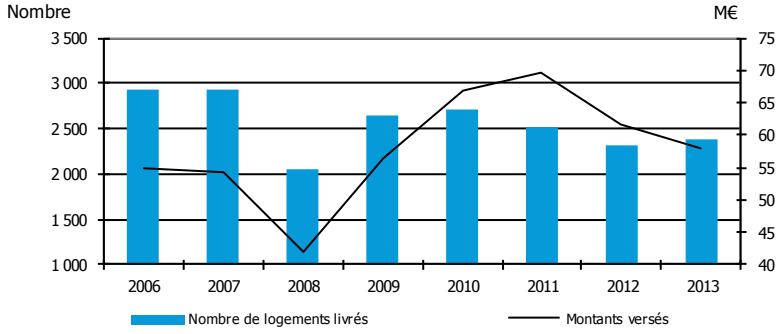

Source : DEAL - Provisoire

En 2013, les taux des prêts aidés de l'État, à savoir le taux du prêt locatif à usage social (PLUS) et le taux du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), ont été fixés à respectivement 1,85 % et 1,05 %.

Section 6
Le commerce

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE RESTE PEU DYNAMIQUE EN 2013

En 2013, l'activité commerciale est mitigée. En retrait depuis 2012, le courant d'affaires dans le secteur du commerce montre un regain de dynamisme à partir du second semestre 2013. Si le commerce automobile enregistre également un rebond en fin d'année, son bilan annuel est négatif.

Mal orientée depuis début 2012, l'activité dans le secteur du commerce s'est progressivement redressée à partir du troisième trimestre 2013. Au second semestre, le courant d'affaires des professionnels affichait une orientation favorable.

En revanche, le marché de l'automobile atteint ses plus bas niveaux historiques. Le nombre de véhicules neufs immatriculés (16 038 en 2013) accuse un repli de 6,9 % par rapport à 2012 en dépit d'un rebond en fin d'année. Les résultats sont en baisse par rapport à 2009 (-5 %).

Solde d'opinions relatif à l'activité du secteur du commerce

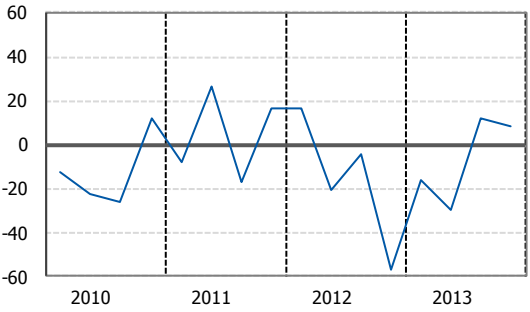

Source : Enquête de conjoncture de l'Iedom

Au 1er janvier 2013, l'Insee comptabilise 11 354 établissements dans la branche commerce contre 10 402 en 2008. Le poids du secteur dans l'ensemble des branches professionnelles a néanmoins diminué de trois points entre 2008 et 2013 : le commerce regroupe désormais 25 % des établissements de l'île en 2013 contre 28 % en 2008. Le commerce de détail concerne deux établissements sur trois et le commerce de gros, un établissement sur cinq.

En 2013, 1 030 structures ont été créées dans ce secteur, soit 20,8 % des créations d'établissements du département : 89 % des établissements créés n'emploient aucun salarié.

Nombre d'établissements commerciaux par secteur d'activité au 1er janvier 2013

Secteur d'activité	2008	2012	2013	Var. 2013/2012
Commerce et réparation automobiles	1 125	1 231	1 284	4,3%
Commerce de gros	2 462	2 424	2 452	1,2%
Commerce de détail	6 815	7 581	7 618	0,5%
Total	**10 402**	**11 236**	**11 354**	**1,1%**

Source : INSEE, SIRENE

Le repositionnement des acteurs de la grande distribution

Le départ en 2009 de la *holding* SISB, qui exploitait en Guadeloupe deux hypermarchés (Cora) et sept supermarchés (Match et Ecomax), a entraîné un repositionnement des acteurs de la grande distribution, qui s'est traduit par l'ouverture de nouveaux magasins mais aussi la liquidation ou le rachat d'enseignes.

Avec l'échec de la reprise des supermarchés par la Société d'exploitation des supermarchés de Guadeloupe (SESG), seuls quatre d'entre eux ont poursuivi leur activité, avec le Groupe Hayot à Grand-Camp, le groupe Parfait à Pliane Gosier, le groupe Sodial Nouy à Saint-François et la Société de distribution bouillantaise[1] (SDB) à Bouillante. L'initiative de la Région de créer la SEM Patrimoniale Région Guadeloupe mettant de l'immobilier commercial à disposition de sociétés, associée à la création de la SDB, a permis la reprise de cette dernière structure. En outre, elle a rendu possible le sauvetage de l'hypermarché de Desmarais à Basse-Terre (ex-Cora et désormais Hyper Casino) dont la gestion est confiée à la société Sodex Desmarais, créée pour les besoins de cette opération et contrôlée conjointement par les sociétés Carcom et les établissements Jacques Nouy Sodial Nouy. L'hypermarché de Bas-du-Fort au Gosier (ex-Cora) a été repris par le groupe Ho Hio Hen sous l'enseigne Géant Casino.

Parallèlement, la société Leader Price Guadeloupe a ouvert deux magasins, à Pliane Gosier et à Grand-Camp, et la société Jardisup, du groupe Barbotteau, a ouvert le supermarché Casino à Jabrun à Baie-Mahault. L'enseigne Champion a laissé place à Carrefour Market.

Les hypermarchés, *leaders* sur le marché, ont conforté leur position notamment en rénovant leurs espaces de présentation de produits et en augmentant le nombre de leurs caisses.

Quant à la valeur ajoutée, le secteur du commerce représente 10,9 % de la richesse créée en 2009, occupant la deuxième place au sein du segment des services marchands. Il constitue par ailleurs le premier employeur de la sphère marchande avec 21,7 % de l'emploi salarié du département en 2011[2] (contre 16,8 % pour les services aux entreprises, 14,0 % pour les services aux particuliers et 10,1 % pour l'industrie).

En 2013, quatre dossiers[3] ont été présentés pour la création de nouveaux commerces ou extension à la Commission départementale d'aménagement commercial[4] (CDAC). Trois ont obtenu un avis favorable de la commission. Les créations, localisées sur les communes de Baie-Mahault et Grand-Bourg de Marie-Galante, recouvrent une surface totale de 6 299 m^2.

[1] La SDB a été créée par les ex-salariés du magasin Super U (ex-Match) de Bouillante.

[2] Source : Pôle Emploi, Unistatis, chiffres 2011.

[3] La SARL BRICOCERAM SOGIMAT, la SCI LOT 19 et la SARL LES CERISIERS

[4] Nouvelle configuration de la Commissions Départementales d'Equipement Commercial (CDEC)

Section 7
Le tourisme

LE TOURISME PROGRESSE EN 2013

Le tourisme constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. L'activité touristique progresse en 2013 et se traduit notamment par l'augmentation du nombre de passagers hors transit (+2,0 %) et la stabilité du nombre de croisiéristes à un niveau élevé.

1. Aperçu structurel

Le tourisme génère d'importants effets directs et indirects sur l'ensemble des autres branches de l'économie locale (commerce, transport, services, construction, etc.) en termes de valeur ajoutée[1] et de créations d'emplois. Le secteur de l'hébergement et de la restauration représente 8 % du tissu d'entreprises guadeloupéennes au 1er janvier 2013 (soit 3 298 entreprises). Il concentre 4,0 % des effectifs salariés en 2012. En 2013, il représente 8,4 % des nouvelles entreprises créées en Guadeloupe (soit 383 créations). D'après l'enquête « Besoins en main-d'œuvre 2013[2]», 21,2 % des établissements dans le secteur de l'hébergement et de la restauration déclarent avoir des projets de recrutement.

2. L'activité du tourisme en 2013

En 2013, l'activité touristique s'inscrit en progression. À l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers hors transit croît de 2,0 %. Le segment de la croisière reste stable comparé à 2012, année jugée satisfaisante par les professionnels du secteur. Le nombre de croisiéristes s'établit à 158 354 à fin décembre 2013.

Les perspectives du tourisme pour l'année 2014 s'annoncent prometteuses. La saison de croisière 2013-2014 paraît bien orientée, avec notamment le retour à deux navires de croisière basée Costa en décembre 2013, et la tenue de l'évènement « Route du Rhum - destination Guadeloupe » qui devrait contribuer à augmenter la fréquentation de l'île et valoriser l'image de la destination.

LES ACTIONS DU COMITÉ DU TOURISME EN 2013

Le Comité du tourisme des Îles de Guadeloupe (CTIG), organisme créé le 12 décembre 2003, a pour objectif le renforcement de la notoriété de la destination Guadeloupe à travers ses missions de promotion et de marketing la structuration de l'offre dans les îles de Guadeloupe. En 2013, le CTIG a assuré la promotion du tourisme guadeloupéen par sa présence à de nombreux salons en Europe et a mené diverses actions de communication. Par ailleurs, afin de diversifier sa clientèle, notamment nord-américaine, le CTIG a développé sa présence aux États-Unis et au Canada.

En 2013, le budget d'investissement du CTIG s'établit à 5,5 millions € contre 6,2 millions € en 2012.

[1] En 2005, la contribution du secteur touristique au PIB régional était estimée par l'Insee à 5 %.

[2] Source : Pôle Emploi, Crédoc, 2013

3. Le tourisme de séjour

Selon l'enquête de l'Insee sur les flux touristiques en 2010-2011[1], la majorité des visiteurs sont des touristes d'agrément (63 %). La part des touristes affinitaires, en visite familiale et amicale, faiblit légèrement mais demeure importante (31 %). Le tourisme d'affaires reste en revanche marginal. La Guadeloupe est principalement une destination familiale : huit visiteurs sur dix ont fait le voyage en couple ou en famille. 95 % des voyageurs résident en France métropolitaine, et 5 % sont des résidents étrangers qui transitent par l'Hexagone. Plus de 50 % des visiteurs réalisent durant leur séjour une excursion dans les autres îles de l'archipel. Ainsi, un tiers des touristes ont visité les Saintes, 17 % se sont rendus à Marie-Galante et 9 % à la Désirade.

Selon cette enquête, un ménage séjourne en moyenne 13 jours dans l'archipel et y dépense 1 998 €. Au total, 385 millions € ont été injectés dans l'économie locale en 2011.

3.1 L'HÔTELLERIE

L'hôtellerie constitue le premier mode d'hébergement choisi (à 42 %) par les voyageurs durant leur séjour en Guadeloupe. L'hébergement dans la famille ou chez les amis attire près d'un tiers des touristes, soit presque autant que dans les gîtes. Tous types de tourisme confondus, les hébergements marchands regroupent 60 % des nuitées totales.

3.1.1 L'offre hôtelière

La capacité hôtelière du département s'est développée à partir des années 60-70 avec l'aménagement de la Riviera sud et la création de 2 000 chambres d'hôtel dans les communes de Gosier, de Sainte-Anne et de Saint-François.

Ce développement, soutenu par les dispositifs de défiscalisation, s'est poursuivi au cours des années 80 et 90 pour atteindre en Guadeloupe continentale une capacité d'accueil de 4 460 chambres en 1999[2].

Depuis l'année 2000, la Guadeloupe a enregistré la fermeture de nombreuses unités. Cette tendance s'est accentuée avec la crise internationale et le conflit social de 2009. À fin 2013, la Guadeloupe compte 45 établissements classés, dont 17 hôtels de 0 à 2 étoiles et 28 hôtels de 3 étoiles et plus. Si le nombre d'hôtels ouverts reste inchangé par rapport à 2011, le nombre mensuel moyen de chambres-jour offertes diminue, passant de 96 à 94 milliers[3]. Depuis quelques années, plusieurs travaux de rénovation et d'embellissement ont été engagés dans certains établissements hôteliers de l'île afin de permettre la montée en gamme des offres touristiques et de proposer un service de qualité supérieure.

[1] « Les flux touristiques entre la France métropolitaine et l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes en 2010-2011 », Insee, Premiers résultats n°83, Novembre 2011.

[2] IEDOM, rapport annuel 1999.

[3] La capacité d'accueil hôtelière du département est estimée à 2 602 chambres en 2013 par le GHTG.

3.1.2 La fréquentation hôtelière

La fréquentation hôtelière des hôtels classés est stable en 2013. Le nombre de nuitées diminue de 0,6 % après une baisse de 2,5 % en 2012. Cependant, le taux d'occupation moyen des chambres gagne 0,9 point pour atteindre 57,4 %.

La durée moyenne du séjour est en revanche en retrait, passant de 3,4 jours à 3,1 entre 2012 et 2013. La part des visiteurs étrangers (10,8 % en moyenne) progresse de 1,5 point par rapport à 2012 mais reste a un niveau relativement faible par rapport à 2009 (13,1 %).

Nombre de nuitées en hôtel classé

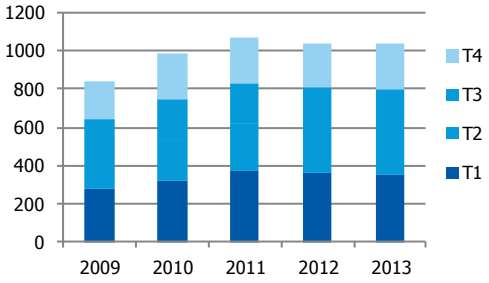

Source : Insee

En 2013, les grands hôtels membres du Groupement Hôtelier et Touristique Guadeloupéen[1] (GHTG) font état d'une augmentation de leur chiffre d'affaires (+4,1 %) et de leur revenu moyen par chambre vendue (REVPAR : +6,5 %). Leur taux d'occupation passe de 65,6 % en 2012 à 68,2 % en 2013. En revanche, les hôtels « club » voient leur chiffre d'affaires total diminuer de 2,7 %[2].

Évolution de la fréquentation hôtelière

	2009	2010	2011	2012	2013	var 13/12
Taux d'occupation	49,7	53,8	57,5	56,6	57,4	0,9
Nombre de nuitées (milliers)	845	985	1 074	1 042	1 036	-0,6%
Durée moyenne du séjour (jour)	3,5	3,2	3,3	3,4	3,1	-6,9%

Source : Insee, enquête de fréquentation hôtelière

3.2 LES GÎTES

Les gîtes et les locations de meublés proposent une alternative aux offres habituelles d'hébergement. Leurs prix, généralement moins élevés que le prix des hôtels, permettent à la clientèle de séjourner plus longtemps. Selon l'enquête aux frontières réalisée par l'Insee en 2011, les voyageurs choisissent de plus en plus ce mode d'hébergement. Ils étaient 36 % en 2010 (contre 27 % en 2006), totalisant 31 % des nuitées (contre 26 % en 2006).

Répartition géographique des gîtes de France en 2011

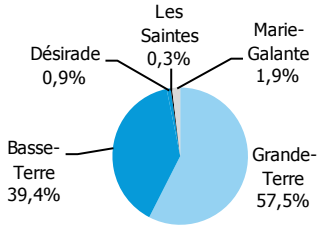

Source : Gîtes de France

[1] Au 31 décembre 2013, le GHTG regroupe 13 établissements dont 12 hôtels (60 % du nombre des établissements hôteliers) et 1 313 chambres sur 2 602 (50,5 % des chambres).

[2] Les 3 hôtels « club » classés 3 étoiles offrant l'essentiel de leurs prestations en « All inclusive » pour 641 chambres représentent 48,8 % des chambres de l'échantillon.

Le nombre de gîtes ruraux et de locations de meublés reste difficile à évaluer bien que de nombreux loueurs choisissent d'adhérer à un label, gage de la qualité de leur prestation touristique. Seule l'association des « Gîtes de France[1] » établit des statistiques : en 2012, l'association compte 155 adhérents offrant 1 267 chambres à la location, contre 981 chambres en 2008. Au total, le nombre de gîtes en Guadeloupe est estimé à 362 en 2012.

4. Le tourisme de croisière et de plaisance

4.1 LA CROISIÈRE

La reprise de l'activité de croisière observée en 2012 se maintient en 2013. Le nombre de croisiéristes reste stable pour s'établir à 158 354 passagers en 2013 (contre 158 288 passagers en 2012). La croisière basée au départ de Pointe-à-Pitre enregistre au total une légère progression (+5,4 % sur un an). En revanche, la croisière de transit est en recul (-48,2 %).

Évolution du nombre de croisiéristes

	2009	2010	2011	2012	2013	var 13/12
Total	**111 263**	**105 133**	**102 281**	**158 288**	**158 354**	**0,0%**
Croisière basée	74 278	71 513	84 601	142 453	150 146	5,4%
Croisière transit	36 985	33 620	17 680	15 835	8 208	-48,2%

Source : Guadeloupe Port Caraïbes

La saison des croisières 2013-2014 a connu un démarrage précoce, avec l'arrivée des premiers navires dès le mois d'octobre. La fréquentation au dernier trimestre 2013 s'accroît de 9,8 % par rapport à la même période de 2012. Les perspectives pour l'année 2014 sont bien orientées, renforcées par le retour à deux navires en port basé de la compagnie Costa[2], le retour de la compagnie Aida Cruise, l'arrivée d'un nouveau navire de la compagnie MSC ainsi que l'arrivée de la compagnie Norwegian Cruise Line et de la compagnie Carnival UK. Comme l'année précédente, 71 escales sont attendues en 2014, avec 70 000 passagers supplémentaires, soit une progression de près de 44 %.

En terme d'investissements, les infrastructures ont été adaptées à la taille grandissante des navires avec la mise en service en décembre 2013 du 2e terminal dédié aux croisières « Hall 2 » permettant d'accueillir simultanément deux navires de 3 500 passagers chacun, la rénovation du terminal H6 et la poursuite de la construction du terminal H4. Ces efforts se poursuivront en 2014 avec la mise en service du nouveau terminal croisières à Pointe-à-Pitre d'une surface de 1 800 m^2 et la restructuration de la zone commerciale «Karuland». La livraison de la nouvelle aérogare régionale d'une superficie totale de 5 191 m^2 est prévue pour le 1er semestre 2014.

[1] Les gîtes labellisés « Gîtes de France » sont référencés dans la centrale de réservation de l'association.

[2] Dont le Costa Magica qui, avec 3 400 passagers, représente la plus grosse unité de la compagnie.

Dans la Caraïbe[1], l'activité de croisière paraît mitigée en 2013 dans les destinations majeures. Alors que les Bahamas (+6,2 %), Cozumel (+0,4 %) et Sint Maarten (+1,5 %) affichent une progression en termes de fréquentation, les îles Cayman et la Jamaïque enregistrent une baisse (respectivement -8,7 % et -2,4 %).

Par ailleurs, dans la zone, la reprise de la destination Martinique se poursuit (+11,0 %), mais les escales à la Dominique (-13,4 %) et à Antigua-et-Barbuda (-1,1 %) sont en repli.

4.2 LA PLAISANCE

La Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'île compte trois marinas[2] dont le port de plaisance de Bas-du-Fort qui dispose de 1 086 places réparties sur 23 quais, complétées de 45 bouées de mouillage. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre-de-Haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

Cinq projets dans lesquels Guadeloupe Port Caraïbes est engagé en collaboration avec les acteurs locaux contribuent à l'essor de l'activité nautique :

- L'aménagement du quartier du port de plaisance de Bas-du-Fort, qui s'accompagne d'un projet d'aménagement du quartier du Blanchard, porte d'accès au port ;
- La création d'une base de réparation pour grands yachts à Pointe-à-Pitre : le dock flottant d'une capacité de levage de 800 à 1 000 tonnes et d'un coût de 2 millions € a été inauguré en juin 2012 ;
- Une étude de faisabilité du projet de Pôle nautique à Port-Louis qui, une fois aménagé, pourrait accueillir 500 bateaux ;
- Un projet de marina dans la zone de Jarry Baie-Mahault pouvant accueillir jusqu'à 300 bateaux ;
- La mise en place en 2013, à Morne-à-Savon, d'une zone pour la mise à l'eau de jets skis et d'embarcations légères, et d'une zone pour professionnels avec une cale de mise à l'eau et une plateforme de stockage de bateaux et d'entretien léger.

[1] Source : Caribbean Tourism Organization (CTO).

[2] Bas-du-Fort au Gosier, Saint-François et Rivière-Sens sur la Basse-Terre.

Section 8
Les transports

LE SECTEUR DES TRANSPORTS RESTE DYNAMIQUE

Le secteur des transports reste dynamique avec la poursuite du « Grand projet de port » qui vise à doter la Guadeloupe d'un outil portuaire plus performant et la pose de la première pierre de la future aérogare régionale de plain-pied en mai 2013. En dépit d'un léger recul, le trafic maritime de passagers reste élevé en 2013. Parallèlement, le trafic à l'aéroport Pôle Caraïbes est en hausse et dépasse la barre des 2 millions de passagers.

1. Aperçu structurel

Le secteur des transports en Guadeloupe a participé à hauteur de 3,5 % à la formation de la valeur ajoutée totale en 2009. En 2013, le secteur compte 1 811 entreprises, ce qui représente 4,4 % du nombre total d'entreprises en Guadeloupe. Environ 80 % d'entre elles évoluent dans les transports terrestres, 5,5 % dans le transport maritime et 1,6 % dans le transport aérien. Les entreprises de transport sont en majorité de petite taille : 72,9 % d'entre elles n'emploient aucun salarié et 17,9 % en comptent entre un et cinq.

2. Les activités portuaires

2.1 LES PORTS DE GUADELOUPE

Les installations portuaires en Guadeloupe regroupent 13 ports polyvalents, 10 ports de pêche, 22 appontements ainsi que 3 marinas. Ils sont placés sous la responsabilité du Conseil général, de communes ou de Guadeloupe Port Caraïbes[1]. Créé en 1975 par l'État, initialement régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes, son organisation vient d'être modifiée par la loi de février 2012 portant réforme des ports d'Outre-mer relevant de l'État.

Le port de Jarry constitue le principal site d'activité. Il dispose de 17 postes à quai et appontements, dont 6 postes également répartis pour le vrac et les porte-conteneurs à fort tirant d'eau. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites, d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :

- le domaine industriel et commercial (DIC), qui accueille sur une superficie de 50 hectares les entreprises industrielles et commerciales de l'île en lien direct avec l'outil portuaire ;
- la zone de commerce international (ZCI), qui, sur une surface de 38 hectares, est dédiée aux échanges entre l'Europe et la zone Caraïbe. Elle rassemble une zone d'entrepôts francs, un parc industriel, un centre de congrès et le complexe World Trade Center (CWTC). Un nouvel entrepôt frigorifique, le plus grand de la Caraïbe avec une surface totale de près de 11 000 m², a été mis en service en 2009.

[1] Au 1er janvier 2013, le Port Autonome de la Guadeloupe change de statut et devient « grand port maritime » (GPM) de la Guadeloupe sous la nouvelle dénomination « Guadeloupe Port Caraïbes ».

La phase opérationnelle du projet de port en eau profonde a été lancée en septembre 2012. Ce « Grand Projet de Port » est destiné à répondre à la croissance des flux maritimes résultant de l'ouverture en 2015 du 3e jeu d'écluse dans le canal de Panama. La construction d'un nouveau terminal à conteneurs devrait ainsi permettre de traiter plus d'un million d'équivalent vingt pieds (EVP), contre 200 000 aujourd'hui. La réalisation des travaux est envisagée en deux phases, d'un montant respectif de 70 et 60 millions € : la première phase devrait démarrer en 2014/2015, la seconde en 2018/2019. La Région participera au financement de la première phase à hauteur de 7 millions d'euros.

En 2010, le Port Guadeloupe Caraïbes a accueilli un portique de dernière génération (le H3, de type New Panamax) qui s'ajoute aux portiques H1 et H2 opérationnels depuis 2006. En 2013, les infrastructures ont été adaptées à la taille grandissante des navires avec la mise en service en décembre 2013 du terminal dédié aux croisières « Hall 2 » permettant d'accueillir simultanément deux navires de 3 500 passagers chacun, la rénovation du terminal H6 et la poursuite de la construction du terminal H4.

Quatre autres ports dépendent de la circonscription du Port Guadeloupe Caraïbes : (1) le port de Pointe-à-Pitre, qui, outre son activité de fret, accueille le trafic inter-îles et les croisiéristes, (2) le port de Basse-Terre, qui peut accueillir des cargos, des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum, (3) l'appontement de Folle-Anse à Marie-Galante et (4) et le port de plaisance de Bas-du-Fort.

2.2 L'ACTIVITÉ DE GUADELOUPE PORT CARAÏBES

2.2.1 Le trafic de marchandises

Guadeloupe Port Caraïbes accueille cinq armateurs pour le transport conteneurisé : la CMA-CGM ainsi que les sociétés Maersk, Marfret, Ferry Mar et Seatrade. Ferry Mar est la première compagnie de cabotage pour les échanges au sein de la Caraïbe.

Le Port accueille également une desserte semi-régulière pour les trafics spécialisés de vracs solides, de vracs liquides et de marchandises RORO (voitures) : des pétroliers approvisionnant EDF et la SARA, importateur principal d'hydrocarbures en Guadeloupe, des minéraliers pour l'entreprise Lafarge ciments Antilles et la centrale thermique du Moule (CTM), des céréaliers pour la société Grands Moulins des Antilles (GMA), des barges pour les agrégats et la pouzzolane[1], ainsi que des transporteurs maritimes de véhicules.

Le trafic de marchandises inter-îles est assuré par de plus petites sociétés.

En 2013, le trafic brut de marchandises est en retrait de 5,7 % après avoir progressé entre 2010 et 2012. À 3,6 millions de tonnes brutes, il reste encore supérieur aux niveaux d'avant crise. Les baisses sur le vrac solide (sable local notamment) et sur les produits divers (notamment les produits de consommation courante) témoignent des difficultés dans le secteur du BTP et l'atonie de la consommation.

[1] Roche silicieuse d'origine volcanique recherchée en construction pour ses qualités d'isolation thermique et phonique.

Evolution du trafic de marchandises (tonnage brut)

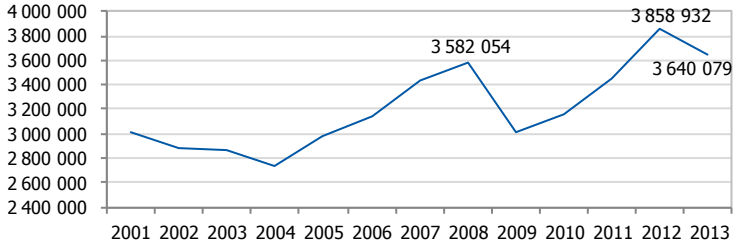

Source : Guadeloupe Port Caraïbes

Les importations, qui représentent 72,2 % du trafic total, reculent de 5,0 % en 2013. Cette évolution résulte en grande partie de la baisse des marchandises diverses conteneurisées. Les exportations sont en retrait de 7,2 % sur un an.

L'activité de transbordement[1], qui constitue depuis quelques années un enjeu majeur dans le développement des échanges du Port, diminue. Elle atteint 812 943 tonnes de marchandises transbordées en 2013, soit une baisse de 12,6 % sur un an. Elles représentent 21,1 % des échanges en 2013, contre 4,5 % en 2004.

2.2.2 Le trafic de passagers

Le transport maritime de passagers comprend le trafic inter-archipel (68,7 % du trafic total en 2012), le trafic de croisière (17,6 %) et le trafic inter-îles (13,7 %). Trois sociétés se partagent le marché du transport maritime de passagers inter-îles en Guadeloupe : Express des îles, Compagnie maritime de la Caraïbe et Brudey Frères. D'autres sociétés, comme Comatrile, Somade, Valferry, la Société maritime des îles du Sud, CTM-Deher et la compagnie Jeans[2] assurent des rotations dans l'archipel, vers la Désirade, Marie-Galante et/ou les Saintes.

Après la reprise observée en 2012, le trafic maritime de passagers diminue (-1,2 %), néanmoins le niveau reste élevé par rapport aux années précédentes. Ainsi, 889 086 passagers ont transité par les installations du port en 2013. Cette évolution est principalement due au tassement du trafic inter-îles (-11,2 %). La croisière reste stable après la forte hausse enregistrée en 2012. Le trafic au sein de l'archipel progresse légèrement (+0,4 %).

Nombre de passagers	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**Var 2013/2012**
Total passagers	**807 097**	**801 587**	**803 774**	**900 197**	**889 086**	-1,2%
Croisière	111 263	105 133	102 281	158 288	158 354	0,0%
Inter-archipel	578 506	580 116	593 190	618 690	621 272	0,4%
Inter-îles	117 228	116 256	108 303	123 219	109 460	-11,2%
Cargos	100	82	0	0	0	0,0%

Source : Guadeloupe Port Caraïbes

[1] Le transbordement est l'opération qui consiste à transférer un chargement d'un navire à un autre, éventuellement avec mise à quai intermédiaire.

[2] Jeans for Freedom est une compagnie maritime *low cost* des Antilles. Elle dessert Pointe-à-Pitre, Marie-Galante, les Saintes, la Martinique et occasionnellement Antigua et Sainte-Lucie.

La desserte de Marie-Galante domine largement le trafic inter-archipel : elle concentre 93,0 % des flux passagers en 2013 (577 695 personnes en cumul sur l'année) et reste stable par rapport à 2012. Le trafic maritime entre Pointe-à-Pitre et les Saintes augmente (+6,1 %) pour s'établir à 43 577 passagers en cumul annuel.

Le trafic inter-îles affiche se contracte en 2013 (-11,2 %). La liaison avec la Martinique diminue de 15,0 %, après +12,7 % en 2012, et s'établit à 56 933 passagers. Si la Martinique reste la destination principale, elle souffre de l'attrait grandissant des autres destinations (dont la Dominique) : elle représente 52 % du total en 2013 contre 63 % en 2008. La liaison avec la Dominique (46,6 % du trafic total), enregistre une légère baisse (-3,4 %). Les flux avec Sainte-Lucie et les autres îles, qui représentent la part la plus faible du trafic inter-îles, affichent la diminution la plus forte avec un trafic presque réduit de moitié en 2013 (-49,6 %).

Trafic inter-îles et inter-archipel en 2013

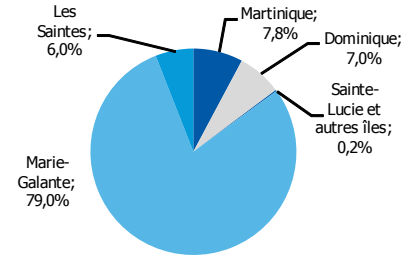

Source : Guadeloupe Port Caraïbes

En 2013, l'activité de croisière reste stable, après le rebond enregistrée en 2012. Le nombre de croisiéristes s'établit à 158 354 passagers. Ce résultat est essentiellement lié au renforcement de l'offre de croisière basée au départ de Pointe-à-Pitre (+5,4 % sur un an) qui représente 94,8 % des croisiéristes. En revanche, la croisière de transit enregistre une baisse de 48,2 % sur un an. La saison des croisières 2013-2014 a connu un démarrage précoce, avec l'arrivée des premiers navires dès le mois d'octobre. La fréquentation au dernier trimestre 2013 s'accroît de 9,8 % par rapport à la même période de 2012.

2.2.3 Travaux réalisés et perspectives

En 2013, le Port Guadeloupe Caraïbes a réalisé 12,2 millions € d'investissements qui ont concerné notamment :

- à Jarry/Baie-Mahault : le Grand Projet de Port (études et reconnaissance géotechniques), la modernisation du terminal à conteneurs, la mise aux normes de la Zone de Commerce Internationales (ZCI), la réparation du portique H2 et l'entretien pluriannuel des quais ;
- à Pointe-à-Pitre : la mise en service du deuxième terminal de croisière;
- à Basse-Terre : l'aménagement du Port de Basse-Terre dans le cadre de l'interface Ville-Port, avec l'inauguration des aménagements de la place publique, de l'allée des croisiéristes et le doublement du quai saintois et le lancement des travaux de la gare maritime ;
- à Folle-Anse : le lancement des travaux d'aménagement du port de Folle-Anse.

Le budget 2014 prévoit notamment le début des travaux de la première tranche du Grand Projet de Port, la restructuration de la zone commerciale « Karuland », la mise aux normes ISPS[1] des installations à Pointe-à-Pitre, la réalisation de la Gare Maritime de Basse-Terre, la réhabilitation des infrastructures de la Darse à Pointe-à-Pitre et la mise à niveau des bollards[2] des quais de croisière.

[1] International Ship and Port Security, code international pour la sûreté des navires et des ports.

[2] Gros fût cylindrique implanté dans l'arête d'un quai d'accostage pour l'amarrage rapproché des navires.

3. Les activités aéroportuaires

La Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes. Depuis sa mise en service en février 1996, l'aéroport est géré par la Chambre de commerce et d'industrie des Îles de Guadeloupe[1] (CCIIG). En novembre 2012, le calendrier de passage en société d'exploitation aéroportuaire a été approuvé.

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. L'aéroport a connu une croissance rapide : dans les années 70 le trafic a doublé tous les 6 ans, puis une phase de croissance soutenue de 1978 à 1999 a permis d'atteindre 2 millions de passagers sur la plateforme. Au ralentissement dans les années 2000 a succedé un retour à la croissance à partir de 2008 jusqu'à aujourd'hui. En 2013, l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes devient le 10e aéroport de France et le 1er aéroport des DOM, devant la Réunion et la Martinique.

3.1 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le trafic de passagers à l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes progresse en 2013 (+2,0 %) pour s'établir à 2 033 763 en cumul sur l'année. Le nombre total de passagers hors transit s'établit à 1 963 609 (+2,0 % sur un an).

Cette augmentation de la fréquentation de l'île s'explique en partie par l'ouverture de l'aéroport vers la Caraïbe et l'Amérique du Nord, les nouvelles liaisons vers Miami par American Airlines et vers San Juan par Seaborne. L'année 2013 a également été la première année de pleine exploitation pour XL Airways au départ de Paris, qui a permis de compenser la fermeture de la ligne Pointe-à-Pitre/Paris-Charles de Gaulle.

En 2013, le nombre de passagers à l'arrivée comme au départ progressent respectivement de 1,6 % et 2,4 % par rapport à 2012. Le trafic de passagers en transit reste relativement stable (+0,9 %, soit 70 154 passagers).

Le trafic aérien de passagers depuis 1997

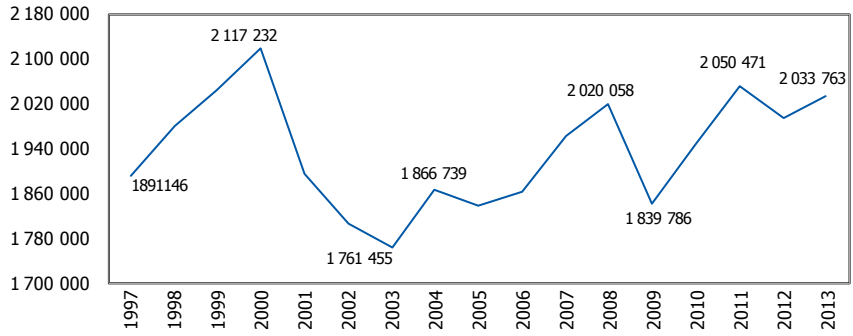

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraibes

[1] La prorogation de la concession aéroportuaire à la CCI de Pointe-à-Pitre jusqu'en 2015 a été entérinée le 28 mars 2006.

Évolution du trafic passagers de l'aéroport sur vols commerciaux

Nombre	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Mouvements d'avions commerciaux	25 609	26 145	27 921	26 930	26 786	-0,5%
Passagers sur vols commerciaux	1 839 786	1 948 813	2 050 471	1 994 575	2 033 763	2,0%
Arrivée	859 018	914 945	974 652	963 677	978 781	1,6%
Départ	868 968	921 430	976 849	961 376	984 828	2,4%
Transit	111 800	112 438	98 970	69 522	70 154	0,9%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

Le trafic de passagers sur les réseaux transatlantiques, qui représente l'axe principal de transport aérien de la Guadeloupe (63,1 % en 2013), est bien orienté (+4,5 %) après une stabilisation en 2012. Le réseau Amérique du Nord enregistre une forte progression (+25,2 %). Les destinations Martinique et Guyane, qui représentent 20,2 % du trafic total, sont en retrait de 1,6 %. Le marché de la Caraïbe et de l'Amérique du Sud ainsi que le marché domestique se replient également, respectivement de -15,7 % et -0,5 %.

Répartition du trafic passager par réseau (hors transit)

Nombre	2009	2010	2011	2012	2013	Part 2013	Var. 13/12
Métropole, Europe et divers	1 043 317	1 099 553	1 178 026	1 186 343	1 239 759	63,1%	4,5%
Martinique-Guyane	378 617	406 096	422 364	403 354	396 866	20,2%	-1,6%
Domestique	166 817	166 430	176 887	176 230	175 274	8,9%	-0,5%
Caraïbes et Amérique du Sud	108 156	129 293	134 389	116 237	98 041	5,0%	-15,7%
Amérique du Nord	31 079	35 003	39 711	42 883	53 669	2,7%	25,2%
Total	1 727 986	1 836 375	1 951 377	1 925 047	1 963 609	100%	2,0%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

3.2 LE TRAFIC FRET

Le fret aérien concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés. L'activité de fret affiche se redresse en 2013 (+1,1 %) après trois années de baisse consécutives. La hausse du volume des marchandises importées par voie aérienne (+4,8 % en 2012) compense la baisse des marchandises exportées (-5,0 %). En revanche, le trafic postal, qui représente 24 % du trafic aérien de marchandises, diminue de 3,4 % en 2013.

Évolution du trafic de marchandises de l'aéroport

Tonnes	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Fret	12 442	11 486	11 307	10 550	10 661	1,1%
Arrivée	7 550	7 863	7 649	6 531	6 844	4,8%
Départ	4 892	3 623	3 658	4 019	3 817	-5,0%
Poste	2 806	2 821	3 316	3 454	3 337	-3,4%
Arrivée	2 314	2 355	3 792	2 583	2 427	-6,0%
Départ	492	466	524	871	910	4,5%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

3.3 LES PROJETS DE L'AÉROPORT ET SES PERSPECTIVES

En 2013, les travaux de renforcement de la piste, d'un montant de 12,5 millions €, ont été réalisés ainsi que la création du nouveau parking avion régional (10 millions €) et le doublement de trois passerelles avions (1,8 million €).

Les investissements programmés pour 2014 concernent la mise en service du nouveau terminal régional (16 millions €), l'agrandissement de la salle de livraison bagages, l'extension du parking de véhicules légers (1 million €), et la mise aux normes des réseaux d'eaux pluviales associés à la piste (8 millions €).

L'année 2014 sera par ailleurs marquée par le passage de l'aéroport en société aéroportuaire. Au 1er janvier 2014, l'actionnariat de cette société est composé de la CCI des Îles de Guadeloupe (25,0 %), l'État (60,0 %), la Région (6,0 %) Cap Excellence (5,0 %) et le Conseil général (4,0 %).

4. Le transport terrestre

4.1 ÉTAT DES LIEUX ET ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

Le réseau routier des îles de Guadeloupe représente 2 809 kilomètres. Outre 1 774 km kilomètres de voierie urbaine et rurale sous la responsabilité des communes, il est composé de 416 kilomètres de routes nationales sous l'autorité du Conseil régional et de 619 kilomètres de routes départementales, sous celle du Conseil général. La fréquentation routière est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire depuis une vingtaine d'années. La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle conjuguée au développement de l'activité économique, entraîne la multiplication des points d'engorgement dans l'archipel, et notamment dans l'agglomération pointoise. Cette situation a conduit les autorités à engager une réflexion sur la réorganisation des transports urbains, interurbains et scolaires, qui restent actuellement peu adaptés aux attentes de la population.

Plusieurs opérations d'aménagement font l'objet de phases d'études avancées. Il s'agit par exemple, de l'augmentation du nombre de voies de circulation au niveau du pont de la Gabarre (RN1) et de Beausoleil (RN2) ou encore de projets de carrefours dénivelés et de déviations notamment celle de La Boucan à Sainte-Rose.

Afin d'optimiser l'utilisation du réseau routier, le syndicat « Routes de Guadeloupe[1] » a travaillé sur un projet de diffusion de l'information en temps réel du trafic aux usagers. Ce dispositif appelé « Trafikera » est opérationnel depuis août 2013. Le coût du projet s'est élevé à 8 millions €, financés à 64 % par des fonds européens (FEDER) et à 36 % par les collectivités.

[1] Depuis 2007, le Conseil régional et le Conseil général gèrent en commun leur patrimoine routier à travers un syndicat mixte : Routes de Guadeloupe. Ce nouvel établissement public permet de répondre aux besoins et d'assurer la sécurité et le confort aux usagers des routes nationales et départementales de la Guadeloupe.

4.2 LE PARC AUTOMOBILE

Les immatriculations de véhicules neufs sont en repli en 2013. Selon la Préfecture, le nombre de véhicules neufs immatriculés s'élève à 16 098 pour l'année 2013, soit une diminution de 6,8 % par rapport à 2012. Il s'agit du plus bas niveau de la décennie.

Nombre de véhicules neufs immatriculés

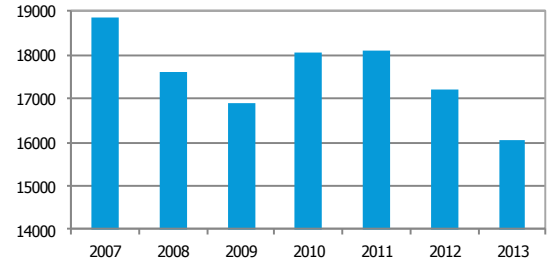

Source : Préfecture de Guadeloupe

4.3 LES TRANSPORTS PUBLICS

Le département propose actuellement 67 lignes de bus avec un système de billettique opérationnel depuis 2008 : 30 lignes « inter-villes » reliant des bourgs et des communes, 7 lignes « express » desservent les grands axes avec peu d'arrêts, 30 lignes « locales », reliant l'intérieur des terres et les bourgs.

Conscient que le transport en commun n'était pas en mesure de répondre aux attentes de la population guadeloupéenne, le Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin[1], associé à l'État, la Région et au Département, a entamé depuis 2006 l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU) de la conurbation centre de la Guadeloupe.

Le PDU de l'agglomération pointoise adopté en décembre 2008, prévoit la création d'un transport en commun en site propre (TCSP) qui desservirait les principaux pôles d'activités et d'habitat ainsi que les grands équipements urbains. Trois liaisons sont actuellement étudiées : de Pointe-à-Pitre vers Les Abymes, Le Gosier et Jarry / Baie-Mahault. À plus long terme, le SAR prévoit, à l'échelle de toute la Guadeloupe, la réalisation d'un système de transport à la fois urbain et interurbain tel qu'un tram-train permettant de relier entre eux les principaux pôles de la Basse-Terre et de Grande-Terre en empruntant le réseau de l'agglomération pointoise.

Les réseaux de transports urbains de voyageurs et transports scolaires sont actuellement assurés par les communes et intercommunalités au sein de 12 périmètres de transports urbains (PTU) à savoir : 6 PTU communaux organisés, 3 PTU des îles du sud et 3 PTU intercommunaux.

[1] Ce syndicat couvre les communes des Abymes, de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre et de Gosier.

Section 9
Les services marchands

RALENTISSEMENT DE LA DYNAMIQUE DES SERVICES AUX ENTREPRISES EN 2013

L'expansion marquée des services aux entreprises, observée depuis plusieurs années, ralentit en 2013. En effet, les créations d'établissements[1] du secteur diminuent de 10,3 % sur un an. Ces services représentent toutefois 25,9 % des créations d'établissements en 2013 (contre 25,3 % en 2012), et 56,2 % de celles du secteur des services marchands (contre 55,9 % en 2012).

Le secteur des services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises, les services aux particuliers, les activités immobilières et les activités financières. L'ensemble de ces services marchands est important dans le tissu économique guadeloupéen : en 2013, ils représentent 38 % du nombre total d'établissements et 46 % des créations d'établissements.

Les services aux entreprises, concentrent 50,7 % des établissements du secteur des services marchands[2] et 44,5 % des salariés.

Les services marchands hors transports	Nombre de salariés (2012)	Part en %	Nombre d'établissements (2013)	Part en %
Services aux entreprises	**13 141**	**44,5%**	**8 825**	**50,7%**
Information et communication	2 101	7,1%	1 167	6,7%
Activités scientifiques, services administratifs	11 040	37,4%	7 658	44,0%
Services aux particuliers	**12 517**	**42,4%**	**5 494**	**31,6%**
Hébergement et restauration	4 717	16,0%	3 643	20,9%
Autres activités de services	7 800	26,4%	1 851	10,6%
Activités immobilières	**666**	**2,3%**	**1 941**	**11,2%**
Activités financières	**3 216**	**10,9%**	**1 142**	**6,6%**
Total services marchands	**29 540**	**100,0%**	**17 402**	**100%**

Source: Insee

Le nombre de créations d'établissements de services marchands est en net recul[3] en 2013 (-10,9 %), à l'image du taux de création d'établissements en Guadeloupe (-12,4 %). Cette évolution tient notamment à la diminution des créations d'établissements de services aux entreprises (-10,3 %).

Malgré le ralentissement observé en 2013, les services aux entreprises connaissent une forte expansion depuis une dizaine d'années. Sur les 2 283 établissements de services marchands créés en 2013, près de six sur dix exercent une activité auprès des entreprises. Les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien restent les plus représentées. Contrairement à la tendance observée en France métropolitaine, l'externalisation des services reste encore peu pratiquée en Guadeloupe[4].

[1] Selon la définition de l'Insee, un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.

[2] Source : Insee, Estimation localisée d'emploi.

[3] Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements en 2013

[4] Source : « L'industrie en Guadeloupe », réalisée conjointement par l'Insee et la DRIRE, novembre 2010.

Section 10
Les services non marchands

1. Aperçu structurel

Les activités non marchandes (éducation, santé et administration publique) occupent une place prépondérante dans l'économie de la Guadeloupe, aussi bien en termes de création de richesses que d'effectifs salariés.

En 2012, le secteur non marchand emploie 43,6 % des effectifs salariés du département, il rassemble 9,1 % des entreprises du tissu économique de l'île et représente 12,6 % des créations d'entreprises.

2. L'éducation

NOUVELLE BAISSE DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN 2013

La rentrée scolaire 2013 affiche une nouvelle baisse du nombre d'élèves, dans des proportions toutefois moindres que celles des années précédentes (-1,3 % contre -3,0 % à la rentrée 2012). La tendance est la même pour le nombre d'établissements scolaires avec 4 établissements en moins en 2013. À l'inverse, la proportion de diplômés poursuit sa progression, bien que de fortes disparités demeurent avec les niveaux nationaux.

2.1 LES EFFECTIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée scolaire 2013, les établissements scolaires publics et privés accueillent 103 055 élèves en Guadeloupe.

Le nombre d'élèves diminue de 1,3 %, soit une baisse moins importante que celle enregistrée en 2012 (-3,0 %). 53 968 élèves sont scolarisés dans 320 écoles du premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et 49 087 dans 88 établissements du second degré (collèges et lycées).

De nouveaux chantiers ont été ouverts en 2013 dont la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré. Elle concerne dans un premier temps quatre communes : Le Moule, Terre-de-Bas (Les Saintes), Pointe-à-Pitre et Goyave, soit 40 écoles.

Rentrée scolaire 2013	Nombre d'élèves	Nombre d'établissements
Premier degré	**53 968**	**320**
Secteur public	48 861	305
Secteur privé*	5 107	15
Second degré	**49 087**	**88**
Secteur public	44 303	69
Secteur privé*	4 784	19
Ensemble	**103 055**	**408**
Post-bac	**2 358**	**-**
Secteur public	1 983	-
Secteur privé*	375	-

Source : Rectorat de la Guadeloupe

** Sous contrat public et privé*

Inversement, dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants augmente de 4,4 %. À la rentrée 2013-2014, 14 551 étudiants sont inscrits au sein de l'Université des Antilles-Guyane, dont 46,6 % en Guadeloupe, 33,8 % en Martinique et 19,6 % en Guyane.

L'Université des Antilles-Guyane dispose en Guadeloupe de deux campus : celui de Fouillole à Pointe-à-Pitre où se trouve le siège de l'établissement, et celui de Camp-Jacob à Saint-Claude. Ce dernier, inauguré dans sa globalité en juin 2013, dispose d'une capacité d'accueil de 1 500 étudiants. Il comprend un amphithéâtre de 300 places, des bâtiments d'enseignement, une salle de sport, une bibliothèque universitaire, un restaurant et une cafétéria.

Avec 2 358 élèves à la rentrée 2013, les formations post-bac progressent de 3,6 %. Les inscriptions dans les filières de BTS augmentent à nouveau : le secteur public recensait 1 430 élèves contre 1 367 à la rentrée 2012, soit une hausse de 4,6 %. L'intérêt pour les classes préparatoires des établissements publics se stabilise (+1,0 % sur un an), 408 inscriptions ont été enregistrées en 2013-2014.

2.2 LES NIVEAUX DE FORMATION

Les taux de scolarisation en Guadeloupe sont proches des niveaux nationaux pour les tranches d'âge de 2 à 17 ans, mais s'en écartent pour les 18-24 ans. Ces derniers affichent un taux de scolarisation en retrait de près de 5 points[1] par rapport au niveau national.

La part de la population de plus de 15 ans non scolarisée, sans diplôme, se réduit de 1,5 point pour s'établir à 37,9 % en Guadeloupe. Les écarts de formation avec la France métropolitaine demeurent importants, en dépit de l'amélioration significative observée ces dernières années. Ce taux demeure près de deux fois supérieur à la moyenne nationale, malgré la régression de plus de 10 points depuis 1999.

En dépit d'une diminution, le phénomène de décrochage scolaire, à savoir la sortie prématurée de l'école sans diplôme, reste très fréquent en Guadeloupe : 20,3 % des personnes actuellement âgées de 25 à 34 ans sont sorties du système éducatif sans aucun diplôme alors que la moyenne nationale s'élève à 10,2 %[2].

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée (15 ans ou plus)

	Guadeloupe	Moyenne nationale
- Aucun diplôme	37,9%	18,6%
- Certificat d'études primaires	5,6%	10,4%
- BEPC, brevet des collèges	5,4%	6,1%
- CAP ou d'un BEP	18,8%	23,8%
- Baccalauréat ou d'un brevet professionnel	15,6%	16,1%
- Diplôme de niveau bac + 2	8,5%	12,0%
- Diplôme de niveau supérieur à bac + 2	8,2%	13,0%

Source : Insee - recensement 2010

[1] Source : Insee, résultats du recensement 2010

[2] Source : Insee, résultats du recensement 2010

Pour les titulaires d'un diplôme, les disparités avec les chiffres nationaux demeurent, à partir du niveau BEP, hormis pour le baccalauréat et le brevet professionnel. Ainsi, en 2010, 18,6 % de la population de plus de 15 ans dispose d'un CAP ou d'un BEP en Guadeloupe, contre 23,8 % au niveau national. Pour les diplômés de second cycle, l'écart est de 4,8 points (7,8 % en Guadeloupe contre 12,6 % en France métropolitaine).

Évolution du taux de réussite au baccalauréat général

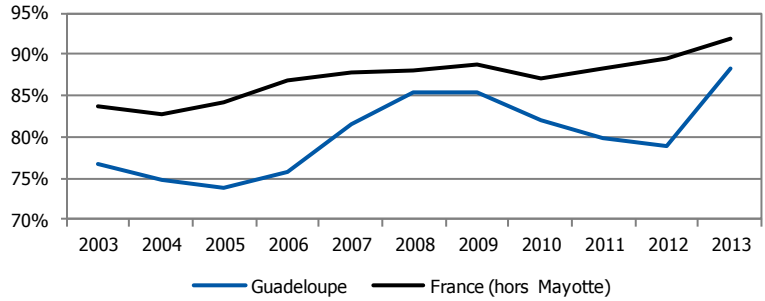

Source : Ministère de l'éducation nationale

Le taux de réussite au baccalauréat général progresse, de près de 10 points pour la session 2013, après 4 années consécutives de baisse. Il s'établit à 88,2 %, contre 91,9 % au niveau national. Pour la filière professionnelle, le taux d'admission a également augmenté : il est passé en Guadeloupe de 74 % en 2000 à 83,3 % en 2013.

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE : APPLICATION LOCALE

Le ministère de l'éducation nationale a engagé la refondation de l'École de la République qui vise à réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous. La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École concrétise ainsi l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation. La rentrée 2013 a marqué le début d'application des réformes du gouvernement. Les principaux changements mis en œuvre en Guadeloupe ont été les suivants :

- le recul significatif du nombre de suppression de postes (40 postes en moins contre 174 en 2012) en lien avec la baisse du nombre d'élèves à la rentrée ;

- la mise à disposition de moyens supplémentaires pour la vie scolaire, 2 nouveaux postes d'assistants sociaux et 4 postes d'administratifs ont ainsi été créés ;

- la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de 4 communes de l'île ;

- le renforcement du partenariat académie/collectivités territoriales à travers la création d'un projet d'éducation régional ;

- la formation ciblée des professeurs.

3. La santé et l'action sociale

UNE OFFRE DE SOINS QUI TEND À S'ADAPTER AUX CARACTÉRISTIQUES LOCALES

Selon les estimations de l'Insee, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait doubler d'ici 2030, impactant significativement l'offre de soins.

Ainsi, un établissement privé supplémentaire est répertorié en 2013 et neuf établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont en projet. Le nombre de professionnels de santé poursuit également sa progression (+5,7 % sur un an).

3.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

En 2013, la Guadeloupe compte 5 577 professionnels de santé (hors pharmaciens). Ces effectifs sont en hausse de 5,7 % par rapport à 2012. Les densités des professionnels de santé restent en deçà des niveaux nationaux, à l'exception des infirmiers et des kinésithérapeutes. Elles restent toutes supérieures à la moyenne de la zone Antilles-Guyane.

Densité de professionnels de santé au 1er janvier 2013

Nombre pour 100 000 habitants	Guadeloupe	Antilles Guyane	France hors DOM
Médecins généralistes	72	70	106
Médecins spécialistes	60	52	94
Chirurgiens dentistes	34	33	57
Infirmiers diplômés d'État et autorisés	312	267	146
Masseurs-kinésithérapeutes	103	88	94
Podologues	13	11	19
Orthophonistes	20	17	27

Sources : IDREES, ARS, ADELI, Insee

Les retards les plus significatifs concernent les médecins généralistes (72 contre 106 en France métropolitaine) et spécialistes (60 contre 94) ainsi que les chirurgiens dentistes (34 contre 57). La forte densité d'infirmiers diplômés d'État, due au récent renforcement de la filière de formation locale (création d'écoles d'infirmiers-anesthésistes et de puériculture, ouverture de places en Institut de formation aux soins infirmiers), se stabilise.

Afin de compenser ces déficits de professionnels et prendre en compte les particularités territoriales, un plan de santé Outre-mer est mis en œuvre depuis 2012. Concernant la formation des médecins, le *numerus clausus* est stable en 2013 à 95 et le 1er cycle des études médicales compte désormais 1 013 étudiants (850 en 2012) dont 582 en Guadeloupe.

3.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Le secteur se caractérise par l'importance historique de l'hospitalisation privée : treize cliniques privées (soins de courte durée et soins de suite et réadaptation) et sept autres structures (soins à domicile, centre de radiologie, de dialyse, etc.) sont répertoriées sur le territoire.

Le parc hospitalier public de la Guadeloupe comprend dix établissements : le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre / les Abymes, sept centres hospitaliers (dont un spécialisé en psychiatrie) et deux hôpitaux locaux.

Des conditions d'accès aux soins hospitaliers variées

Avec un trajet moyen de 22 minutes, la Guadeloupe bénéficie d'un accès aux services hospitaliers plus rapide que la plupart des régions françaises. Pour les habitants des dépendances, ces temps d'accès sont toutefois majorés de 40 minutes minimum par rapport aux résidents de Guadeloupe continentale. Ces déplacements, parmi les plus longs temps d'accès par commune, sont à l'inverse, comparables à ceux existants, en France métropolitaine, dans des zones isolées ou difficiles d'accès.

La majorité des spécialités médicales sont assurées en Guadeloupe et 94 % des hospitalisations de résidents sont prises en charge localement. Si les spécialités les plus courantes sont assurées sur plusieurs sites, seul le CHU est équipé pour les soins relevant de certaines disciplines pointues. De même, la chirurgie cardiaque est exercée dans le cadre d'une collaboration interrégionale avec la Martinique, rallongeant les temps d'accès.

Le « Projet régional de santé » sur la période de 2012 à 2017 prévoit, au-delà du respect des normes techniques de fonctionnement, l'optimisation de l'offre de soins notamment, à travers la réduction des inégalités d'accès sur le territoire, particulièrement des dépendances.

Taux d'équipement sanitaire en lits et places au 1er janvier 2013

Nombre pour 1 000 habitants	Guadeloupe	Antilles Guyane	France hors DOM
Médecine	2,9	2,4	2,3
Chirurgie	0,9	0,9	1,5
Gynécologie-Obstétrique	1,1	1,3	0,8
Soins de suite et réadaptation	1,6	1,4	1,7
Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)	0,9	0,5	1
Psychiatrie générale (lits et places)	1,3	1,2	1,5

Sources : IDREES, ARS, ADELI, Insee

Les taux d'équipement en matière sanitaire demeurent globalement inférieurs aux niveaux métropolitains, à l'exception notable de la médecine générale et de la gynécologie-obstétrique, pour lesquels une quantité plus importante de lits et places est observée.

Des personnes âgées dépendantes plus nombreuses

Le nombre de personnes âgées dépendantes poursuit sa progression. En Guadeloupe, les plus de 75 ans représentent 7,1 % de la population en 2013 contre 4,5 % en 1999. Or, le taux d'équipement en établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) est très faible sur le département (17 pour 1 000 personnes de 75 ans et plus contre 93 au niveau national). L'amélioration de la prise en charge de ces personnes est l'une des priorités de l'Agence régionale de Santé (ARS).

CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière de ce secteur en Guadeloupe.

Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'établissements de crédit installés localement (ECIL) correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département et produisant un bilan retraçant l'activité locale. Les établissements de crédit non installés localement (ECNIL) intègrent ceux n'ayant pas de représentation locale effective mais dont les encours de crédits en faveur d'entités juridiques ayant leur siège social en Guadeloupe sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

La production de statistiques relatives à la situation financière des établissements de crédit (sections 2-2 et 2-3) découle d'une approche différente. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées dans l'Hexagone et mutualisent leurs activités de *back office* hors du département. Les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département apparaissent difficiles à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées) et la production de certains indicateurs d'activité peut s'en trouver affectée. L'analyse de l'évolution du produit net bancaire et les résultats présentés dans ces sections reposent uniquement sur un échantillon d'établissements ayant un agrément de banque de plein exercice, pour lesquels les résultats sont fiables et représentatifs.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros de crédits par guichet bancaire et par bénéficiaire. Elles concernent les encours de crédit distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe. Même si elle n'est pas exhaustive, cette source d'information permet mensuellement une analyse sectorielle pertinente des encours de crédit aux entreprises et aux collectivités locales et de leur évolution.

À partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés. Ainsi, les encours des entrepreneurs individuels ne représentent plus, en Guadeloupe et dans les Îles du Nord, qu'1,3 % de l'encours total à fin décembre 2013, contre 4,9 % à fin décembre 2011.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité dans le département. Elle se base sur les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, ainsi qu'aux entrepreneurs individuels, lorsque l'usage du prêt est professionnel. À la suite d'un changement méthodologique intervenu en janvier 2011, les taux moyens par catégorie calculés à partir de l'enquête de janvier 2011 ne sont pas directement comparables avec ceux des enquêtes précédentes.

Section 1
La structure du système bancaire et financier

1. Les faits marquants de l'année

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

De nouveaux partenariats

En 2013, les banques du Département ont une nouvelle fois marqué leur volonté d'accompagner l'activité économique à travers la mise en place de partenariats avec des organismes locaux. Diverses conventions ont ainsi été signées, notamment :

- la BRED et l'association des jeunes de Guadeloupe (AjeG) se mobilisent afin d'aider les étudiants guadeloupéens dans le cadre de leur mobilité de l'Outre-mer vers l'Hexagone ;

- afin d'étendre l'accès au microcrédit social, un accord entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la Caisse régionale du Crédit Agricole a été signé avec 6 nouvelles communes de Guadeloupe. Ce dispositif, en place depuis 2008, est destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. Il permet d'accorder des crédits d'un montant compris entre 500 à 3 000 €, garantis à 50 % par le Fonds de cohésion sociale et remboursable sur une période de 12 à 48 mois.

La médiation du crédit

Le dispositif de médiation du crédit, mis en place en novembre 2008, a été reconduit le 1er mars 2013 jusqu'à fin 2014. Il avait été prolongé une première fois début 2011. À fin 2013 et depuis l'entrée en vigueur du dispositif, 203 entreprises ont saisi le médiateur en Guadeloupe, dont 24 de Saint-Martin et 2 de Saint-Barthélemy. Parmi ces dossiers, 135 ont été instruits et clôturés en médiation, avec un taux de succès de 36 %. Depuis son lancement, le dispositif a permis de débloquer 16,8 millions € de crédits et de préserver ainsi 1 636 emplois. Dans 99 % des cas, les demandes de médiation ont été formulées par des TPE ou des PME de moins de 50 salariés et concernent principalement le secteur tertiaire.

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

En 2013, l'IEDOM a poursuivi ses missions et ses actions de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB-CFT). L'IEDOM agit pour le compte de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ainsi que pour le compte de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Dans ce cadre, les actions de sensibilisation et les contrôles se sont intensifiés auprès des banques, des compagnies d'assurance, des conseillers en investissements financiers (CIF) et des changeurs manuels.

Une mission de la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (TRACFIN) s'est déroulée cette année dans les départements français d'Amérique (DFA). Elle avait pour objet l'information et la sensibilisation des acteurs financiers de la région et la rencontre des acteurs institutionnels impliqués dans la LAB-FT.

1.2 LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2013 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2013 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le décret du 28 février 2013 spécifiant les obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été adopté. Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

Le 7 mai 2013, deux décrets concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été adoptés :

- le premier, le décret n° 2013-384, définit les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du code monétaire et financier. Il prévoit les conditions dans lesquelles l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut exiger la désignation d'un représentant permanent en France pour les établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France.

- le deuxième, le décret n° 2013-385, fixe les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier. Ce décret a pour objet de spécifier les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).

Par ailleurs, le décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 relatif aux paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière fixe le seuil à partir duquel les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière devront être assurés par virement. Ce seuil est fixé à 10 000 € à compter du 1er avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 € à compter du 1er janvier 2015. Il définit également des modalités d'exécution du virement. Le texte est entré en vigueur le 1er avril 2013. Ce décret pris pour l'application de l'article L. 112-6-1 du code monétaire et financier vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

- Supervision bancaire européenne. La loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 adaptant diverses dispositions de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière transpose en droit français les dispositions de la directive européenne 2009/110/CE du 16 septembre 2009 (directive « monnaie électronique » ou DME2). L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) exerce un rôle central dans le nouveau cadre réglementaire en délivrant, sous conditions, l'agrément permettant d'émettre de la monnaie électronique, après avis de la Banque de France. De plus, le décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Ce décret précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

De plus, la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. Cette loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficultés, les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) qui devient l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) voit ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficience des procédures de surendettement.

Par ailleurs, le Conseil européen, dans le règlement n° 1024/2013 du 15 octobre 2013, a confié à la Banque centrale européenne des missions spécifiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. De plus, le Règlement (UE) n° 1022/2013 du parlement européen et du Conseil européen du 22 octobre 2013 a modifié le règlement (UE) n° 1093/2010 et a institué une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) qui, en application du règlement (UE) n° 1024/2013, exercera les missions de surveillance autrefois dévolues à la BCE.

Suite au vote du Parlement européen sur la résolution législative visant à modifier le Règlement instituant l'Autorité bancaire européenne (EBA) et l'accord du Conseil sur le règlement confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques de surveillance, l'Union européenne a formellement adopté la création d'un mécanisme de surveillance unique (SSM) bancaire, dirigé par la Banque centrale européenne, ayant pour but de renforcer l'Union économique et monétaire.

L'année 2013 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- Création d'un registre national des crédits aux particuliers. Lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a adopté le plan pluriannuel contre la pauvreté qui prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers dit « Fichier positif » pour lutter contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire qui appréciera les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière. Ce « fichier positif » a été introduit par un amendement gouvernemental dans le projet de loi sur la consommation et a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2013. Toutefois, le Conseil Constitutionnel a finalement jugé sa mise en place contraire à la constitution par décision du 13 mars 2014.

- Tarification des services bancaires. Le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 prévoit, à compter du 1er janvier 2014, le plafonnement des commissions perçues par les établissements de crédit, mentionnées à la première phrase de l'article L. 312-1-3 du code monétaire et financier. Ces commissions ne pourront dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération et 80 € mensuels pour l'ensemble des clients, et 4 € par opération et 20 € mensuels pour les personnes financièrement fragiles. De plus, suite à la demande qui lui en avait été faite par le Ministre de l'économie et des finances, le CCSF a adopté à l'unanimité le 5 novembre 2013 un avis relatif à l'intégration des frais de tenue de compte dans l'extrait standard des tarifs bancaires. Il a recommandé que cette nouvelle rubrique apparaisse dans les plaquettes dont les tarifs entrent en vigueur à partir du 1er avril 2014 et figure sur les sites internet des banques dès le 2 janvier 2014.

Les conditions encadrant l'épargne règlementée ont évolué en 2013.

- **Plafonnement du livret A**. Le 1er janvier 2013, le plafond du livret A a été porté pour les personnes physiques de 19 125 € à 22 950 €, en application du décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012. Cette mesure intervient 3 mois après le 1er relèvement du plafond du livret A, au 1er octobre 2012. Avec ce deuxième relèvement, le plafond du livret A pour les personnes physiques a augmenté de 50 % par rapport à son niveau initial (15 300 €).

- **Redistribution des dépôts collectés au titre de l'épargne règlementée**. Le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 modifie les modalités de centralisation du livret A et du livret de développement durable (LDD) avec une redistribution au 31 juillet 2013 de 20 milliards € des montants centralisés au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. Cette réallocation est applicable à condition que le montant des dépôts de livret A, de LDD et de livret d'épargne populaire centralisés, majoré des fonds propres du fonds d'épargne, soit supérieur au montant des prêts consentis par le fonds d'épargne, affecté d'un coefficient multiplicateur de 135 %.

Autres événements :

- « Crowdfunding » ou financement participatif. Ce nouveau mode de financement consiste, pour les très petites entreprises, à se financer par Internet. L'AMF et la Banque de France ont déclaré le 21 février que les plates-formes sont soumises aux mêmes obligations que les banques. Afin de clarifier ce nouveau mode de financement, un guide à destination du grand public a été édité par l'ACPR.

- Nouvelle règle de fixation du Libor. À partir du 1er avril, sa fixation n'est plus de la compétence de l'Association des banquiers britanniques (BBA) mais d'une nouvelle institution, la « Financial Services Authority ». La FSA veut restaurer « l'intégrité » de ce taux.

- Nouveau billet de 5 €. Le 2 mai, la Banque de France ainsi que l'IEDOM ont mis en circulation le nouveau billet de 5 €. 40 % de ces nouveaux billets sont fabriqués à Chamalières. La Banque centrale européenne (BCE) qui a choisi de faire apparaître Europe, personnage de la mythologie grecque, en filigrane, précise que cette série *« intègre de nouveaux signes de sécurité perfectionnés qui offriront une meilleure protection contre la contrefaçon […] grâce à la méthode du toucher, regarder et incliner ».*

- Bpifrance. Publié le 1er juin au journal officiel, un décret a fixé les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités régionaux d'orientation (CRO) de Bpifrance ainsi que le mode de désignation de leurs membres. Les CRO, installés dans chaque région, sont composés de 25 membres à parité égale entre hommes et femmes, nommés pour 3 ans. Leur mission principale est de veiller à ce que les besoins des territoires soient clairement identifiés.

- Ordonnance n° 2013-760 du 22 août 2013 portant adaptation à l'Outre-mer des dispositions de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement. L'ordonnance prévoit la mise en place de comités territoriaux d'orientation adaptés aux particularités des collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que du département de Mayotte. Elle habilite par ailleurs, BPI-Groupe à effectuer des missions de prestation de service pour le compte des collectivités du Pacifique compétentes en matière de développement économique et industriel et qui en feraient la demande. Les modalités d'intervention de BPI-Groupe sont définies au moyen de conventions passées entre les parties.

- Nomination à la Direction de la Fédération Bancaire Française (FBF). Marie-Anne Barbat-Layani a été nommée au poste de directrice générale de la FBF à compter du 2 janvier 2014, en remplacement d'Ariane Obolensky.

- Nomination à la Présidence du Mécanisme de supervision bancaire européenne (MSU). Le 16 décembre Danièle Nouy a été nommée pour cinq ans à la présidence du MSU.

- La Lettonie a rejoint la zone euro le 1er janvier 2014. Après l'Estonie en 2011, la Lettonie est le deuxième État balte à rejoindre la monnaie unique.

- Ordonnance n° 2013-79 du 25 janvier 2013 portant adaptation du code monétaire et financier à la départementalisation de Mayotte et du droit des chèques dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Cette ordonnance clarifie

notamment certaines dispositions du code monétaire et financier relatives au droit des chèques dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, et précise les modalités d'échanges d'informations sur les incidents de paiement par chèque, entre la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et l'Institut d'émission d'Outre-mer.

- Compte-Nickel. La Financière des Paiements Électroniques (FPE) a obtenu un agrément d'établissement de paiement par l'ACPR en avril 2013, et s'est vue attribuer le code identifiant établissement de paiement n° 16598R. FPE propose un service de compte de paiement accessible à tous. Ce service, appelé Compte-Nickel, permet à chacun de disposer d'un compte, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'une carte de paiement. Au 2ème semestre 2013, FPE a ouvert quelques points de vente aussi bien dans des régions métropolitaines qu'aux Antilles.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement (ECIL)[1] ou non (ECNIL).

À l'exception de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui dispose d'un statut spécifique[2], ces établissements se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- banques commerciales affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institutions financières spécialisées.

En 2013, la place bancaire locale n'a pas enregistré de nouvelle implantation. Elle totalise 21 établissements de crédit et assimilés depuis l'année 2008, répartis de la façon suivante :

Nombre d'établissements de crédit et assimilés installés localement

	2013
Banques commerciales AFB	5
Banques mutualistes ou coopératives	6
Sociétés financières	7
Institutions financières spécialisées	2
Institution financière publique (CDC)	1
Total	**21**

Source : IEDOM

Des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) interviennent également en Guadeloupe depuis la France métropolitaine. Ils financent essentiellement les entreprises et les collectivités locales.

[1] Un établissement de crédit installé localement (ECIL) est un établissement ayant un guichet dans le département et produisant un bilan retraçant l'activité locale.

[2] La Caisse des Dépôts et Consignations est régie par l'article L.518-2 du Code monétaire et financier en tant qu'établissement autorisé à effectuer des opérations de banque ; elle est ainsi considérée comme un établissement de crédit assimilé, non soumis à la loi bancaire. Il s'agit d'un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

2.2 LES ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

Sur la place bancaire guadeloupéenne, composée de 21 établissements de crédit, la concentration du marché est relativement élevée : à fin 2013, les parts de marché des trois principaux établissements de crédit s'établissaient à 50,8 % sur l'octroi de crédits et 53,8 % sur la collecte de dépôts.

Bien qu'en léger retrait en 2013 (-0,8 point), la concentration du marché du crédit s'est accrue de 2,3 points en quatre ans, le poids des principaux établissements s'étant particulièrement renforcé depuis la crise économique. Les banques qui présentent l'assise financière la plus large ont pu maintenir leur encours de crédit dans un contexte économique encore fragile.

Par agent économique, l'activité de crédit est plus concentrée sur les collectivités locales qui constituent un marché spécifique occupé par un nombre restreint d'intervenants. Le degré de concentration est de 82,9 % en 2013, en baisse de 1,8 point sur un an.

S'agissant des crédits aux sociétés non financières, les trois principaux établissements cumulent 68,8 % de l'encours, une part qui progresse de façon régulière depuis 2008 (+0,5 point en 2013).

En revanche, leur poids sur le segment des crédits aux ménages diminue pour la deuxième année consécutive (-1,3 point sur un an) pour s'établir à 44,7 %.

Évolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux sur le marché du crédit

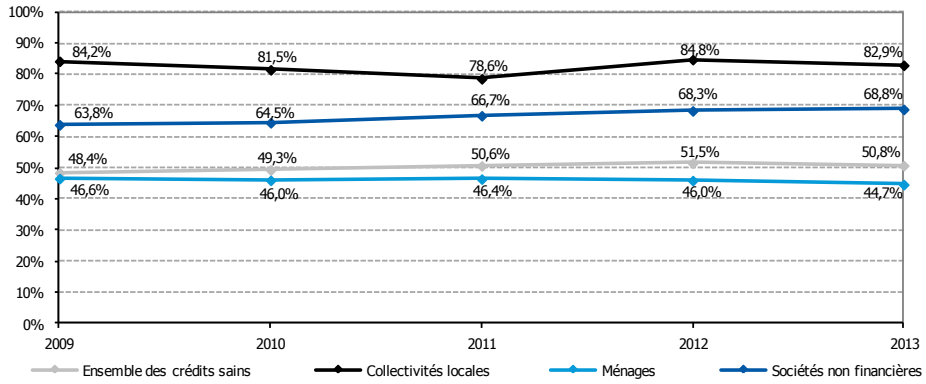

Source : IEDOM

À fin 2013, la concentration sur le marché de la collecte de dépôts est en léger repli (-0,8 point sur un an) et s'établit à 53,8 %. Le développement rapide des produits d'épargne longue par l'ensemble des banques de la place sur la dernière décennie a entrainé une diminution de la concentration de la gestion des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie.

Alors qu'ils représentaient 68,3 % des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie en 2006, les trois principaux établissements ne concentrent plus que 63,3 % des parts de marché à fin 2013 (-0,3 point par rapport à fin 2012).

Évolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux sur la collecte de dépôts

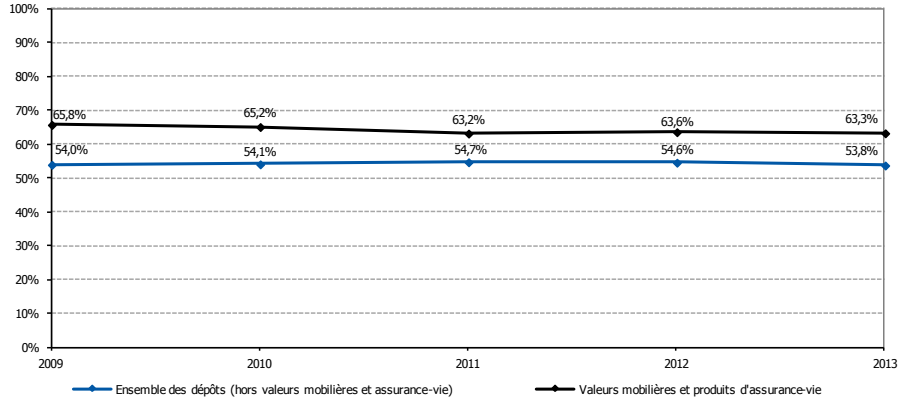

Source : IEDOM

2.3 LA VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

2.3.1 Les emplois

Fin 2013, les six **banques mutualistes et coopératives** maintiennent leur position dominante avec une part de marché de 41,4 % (contre 41,5 % en 2012). Ces établissements renforcent leur assise commerciale sur les opérations de crédit-bail, d'affacturage (+4,6 points) et sur les crédits à l'habitat (+0,6 point). En revanche, ces six banques voient leurs parts de marché diminuer sur les comptes ordinaires débiteurs (-6,6 points), les crédits à l'équipement (-2,0 points) et les crédits de trésorerie (-1,5 point).

Par ailleurs, le réseau mutualiste présente, comme les années précédentes, un taux de créances douteuses brutes nettement inférieur à celui des réseaux concurrents (4,6 % contre 10,6 % pour les banques AFB et 6,6 % pour les autres établissements de crédit).

Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2013

	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres*
Crédits de trésorerie	15,5%	46,4%	38,0%
dont crédits à la consommation	*14,7%*	*47,3%*	*37,9%*
Crédits à l'équipement	25,0%	46,1%	28,9%
Crédits à l'habitat	28,4%	40,0%	31,6%
dont aux ménages	*37,4%*	*59,7%*	*2,8%*
dont aux entreprises	*11,9%*	*4,3%*	*83,8%*
Crédit-bail, affacturage et autres	19,8%	25,7%	54,5%
Comptes ordinaires débiteurs	59,7%	40,2%	0,1%
Total	**26,9%**	**41,4%**	**31,7%**
Taux de créances douteuses brutes	10,6%	4,6%	6,6%

* Sociétés financières et établissements spécialisés

Source : IEDOM

La part de marché des cinq **banques AFB** (26,9 %) baisse légèrement (-0,1 point). L'ensemble des catégories de crédit enregistre une diminution à l'exception des comptes ordinaires débiteurs et des crédits à l'équipement qui augmentent respectivement de 7 points et de 1,7 point. Toutefois, le poids du réseau AFB sur la place bancaire locale demeure à un niveau supérieur à celui de l'année 2008 (25,2 %).

Évolution des parts de marché sur les encours de crédit

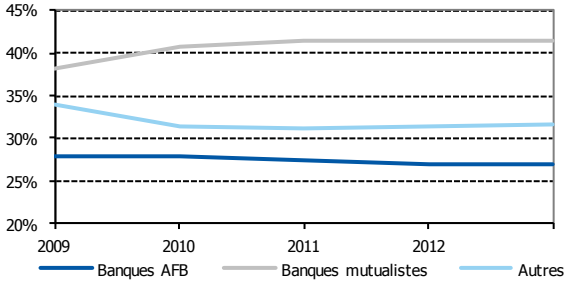

Source : IEDOM

Ventilation des concours par réseau au 31 décembre 2013

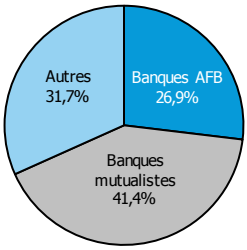

Les dix **sociétés financières et établissements spécialisés** concentrent 31,7 % de l'encours total de crédit et gagnent 0,2 point de parts de marché en 2013. Elles se positionnent essentiellement sur le marché des crédits immobiliers aux entreprises (83,8 %), les opérations de crédit-bail et d'affacturage (54,5 %) et le financement des crédits à la consommation des ménages (37,9 %).

2.3.2 Les ressources

La collecte de ressources[1] auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et les banques mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément dans ce domaine.

Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2013

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	48,9%	44,2%	42,7%	46,0%
Banques mutualistes	51,1%	55,8%	57,3%	54,0%

Source : IEDOM

[1] Hors valeurs mobilières et assurance-vie.

Fin 2013, les banques mutualistes conservent leur position dominante sur l'activité de collecte de ressources, avec 54 % de parts de marché, un chiffre stable par rapport à 2012. Leur poids se renforce uniquement sur les dépôts à vue (+0,6 point).

Évolution des parts de marché sur les dépôts

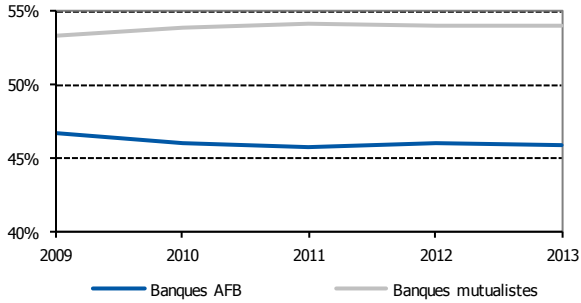

Source : IEDOM

Ventilation des dépôts par réseau au 31 décembre 2013

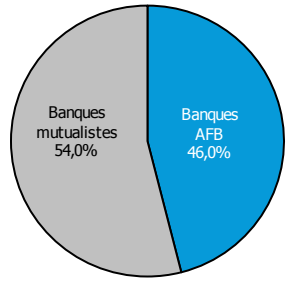

2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2013, les moyens humains des établissements de crédit locaux (hors Banque Postale) sont en diminution.

Les effectifs [1] enregistrent en effet un léger recul de 0,5 % sur un an (-9 personnes) pour atteindre le même niveau qu'en 2011 (1 823 personnes).

Effectifs des établissements de crédit locaux*

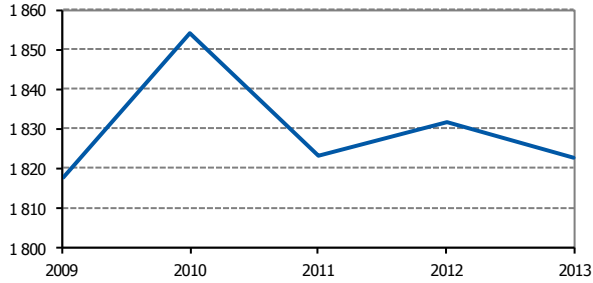

** Hors Banque Postale*
Source : IEDOM

Effectifs des établissements de crédit locaux (hors Banque Postale)

	2009	2010	2011	2012	2013	Var.12/11	Var.13/12
Banques AFB	802	799	774	787	764	1,6%	-2,9%
Banques mutualistes	760	796	807	809	830	0,2%	2,6%
Autres	256	259	242	236	229	-2,6%	-3,0%
Total	**1 818**	**1 854**	**1 823**	**1 832**	**1 823**	**0,5%**	**-0,5%**

Source : IEDOM

Le repli observé provient essentiellement de la baisse des effectifs des banques du réseau AFB (-2,9 % soit -23 personnes). Les autres établissements, principalement les sociétés financières, affichent une nouvelle diminution de leurs ressources humaines (-3,0 % après -2,6 % en 2012). En revanche, les effectifs du réseau mutualiste sont pour leur part en augmentation (+2,6 % % soit +21 personnes).

[1] Effectifs équivalent temps plein

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES[1]

Au 31 décembre 2013, la Guadeloupe compte 174 guichets bancaires permanents, soit un nombre d'agences identique à celui de l'année 2012.

Plus de 56 % des guichets bancaires installés à la Guadeloupe sont détenus par des banques du réseau AFB[2].

Évolution du nombre d'habitants par guichet bancaire

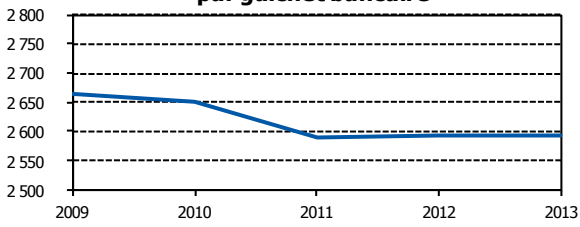

Source : IEDOM

Sur la période 2009-2013, six agences bancaires supplémentaires ont été créées, soit une moyenne de 1,5 guichet par an.

Nombre de guichets permanents

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 12/11	Var. 13/12
Banques AFB	96	96	98	97	97	-1,0%	0,0%
Banques mutualistes ou coopératives	72	74	76	77	77	1,3%	0,0%
Total guichets bancaires	**168**	**170**	**174**	**174**	**174**	**0,0%**	**0,0%**
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 664	2 649	2 588	2 593	2 592	0,2%	0,0%

Source : IEDOM

Le taux d'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires est stable en 2013. Il s'élève à un guichet pour 2 592 habitants[3], contre un pour 2 593 habitants l'année précédente. L'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires reste inférieur à celui de la France métropolitaine (un guichet pour 1 653 habitants[4]) et à un niveau proche de la Martinique (un guichet pour 2 577 habitants). Il est cependant nettement supérieur à celui de la Guyane (un guichet pour 5 321 habitants).

[1] Les données présentées concernent la Guadeloupe et les Îles du Nord.

[2] Y compris La Banque Postale.

[3] Estimation Insee au 1er janvier 2013 pour la Guadeloupe (405 739) et données Insee 2011 pour Saint-Martin (36 286 habitants) et Saint-Barthélemy (9 035 habitants) correspondant à un total de 451 060.

[4] Données 2011.

Les guichets permanents restent concentrés au sein de l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Abymes et Gosier), principal centre économique et administratif de l'île avec 37,9 % du nombre total d'agences bancaires. La majorité des agences bancaires (48,3 %) est installée en Grande-terre.

Guichets bancaires permanents par zone géographique

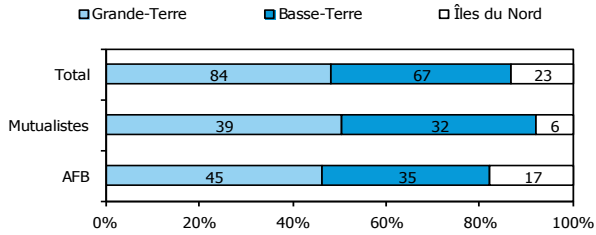

Source : IEDOM

À fin 2013, le nombre de distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) installés à la Guadeloupe enregistre une croissance de 1,4 % (soit +6 DAB-GAB), pour s'établir à 432. En cinq ans, le parc d'automates bancaires s'est nettement renforcé avec l'installation de 111 DAB-GAB de plus qu'en 2009. Le nombre d'habitant pas DAB-GAB s'élève à 1044 en 2013, contre 1394 en 2009.

Par ailleurs, dans l'objectif de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels, les établissements de crédit ont mis en place des bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations courantes (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces) et sont le témoin de la mutation technologique des canaux de distribution des établissements de crédit.

Le nombre de DAB-GAB du réseau AFB croît moins rapidement qu'en 2012 : il progresse de 0,9 % (soit +2 DAB-GAB), après +10,8 % en 2012. En parallèle, le nombre d'automates bancaires des banques mutualistes ou coopératives augmente de 1,9 % (soit +4 DAB-GAB).

Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques poursuit son amélioration en 2013. Le département enregistre en effet 1 044 habitants par DAB-GAB contre 1 059 l'année précédente.

La Guadeloupe est en la matière moins bien équipée que la Martinique (974 habitants par DAB-GAB), mais son taux d'équipement est supérieur à la France métropolitaine (1 085 habitants par DAB-GAB[1]) et la Guyane (1 839 habitants par DAB-GAB).

Nombre de guichets automatiques de banque

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 12/11	Var. 13/12
Banques AFB	164	187	194	215	217	10,8%	0,9%
Banques mutualistes ou coopératives	156	203	207	210	214	1,4%	1,9%
Sociétés Financières	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Total	**321**	**391**	**402**	**426**	**432**	**6,0%**	**1,4%**
Nb d'habitants par guichet automatique	1 394	1 152	1 120	1 059	1 044	-5,5%	-1,4%

Source : IEDOM

La Grande-Terre détient plus de la moitié des automates bancaires (53 %). En revanche, la Basse-Terre enregistre la plus forte progression annuelle du nombre de DAB-GAB en 2013 (+6 unités) et détient 37,7 % des automates bancaires de l'île.

[1] Données 2011.

En raison de l'importance du nombre de transactions dans le centre économique de la Guadeloupe, l'équipement en automates est très concentré au sein de l'agglomération pointoise (43,3 %).

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

À fin 2013, le nombre de comptes bancaires gérés par les établissements de crédit s'établit à 1 329 861, un chiffre stable par rapport à 2012. Les banques mutualistes détiennent plus de la moitié (52,3 %) des comptes recensés.

Le rythme de progression du nombre de comptes sur livrets connaît un ralentissement sur un an (+0,2 % après +1,8 % en 2012), impacté par la baisse des livrets d'épargne populaire (-16,5 %) et des livrets ordinaires (-1,5 %).

Le nombre de livrets A et Bleus progresse peu (+0,2 % contre +2,6 % en 2012). Ces derniers demeurent toutefois le placement préféré en Guadeloupe avec 57,3 % du total des comptes sur livrets. Les livrets Jeunes enregistrent également une timide hausse (+0,6 % contre -0,9 % en 2012). En parallèle, les livrets de développement durable (LDD) affichent une bonne performance (+5,0 % contre +3,2 % en 2012) pour atteindre 107 744 comptes.

Le nombre de dépôts à vue est quasi-stable : il augmente de 0,2 % (soit +957 comptes) après +1,9 % en 2012.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2009	2010	2011	2012	2013	Var.13/12
Dépôts à vue	**427 385**	**455 827**	**463 010**	**471 576**	**472 533**	**0,2%**
Dépôts à terme	**19 305**	**20 400**	**23 395**	**22 782**	**19 483**	**-14,5%**
Comptes sur livrets	**704 057**	**708 426**	**726 376**	**739 233**	**740 725**	**0,2%**
Livrets A et Bleus	379 279	387 768	412 899	423 550	424 427	0,2%
Livrets ordinaires	147 445	146 915	143 685	145 645	143 528	-1,5%
Livrets jeunes	49 291	54 218	51 735	51 262	51 576	0,6%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	31 316	22 039	18 618	16 114	13 450	-16,5%
Livrets de développement durable	96 726	97 486	99 439	102 662	107 744	5,0%
Autres comptes à régime spécial	2 560	6 658	7 126	4 244	4 437	4,5%
Epargne-logement	**77 771**	**78 428**	**78 563**	**80 322**	**82 254**	**2,4%**
Comptes d'épargne logement (CEL)	30 707	30 638	30 323	29 990	29 595	-1,3%
Plans d'épargne logement (PEL)	47 064	47 790	48 240	50 332	52 659	4,6%
Plans d'épargne populaire (PEP)	13 369	11 478	11 204	11 429	10 429	-8,7%
Total Comptes de dépôt	**1 244 447**	**1 281 217**	**1 309 674**	**1 329 586**	**1 329 861**	**0,0%**

Source : IEDOM

Par ailleurs, le nombre de plans d'épargne-logement affiche, comme en 2012, une croissance dynamique (+4,6 % après +4,3 %). À l'inverse, le repli des comptes d'épargne-logement (CEL), observé depuis 2008, se poursuit en 2013 (-1,3 %) et les plans d'épargne populaire (PEP) se contractent (-8,7 % après +2,0 % en 2012).

Les comptes à terme enregistrent une baisse plus marquée qu'en 2012 (-14,5 % contre -2,6 % en 2012) et retrouvent un niveau proche de celui relevé en 2009.

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant s'établit à 1,05 (stable par rapport à 2012). Ce ratio est inférieur à celui relevé en Martinique (1,18).

Le nombre de comptes d'épargne par habitant apparaît plus élevé (1,90).

Évolution du nombre de comptes par habitant

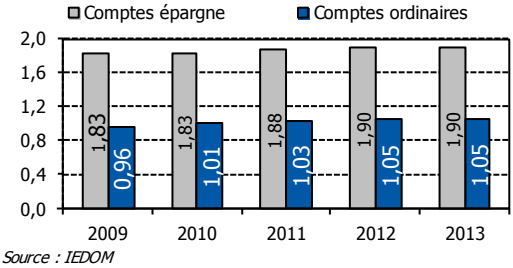

Source : IEDOM

Fin 2013, l'encours moyen d'un compte de dépôt (hors assurance-vie et comptes-titres) s'élève à 4 447 €. Cette moyenne progresse de 3,9 % sur un an, soit une évolution supérieure à celle de 2012 (+2,3 %).

La hausse observée est essentiellement imputable au rebond des comptes à terme (+20,0 % après +8,1 % en 2012). L'encours moyen des dépôts à vue affiche également une croissance dynamique (+6,6 % contre +2,1 % en 2012) pour atteindre 5 511 €.

Quoique soutenue, la croissance de l'encours moyen des comptes sur livrets ralentit de nouveau en 2013 (+4,8 % après +5,5 % en 2012 et +7,7 % en 2011). L'encours moyen des livrets de développement durable (LDD) continue de croître mais à vitesse réduite (+11,0 % contre +17,4 % en 2012). De même, l'encours moyen des livrets d'épargne populaire (LEP) augmente à un rythme plus modéré (+5,3 % contre +7,5 % en 2012). Après avoir faiblement progressé en 2012 (+0,4 %), l'encours moyen des livrets ordinaires enregistre pour sa part une accélération de son rythme de progression (+3,0 %).

Encours moyen des comptes bancaires de la clientèle

Encours moyen en euros	2009	2010	2011	2012	2013	Var 13/12
Dépôts à vue	**5 058**	**5 128**	**5 064**	**5 169**	**5 511**	**6,6%**
Dépôts à terme	**18 927**	**17 142**	**20 357**	**22 007**	**26 404**	**20,0%**
Comptes sur livrets	**1 902**	**1 922**	**1 932**	**2 038**	**2 135**	**4,8%**
Livrets A et Bleus	1 337	1 383	1 401	1 521	1 618	6,4%
Livrets ordinaires	4 209	4 218	4 312	4 330	4 460	3,0%
Livrets jeunes	313	279	288	291	294	0,8%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	1 939	2 440	2 660	2 860	3 010	5,3%
Livrets de développement durable	1 394	1 402	1 419	1 665	1 849	11,0%
Epargne-logement	**7 118**	**7 105**	**7 140**	**7 060**	**7 058**	**0,0%**
Comptes d'épargne logement (CEL)	3 580	3 629	3 673	3 667	3 650	-0,5%
Plans d'épargne logement (PEL)	9 427	9 333	9 320	9 082	8 974	-1,2%
Plans d'épargne populaire (PEP)	6 108	6 692	6 357	6 102	6 297	3,2%
Total hors assurance-vie	**4 183**	**4 171**	**4 182**	**4 280**	**4 447**	**3,9%**
Total	**5 073**	**5 161**	**5 175**	**5 338**	**5 564**	**4,2%**

Source : IEDOM

En revanche, l'encours moyen des plans d'épargne-logement (PEL) diminue pour la quatrième année consécutive (-1,2 %) et celui des comptes d'épargne-logement est en légère baisse de 0,5 %. À l'inverse, l'encours moyen des plans d'épargne populaire (PEP) retrouve une croissance positive (+3,2 % après -4,0 % en 2012).

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2013, 649 312 cartes de retrait ou de paiement sont en circulation en Guadeloupe, dont plus de la moitié (60,4 %) émises par les banques AFB.

Ce nombre est en augmentation de 2,5 % sur un an (contre +0,9 % en 2012), soit 15 805 nouvelles cartes distribuées.

La commercialisation de cartes bancaires sur la période 2009-2013 s'est effectuée à un rythme plus soutenu que la croissance du nombre de comptes de dépôts à vue (en moyenne annuelle +3,9 % contre +2,5 %).

Évolution du nombre de cartes bancaires en circulation (glissement annuel)

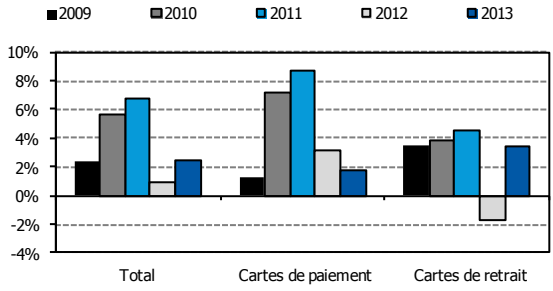

Source : IEDOM

Nombre de cartes bancaires en circulation

	2009	2010	2011	2012	2013	Var.12/11	Var.13/12
Cartes bancaires	556 116	587 476	627 592	633 507	649 312	0,9%	2,5%
dont Cartes de retrait	262 213	272 303	284 794	280 002	289 686	-1,7%	3,5%
dont Cartes de paiement	293 903	315 173	342 798	353 505	359 626	3,1%	1,7%

Source : IEDOM

L'évolution d'ensemble provient essentiellement de la hausse des cartes de retrait. Ces dernières, en repli en 2012 (-1,7 %), enregistrent une croissance positive en 2013 (+3,5 %).

En parallèle, le rythme de progression des cartes de paiement connaît un nouveau ralentissement (+1,7 % en 2013, contre +3,1 % en 2012 et +8,8 % en 2011). Elles demeurent toutefois le type de cartes les plus détenues par la clientèle avec 55,4 % des cartes en circulation.

Le nombre de cartes bancaires par habitant[1] est en amélioration continue depuis 2008. Le taux d'équipement en cartes bancaires s'établit à 1,44 en 2013, contre 1,22 en 2008. Ce ratio apparaît à un niveau proche de celui relevé à la Martinique (1,51) mais supérieur à celui de la Guyane (1,09), de la France métropolitaine (0,95)[2] et de la Réunion (0,87).

Par ailleurs, le nombre de cartes émises par compte de dépôt à vue reste stable à 1,4 en moyenne en 2013, contre 0,8 au début de la décennie.

[1] Estimation Insee au 1er janvier 2013 pour la Guadeloupe (405 739) et données Insee 2011 pour Saint-Martin (36 286 habitants) et Saint-Barthélemy (9 035 habitants) correspondant à un total de 451 060.

[2] Données 2011.

4.2 LE VOLUME DE TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Fin 2013, 15,5 millions de retraits ont été effectués dans les guichets automatiques des banques de Guadeloupe, soit une hausse de 1,3 % sur un an (après +4,7 % en 2012).

En montant, les retraits progressent deux fois plus rapidement (+8,9 %) qu'en 2012 (+3,7 %) et atteignent 1 990 millions €.

Le retrait moyen par carte s'élève à 128 €, soit une augmentation de 9 € par rapport à 2012. Le retrait annuel moyen par carte progresse de 6,3 % pour s'établir à 3 064 €, soit 180 € de plus que l'année précédente.

En Guadeloupe, les guichets et distributeurs automatiques de billets sont majoritairement approvisionnés en billets de 50 € et de 20 €.

Transactions de retrait dans les DAB-GAB

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 12/11	Var. 13/12
Nombre de transactions (en millions)	13,8	14,1	14,6	15,3	15,5	4,7%	1,3%
Montant des transactions (en millions d'euros)	1 560,4	1 648,7	1 760,9	1 826,9	1 989,5	3,7%	8,9%
Montant moyen d'un retrait (en euros)	112,9	117,2	120,4	119,3	128,3	-0,9%	7,5%
Retrait annuel moyen par carte (en euros)*	2 806,0	2 806,4	2 805,8	2 883,7	3 064,0	2,8%	6,3%

* Approché par le ratio : montant global des transactions/nombre de cartes de retrait et de paiement en circulation au 31décembre

Source : IEDOM

4.3 LES CHÈQUES

Depuis la mise en place de l'image-chèque en mars 2002, les chèques présentés à l'encaissement à la Guadeloupe sont dématérialisés (transformés en fichiers informatiques) par les banques pour être traités par le Système interbancaire de télécompensation (SIT) basé en France hexagonale, pour une compensation automatique. Cette évolution a permis de réduire les délais d'encaissement des chèques dans le département.

En 2013, hors la Banque Postale, le SIT a enregistré 9,1 millions d'opérations de traitement d'images-chèques concernant la Guadeloupe. Après avoir enregistré une diminution de 6,0 % en 2012, le nombre de chèques échangés affiche un recul de 5,5 % en 2013.

Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 12/11	Var. 13/12
Nombre de chèques	10 975 099	10 702 331	10 217 483	9 601 642	9 073 242	-6,0%	-5,5%
Banques AFB	4 040 484	3 743 482	3 553 494	3 256 561	2 981 703	-8,4%	-8,4%
Banques mutualistes	6 302 103	6 341 394	6 110 396	5 813 204	5 575 086	-4,9%	-4,1%
Autres	632 512	617 455	553 593	531 877	516 453	-3,9%	-2,9%

* Ces données ne comprennent ni les échanges internes de chèques au sein de chaque établissement ni les chèques provenant de la Banque Postale.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane

En dépit de ce recul, la Guadeloupe demeure le département français d'Amérique au sein duquel l'utilisation du chèque est la plus prononcée (47,7 % de l'ensemble des DFA).

4.4 LE PROJET SEPA

Le projet SEPA (*Single Euro Payments Area* - Espace unique de paiements en euros) s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets euros : il vise à créer une gamme unique de moyens de paiement scripturaux en euro, commune à l'ensemble des pays européens, permettant aux utilisateurs d'effectuer des paiements dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays. Il vise également à réduire le coût des paiements intra-européens et à garantir des délais d'exécution uniformes.

Il s'applique aux départements et collectivités d'Outre-mer appartenant à la zone euro et à la zone SEPA (zone d'intervention de l'IEDOM), dont font partie la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les COM du pacifique, bien que n'en faisant pas partie, sont néanmoins concernées par la migration aux moyens de paiement SEPA.

Concernant le virement et le prélèvement, la plupart des acteurs économiques ont assuré leur migration à l'espace unique de paiements en euros (SEPA) au 1er février 2014. Les dates butoir sont le 1er février 2014 pour le virement et le prélèvement et, le 1er février 2016 pour le Titre interbancaire de paiement (TIP) et le télérèglement. Afin de permettre la prise en charge de ceux qui ne seraient pas prêts dans les temps, la Commission européenne a proposé de manière exceptionnelle que les banques et les établissements de paiement puissent continuer à accepter, au-delà du 1er février 2014 et jusqu'au 1er août 2014, des ordres de virement et de prélèvement aux formats nationaux[1].

[1] http://www.sepafrance.fr/ et http://www.urgence-sepa.fr/

5. L'activité des fonds de garantie

Géré par l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds DOM est un fonds de garantie abondé par des dotations de l'État, de la Région Guadeloupe et du FEDER, destiné à faciliter l'accès des PME et des TPE au financement bancaire, en partageant avec les établissements financiers les risques pris sur celles-ci. Y sont éligibles : les PME et les TPE qui bénéficient d'un prêt à moyen ou long terme auprès d'un établissement bancaire[1]. La quotité maximale garantie est de 70 %. La garantie est accordée pour la durée du prêt. L'activité du Fonds DOM bénéficie essentiellement à de très petites entreprises et leur procure des garanties pour des montants de crédits variables, qui peuvent être inférieurs à 50 000 €.

En 2013, l'activité globale du Fonds DOM de l'agence AFD de Guadeloupe affiche une baisse comparée aux deux dernières années. Au total, 179 garanties ont été accordées pour un encours de risques de 19,9 millions €, correspondant à 36,8 millions € de crédits bancaires (quotité moyenne de garantie de 54 %).

La répartition par secteur d'activité des montants garantis atteste que le Fonds DOM touche une large palette d'acteurs différents. Les activités commerciales et industrielles prédominent et concentrent près de la moitié des montants garantis en 2013 (32,2 % pour les activités commerciales et 17,7 % pour l'industrie). Les montants garantis consacrés aux entreprises de services, aux transports et au secteur primaire ont augmenté, totalisant respectivement 22,9 %, 12,5 % et 2,6 %. Les secteurs du BTP et de la restauration et de l'hébergement représentent chacun 6,0 % des montants garantis.

En termes de finalité, les interventions du Fonds DOM en faveur du développement des entreprises existantes ont représenté près de 53,9 % des montants garantis en 2013 (contre 45,4 % en 2012). Les garanties liées à la transmission d'entreprises concernaient 20,2 % de l'activité en 2013 (contre 31,8 % en 2012), tandis que 25,8 % des dossiers étaient liés à des créations d'entreprises.

Concernant le Fonds de garantie à l'habitat (FGHSG), les demandes de garantie sont en recul par rapport à 2012 et portent essentiellement sur l'amélioration de l'habitat et notamment au profit des personnes âgées. En 2013, 416 garanties ont été octroyées pour un montant total de 4,4 millions €.

En 2013, le fonds de garantie dédié exclusivement aux professionnels des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de la filière bois (FOGAP) a traité 20 dossiers pour un encours de risques de près de 775 000 € correspondant à 1,1 million € de crédits bancaires.

[1] À l'exception des entreprises dont l'activité a trait à l'intermédiation financière et des entreprises non inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou qui, après création, ne produisent pas de bilan.

Section 2
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Six ans se sont écoulés depuis le déclenchement de la crise financière dite crise des *subprimes*. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent leurs taux directeurs à de très bas niveaux. La Banque centrale d'Angleterre (BOE), la Federal Reserve System (FED) et la Banque centrale du Japon (BOJ) ont ainsi maintenu inchangé leurs taux directeurs en 2013, à un niveau compris entre 0,10 % (BOJ) et 0,50 % (BOE). Pour mémoire, ces banques centrales avaient abaissé leurs taux directeurs à ce niveau dès fin 2008 début 2009.

Taux directeurs des principales banques centrales

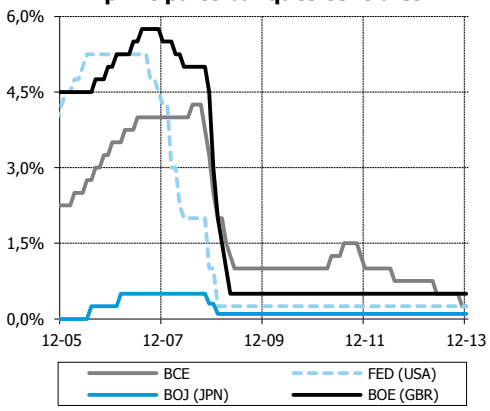

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a encore abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2013, portant son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) à 0,25 % en novembre 2013 contre 0,75 % depuis le milieu de l'année 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.

Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12	08/05/13	13/11/13
Opération principales de refinancement	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%	0,50%	0,25%
Facilité de prêt marginal jour/jour	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%	1,00%	0,75%
Facilité de dépôt jour/jour	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Parallèlement, la BCE a mis en œuvre des mesures non conventionnelles de refinancement (programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro ; mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème). Ces mesures, moins d'actualité, restent cependant toujours en vigueur.

Les taux sur le marché monétaire européen sont demeurés relativement stables, à un très bas niveau, tout au long de l'année 2013. En décembre 2013, le taux au jour le jour (EONIA [1]) s'établissait en moyenne à 0,17 % (contre 0,07 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR [2]) s'établissait à 0,28 % (après 0,19 % en décembre 2012). Il s'agit néanmoins des plus bas niveaux de taux jamais enregistrés sur les marchés monétaires européens.

Aux États-Unis, le Comité de l'open market de la FED a donc maintenu inchangé tout au long de l'année 2013 son principal taux directeur (Fed funds) avec un taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008.

Principaux taux du marché monétaire européen

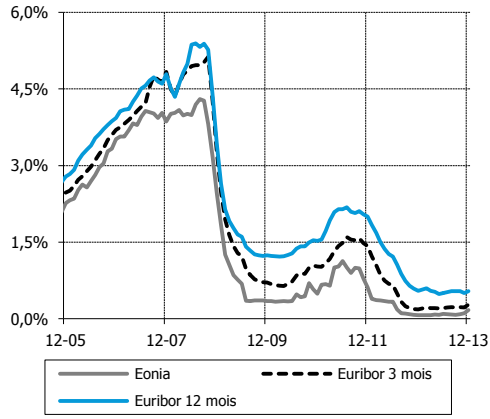

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate depuis le 5 mars 2009), tout comme la Banque centrale du Japon (BOJ), qui avait abaissé à 0,10 % son principal taux directeur le 19 décembre 2008, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

Les principaux grands pays émergents (BRICS) appliquent des politiques monétaires adaptées à la situation de leurs économies. Depuis 2012, la Banque centrale chinoise (PBoC) maintient son principal taux directeur (central bank base interest rate) à 6,0 % (contre 6,56 % en 2011). De même, la Banque centrale russe de son côté avait relevé en 2012 de 0,25 point son principal taux directeur (CBR refinancing rate) à 8,25 % et l'a également maintenu inchangé en 2013. La Banque centrale du Brésil (BACEN) a relevé à six reprises son principal taux directeur (BACEN selic target rate) pour le porter de 7,25 % en 2012 à 10 % depuis le 27 novembre 2013. La Banque centrale indienne (RBI) a modifié également à plusieurs reprises son taux principal taux directeur (RBI repo rate ou « key short term lending rate ») en 2013, le relevant notamment à deux reprises en septembre et octobre 2013 pour le porter à 7,75 %. Enfin, la Banque centrale d'Afrique du Sud (SARB) a maintenu en 2013 inchangé à 5,0 % son principal taux de refinancement (SARB repo interest rate).

[1] Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

[2] Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagné à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1er février 2013 puis à 1,25 % le 1er août 2013 suite aux recommandations de la Banque de France[1]. Il est resté inchangé depuis cette date[2].

L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,00 % à compter du 1er août 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, le Gouverneur a décidé que cette circonstance exceptionnelle justifiait qu'il soit dérogé à la stricte application des taux calculés selon la formule de calcul en vigueur, ainsi que le règlement en prévoit la possibilité.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01 /02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013	depuis le 01/08/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%

* hors prime de l'État

Source : Banque de France

[1] Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

[2] Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

L'enquête semestrielle réalisée par l'IEDOM et destinée à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises est désormais trimestrielle [1]. Elle recense l'ensemble des concours nouveaux accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées. Elle présente de façon synthétique l'évolution des taux pratiqués en Guadeloupe, dans les autres DOM et en France métropolitaine.

Évolution des taux des crédits à moyen et long terme

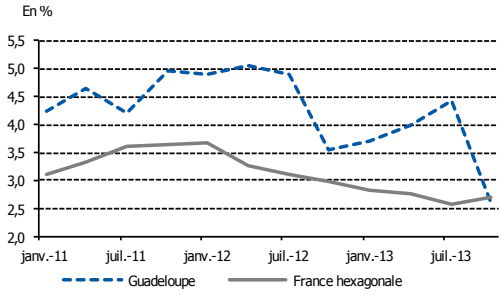

Évolution des taux du découvert

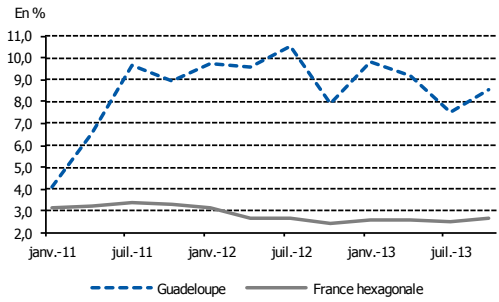

Évolution des taux de l'escompte

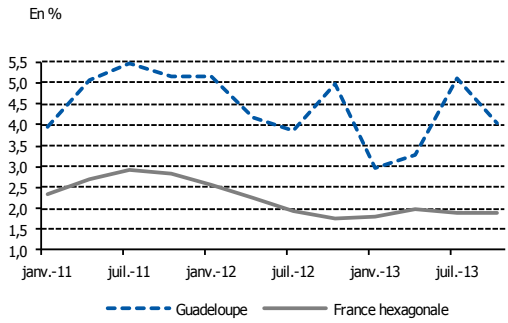

Évolution des taux des autres crédits court terme

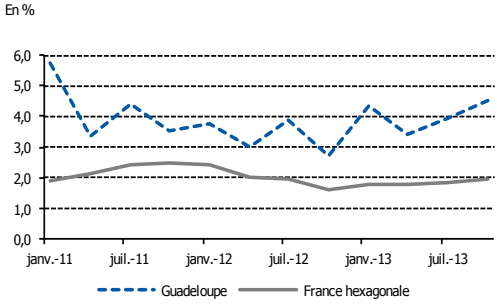

Sources : Banque de France, IEDOM

En Guadeloupe, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises à fin octobre 2013 révèle une hausse annuelle des taux du découvert (+64 points de base). Cette évolution succède à la baisse de 111 pb observée entre octobre 2012 et octobre 2011.

Après avoir connu un repli en 2012 (-78 pb), les taux moyens des autres crédits à court terme progressent de +177 pb pour atteindre 4,5 %.

À l'inverse, l'enquête affiche une baisse de 95 pb sur un an des taux de l'escompte (après -18 pb en 2012). Une tendance similaire est observée pour les taux des crédits à moyen

[1] Suite à un changement méthodologique intervenu en janvier 2011, les taux moyens calculés à partir de l'enquête de janvier 2011 ne sont pas directement comparables avec ceux des enquêtes précédentes.

et long terme (-95 pb en 2013 contre -141 pb en 2012), en dépit de la hausse de 20 pb du taux des emprunts d'État (TME).

En France métropolitaine, les résultats de l'enquête en 2013 traduisent une hausse annuelle de l'ensemble des taux des crédits accordés aux entreprises, à l'exception du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme qui enregistre une baisse de 28 pb sur un an.

Les taux moyens métropolitains restent inférieurs aux taux pratiqués en Guadeloupe et dans les autres DOM. Les écarts avec la France métropolitaine doivent toutefois être appréciés avec prudence.

Le calcul des taux par tranche de montants pour chacun des quatre types de crédits permet ainsi de mettre en évidence des effets de structure. En raison de la composition de son parc d'entreprises, les crédits octroyés en Guadeloupe concernent en effet majoritairement les plus faibles tranches de montant, pour lesquelles les taux sont les plus élevés.

Taux moyens débiteurs globaux et par tranche de montant en euros

Taux moyens débiteurs en %	Taux moyen pondéré global		dont Tranche 1 : ≤ 15 245		dont Tranche 2 : > 15 245 et ≤ 45 735		dont Tranche 3 : > 45 735 et ≤ 76 225		dont Tranche 4 : > 76 225	
	Guadeloupe	France hexagonale	Guadeloupe	France hexagonale	Guadeloupe	France hexagonale	Guadeloupe	France hexagonale	Guadeloupe	France hexagonale
Moyen et long termes										
oct-12	3,56	2,99	6,68	3,63	6,24	3,34	n.s**	3,31	n.s**	3,38
oct-13	**2,60 (1)**	**2,71**	**6,03**	**3,22**	**6,00**	**2,95**	**n.s****	**2,89**	**2,44 (2)**	**2,96**
Découvert										
oct-12	7,95	2,41	10,90	9,73	9,67	6,27	9,72	4,93	n.s**	2,96
oct-13	**8,59**	**2,65**	**12,40**	**9,94**	**11,11**	**6,66**	**10,32***	**5,11**	**7,28**	**3,87**
Escompte										
oct-12	4,96	1,74	4,64	2,70	4,99	3,12	5,09*	3,07	n.s**	2,13
oct-13	**4,02**	**1,90**	**4,77**	**3,09**	**4,62***	**3,91**	**n.s****	**3,32**	**n.s****	**2,52**
Autres court terme										
oct-12	2,73	1,61	13,62	3,76	n.s**	3,30	n.s**	2,68	2,67	2,07
oct-13	**4,50**	**1,95**	**13,22**	**3,63**	**n.s****	**3,39**	**n.s****	**2,73**	**n.s****	**2,21**

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 20 et 30)

** Non significatif compte tenu d'un nombre d'observations insuffisant (inférieur à 20)

(1) 4,18% sans une opération atypique réalisée par une banque de la place

(2) 3,87% sans une opération atypique réalisée par une banque de la place

Sources : Banque de France, IEDOM

Par ailleurs, pour des raisons de division des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées directement par les maisons-mères des établissements de crédit de la place.

Comparativement aux autres DOM, en octobre 2013, le coût des découverts à la Guadeloupe (8,6 %) est supérieur à celui relevé en Martinique (7,8 %) et à la Réunion (6,0 %). À l'inverse, le coût de l'escompte et le coût du crédit à moyen long terme à la Guadeloupe (resp. 4,0 % et 2,6 %) sont inférieurs à ceux appliqués en Martinique (resp. 4,2 % et 4,4 %) et à la Réunion (resp. 4,3 % et 3,7 %). Le coût des autres crédits à court terme à la Guadeloupe (4,5 %) est moins élevé qu'en Martinique (5,5 %) mais plus qu'à la Réunion (2,2 %).

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- l'article 32 de la loi n°2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance) ;

- l'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses ;

- la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.

Enfin, l'article 132 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation renforce très substantiellement les peines applicables aux infractions en matière d'usure pouvant être prononcées par les tribunaux.

Évolution des seuils de l'usure (TU)

Catégories	T1 2013 J.O. du 28/03/2013 TU au 01.04.13	T2 2013 J.O. du 27/06/2013 TU au 01.07.13	T3 2013 J.O. du 28/09/2013 TU au 01.10.13	T4 2013 J.O. du 26/12/2013 TU au 01.01.14
Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L.312-1 à L312-36 du code de la consommation (prêts immobiliers)				
Prêts à taux fixe	5,43	5,23	5,03	5,04
Prêts à taux variable	5,01	4,68	4,45	4,51
Prêts relais	5,55	5,44	5,29	5,23
Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L312-1à L312-36 du code de la consommation (crédits de trésorerie)(1)				
Prêts d'un montant inférieur à 3000 €	20,29	20,09	20,23	20,23
Prêts d'un montant compris entre 3000 € et 6000 €	16,25	15,77	15,17	15,12
Prêts d'un montant supérieur à 6000 €	11,48	11,05	10,52	10,35
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale				
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09	7,99	7,96	7,96
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable (2)	3,75	3,63	3,75	3,76
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	5,29	5,01	4,77	4,83
Découverts en compte (3)	13,37	13,36	13,28	13,31
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	5,03	4,4	4,41	4,36
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale.				
Découverts en compte (3)	13,37	13,36	13,28	13,31

(1) Pour les crédits à la consommation, les seuils de l'usure sont exprimés selon la méthode équivalente, conformément à l'article 1er du décret n°2002-927 du 10 juin 2002 relatif au calcul du taux effectif global applicable au crédit à la consommation et portant modification du code de la consommation (art R313-1).

(2) Taux moyen pratiqué (TMP) : le taux moyen pratiqué (TMP) est le taux effectif des prêts aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable, d'un montant inférieur ou égal à 152449 euros (2,82 % au 4eme trimestre 2013). Ce taux est utilisé par la direction générale des impôts pour le calcul du taux maximum des intérêts déductibles sur les comptes courants associés.

(3) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global (TEG) d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Source : Banque de France

2. Le bilan agrégé des banques locales[1]

Le total du bilan agrégé des quatre banques locales constitutives de l'échantillon continue de progresser mais à vitesse réduite (+1,8 % après +7,6 % en 2012). Cette évolution, la plus faible observée depuis 2009, est nettement inférieure à la croissance annuelle moyenne observée au cours des cinq dernières années (+5,0 %).

Au passif, les opérations avec la clientèle, principale composante du bilan des banques locales, connaissent un ralentissement de leur rythme de croissance (+4,3 % après +6,3 % en 2012). Les fonds propres se renforcent pour leur part significativement (+13,6 % sur un an après +3,8 % l'année précédente).

En revanche, après avoir connu une timide hausse en 2012 (+0,7 %), les opérations de trésorerie et interbancaires diminuent (-4,1 %) pour la première fois sur dix ans d'observations.

Bilan agrégé de l'échantillon stable de 4 banques locales (en millions €)

ACTIF						PASSIF				
2009	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
788	686	720	702	862	Opérations trésorerie et interbancaires	961	997	1 064	1 071	1 027
1 945	2 183	2 302	2 418	2 385	Opérations avec la clientèle	1 652	1 729	1 834	1 949	2 033
110	111	105	105	108	Opérations sur titres	0	0	0	0	0
126	180	216	376	313	Opérations diverses	184	241	236	360	350
-	-	-	-	-	Capitaux propres	209	233	252	262	298
36	40	43	41	41	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-
3 006	**3 200**	**3 386**	**3 643**	**3 709**	**Total**	**3 006**	**3 200**	**3 386**	**3 643**	**3 709**

Source : IEDOM

À l'actif, les opérations de trésorerie et interbancaires affichent un net rebond (+22,7 %), après une baisse de 2,4 % l'année précédente. En parallèle, les opérations avec la clientèle, qui représentent 64,3 % du total bilan, se contractent (-1,4 % après +5,0 % en 2012).

Solde par type d'opérations (en millions €)

	2009	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
Opérations avec la clientèle	-293	-454	-469	-469	-352
Opérations sur titres	-110	-111	-105	-105	-108
Opérations diverses	57	61	20	-16	38
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	173	194	209	221	256
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	**-174**	**-311**	**-344**	**-369**	**-165**

Source : IEDOM

Le solde des opérations avec la clientèle s'est amélioré en 2013 en raison d'une orientation favorable des encours de dépôts (+4,3 % contre -1,4 % pour les encours de crédits). Il s'établit désormais à -352 millions €. L'échantillon d'établissements de crédit locaux étudié demeure cependant emprunteur net sur le marché interbancaire pour le septième exercice consécutif.

[1] Étude réalisée à partir des documents comptables d'un échantillon stable d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2013, 49,2 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 35,0 % sur les crédits.

3. Les performances financières des banques locales

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE[1]

3.1.1 Évolution d'ensemble

À fin 2013, le rythme de croissance du produit net bancaire (PNB) de l'échantillon[2] des banques de Guadeloupe s'accélère après s'être établi à un niveau très faible l'année précédente (+2,2 % après +0,4 % en 2012). Cependant, cet accroissement de la richesse produite par les établissements de crédit est, comme en 2012, davantage lié à une baisse des charges (-8,2 %) qu'à une hausse des produits réalisés, lesquels restent stables (-0,2 %).

Évolution du PNB et de ses composantes

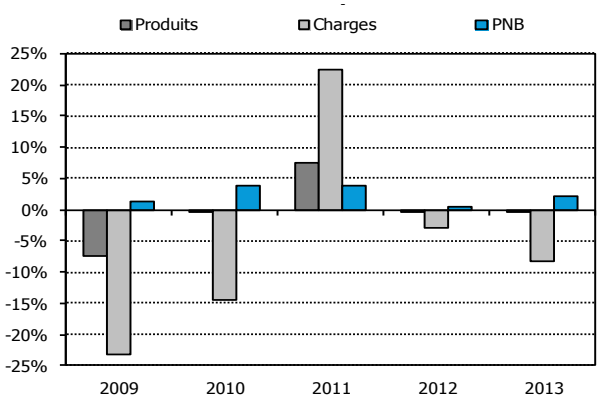

Source : IEDOM - Données au 31 décembre

Décomposition du PNB au 31 décembre (en milliers €)

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 12/11	Var. 13/12
Opérations de trésorerie et interbancaires *	-9 085	-5 302	-7 686	-1 660	-549	78,4%	66,9%
Opérations avec la clientèle *	127 468	129 860	137 334	136 201	139 308	-0,8%	2,3%
Opérations sur titres	735	151	96	38	803	-60,5%	2013,1%
Opérations de financement à long terme	4 003	2 673	2 854	-97	-34	ns	65,1%
Opérations de change	1 921	2 069	2 573	2 998	2 678	16,5%	-10,7%
Opérations de hors-bilan	2 116	1 936	390	-1 363	-2 203	ns	-61,7%
Opérations de services financiers	22 905	24 178	25 153	25 329	25 539	0,7%	0,8%
Autres opérations d'exploitation bancaire	3 357	4 249	4 434	4 146	3 886	-6,5%	-6,3%
Produits accessoires et divers nets	9 958	10 383	11 657	11 696	11 871	0,3%	1,5%
Dotations nettes prov. activité de portefeuille	0	0	0	0	0	ns	ns
Dotations nettes prov. titres de placement	-433	0	75	-71	8	ns	ns
Produit net bancaire	163 811	170 198	176 730	177 360	181 290	0,4%	2,2%

(*) Hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEDOM

Les produits nets sur opérations avec la clientèle demeurent la principale composante du PNB (76,8 %) et augmentent de 2,3 % en 2013 (après -0,8 % en 2012). Les produits dégagés des opérations de trésorerie et interbancaires, toujours négatifs, progressent de 66,9 %.

[1] Différence entre produits et charges d'exploitation bancaires.

[2] Étude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés d'un échantillon d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2013, 49,2 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 35,0 % sur les crédits.

3.1.2 Les produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts se contractent de 3,7 % en 2013, après avoir fortement ralenti en 2012 (+2,5 % après +7,5 % en 2011). Cette diminution, la première depuis 2009, résulte à la fois d'un effet prix (léger repli de 0,2 % du rendement moyen d'un crédit) et d'un effet volume négatif (ralentissement de la demande de crédits).

Toutefois, les intérêts versés à la clientèle (ou charges d'intérêts) enregistrent un net recul (-6,8 %) après une hausse marquée un an plus tôt (+33,6 %). L'évolution observée provient de la baisse des taux de rémunération de l'épargne réglementée[1] dans la deuxième moitié de l'année mais aussi du moindre intérêt suscité par les placements courts indexés sur les taux de marché.

Évolution des produits sur opérations avec la clientèle

Montants en millions €	2009	2010	2011	2012	2013	var.12/11	var.13/12
Produits sur opérations avec la clientèle	140,9	141,1	149,6	151,4	153,1	1,2%	1,2%
dont intérêts	*97,1*	*98,5*	*105,8*	*108,5*	*104,4*	*2,5%*	*-3,7%*
dont commissions	*39,8*	*39,3*	*40,6*	*39,9*	*46,2*	*-1,9%*	*15,9%*
Charges sur opérations avec la clientèle	9,4	7,9	9,1	12,1	11,3	33,0%	-6,7%
dont intérêts	*9,4*	*7,9*	*9,0*	*12,1*	*11,3*	*33,6%*	*-6,8%*

Source : IEDOM

3.1.3 Les commissions

En 2013, le commissionnement représente 44,1 % du PNB (+3,4 points). Les commissions nettes enregistrent leur plus forte croissance (+8,4 %) depuis 2007, après une timide hausse en 2012 (+0,2 %).

Après une année 2012 morose, les commissions sur opérations avec la clientèle affichent un net rebond (+15,9 % après -1,8 %) en lien notamment avec l'amélioration de l'équipement de la clientèle en cartes bancaires. Ces dernières représentent désormais 25,4 % (+3,0 points) du PNB.

Poids des commissions dans le PNB

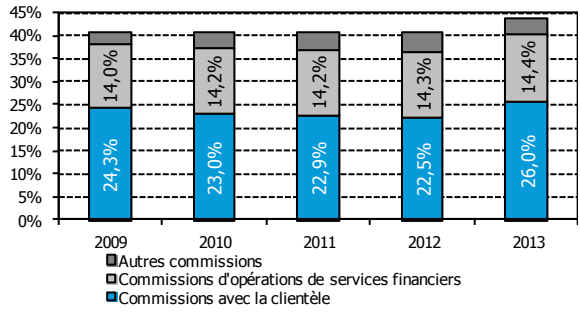

Source : IEDOM

Parallèlement, les prestations de services financiers connaissent, comme en 2012, une croissance contenue (+0,8 % après +0,7 %), impactées par une progression moins rapide de l'assurance-vie.

[1] À fin décembre 2013, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable s'élevaient en effet à 1,25 %, celui du LEP à 1,75 % et celui du compte épargne logement à 0,75 %, contre respectivement 1,75 %, 2,25 % et 1,25 % d'août 2012 à août 2013.

3.1.4 Les opérations interbancaires et les opérations sur titres

La faiblesse des taux sur le marché interbancaire[1] tout au long de l'année 2013 a favorisé une nouvelle baisse des charges d'intérêts liées aux opérations de trésorerie et interbancaires (-13,1 %). Les produits de même nature suivent une tendance similaire, en repli de 9,2 % sur un an.

Le PNB tiré des seules opérations de trésorerie et interbancaires demeure négatif pour la septième année consécutive.

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE) dégagé par l'échantillon de banques retenu se redresse en 2013 (+4,1 %), après deux exercices consécutifs de baisse. Cette hausse a essentiellement été permise par une croissance plus dynamique du PNB, une réduction des frais de personnel (-1,2 %) et un net recul de la quote-part des frais de siège social (-16,8 %). Les frais de services extérieurs continuent pour leur part d'augmenter (+3,2 % après +3,8 % en 2012).

Soldes intermédiaires de gestion (millions €)

	2009	2010	2011	2012	2013	var.12/11	var.13/12
Produit net bancaire	163,8	170,2	176,7	177,4	181,3	0,4%	2,2%
Résultat brut d'exploitation	42,5	44,5	43,8	39,6	41,3	-9,6%	4,1%
Résultat d'exploitation	21,9	24,3	24,7	15,3	17,0	-38,3%	11,5%
Résultat courant avant impôts	21,9	24,2	25,2	15,2	17,0	-39,8%	11,9%
Résultat net	11,3	14,1	13,0	6,3	3,1	-51,8%	-50,8%

Source : IEDOM

En dépit d'une conjoncture économique fragile, le coût du risque est globalement maîtrisé en 2013 mais demeure à un niveau élevé (24,2 millions €). Après une forte croissance en 2012 (+27,7 %), il s'inscrit en légère baisse (-0,5 %) et impacte positivement le résultat d'exploitation (+11,5 %). La part du coût du risque dans le RBE s'établit désormais à 58,7 % (contre 61,5 % en 2012).

La diminution du coût du risque provient essentiellement du recul des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses (-181,6 %). Cette évolution est en phase avec l'amélioration de la sinistralité sur la place bancaire locale[2]. En revanche, les pertes nettes sur créances irrécupérables progressent à un rythme soutenu (+88,6 %). Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges connaissent également une forte croissance (+13,2 millions €).

Le résultat net dégagé par l'échantillon s'établit toutefois à un niveau deux fois moins élevé qu'en 2012 (3,1 millions € contre 6,3 millions € en 2012), impacté notamment par la hausse conjointe de l'impôt sur les bénéfices (+4 millions €) et des frais généraux (+1,9 million €).

[1] Depuis le 2 mai 2013, le taux des opérations principales de refinancement de la BCE s'établissait à 0,50 %. Il s'élève depuis le 13 novembre 2013 à 0,25 %, soit le taux le plus faible depuis sa création.

[2] En 2013, le taux de créances douteuses brutes de la place bancaire locale (6,8 %) a diminué de 0,9 point sur un an.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ ET DE PRODUCTIVITÉ

Le coefficient net d'exploitation moyen est relativement stable en 2013 (-0,4 point) et s'établit à 77,2 %. Cette évolution a été permise par la croissance du PNB (+2,2 %), les frais généraux augmentant de 1,4 % sur un an. Ce taux moyen occulte néanmoins une dispersion importante des performances.

Rentabilité et productivité (en % et milliers €)

	2009	2010	2011	2012	2013	var.12/11	var.13/12
Coefficient net d'exploitation	73,5%	73,9%	75,2%	77,7%	77,2%	2,5pt(s)	-0,4pt(s)
Frais de personnel / frais généraux	59,1%	57,2%	56,8%	56,6%	55,2%	-0,2pt(s)	-1,4pt(s)
Frais de personnel / PNB	41,9%	40,8%	41,4%	42,1%	40,7%	0,8pt(s)	-1,4pt(s)
PNB/agent	177,3	178,6	184,0	182,5	188,0	-0,8%	3,0%
Dépôts/agent	1 782,1	1 814,3	1 909,6	2 006,0	2 108,9	5,0%	5,1%
Concours/agent	2 222,8	2 417,6	2 530,5	2 633,8	2 608,3	4,1%	-1,0%

Source : IEDOM

En parallèle, les principaux indicateurs de productivité se sont globalement améliorés en 2013. Le PNB par agent progresse de 3,0 % et l'encours de dépôts par agent croît de 5,1 %. En revanche, l'encours de crédits par agent est en léger retrait (-1,0 %).

4. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires, qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique Outre-mer (dite « loi sur la vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le code monétaire et financier : « L'IEDOM publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'Outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes.

Un suivi semestriel

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé à partir de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1er avril et au 1er octobre de chaque année. L'Institut publie chaque année deux observatoires semestriels en avril et octobre ainsi qu'un rapport annuel.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1er janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complétait, depuis la création, cette liste pour les établissements de crédit des DOM. Ce tarif a été inclus dans le périmètre de l'Observatoire national dès juin 2013 et a été intégré dans l'extrait standard à compter du 5 novembre 2013.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont, d'une part, que la plupart des tarifs bancaires ont été orientés à la baisse entre octobre 2012 et octobre 2013, à l'exception des frais sur cartes bancaires, et, d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs moyens demeurent moins élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine.

Tarifs moyens et évolutions relevés en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en octobre 2013 (en euros)

	Guadeloupe	Évolution 13 / 12	Moyenne DOM	Évolution 13 / 12	Moyenne métropole*
Frais de tenue de compte (par an)	28,60	-2,2%	23,36	-3,9%	8,75**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	0,74	-11,9%	0,52	-13,3%	0,58
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms (par mois)	NS	NS	NS	NS	2,11
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms (par message)	NS	NS	NS	NS	0,40
VIREMENT SEPA					
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	4,06	0,0%	3,50	-3,6%	3,58
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,02	0,0%	0,01	-25,7%	0,00
PRELEVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,27	3,8%	0,83	-14,4%	2,03
Frais par prélèvement	0,04	4,8%	0,02	-91,7%	0,00
CARTE BANCAIRE					
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,76	0,1%	43,70	0,6%	44,83
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	37,13	0,1%	37,24	0,9%	38,48
- Carte de paiement à autorisation systématique	29,43	4,0%	29,49	2,8%	29,85
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	NS	0,00	NS	0,90
DIVERS					
Commission d'intervention	10,91	-0,2%	9,47	-0,7%	7,82
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,98	2,6%	24,33	2,6%	24,60

** Tarifs moyens relevés en janvier 2014 (cf. rapport 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).*

*** Pour les frais de tenue de compte le montant indiqué est la moyenne pondérée de l'ensemble des tarifications alors que celui indiqué dans l'observatoire d'octobre 2013 était la moyenne des tarifications non nulles*

N.S : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Source : IEDOM

En Guadeloupe, l'évolution des tarifs bancaires entre octobre 2012 et octobre 2013 est marquée par la baisse de trois tarifs « standard » : les frais de tenue de compte se replient notamment de 2,2 % pour atteindre 28,60 €. Parmi les autres tarifs, cinq d'entre eux enregistrent une hausse dont la carte de paiement à autorisation systématique (+4,0 %).

Section 3
L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Une bonne orientation des actifs financiers

La collecte nette d'épargne reste dynamique en 2013. À 7,4 milliards €, les actifs financiers des agents économiques de Guadeloupe augmentent de 4,3 % (+301,3 millions €).

Cette évolution, proche de 2012 (+4,7 %), est légèrement supérieure à la croissance annuelle moyenne des quatre dernières années (+4,1 %).

Évolution des actifs financiers

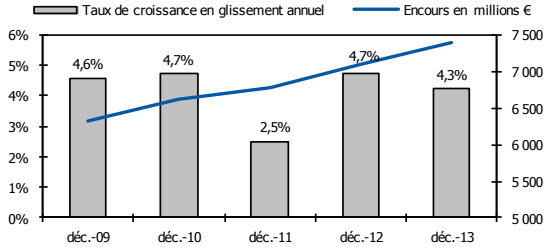

Source : IEDOM

Encours des avoirs financiers de la clientèle (Glissement annuel)

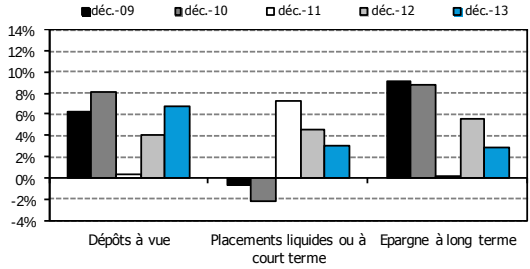

Source : IEDOM

Les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents (35,2 %), affichent une hausse plus soutenue qu'en 2012 (+6,8 % après +4,0 % en 2012).

En revanche, les placements liquides ou à court terme enregistrent une croissance moins rapide (+3,0 % après +4,6 % en décembre 2012), impactés par une nouvelle baisse des placements indexés sur les taux de marché (-1,6 %).

L'épargne longue continue pour sa part de progresser mais à un rythme également ralenti (+2,8 % après +5,6 % en 2012) en raison du tassement de l'assurance-vie.

Une répartition des ressources de la place bancaire relativement stable

La structure des ressources des banques du département fait apparaître, depuis 2010, une légère prépondérance des dépôts à vue, qui représentent 35,2 % des actifs gérés par la place bancaire locale en 2013. Ces derniers connaissent un renforcement de leur part de marché (+0,8 point) au détriment de l'épargne à long terme (-0,4 point) et des placements liquides ou à court terme (-0,4 point).

Ventilation des actifs financiers

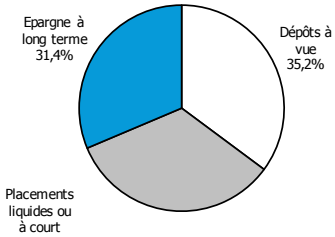

Source : IEDOM

Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

Les actifs des ménages (5,5 milliards €) demeurent les principaux contributeurs à l'évolution d'ensemble, en dépit d'un ralentissement de leur rythme de progression (+3,6 % après +4,3 % en 2012). Cette clientèle reste ainsi le principal créancier des établissements de crédit et représente près des trois quarts des actifs totaux. Les entreprises affichent une contribution plus faible à l'évolution d'ensemble (0,4 point) et connaissent également une croissance plus modérée de leurs actifs (+2,1 % après +3,2 % en 2012). Elles représentent désormais 19,8 % de l'encours global. Le poids des autres agents[1] se renforce de nouveau en 2013 pour atteindre 6,5 % (+0,9 point).

Évolution des actifs financiers
(Glissement annuel)

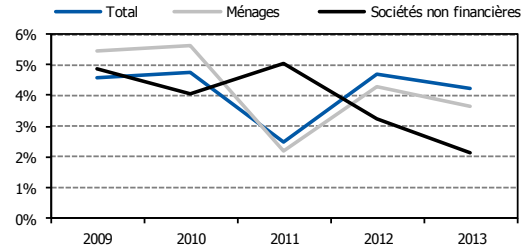

Source : IEDOM

Ventilation des actifs financiers

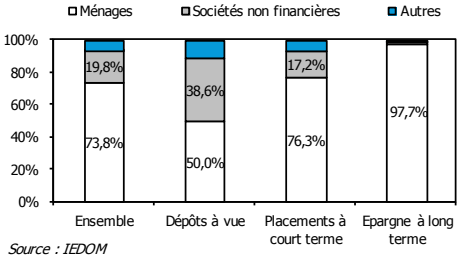

Source : IEDOM

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Le dynamisme des dépôts à vue, observé en 2012, se poursuit en 2013. À 2,6 milliards €, l'encours connaît sa plus forte hausse depuis 2010 (+6,8 %). Cette évolution est nettement supérieure à la croissance annuelle moyenne des quatre dernières années (+4,6 %).

Évolution des actifs financiers
(Glissement annuel)

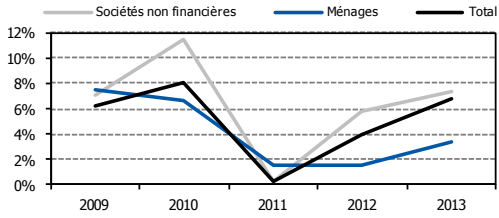

Source : IEDOM

Ventilation des dépôts à vue par agent

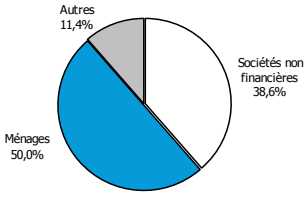

Source : IEDOM

Les dépôts à vue des entreprises affichent une bonne performance : l'encours progresse de 7,3 % après une augmentation de 5,7 % un an plus tôt. Le rythme de croissance des dépôts à vue des ménages, principaux détenteurs de cette catégorie d'actifs financiers (50 % du total des dépôts à vue), s'accélère également (+3,4 % après +1,5 % en 2012). Les dépôts à vue des autres agents enregistrent pour leur part une forte croissance (+23,1 % après +10,9 % en 2012).

[1] Les autres agents regroupent les sociétés d'assurance et les fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme continuent de progresser mais à un rythme ralenti. L'encours croît de 3,0 % sur un an après une hausse de 4,6 % en 2012 et de 7,2 % en 2011 pour s'établir à 2,5 milliards €. Cette évolution demeure néanmoins supérieure à la croissance annuelle relevée au cours des quatre dernières années (+2,2 %).

Le ralentissement des placements liquides ou à court terme est corrélé à la nouvelle baisse des placements indexés sur les taux de marché (-1,6 % après -0,5 % en 2012).

Dans le détail, la décollecte d'OPCVM monétaires s'accentue (-17,2 % après -15,4 % l'année précédente) et le rythme de croissance des comptes à terme ralentit (+2,6 % après +5,3 % en 2012 et +36,2 % en 2011).

Évolution des placements liquides ou à court terme
(Glissement annuel)

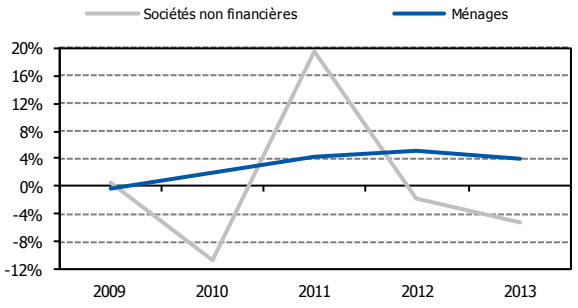

Source : IEDOM

Ventilation par nature

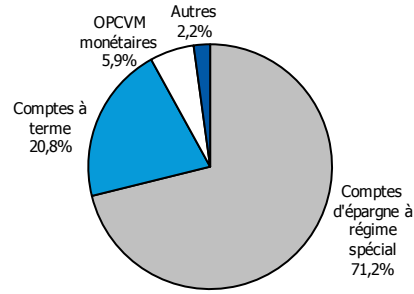

Source : IEDOM

Les comptes d'épargne à régime spécial restent pour leur part bien orientés (+5,0 % après +7,0 % en 2012), bénéficiant du dynamisme des livrets A (+6,6 %) et des livrets de développement durable (+16,5 %). Les livrets ordinaires et les livrets Jeunes progressent respectivement de 1,5 % et 1,4 % sur un an.

Parallèlement, la baisse des comptes d'épargne logement (CEL) se poursuit (-1,8 % après -1,3 % en 2012) et celle des livrets d'épargne populaire (LEP) s'intensifie (-12,1 % après -7,0 % en 2012).

Les ménages, principaux détenteurs de ce type d'actifs (76,3 % du total), sont les premiers contributeurs à l'évolution d'ensemble (3 points). En 2013, les placements liquides ou à court terme des ménages enregistrent une croissance de +4,0 % après +5,0 % en 2012. Si l'épargne liquide des autres agents[1] demeure dynamique (+16,8 % après +26,0 % en 2012), l'encours des placements liquides ou à court terme des entreprises reste pour sa part en retrait (-5,2 % après -1,9 % en 2012).

[1] Catégorie regroupant essentiellement les acteurs du secteur public.

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne longue affiche une croissance deux fois moins rapide qu'en 2012. À 2,3 milliards €, l'encours augmente de 2,8 % après une hausse de 5,6 % en 2012.

L'encours détenu par les ménages (97,7 % du total) augmente de 3,5 % après +5,4 % un an plus tôt. Quoique bien orientée, l'assurance-vie, premier produit à long terme des ménages (65,4 %), enregistre un ralentissement de son rythme de croissance (+5,6 % après +8,1 % en 2012).

Évolution de l'épargne à long terme
(Glissement annuel)

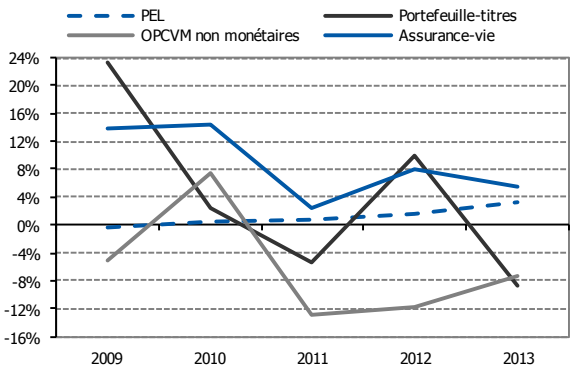

Source : IEDOM

Ventilation par nature

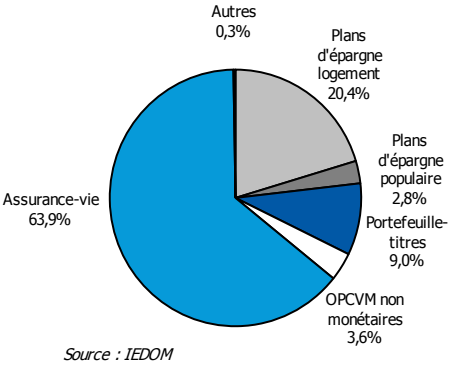

Source : IEDOM

Les plans d'épargne logement (PEL), deuxième composante de l'épargne longue des ménages (20,8 % du total), progressent plus rapidement (+3,4 % après +1,7 %).

En revanche, toutes clientèles confondues, l'encours des portefeuille-titres se contracte (-8,6 % après +9,9 % en 2012). L'intérêt porté par la clientèle à ce type de produits demeure faible (9 % de l'épargne à long terme).

Les OPCVM non monétaires continuent de diminuer (-7,4 % après -11,9 % en 2012).

Enfin, la gestion extinctive des plans d'épargne populaire s'est traduite, comme les années précédentes, par une baisse de l'encours (-5,8 % après -2,1 % en 2012), pour s'établir à 65,7 millions € fin 2013.

2. Les concours à la clientèle

Une activité de financement ralentie en 2013

L'activité de crédit se maintient difficilement en 2013 à l'instar d'une conjoncture encore fragile dans le département.

À 8,1 milliards €, l'encours sain des crédits enregistre une hausse de 2,9 % sur un an, soit une évolution proche de celle observée en 2012 (+3,1 %) mais nettement en deçà des taux de croissance relevés en 2011 (+7,1 %) et 2010 (+6,4 %). Par comparaison, l'encours progresse de façon moins dynamique en Martinique (+0,2 %) et en France métropolitaine (+1,3 %).

Évolution des concours bancaires

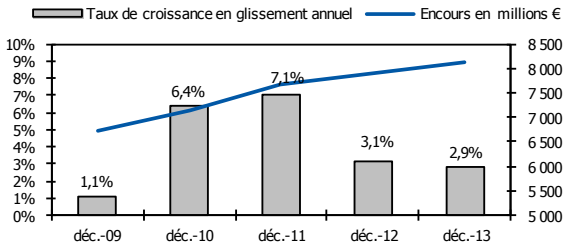

Source : IEDOM

L'activité des établissements de crédit locaux (ECIL), principaux bailleurs de fonds de l'économie guadeloupéenne (82,5 % de l'encours sain total), se tasse de nouveau en 2013 : l'encours croît de 2,9 % après une augmentation de 4,1 % en 2012 et de 6,5 % en 2011.

À 1,4 milliard €, l'encours des établissements non installés localement (ECNIL) est en revanche mieux orienté qu'en 2012 (+2,8 % après -1,5 % en 2012).

Encours sain par type de concours
(Glissement annuel)

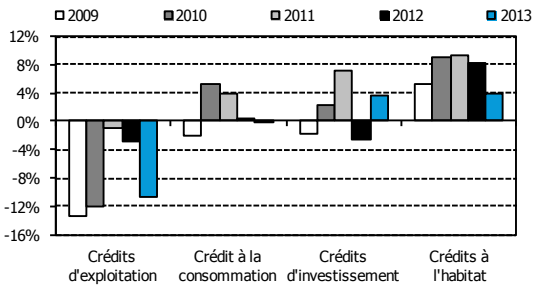

Source : IEDOM

Les crédits à l'habitat continuent de progresser mais à vitesse réduite : l'encours augmente de 3,9 % après une croissance de 8,2 % en 2012.

Après avoir chuté en 2012 (-2,6 %), les crédits d'investissement (entreprises et collectivités locales) semblent se redresser fin 2013 (+3,7 %).

En parallèle, les crédits à la consommation des ménages stagnent (-0,1 %) après une faible hausse en 2012 (+0,5 %). Le recours aux crédits d'exploitation diminue pour la cinquième année consécutive (-10,7 % après -3,0 % un an plus tôt).

Encours sain par agent (hors "autres agents")
(Glissement annuel)

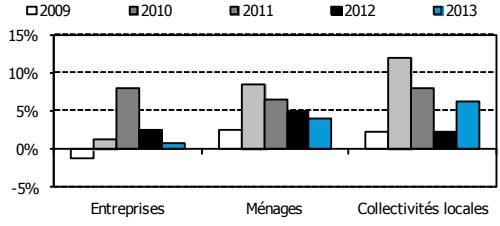

Source: IEDOM

Par agent économique, le ralentissement de l'activité de crédit est, comme en 2012, davantage imputable aux entreprises, dont l'encours progresse timidement en 2013 (+0,6 %). Portés par les crédits à l'habitat, les crédits aux ménages connaissent une évolution plus soutenue, quoiqu'en léger tassement (+4,1 % après +4,9 % en 2012).

Les crédits alloués aux collectivités locales et aux autres agents (essentiellement le secteur hospitalier) sont quant à eux dynamiques (respectivement +6,1 % et +8,8 %).

Les entreprises demeurent les principaux bénéficiaires du financement bancaire, avec 46 % de l'encours sain. Les ménages et les collectivités locales concentrent respectivement 38,9 % et 11 % de l'ensemble des crédits consentis. Sur cinq ans, cette structure est demeurée relativement stable, en dépit d'une réduction de la part des entreprises (-3,4 points) au profit des ménages (+1,7 point), du secteur de la santé (+1,1 point pour la catégorie « autres agents ») et, dans une moindre mesure, des collectivités locales (+0,6 point).

La répartition de l'encours sain par nature fait apparaître une prépondérance des crédits à l'habitat, qui représentent 52,3 % du total. Leur poids s'est nettement renforcé sur cinq ans (+6,5 points) au détriment des autres catégories de crédit.

Les crédits d'investissement, majoritairement composés des crédits d'équipement aux entreprises (51,0 %), représentent 27,1 % de l'ensemble, contre 16,0 % pour les crédits à la consommation et d'exploitation.

Ventilation de l'encours sain par nature au 31 décembre 2013

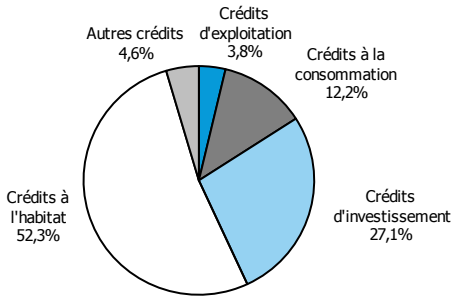

Source : IEDOM

Une faible progression des crédits aux entreprises

En 2013, l'activité de crédit aux entreprises progresse légèrement, impactée par les difficultés rencontrées dans la plupart des secteurs. L'encours augmente de seulement 0,6 % (après +2,5 % en 2012) pour atteindre 3,7 milliards €.

Cette évolution est la plus faible observée depuis 2009.

Par comparaison, l'activité de crédit aux entreprises se contracte en Martinique (-4,0 %) et augmente peu en France métropolitaine (+0,2 %).

Ventilation de l'encours sain des entreprises au 31 décembre 2013

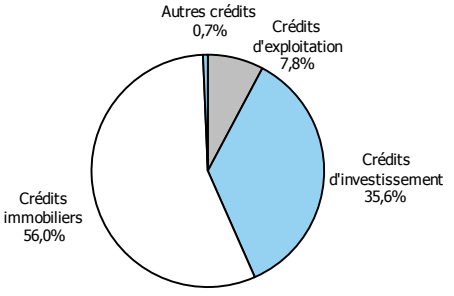

Source : IEDOM

Les crédits immobiliers, qui représentent plus de la moitié de l'encours sain des entreprises, enregistrent un taux de croissance annuel historiquement bas à +1,7 %, s'éloignant ainsi des niveaux observés les années précédentes (+9,3 % en 2012 et +11,1 % en 2011).

Après un premier semestre morose, les crédits d'investissement connaissent un timide redressement en fin d'année (+0,9 % sur un an après -5,5 % en 2012). Néanmoins, cette légère hausse résulterait pour une large part d'investissements de renouvellement, les chefs d'entreprise interrogés au quatrième trimestre dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM faisant état de prévisions d'investissement très faibles en raison d'un manque de visibilité.

Dans le détail, les crédits à l'équipement retrouvent une croissance positive (+2,9 % après -6,5 % en 2012), en dépit d'une nouvelle diminution de l'effort d'équipement des entrepreneurs individuels (-3,3 %).

En lien avec le manque de dynamisme de l'activité commerciale dans le département, la baisse du crédit-bail s'accentue en 2013 : l'encours recule nettement de 8,2 % sur un an après une contraction de 1,1 % l'année précédente.

Le recours aux crédits d'exploitation diminue pour la sixième année consécutive (-7,3 % après -3,1 % en 2012). L'ensemble des catégories de crédits de court terme s'inscrit en repli, à l'exception des crédits d'affacturage, qui augmentent de 13,0 % (après -14,2 % en 2012).

Une évolution contrastée des crédits aux ménages

Quoique ralentie, l'activité de crédit aux ménages se maintient fin 2013 : l'encours croît de 4,1 % sur un an après une hausse de 4,9 % en 2012 pour s'établir à 3,2 milliards €.

À titre de comparaison, l'encours progresse de 2,9 % en France métropolitaine et de 2,8 % en Martinique.

L'évolution observée est exclusivement imputable à la croissance des crédits à l'habitat. Ces derniers progressent de 6,0 % (après +7,1 % en 2012) et représentent désormais 68,4 % de l'ensemble des crédits aux ménages guadeloupéens.

En revanche, dans un contexte économique peu propice, l'encours des crédits à la consommation reste stable sur l'année (-0,1 %) après une faible hausse en 2012 (+0,5 %).

Évolution des crédits à la consommation et à l'habitat des ménages
Glissement annuel au 31 décembre

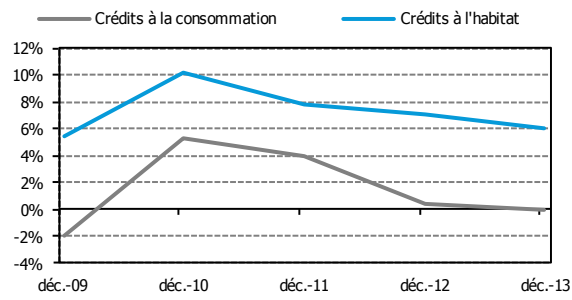

Source : IEDOM

Une croissance dynamique des crédits aux collectivités locales

Les crédits alloués au secteur public, qui concentrent 11 % de l'activité de crédit dans le département, augmentent sensiblement fin 2013. À 890,7 millions €, l'encours enregistre une hausse de 6,1 % (après +2,2 % en 2012).

Les crédits d'investissement, moteurs sur ce segment (97,5 % de l'ensemble), connaissent une accélération de leur rythme de croissance (+8,2 % après +2,5 % en 2012). L'encours total est porté à hauteur de 87,6 % par les établissements de crédit locaux.

Un rebond des crédits aux autres agents

À 337 millions €, l'encours de crédit en faveur de la catégorie de clientèle « autres agents », qui comprend notamment les administrations de sécurité sociale, affiche une bonne performance en 2013 (+8,8 %) après avoir chuté en 2012 (-3,4 %).

Une amélioration de la sinistralité de la place bancaire locale

La sinistralité de la place bancaire locale s'est améliorée tout au long de l'année 2013 et en particulier au quatrième trimestre : l'encours des créances douteuses brutes s'inscrit en effet en net repli (-10,6 %) pour s'établir à 492,3 millions €. La proportion de ces créances douteuses dans l'ensemble des crédits consentis diminue sensiblement pour s'élever à 6,8 % (-0,9 point). Ce taux reste cependant plus élevé que celui relevé dans l'ensemble des DOM (6,1 %).

Évolution du risque global de la place locale

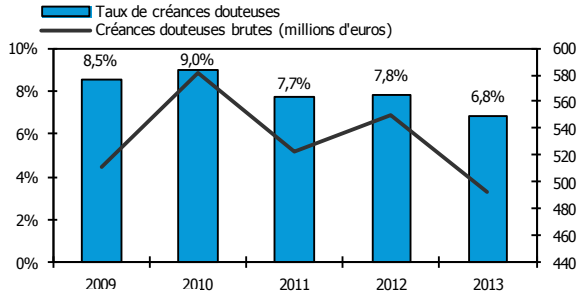

Source : IEDOM

Dans le détail, les provisions affichent une nette diminution (-8,7 % soit -32,7 millions € après +5,4 % en 2012) et couvrent 61,6 % des créances douteuses brutes. L'encours des créances douteuses nettes se contracte également fortement (-14,8 %).

Une évolution contrastée des indicateurs de vulnérabilité

Les indicateurs de vulnérabilité des entreprises s'améliorent fin 2013 : le nombre d'incidents de paiement sur effets de commerce, cumulés sur un an, se contracte à la fois en volume (-6,8 %) et en valeur (-42,9 %) et le nombre de personnes morales en interdiction bancaire (3 021) est quasiment stable (+0,8 % en glissement annuel).

Sur la clientèle des ménages, le nombre de personnes physiques en situation d'interdiction bancaire (20 478) baisse de 2,1 % (-440) par rapport à décembre 2012. En revanche, les décisions de retraits de cartes bancaires, cumulés sur douze mois (6 567), progressent fortement (+22,6 %).

3. La circulation fiduciaire

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1er janvier 2002, l'IEDOM, met en circulation dans les départements d'Outre-mer les billets euros pour le compte de la Banque de France, et les pièces métalliques pour le compte du Trésor Public.

3.1 LES BILLETS EUROS

En 2013, 73,5 millions de billets ont été mis en circulation par l'agence IEDOM de Guadeloupe, soit 4,2 millions de plus qu'en 2012 (+6,0 %). Dans le même temps, le nombre de billets euros retirés de la circulation a progressé de 4,4 %, à 70,1 millions de billets.

Par différence, l'émission nette de billets est de 3,4 millions de billets en un an, représentant une valeur totale d'environ 113 millions € toutes coupures confondues.

À la fin de l'année 2013, l'émission nette cumulée de billets depuis la mise en circulation de l'euro atteint 23,1 millions de coupures, pour une valeur cumulée d'environ 1,1 milliard €. Tous ne sont pas en circulation dans le département : aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM doivent être ajoutés ou retranchés les billets importés ou exportés à l'occasion des mouvements de voyageurs entre la Guadeloupe et les pays étrangers.

Émissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

		2009	2010	2011	2012	2013	Var.13/12
En nombre	Billets émis (en milliers)	53 934	62 654	64 079	69 278	73 452	6,0%
	Billets retirés (en milliers)	51 606	60 400	62 463	67 095	70 055	4,4%
	Émission nette	**2 328**	**2 254**	**1 616**	**2 183**	**3 397**	55,6%
	Circulation en fin d'année	13 665	15 915	17 531	19 714	23 112	17,2%
En valeur	Billets émis (en millions d'€)	1 639	1 892	1 953	2 060	2 139	3,8%
	Billets retirés (en millions d'€)	1 521	1 777	1 863	1 962	2 026	3,3%
	Émission nette	**118**	**115**	**90**	**98**	**113**	15,3%
	Circulation en fin d'année	704	820	911	1 008	1 121	11,2%

Source : Iedom

Les coupures de 50 et 20 euros prédominent dans la circulation monétaire : elles représentent respectivement 52 % et 29 % du nombre de billets cumulés émis à fin 2013.

Mis en circulation le 2 mai 2013, le billet de 5 euros est la première coupure de la série « Europe ». L'introduction de cette nouvelle série s'inscrit dans le cadre de l'évolution continue des billets en euros visant à les rendre toujours plus fiables. En effet, ils présentent des signes de sécurité perfectionnés, bénéficiant des dernières avancées techniques en matière de sécurité. L'introduction des autres billets s'étalera sur plusieurs années dans un ordre croissant (10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros). Depuis sa mise en circulation, l'émission brute de ce nouveau billet de 5 euros par l'agence IEDOM de Guadeloupe est de 939 885 billets, représentant une valeur totale d'environ 4,7 millions €.

3.2 LES PIÈCES EUROS

En 2013, 23,5 millions de pièces en euros ont été émises par l'agence IEDOM de Guadeloupe et 7,7 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente une émission nette de 15,8 millions de pièces (+63,5 % sur un an) pour une valeur de 2,6 millions € sur la période.

Émissions, retraits et circulation de pièces en euros

		2009	2010	2011	2012	2013	Var.13/12
En nombre	Pièces émises (en milliers)	43 990	27 423	23 310	24 334	23 472	-3,5%
	Pièces retirées (en milliers)	16 845	10 985	9 999	14 684	7 692	-47,6%
	Émission nette	**27 145**	**16 438**	**13 311**	**9 650**	**15 780**	63,5%
	Circulation en fin d'année	155 793	172 231	185 542	195 192	210 972	8,1%
En valeur	Pièces émises (en millions d'€)	7,1	8,7	8,2	8,9	8,8	-1,1%
	Pièces retirées (en millions d'€)	5,9	6,2	7,1	8,2	6,3	-23,2%
	Émission nette	**1,2**	**2,5**	**1,1**	**0,7**	**2,6**	271,4%
	Circulation en fin d'année	19,8	23,9	25,1	25,7	28,3	10,1%

Source : Iedom

Le montant cumulé des émissions nettes s'établit à près de 211 millions d'unités (+8,1 % sur un an), pour une valeur cumulée de 28,3 millions €. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort ainsi à 62,8 €.

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits distribués par les établissements de crédit aux entreprises et aux collectivités locales dont le siège se situe dans le département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

Au 31 décembre 2013, le total des risques déclarés par les établissements de crédit au Service central des risques (SCR) de la Banque de France s'élève à 4,9 milliards €[1], en augmentation de 2,5 % sur un an (après +0,9 % en 2012 et +7,7 % en 2011). Cette hausse reflète une légère amélioration de l'activité économique observée en 2013.

Le nombre de bénéficiaires[2] de Guadeloupe recensés fin 2013 est de 6 716, déclarant un encours moyen de 733 551 €.

Répartition sectorielle des risques au 31 décembre 2013

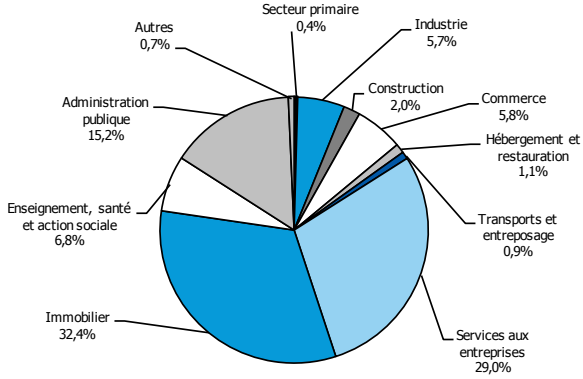

Source : SCR - Banque de France

Les risques les plus importants sont concentrés sur le secteur immobilier (1,6 milliard €, soit 32,4 % des risques recensés au SCR), les services aux entreprises (1,4 milliard €, soit 29 % du total) et les administrations publiques locales (750,1 millions €, soit 15,2 %). Ces trois secteurs concentrent plus des trois quarts (76,6 %) des risques de la place.

Par nature, les crédits à moyen et long termes alimentent l'essentiel du financement de l'économie guadeloupéenne. Ils représentent 87 % du total des risques. Les lignes de crédit à court terme, en repli (-4,1 % sur un an contre -19,0 % en 2012), constituent 8,7 % de l'encours total. Le financement par crédit-bail reste faible avec 4,0 % des risques.

[1] Le montant total de risques présenté ici concerne les crédits aux bénéficiaires de Guadeloupe par l'ensemble des établissements de crédit, installés localement ou non. Il exclut les engagements de hors bilan et les crédits titrisés.

[2] À partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés. Aussi, les données relatives au nombre de bénéficiaires et aux encours moyens ne sont pas directement comparables avec celles des années antérieures.

4.1 LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

Le montant total des risques déclarés sur le secteur immobilier s'élève, fin 2013, à 1,6 milliard €. Il augmente de 1,3 % sur un an, contre +1,4 % en 2012. Ce secteur, qui comptabilise 2 182 bénéficiaires, représente une part importante (32,4 %) de l'ensemble des encours recensés : il est le premier bénéficiaire des concours bancaires consentis par les établissements de crédit, devant les services aux entreprises (29,0 % du total). L'encours moyen déclaré est de 730 983 €.

Le financement des activités de location de biens immobiliers[1] prédomine (94,3 % de l'encours immobilier). Les sociétés civiles immobilières (SCI) concentrent 32,4 % des risques portés par ce sous-secteur.

Les activités des marchands de biens immobiliers (achat et vente d'immeubles résidentiels ou non, maisons d'habitation et terrains) et les activités immobilières pour compte de tiers (essentiellement administration d'immeubles et agences immobilières) représentent respectivement 3,3 % et 2,4 % de l'encours total.

Évolution des risques sur le secteur de l'immobilier (en millions €)

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 12/11	Var. 13/12
Activités des marchands de biens immobiliers	43,6	41,2	42,1	45,1	52,7	7,1%	16,8%
Location et exploitation de biens immobiliers	1 336,2	1 397,4	1 471,7	1 490,6	1 491,3	1,3%	0,0%
dont sociétés civiles immobilières	*490,0*	*501,6*	*535,7*	*510,7*	*512,3*	-4,7%	0,3%
Activités immobilières pour compte de tiers	39,6	42,9	39,1	38,6	37,5	-1,4%	-2,7%
Total	**1 419,5**	**1 481,5**	**1 553,0**	**1 574,3**	**1 581,5**	**1,4%**	**0,5%**

Source : SCR - Banque de France

Les crédits à moyen et long termes prédominent sur ce segment d'activité. Ils représentent 92,7 % du total des crédits consentis, contre respectivement 3,5 % et 3,9 % pour les financements à court terme et le crédit-bail.

4.2 LE FINANCEMENT DES SERVICES AUX ENTREPRISES

L'encours de crédit des services aux entreprises s'établit à 1,4 milliard € au 31 décembre 2013. Il affiche une croissance de 3,9 % sur un an, après une augmentation de 7,4 % en 2012. Les services aux entreprises regroupent les sous-secteurs information et communication, activités financières et d'assurance, activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien et autres activités des services. Le secteur comptabilise 1 094 bénéficiaires et possède un encours moyen déclaré de 1,3 million €.

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques, principaux contributeurs à l'évolution d'ensemble, concentrent 73,3 % de l'encours des services aux entreprises et progressent moins fortement que l'année précédente (+4,1 % contre +10,6 % en 2012).

Les activités financières et d'assurance et les autres activités de services (respectivement 12,8 % et 3,0 % de l'encours total) retrouvent une croissance positive en 2013 (+11,0 % et +24,2 %).

[1] Ces activités comprennent notamment celles des sociétés de location immobilière à loyers modérés (HLM de la Guadeloupe, Société immobilière de la Guadeloupe, SCP de Pointe-à-Pitre).

Le secteur information et communication (0,3 % de l'ensemble) est pour sa part en repli de 53,0 % sur un an, contre une hausse de 32,6 % en 2012. De même, les activités de services administratifs et de soutien (10,6 % de l'encours total) diminuent de 5,2 % en 2013.

Évolution des risques sur le secteur des services aux entreprises (en millions €)

	2009	2010	2011	2012	2013	Var 12/11	Var 13/12
Information et communication	6,5	5,6	7,9	10,4	4,9	32,6%	-53,0%
Activités financières et d'assurance	171,7	165,7	168,8	164,0	182,0	-2,8%	11,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	687,5	718,1	908,4	1 004,7	1 045,8	10,6%	4,1%
Activités de services administratifs et de soutien	127,6	140,7	153,1	159,4	151,1	4,1%	-5,2%
Autres activités de services	38,7	40,5	40,0	34,7	43,0	-13,3%	24,2%
Total	**1 032,0**	**1 070,6**	**1 278,2**	**1 373,2**	**1 426,9**	**7,4%**	**3,9%**

Source : SCR - Banque de France

4.3 LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2013, l'encours de crédit des administrations publiques locales[1] s'élève à 750,1 millions € (soit 15,2 % des encours déclarés au SCR), dont la quasi-totalité est à moyen ou long terme. Il est en hausse de 7,7 % (+53,8 millions €) sur un an (contre +4,7 % en 2012).

Les communes et communautés de communes, premiers emprunteurs du secteur public local (48,8 % de l'ensemble), affichent une croissance de 12,8 % de leurs encours en glissement annuel. L'encours porté par le Conseil régional (28,8 % des risques déclarés au SCR) augmente de 10,9 % sur un an (contre -9,3 % en 2012 et +1,1 % en 2011). L'encours du Conseil général (13,2 % de l'encours total) diminue de 9,6 % en 2013 (contre +8,1 % en 2012 et -8,7 % en 2011).

Évolution des risques des administrations publiques locales[2] (en millions €)

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 12/11	Var. 13/12
Communes	275,1	281,1	303,5	317,2	356,5	4,5%	12,4%
Communautés de communes	13,3	11,2	11,4	7,2	9,3	-36,6%	28,9%
Conseil général	112,4	110,9	101,2	109,4	98,9	8,1%	-9,6%
Conseil régional	129,6	212,6	215,0	194,9	216,1	-9,3%	10,9%
Autres	61,2	34,4	40,4	67,4	69,3	66,9%	2,8%
Total	**591,5**	**650,3**	**671,5**	**696,2**	**750,1**	**3,7%**	**7,7%**

Source : SCR - Banque de France

[1] Communes, communautés de communes, Conseil général, Conseil régional et syndicats.

[2] Y compris Collectivité de Saint-Martin.

5. Le surendettement

5.1 L'ÉVOLUTION DU SURENDETTEMENT

L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer assure, dans le cadre de ses missions de service public, le secrétariat de la commission de surendettement de la Guadeloupe. Le surendettement traduit l'incapacité pour un ménage à faire face à l'ensemble de ses dettes bancaires et non bancaires (charges courantes : eau, électricité, loyer).

En 2013, 287 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de l'IEDOM Guadeloupe soit 3 dossiers de moins qu'en 2012 (-1,0 % sur un an après -21,5 % en 2012) et 8 dossiers de moins qu'en 2009 (niveau d'avant-crise). Le taux de recevabilité s'élève à 89,6 % en 2013 contre 91,6 % en 2012 (241 dossiers recevables contre 274 en 2012).

Dossiers de surendettement déposés

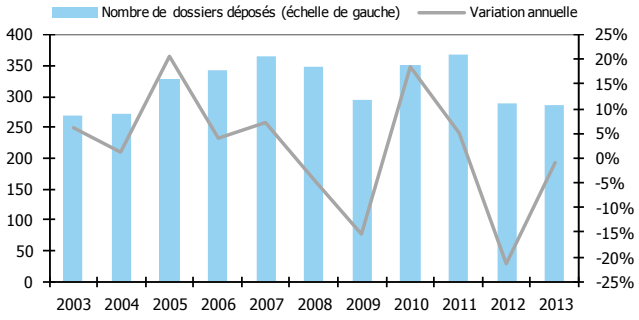

Source : Iedom

En dépit d'indicateurs sociaux encore mal orientés, le nombre de dossiers déposés par habitant reste inférieur à celui constaté en France métropolitaine ou dans certains DOM (Réunion et Martinique notamment). En 2013, il est de l'ordre de 0,7 dossier pour 1 000 habitants contre 3,5 pour 1 000 en France métropolitaine.

Les dettes financières représentent, en 2013, 80,5 % de l'endettement global des guadeloupéens. Elles sont composées en majeure partie des dettes sur crédits à la consommation (40,4 % de l'endettement global), suivies des dettes immobilières (37,1 %).

Les charges courantes, représentent 9,7 % de l'endettement global, mais sont présentes dans presque tous les dossiers des surendettés (85 %).

La répartition des dettes est sensiblement la même en Martinique ainsi qu'en France métropolitaine. En revanche, en Guyane, les dettes immobilières ont une part plus importante (39,7 %) et constituent la majeure partie de l'endettement global.

En 2012, le surendettement touche, en Guadeloupe, plus souvent les personnes âgées de 35 à 64 ans. Sur l'année 2012, ils représentent 71,5 % des surendettés, contre 75,7 % en 2011. Parmi eux, la part des 45-54 ans a augmenté de près de 2 points en un an.

Les moins de 35 ans sont moins fréquemment surendettés qu'en France métropolitaine[1] (20,1 % contre 24,1 %). Néanmoins, en Guadeloupe, leur part a augmenté de près de 6,0 points entre 2011 et 2012 contre +0,9 point au niveau national. Cette progression reflète les difficultés grandissantes d'insertion des jeunes guadeloupéens sur le marché du travail. Les employés demeurent la catégorie socio-professionnelle la plus touchée par le surendettement avec 57,7 % des dossiers.

En Guadeloupe, près de trois quart des cas de surendettement (71,9 % des dossiers) ont pour origine un surendettement passif dû à des accidents de la vie provoquant une diminution brutale des ressources et fragilisant la situation des débiteurs. La même prédominance est observée dans l'ensemble des DOM (80,8 % de surendettement passif).

Plus spécifiquement, pour 28,5 % des dossiers de l'île, le surendettement provient d'un licenciement ou du chômage et pour 15,3 %, il est lié à une baisse des ressources. Enfin, 28,1 % des dossiers ont des causes diverses (maladie, accident, séparation ou divorce).

Origines du surendettement en Guadeloupe - 2012

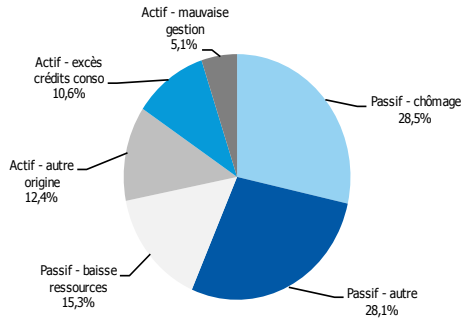

Source : Iedom

5.2 LE CADRE LÉGAL

La loi relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles, dite loi « Neiertz », votée en 1989, est à l'origine de la mise en place d'une commission de surendettement dans chaque département de métropole et d'Outre-mer. L'objectif initial était de traiter le surendettement actif. En 1995 et en 1998, deux réformes ont été mises en place. Elles ont élargi le rôle et les attributions des commissions de surendettement pour orienter leur action vers le soutien des débiteurs surendettés dits passifs. La commission de surendettement s'est ainsi vue octroyer la possibilité de recommander un effacement partiel de l'endettement dès 1998. D'autre part, la loi « Borloo » a instauré en 2003 un mécanisme de faillite civile dite procédure de rétablissement personnel (PRP).

Le 1er novembre 2010, le volet de la réforme « Lagarde » portant sur le dispositif d'accompagnement des personnes surendettées est entré en vigueur. Le législateur y poursuit trois objectifs : une commercialisation responsable du crédit à la consommation, une meilleure prévention du surendettement et une amélioration de la protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement.

En 2013, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet met en place une simplification de la procédure de surendettement, une meilleure articulation des dispositions relatives au logement, notamment pour favoriser le maintien des ménages surendettés dans leur logement et un suivi social renforcé.

[1] Chaque année, la Banque de France mène une enquête typologique sur les ménages surendettés dans la France entière.

ANNEXES

Annexe 1
Statistiques économiques

Tableau 1
Évolution des indices des prix à la consommation en fin d'année

Années	Ensemble	Alimentation	Produits Manufacturés	Énergie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 en 1998					
2013	0,0%	0,8%	0,5%	-3,4%	0,0%
2012	2,1%	3,3%	0,4%	5,4%	2,0%
2011	1,8%	2,5%	1,1%	11,8%	-0,2%
2010	3,3%	1,0%	0,1%	15,9%	3,8%
2009	0,8%	1,1%	1,3%	-6,3%	0,9%
Contribution des postes à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (en point de %)					
2013	0	0,1	0,2	-0,3	0
2012	2,1	0,6	0,1	0,5	0,8

Source : Insee

Tableau 2
Taux de chômage au sens du BIT

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var.13/12
Total	25,0%	23,0%	22,4%	23,0%	24,5%	22,7%	22,9%	26,2%	+3,3 pt

Sources : Insee - enquête emploi, Eurostat (donnée 2013)

Tableau 3
Structure des importations par produit

En millions d'euros	1999	2011	2012	2013*	Part en 2013
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	40,5	50,5	50,2	51,2	1,9%
Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractive	10,0	35,5	38,2	33,0	1,2%
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	284,8	424,0	435,8	412,4	15,0%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	95,2	126,4	121,1	123,4	4,5%
Bois, papier et carton	71,5	90,1	94,2	90,5	3,3%
Produits pétroliers raffinés et coke	111,9	527,5	552,9	551,6	20,1%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	80,4	116,6	125,3	126,7	4,6%
Produits pharmaceutiques	75,2	148,7	158,8	154,4	5,6%
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	84,5	127,9	134,1	141,5	5,2%
Produits métallurgiques et métalliques	91,3	146,7	155,0	164,0	6,0%
Produits informatiques, électroniques et optiques	92,5	185,2	135,7	130,6	4,8%
Équipements électriques et ménagers	75,2	122,1	116,9	158,1	5,8%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	94,9	161,3	152,3	225,1	8,2%
Matériels de transport	249,7	268,3	234,4	237,3	8,6%
Produits manufacturés divers	88,0	116,6	138,7	124,7	4,5%
Déchets industriels et ménagers	0,1	0,7	0,6	0,5	0,0%
Produits de l'édition et de la communication	39,9	24,4	23,9	22,0	0,8%
Produits divers	0,2	0,1	0,3	0,2	0,0%
TOTAL	1 585,8	2 672,4	2668,4	2747,4	100,0%

Source : Douanes
** Données provisoires*

Tableau 4
Structure des exportations par produit

En millions d'euros	1999	2011	2012	2013*	Part en 2013
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	44,2	30,4	36,0	38,0	14,4%
Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractive	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	51,9	57,2	61,4	61,7	23,3%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	1,3	3,8	4,1	2,3	0,9%
Bois, papier et carton	1,7	2,2	2,9	2,2	0,8%
Produits pétroliers raffinés et coke	0,3	45,0	11,8	48,2	18,2%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	3,9	10,3	9,1	12,0	4,5%
Produits pharmaceutiques	0,1	4,0	1,8	1,5	0,6%
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	2,0	5,0	4,7	4,9	1,9%
Produits métallurgiques et métalliques	3,1	11,8	9,0	9,4	3,6%
Produits informatiques, électroniques et optiques	4,5	14,1	13,1	13,8	5,2%
Équipements électriques et ménagers	1,1	4,1	4,3	6,0	2,3%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	2,9	3,8	5,9	6,0	2,3%
Matériels de transport	15,9	19,7	19,1	29,8	11,3%
Produits manufacturés divers	1,5	8,2	10,4	13,9	5,3%
Déchets industriels et ménagers	2,0	15,6	17,0	13,7	5,2%
Produits de l'édition et de la communication	1,7	1,5	1,6	0,9	0,3%
Produits divers	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL	138,4	236,7	212,3	264,5	100,0%

Source : Douanes
** Données provisoires*

Tableau 5
Comptes administratifs de la Région

en millions d'euros	2010	2011	2012	Var 2011-2012	Structure 2012
Recettes totales	**430,9**	**447,5**	**415,9**	**-7,1**	**100,0%**
Recettes de fonctionnement	**256,1**	**256,2**	**266,1**	**3,9**	**64,0%**
Recettes de fonctionnement réelles	254,1	251,8	253,0	0,5	60,8%
Recettes fiscales	183,7	178,5	171,6	-3,9	41,3%
dont impôts directs	21,5	15,9	15,8	-0,6	3,8%
dont autres impôts	162,2	162,6	155,8	-4,2	37,5%
dont octroi de mer	nd	74,5	74,0	-0,7	17,8%
Dotations et participations reçues	67,5	71,2	77,8	9,2	18,7%
dont dotation globale de fonctionnement	15,5	15,6	15,6	0,0	3,8%
Recettes d'investissement	**174,8**	**191,3**	**149,8**	**-21,7**	**36,0%**
Dotations et subventions reçues	48,4	55,1	51,1	-7,2	12,3%
dont subventions d'équipement reçues	40,2	44,4	41,6	-6,2	10,0%
dont FCTVA	8,2	10,7	9,5	-11,2	2,3%
Emprunts	25,0	20,0	20,0	0,0	4,8%
Dépenses totales	**382,7**	**392,8**	**418,2**	**6,5**	**100,0%**
Dépenses de fonctionnement	**212,7**	**236,7**	**237,6**	**0,4**	**56,8%**
Dépenses de fonctionnement réelles	182,8	184,5	185,9	0,8	44,5%
Achats et charges externes	32,2	33,8	35,7	5,8	8,5%
Charges de personnel	44,3	44,7	45,9	2,7	11,0%
Subventions et contingents versés	91,4	99,2	96,6	-2,6	23,1%
Subventions versées	49,0	54,9	55,0	0,1	13,2%
Aides à la personne	15,2	19,2	17,0	-11,6	4,1%
Dépenses d'investissement	**170,0**	**156,1**	**180,6**	**15,7**	**43,2%**
Dépenses d'équipement	95,6	79,9	86,4	8,2	20,7%
Subventions d'équipement	45,3	46,1	57,9	25,7	13,8%
Remboursement en capital emprunt	19,4	21,8	21,1	-3,2	5,0%
Résultat	**48,2**	**54,7**	**-2,3**	**-104,2**	
Solde d'épargne					
Excédent brut de fonctionnement	83,5	72,2	71,2	-1,4	
CAF	71,3	67,3	67,0	-0,4	
CAF nette	51,9	45,5	45,9	0,8	
Dette					
Dette en capital au 1er janvier	226,0	224,2	223,1	-0,5	
Annuités de la dette	24,9	27,6	27,5	-0,4	

Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DGFiP

Tableau 6
Comptes administratifs du Département

en millions d'euros	2010	2011	2012	Var 2011-2012	Structure 2012
Recettes totales	**687,2**	**750,0**	**798,3**	**6,4**	**100,0%**
Recettes de fonctionnement	**571,2**	**609,9**	**621,3**	**1,9**	**77,8%**
Recettes de fonctionnement réelles	567,0	609,9	573,8	-5,9	71,9%
Recettes fiscales	369,8	402,3	414,6	3,1	51,9%
dont impôts directs	121,3	99,7	104,0	4,3	13,0%
dont autres impôts	248,5	302,6	310,6	2,6	38,9%
Dotations et participations reçues	179,0	193,0	205,1	6,3	25,7%
dont dotation globale de fonctionnement	135,9	136,4	136,6	0,1	17,1%
Recettes d'investissement	**116,0**	**140,1**	**177,0**	**26,3**	**22,2%**
Dotations et subventions reçues	24,2	46,1	35,9	-22,1	4,5%
dont FCTVA	10,9	9,2	11,9	29,6	1,5%
Emprunts	11,0	0,0	20,0		2,5%
Dépenses totales	**677,2**	**694,6**	**749,9**	**8,0**	**100,0%**
Dépenses de fonctionnement	**521,8**	**551,9**	**591,9**	**7,2**	**78,9%**
Dépenses de fonctionnement réelles	508,5	536,9	536,9	0,0	71,6%
Achats et charges externes	26,8	24,9	27,8	11,6	3,7%
Charges de personnel	96,4	94,7	102,3	8,0	13,6%
Subventions et contingents versés	375,2	410,6	415,1	1,1	55,4%
Subventions versées	12,4	8,8	12,9	46,6	1,7%
Aides à la personne	241,0	281,2	280,5	-0,3	37,4%
Dépenses d'investissement	**155,3**	**142,7**	**158,0**	**10,7**	**21,1%**
Dépenses d'équipement	80,1	84,1	93,1	10,7	12,4%
Subventions d'équipement	29,4	23,2	26,4	13,8	3,5%
Remboursement en capital emprunt	13,9	10,3	11,2	9,0	1,5%
Résultat	**10,0**	**55,4**	**48,4**	**-12,7**	
Solde d'épargne					
Excédent brut de fonctionnement	54,3	71,5	64,1	-10,4	
CAF	56,2	73,0	42,4	-41,9	
CAF nette	42,3	62,8	31,2	-50,3	
Dette					
Dette en capital au 1er janvier	110,7	100,4	109,2	8,8	
Annuités de la dette	18,1	13,8	15,3	10,9	

Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DGFiP

Tableau 7
Comptes administratifs consolidés des communes

en millions d'euros	2010	2011	2012	Var 2011-2012	Structure 2012
Recettes totales	**719,5**	**777,2**	**750,2**	**-3,5**	**100,0%**
Recettes de fonctionnement	**560,8**	**573,0**	**586,7**	**2,4**	**78,2%**
Recettes de fonctionnement réelles	557,6	569,3	584,5	2,7	77,9%
Recettes fiscales	588,6	412,6	421,4	2,1	56,2%
dont impôts directs	198,9	182,8	194,7	6,5	26,0%
dont autres impôts	230,1	229,7	226,7	-1,3	30,2%
dont octroi de mer	167,4	190,2	171,3	-9,9	22,8%
Dotations et participations reçues	132,5	139,8	141,2	1,0	18,8%
dont dotation globale de fonctionnement	108,1	109,2	107,9	-1,2	14,4%
Recettes d'investissement	**158,7**	**204,1**	**163,5**	**-19,9**	**21,8%**
Dotations et subventions reçues	39,1	76,7	66,6	-13,2	8,9%
dont FCTVA	14,8	15,7	16,2	3,2	2,2%
Emprunts	50,9	46,5	39,7	-14,6	5,3%
Dépenses totales	**680,9**	**737,8**	**731,4**	**-0,9**	**102,6%**
Dépenses de fonctionnement	**519,6**	**533,7**	**556,1**	**4,2**	**80,2%**
Dépenses de fonctionnement réelles	510,5	516,5	516,5	0,0	79,9%
Achats et charges externes	nd	104,3	111,4	nd	57,6%
Charges de personnel	295,2	305,7	317,1	3,7	26,6%
Subventions et contingents versés	86,6	80,2	81,4	1,5	31,0%
Aides à la personne	161,3	161,3	nd		23,4%
Dépenses d'investissement	**161,3**	**204,1**	**175,3**	**-14,1**	**19,3%**
Dépenses d'équipement	127,8	140,5	132,7	-5,6	14,8%
Remboursement en capital emprunt	20,5	21,6	28,5	31,9	22,4%
Résultat	**38,6**	**39,4**	**18,8**	**-52,3**	
Solde d'épargne					
CAF	47,1	52,8	45,2	-14,4	
CAF nette	26,6	31,2	19,7	-36,9	
Dette					
Dette en capital au 1er janvier	273,1	310,0	324,9	4,8	
Annuités de la dette	nd	31,6	45,2	43,2	

Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFiP

Annexe 2
Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des établissements de crédit installés localement

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse	Groupe bancaire de référence	Nombre d'agences	Effectif	Total bilan local (M€)
Les banques AFB						
Banque des Antilles Françaises	38,0	Parc d'activités de la Jaille - Bât. 5/6 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	13	226	1 107,4
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	11	202	589,5
BNP Paribas Guadeloupe	6,44	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	16	230	885,8
Société Générale de Banque aux Antilles	17,3	Siège administratif Immeuble le Diamant Jarry - Baie-Mahault	Groupe Société Générale	5	106	368,3
Banque Postale	2 342,4	44, rue du Docteur Joseph PITAT 97 100 Basse-Terre	La Poste	52	nd	1 746,5
Les banques mutualistes ou coopératives						
BRED – Banque Populaire	573	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry - Baie-Mahault	Groupe BPCE	21	188	1 164,3
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2	Z.A Petit-Perou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit Agricole SA	32	491	1 746,9
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2,4	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault	Groupe Crédit Mutuel	8	41	486,6
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion	759,5	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	12	87	420,2
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer	2,9	36, Rue Achille René-Boisneuf 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BPCE	4	23	61,4
CASDEN - Banque Populaire	-	Immeuble SODEGA Carrefour de Baimbridge 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	1	4	341,2
Les sociétés financières						
Crédit Moderne Antilles Guyane	18,7	Rue René Rabat Z,I Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BNP Paribas	1	78	606,9
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,1	Le Patio Grand-Camp 97 139 Les Abymes	RR Investissement	1	2	10,9
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	Carrefour Raizet-Baimbridge BP 294 97 178 Pointe-à-Pitre Cedex	Groupe BPCE	1	10	63,5
Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI)	6,1	Rue Ferdinand Forest Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe Général Electric Money	1	85	248,9
BRED – Cofilease	12,2	Bd Marquisat de Houëlbourg Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	3	24,9
Natixis Factor	19,9	Centre d'affaires BRED Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	9	23,2
Cafineo	8,3	Rue René Rabat Z,I Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BNP Paribas	1	0[1]	68,9
Les institutions financières spécialisées						
Agence Française de Développement	400[2]	Parc d'activités de la Jaille - Bât.7 97 122 Baie-Mahault		1	19	437,7
OSEO Financement	594,8	AFD - Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahault	OSEO	1	0[3]	15,5
Les institutions spécifiques						
Caisse des dépôts et consignations		Parc d'activités de la Jaille - Bât.4 97 122 Baie-Mahault	Groupe CDC	1	19	1 938,3
Total				**184**	**1 823**	**12 357**

1 L'activité de Cafinéo est assurée par l'effectif du Crédit Moderne Antilles-Guyane.

2 Il s'agit du montant de la dotation de l'AFD.

3 L'activité d'OSEO est assurée par l'effectif de l'AFD.

Source : IEDOM

Tableau 2
Les actifs financiers

en millions €, au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 12/11	Variations 13/12
Sociétés non financières	**1 268**	**1 320**	**1 386**	**1 431**	**1 461**	**3,2%**	**2,1%**
Dépôts à vue	793	885	886	937	1 005	5,7%	7,3%
Placements liquides ou à court terme	427	382	456	448	424	-1,9%	-5,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	3	4	6	4	5	-41,0%	44,7%
Placements indexés sur les taux de marché	425	378	450	444	419	-1,4%	-5,6%
dont comptes créditeurs à terme	192	196	258	273	270	6,0%	-1,4%
dont OPCVM monétaires	192	144	148	123	96	-16,6%	-22,0%
dont certificats de dépôts	40	38	44	47	53	6,7%	11,8%
Epargne à long terme	48	54	44	46	32	6,2%	-31,5%
dont OPCVM non monétaires	21	28	23	18	13	-19,5%	-29,6%
Ménages	**4 678**	**4 942**	**5 050**	**5 267**	**5 458**	**4,3%**	**3,6%**
Dépôts à vue	1 147	1 223	1 241	1 260	1 302	1,5%	3,4%
Placements liquides ou à court terme	1 629	1 658	1 728	1 814	1 886	5,0%	4,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 449	1 473	1 515	1 617	1 690	6,7%	4,5%
dont livrets ordinaires	621	620	620	631	640	1,8%	1,5%
dont livrets A et bleu	507	536	579	644	687	11,4%	6,6%
dont livrets jeunes	15	15	15	15	15	0,2%	1,4%
dont livrets d'épargne populaire	61	54	50	46	40	-7,0%	-12,1%
dont livrets de développement durable	135	137	141	171	199	21,2%	16,5%
dont comptes d'épargne logement	110	111	111	110	108	-1,3%	-1,8%
Placements indexés sur les taux de marché	180	186	213	197	197	-7,4%	-0,2%
dont comptes créditeurs à terme	118	134	170	165	170	-2,8%	3,4%
dont bons de caisse	1	1	1	1	0	-7,4%	-61,8%
dont OPCVM monétaires	61	51	42	32	26	-25,6%	-17,5%
Epargne à long terme	1 902	2 060	2 081	2 193	2 269	5,4%	3,5%
Plan d'épargne logement	444	446	450	457	473	1,7%	3,4%
Plan d'épargne populaire	82	77	71	69,7	65,7	-2,1%	-5,8%
Autres comptes d'épargne	7	6	6	5	6	-9,2%	3,5%
Porte-feuilles titres	181	186	181	192	183	6,1%	-4,7%
OPCVM non monétaires	81	76	72	61	58	-15,2%	-6,2%
Contrats d'assurance-vie	1 108	1 268	1 301	1 407	1 485	8,1%	5,6%
Autres agents	**367**	**351**	**341**	**399**	**479**	**17,0%**	**20,1%**
Dépôts à vue	222	229	217	241	296	10,9%	23,1%
Placements liquides ou à court terme	131	99	110	139	162	26,0%	16,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	42	41	44	55	65	24,0%	17,6%
Placements indexés sur les taux de marché	89	58	66	84	97	27,3%	16,3%
dont comptes à terme	55	21	49	63	74	29,8%	17,8%
Epargne à long terme	**14**	**22**	**14**	**20**	**21**	**42,8%**	**7,0%**
Total actifs financiers	**6 313**	**6 612**	**6 777**	**7 097**	**7 399**	**4,7%**	**4,3%**
Dépôts à vue	2 162	2 337	2 345	2 438	2 604	4,0%	6,8%
Placements liquides ou à court terme	2 187	2 139	2 294	2 400	2 473	4,6%	3,0%
Epargne à long terme	1 964	2 136	2 139	2 259	2 322	5,6%	2,8%

Source : IEDOM

Tableau 3
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions €, au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013	Structure 2013	Variations 12/11	Variations 13/12
Entreprises								
Crédits d'exploitation	397	347	323	313	290	3,6%	-3,1%	-7,3%
Créances commerciales	36	38	36	35	35	0,4%	-4,6%	-0,1%
Crédits de trésorerie	175	146	131	138	123	1,5%	5,4%	-10,6%
dont entrepreneurs individuels	43	40	37	35	34	0,4%	-5,3%	-4,9%
Comptes ordinaires débiteurs	161	132	127	116	104	1,3%	-8,9%	-9,8%
Affacturage	25	32	29	25	28	0,3%	-14,2%	13,0%
Crédits d'investissement	1 325	1 293	1 396	1 319	1 330	16,4%	-5,5%	0,9%
Crédits à l'équipement	1 092	1 056	1 156	1 081	1 112	13,7%	-6,5%	2,9%
dont entrepreneurs individuels	102	122	116	68	66	0,8%	-40,8%	-3,3%
Crédit-bail	234	237	240	238	218	2,7%	-1,1%	-8,2%
Crédits immobiliers	1 569	1 692	1 880	2 055	2 090	25,7%	9,3%	1,7%
Autres crédits	18	22	25	25	25	0,3%	2,6%	-2,7%
Encours sain	**3 309**	**3 354**	**3 624**	**3 712**	**3 736**	**46,0%**	**2,5%**	**0,6%**
Ménages								
Crédits à la consommation	903	951	989	994	993	12,2%	0,5%	-0,1%
Crédits de trésorerie	829	875	910	918	919	11,3%	0,9%	0,1%
Comptes ordinaires débiteurs	43	47	52	50	52	0,6%	-2,4%	2,7%
Crédit-bail	31	29	28	25	22	0,3%	-8,1%	-12,5%
Crédits à l'habitat	1 603	1 765	1 904	2 039	2 162	26,6%	7,1%	6,0%
Autres crédits	2	1	2	4	6	0,1%	88,6%	54,9%
Encours sain	**2 508**	**2 718**	**2 895**	**3 036**	**3 161**	**38,9%**	**4,9%**	**4,1%**
Collectivités locales								
Crédits d'exploitation	8	9	29	29	15	0,2%	-1,2%	-48,5%
Crédits d'investissement	660	741	783	802	868	10,7%	2,5%	8,2%
Crédits à l'habitat	0	0	-	-	-	0,0%	ns	ns
Autres crédits	12	12	10	9	8	0,1%	-11,2%	-10,0%
Encours sain	**680**	**761**	**821**	**839**	**891**	**11,0%**	**2,2%**	**6,1%**
Autres agents								
Encours sain	**224**	**320**	**321**	**310**	**337**	**4,1%**	**-3,4%**	**8,8%**
Ensemble								
Crédits d'exploitation	405	356	352	342	305	3,8%	-3,0%	-10,7%
Crédits à la consommation	903	951	989	994	993	12,2%	0,5%	-0,1%
Crédits d'investissement	1 985	2 034	2 179	2 121	2 199	27,1%	-2,6%	3,7%
Crédits à l'habitat	3 172	3 457	3 783	4 094	4 252	52,3%	8,2%	3,9%
Autres crédits	256	355	357	347	375	4,6%	-2,7%	8,0%
Encours sain	**6 722**	**7 153**	**7 660**	**7 898**	**8 124**	**100,0%**	**3,1%**	**2,9%**
dont ECIL*	5 482	5 875	6 257	6 515	6 702		4,1%	2,9%
Créances douteuses brutes	575	666	602	612	562	6,5%	1,7%	-8,2%
dont ECIL*	511	581	523	550	492		5,3%	-10,6%
Provisions totales	343	361	359	378	346	4,0%	5,4%	-8,7%
Créances douteuses nettes	232	305	243	234	216	2,5%	-3,7%	-7,6%
dont ECIL*	168	220	164	172	147		5,0%	-14,8%
Encours total	**7 297**	**7 819**	**8 262**	**8 510**	**8 686**	**100,0%**	**3,0%**	**2,1%**
Taux de créances douteuses	7,9%	8,5%	7,3%	7,2%	6,5%		-0,1 pt	-0,7 pt
dont ECIL*	8,5%	9,0%	7,7%	7,8%	6,8%		0,1 pt	-0,9 pt
Taux de provisionnement	59,6%	54,2%	59,7%	61,8%	61,6%		2,2 pts	-0,3 pts

Source : IEDOM

* Établissements de crédit installés localement

Tableau 4
Le bilan agrégé de l'échantillon de quatre banques locales

en millions €, au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 12/11	Variations 13/12
ACTIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	788	686	720	702	862	-2,4%	22,7%
Opérations avec la clientèle	1 945	2 183	2 302	2 418	2 385	5,0%	-1,4%
Opérations sur titres	110	111	105	105	108	0,1%	2,7%
Opérations diverses	126	180	216	376	313	74,2%	-16,9%
Valeurs immobilisées	36	40	43	41	41	-3,9%	0,0%
Total ACTIF	**3 006**	**3 200**	**3 386**	**3 643**	**3 709**	**7,6%**	**1,8%**
PASSIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	961	997	1 064	1 071	1 027	0,7%	-4,1%
Opérations avec la clientèle	1 652	1 729	1 834	1 949	2 033	6,3%	4,3%
dont comptes ordinaires créditeurs	1 110	1 204	1 214	1 275	1 337	5,0%	4,9%
dont comptes d'épargne à régime spécial	305	311	313	344	367	9,7%	6,8%
dont comptes créditeurs à terme	208	191	277	302	299	9,2%	-0,9%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	ns	ns
Opérations diverses	184	241	236	360	350	52,6%	-2,8%
Capitaux propres, provisions et assimilés	209	233	252	262	298	3,8%	13,6%
dont capital	*49*	*49*	*49*	*49*	*50*	0,9%	0,5%
Total PASSIF	**3 006**	**3 200**	**3 386**	**3 643**	**3 709**	**7,6%**	**1,8%**
SOLDES (ACTIF-PASSIF)							
Opérations avec la clientèle	-293	-454	-469	-469	-352	0,0%	25,0%
Opérations sur titres	-110	-111	-105	-105	-108	-0,1%	-2,4%
Opérations diverses	57	61	20	-16	38	-180,0%	335,7%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	173	194	209	221	256	5,4%	16,2%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	**-174**	**-311**	**-344**	**-369**	**-165**	**-7,2%**	**55,2%**

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 49,2 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 35,0 % sur les crédits au 31décembre 2013)

Tableau 5
Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de quatre banques locales

en millions €, au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 12/11	Variations 13/12
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-9,1	-5,3	-7,7	-1,7	-0,5	78,4%	66,9%
(+) Opérations avec la clientèle	127,5	129,9	137,3	136,2	139,3	-0,8%	2,3%
dont opérations de crédit bail et assimilé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(+) Opérations sur titres	0,7	0,2	0,1	0,0	0,8	-60,5%	2013,1%
(+) Opérations de financement à long terme	4,0	2,7	2,9	-0,1	0,0	-103,4%	65,1%
(+) Opérations de change	1,9	2,1	2,6	3,0	2,7	16,5%	-10,7%
(+) Opérations de hors-bilan	2,1	1,9	0,4	-1,4	-2,2	-449,7%	-61,7%
(+) Opérations de services financiers	22,9	24,2	25,2	25,3	25,5	0,7%	0,8%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	3,4	4,2	4,4	4,1	3,9	-6,5%	-6,3%
(+) Produits accessoires et divers nets	10,0	10,4	11,7	11,7	11,9	0,3%	1,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-0,4	0,0	0,1	-0,1	0,0	ns	ns
(=) Produit net bancaire	**163,8**	**170,2**	**176,7**	**177,4**	**181,3**	**0,4%**	**2,2%**
(-) Frais généraux	116,1	121,3	128,7	132,0	133,9	2,5%	1,4%
dont frais de personnel	68,6	69,4	73,1	74,7	73,9	2,2%	-1,2%
dont services extérieurs	44,6	49,4	52,0	54,0	55,7	3,8%	3,2%
(-) Dotations aux amortissements	4,4	4,5	4,3	4,8	5,4	12,8%	11,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	1,1	1,2	1,0	1,2	1,0	21,9%	-16,8%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Charges refacturées	0,2	1,2	1,1	0,3	0,2	ns	ns
(=) Résultat brut d'exploitation	**42,5**	**44,5**	**43,8**	**39,6**	**41,3**	**-9,6%**	**4,1%**
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-20,2	7,9	4,8	13,9	-11,4	188,8%	-181,6%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	5,7	9,3	5,9	0,3	13,5	-95,5%	4942,4%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	39,2	6,3	11,5	13,0	24,6	13,7%	88,6%
(+) Intérêts sur créances douteuses	4,0	3,3	3,1	3,0	2,5	-3,5%	-17,8%
(=) Résultat d'exploitation	**21,9**	**24,3**	**24,7**	**15,3**	**17,0**	**-38,3%**	**11,5%**
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	-0,2	0,2	-0,1	0,0	-160,2%	74,3%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(=) Résultat courant avant impôt	**21,9**	**24,2**	**25,2**	**15,2**	**17,0**	**-39,8%**	**11,9%**
(+) Produit net exceptionnel	-0,1	-0,2	0,6	0,1	0,4	-91,6%	715,6%
(-) Dotations nettes au FRBG	0,8	0,7	1,1	2,1	3,5	91,0%	65,1%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	9,8	9,2	11,7	6,8	10,8	-41,5%	58,2%
(=) Résultat net	**11,3**	**14,1**	**13,0**	**6,3**	**3,1**	**-51,8%**	**-50,8%**

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 49,2 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 35,0 % sur les crédits au 31décembre 2013)

Annexe 3
Chronologie des principaux évènements de l'année 2013

Janvier

- **Nomination de la nouvelle préfète.** Par décret du 25 janvier, Marcelle Pierrot a été nommée préfète de la région Guadeloupe et représentante de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Elle remplace Amaury de Saint-Quentin, en Guadeloupe depuis le 24 août 2011.

Février

- **Nouveau dispositif de soutien au secteur du tourisme.** Ce dispositif de conseil et d'accompagnement aux entreprises du tourisme en difficulté a été lancé par la Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCI-IG), en partenariat avec l'Ordre des experts-comptables.

- **Inauguration de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat.** Le ministre des Outre-mer, Victorin Lurel, a inauguré officiellement la nouvelle Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA), située à Saint-Claude.

- **Mise en œuvre du plan de cohésion sociale pour les jeunes.** L'État, en présence de la Région Guadeloupe et du Département, a signé 10 premiers contrats d'avenir. Ce dispositif du plan de cohésion sociale permet à tout jeune de 16-25 ans, peu ou pas diplômé, d'être formé pendant 3 ans par une collectivité, une association ou une entreprise puis d'y être durablement intégré.

Avril

- **Prorogation du dispositif « Bino ».** Le Sénat a prorogé jusqu'au 31 décembre 2013 le bonus sur les bas salaires en Outre-mer mis en place en 2009.

- **Nouvelle tarification pour l'énergie éolienne.** La ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, Delphine Batho, a publié la nouvelle grille de tarification concernant l'électricité éolienne produite avec stockage dans les zones cycloniques.

- **Réactivation de la Commission départementale de financement de l'économie (CDFE).** À l'initiative de la préfète de Guadeloupe, la CDFE permet aux professionnels et services concernés de se pencher sur l'accès au financement des très petites entreprises.

Mai

- **Vote du budget supplémentaire 2013 du Département.** À l'occasion de la 2e réunion plénière de l'année, l'assemblée départementale a adopté le compte administratif 2012 (69 millions €) puis voté le budget supplémentaire 2013 (152 millions €) destiné à la jeunesse et aux familles et, à la relance économique.

Juin

- **Premier déplacement en Outre-mer du Premier ministre.** Après un passage en Martinique, Jean-Marc Ayrault a effectué une visite de 2 jours en Guadeloupe, ponctuée de déplacements sur le terrain et de contacts avec la population. Différents sujets ont été abordés au cours de cette visite, notamment la sécurité, l'emploi, les prix de l'essence et la situation du secteur du BTP.

- **Achats de Mediaserv par Canal Plus et d'Outremer Télécom par Altice.** La filiale Canal Plus Overseas devient, sous réserve de plusieurs engagements, actionnaire principal de Mediaserv à hauteur de 51 %. Par ailleurs, AXA Private Equity, un des leaders mondiaux du capital-investissement, a signé un accord pour la vente de sa participation majoritaire dans la société Outremer Télécom (Only) à Altice, le fonds d'investissement spécialisé dans le câble et les télécommunications.

Juillet

- **Signature d'une convention régionale destinée à favoriser l'exportation.** La convention Régionale pour l'Internationalisation des Entreprises de Guadeloupe a été signée entre les partenaires locaux à l'export : la Région Guadeloupe, la CCI-IG, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'AFD. Les partenaires nationaux BPIFrance Financement, Ubifrance et la Coface se sont engagés auprès des partenaires locaux pour apporter un financement aux actions export des entreprises primo-exportatrices, exportatrices occasionnelles ou confirmées.

- **Le CIMAP confirme les orientations de la nouvelle défiscalisation.** Le 3e comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) s'est réuni à Matignon : 3 milliards d'économies ont été annoncés par le Premier ministre ainsi que 200 mesures de simplification administrative, dont l'allègement des obligations comptables des entreprises de moins de 11 salariés, soit 90% des entreprises ultramarines. Une meilleure maîtrise des exonérations de charges a été demandée.

Août

- **Renouvellement du dispositif Jeunes en Entreprise.** Depuis son lancement en 2011, le stage régional Jeunes en Entreprise rencontre un succès croissant. La Région, l'UDE-MEDEF et la CGPME ont signé une nouvelle convention qui reconduit le dispositif en 2014.

Septembre

- **Vote de la proposition de tracé pour le projet de tramway.** Les élus de Cap Excellence ont approuvé le projet de tramway. Le coût total du projet est estimé à 220 millions €, dont un investissement de 44 millions € de Cap Excellence. Le financement du montant restant devrait être assuré par l'État, l'Europe, la Région Guadeloupe et le Conseil général. Selon le calendrier prévisionnel, le démarrage des travaux est prévu dès le 4e trimestre 2016 et la mise en service de la 1ère ligne du tramway en septembre 2019.

- **Budget 2014 de l'Outre-mer en légère hausse.** Le projet de loi de finances 2014 a été présenté au Conseil des ministres. En dépit d'une baisse des dépenses de l'État, les crédits de la mission Outre-mer progressent de 1,0 %. Ces moyens accrus seront essentiellement consacrés aux crédits d'impôts accordés aux investissements productifs Outre-mer et au logement social.

Octobre

- **Installation du nouvel Observatoire des prix, des marges et des revenus.** La réunion d'installation s'est tenue dans les locaux de la CCI-IG. Les modifications portent sur 3 points principaux : (1) améliorer la connaissance des mécanismes de formation des prix, (2) associer directement les associations de consommateurs et (3) élire un vice-président parmi les membres dans chaque région.

- **Visite du Ministre de l'Intérieur.** Faisant suite à la montée de la violence et de l'insécurité, Manuel Valls s'est rendu en Guadeloupe pour une visite de 2 jours essentiellement consacrée aux problématiques de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP).

Novembre

- **Accueil de la conférence annuelle de coopération régionale Antilles-Guyane** au complexe World Trade Center (WTC). Cette édition a été organisée autour de 3 ateliers : (1) le renforcement de l'attractivité régionale des collectivités, (2) leur insertion économique et (3) la réussite de leur insertion au sein des organisations régionales que sont l'AEC (Association des États de la Caraïbe), la CARICOM (Communauté des Caraïbes) et l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe Orientale).

- **Des investisseurs chinois en visite à la Guadeloupe,** afin d'étudier et d'apprécier les potentialités de la destination. La délégation a rencontré les acteurs institutionnels et privés parmi lesquels, le président de Cap Excellence, les dirigeants du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe et le Conseil régional.

Décembre

- **Vote du budget primitif 2014 du Conseil général**. Les conseillers généraux ont adopté le projet de budget primitif 2014 qui s'élève à 748 millions € consacrés en priorité à l'action sociale et au soutien de l'activité économique.

- **Lancement de l'Observatoire de l'énergie et du climat.** Cet observatoire, qui associe la Région Guadeloupe, la DEAL, l'ADEME, Météo France et EDF Archipel Guadeloupe, sera un outil d'aide au service des politiques publiques et de la prise de décision en délivrant des analyses sur les questions énergétiques et relatives aux changements climatiques.

- **Lancement de l'Observatoire des déchets.** À travers la mise en place de cet observatoire, l'ADEME, le Conseil général, la Région Guadeloupe et la DEAL, souhaitent fournir à l'ensemble des collectivités, des entreprises, et des services de l'État, un état des lieux et des éléments prospectifs nécessaires à leur prise de décision dans le domaine de la gestion des déchets.

Annexe 4
Liste des publications de l'IEDOM

Les publications périodiques

La Lettre mensuelle de l'IEDOM

Les Notes expresses – Tendances (trimestrielles)
Premières tendances
Tendances conjoncturelles

La collection Infos financières (trimestrielle)
Évolutions monétaires

L'observatoire des tarifs bancaires aux particuliers (semestriel)

Les Rapports annuels
Des agences : Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Réunion, Mayotte.
Du siège

Les Notes expresses (Guadeloupe)

La collection Éclairage
N°88 Endettement et surendettement des ménages à la Guadeloupe *(Février 2011)*
N°87 Les microcrédits en Guadeloupe et à Saint-Martin *(Février 2011)*

La collection Portrait (version française et anglaise)
N°253 L'économie de la Guadeloupe en 2013 (*Avril 2014)*
N°211 Panorama 2012 de la Guadeloupe *(Juillet 2013)*
N°195 L'économie de la Guadeloupe en 2012 *(Mars 2013)*

Les Notes de l'IEDOM

Performances économiques et financières des entreprises des DOM entre 2002 et 2010 *(Avril 2013)*
Enquête typologique 2010 sur le surendettement dans les DOM *(Mai 2012)*

Les Notes CEROM

Le tableau de bord économique de la Guadeloupe (trimestriel)
Les comptes économiques rapides du département (annuels)

CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des départements et collectivités d'Outre-mer (http://www.cerom-outremer.fr/guadeloupe/).

Les autres contributions

Endettement des ménages guadeloupéens : Faible recours aux crédits à l'habitat, revue Antiane Échos, Insee *(Mai 2013)*

Les publications sont disponibles en ligne sur le site *www.iedom.fr*, onglet « Publications ».

Ont collaboré à cet ouvrage :

Bérengère CALLAMAND

Myriam DAHMAN-SAÏDI

Lorry HAJJAR

Ruth-Marie JEAN

Florence MAR-PICART

Cindy MORIS

Jean-Marie PAUGAM

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Jean-Marie PAUGAM
Editeur : IEDOM
Imprimé par PRIM (Guadeloupe)
Achevé d'imprimer en juin 2014 - Dépôt légal : juin 2014
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-68-7

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916119-68-7